

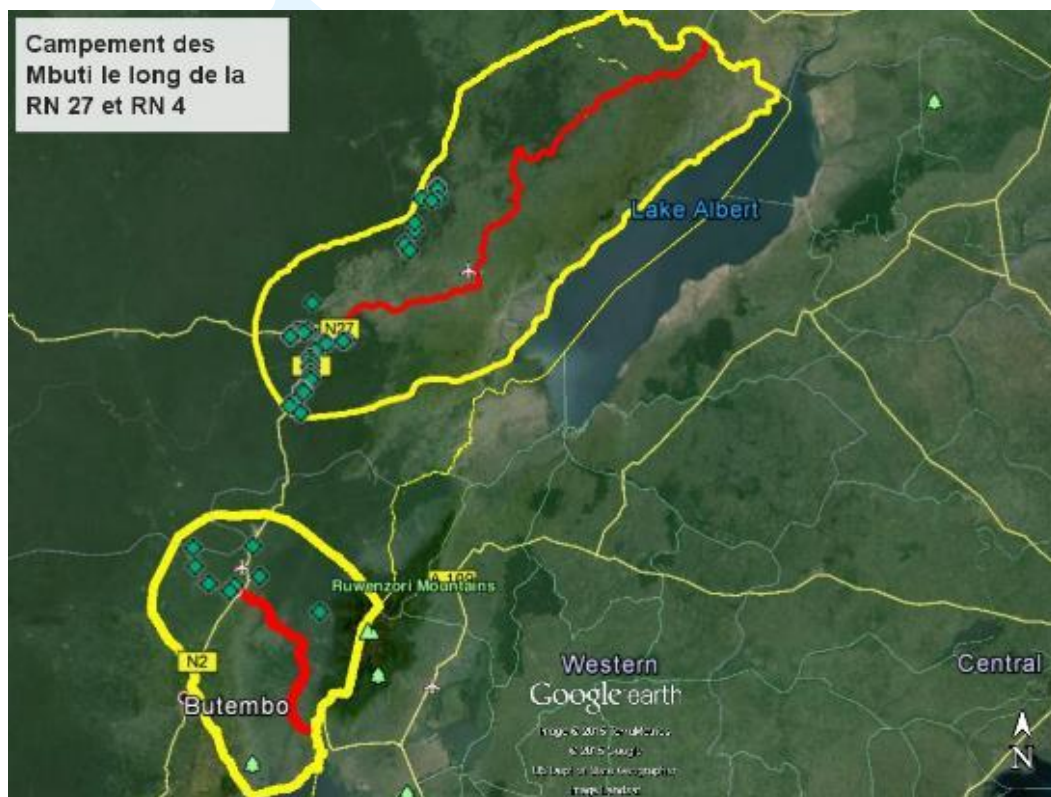


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE  
DU CONGO

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

*Cellule Infrastructures*

**PROJET DE REOUVERTURE ET D'ENTRETIEN  
DES ROUTES HAUTEMENT PRIORITAIRES  
-PRO-ROUTES-**



**TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES ROUTES NATIONALES N°4 (BENI-KASINDI) et N°27 (KOMANDA-BUNIA-MAHAGI-GOLI) DANS LES PROVINCES ORIENTALE ET NORD KIVU, DANS LE CADRE DU 2<sup>ème</sup> FINANCEMENT ADDITIONNEL**

**- Plan en faveur des Populations Autochtones -**

**Rapport Définitif**

**Octobre 2015**

## SOMMAIRE

Liste des abréviations .....	4
<b>LISTE DES ACRONYMES ET DES ABREVIATIONS .....</b>	<b>6</b>
<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....</b>	<b>8</b>
<b>EXECUTIVE SUMMARY .....</b>	<b>14</b>
<b>KIFUPI CHA UCHUNGUZI .....</b>	<b>20</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>28</b>
<b>Contexte et justification .....</b>	<b>28</b>
<b>Objectif du PPA .....</b>	<b>30</b>
<b>Approche méthodologique .....</b>	<b>31</b>
<b>SECTION I : GENERALITES SUR LE PRO-ROUTES ET LA SITUATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LA ZONE DU PROJET. ....</b>	<b>33</b>
<b>1.1. DESCRIPTION DU PROJET « PRO-ROUTES » .....</b>	<b>33</b>
1.1.1. Objectifs du Pro-Routes .....	33
1.1.2. Les composantes du Pro-Routes .....	33
1.1.3. Montage institutionnel du projet Pro-Routes .....	33
1.1.4. Présentation des travaux à réaliser pour la RN 4 (Kasindi – Beni) et RN27 (Komanda – Bunia – Mahagi – Goli) .....	34
<b>1.2. SITUATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES EN RDC .....</b>	<b>37</b>
1.2.1. Aperçu socio-historique .....	37
1.2.2. Economie et Environnement .....	39
1.2.3. Le système traditionnel de tenure foncière .....	40
1.2.4. Les interactions avec les groupes ethniques voisins .....	41
1.2.5. Organisation sociale .....	41
<b>1.3. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL .....</b>	<b>43</b>
1.3.1. Cadre légal .....	43
1.3.2. Cadre institutionnel .....	53
<b>1.4. MÉTHODOLOGIE DES ENQUETES DE TERRAIN .....</b>	<b>58</b>
<b>SECTION II : PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES LE LONG DE LA RN27 (KOMANDA – BUNIA – MAHAGI) .....</b>	<b>60</b>
<b>2.1. CARACTERISATION DES PA DANS LA ZONE D’INFLUENCE DE LA RN 27 .....</b>	<b>60</b>
2.1.1. Démographie .....	60
2.1.2. Dynamique associative dans la zone d’influence du projet .....	61
2.1.2.1. Les associations des PA le long de la RN 27 .....	61
2.1.2.2. Les ONG soutenant les peuples autochtones le long des routes nationales RN 27 .....	61
2.1.3. Les informations relatives aux campements des populations autochtones .....	62
2.1.3.1. Accès à la terre .....	62
2.1.3.2. Santé des populations autochtones et accès aux soins .....	63
2.1.3.3. Accès à l’éducation .....	64
2.1.3.4. Accès à l’eau potable .....	65
2.1.3.5. Accès à l’énergie électrique .....	65
2.1.3.6. Hygiène et assainissement .....	66
2.1.3.7. Conflits et relations avec les populations Bantous .....	66
2.1.4. Informations sur les ménages .....	67
2.1.4.1. Conditions d’existence des ménages en général .....	67
2.1.4.2. Principales activités de subsistance et génératrice de revenus exercées .....	68
2.1.4.3. Habitat .....	70
2.1.4.4. Production agricole .....	70
2.1.4.5. Production d’élevage .....	71
2.1.4.6. Cueillette .....	71
2.1.4.7. Production et commercialisation du bois et/ou du charbon de bois .....	73
2.1.4.8. Chasse .....	73
<b>2.2. IMPACTS DU PRO-ROUTES SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES SUR LA RN27 .....</b>	<b>73</b>

2.2.1. Perceptions des populations autochtones sur la réhabilitation et l'entretien de la RN 27 .....	73
2.2.2. Evaluation des impacts positifs et mesures d'amélioration .....	74
2.2.3. Evaluation des impacts négatifs et proposition des mesures d'atténuation.....	75
<b>2.3. PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES DE LA RN27 .....</b>	<b>80</b>
<b>2.4. BUDGET DU PPA DE LA RN27 .....</b>	<b>83</b>
<b>2.5 CONSULTATIONS DU PUBLIC SUR LA RN27 .....</b>	<b>83</b>

**SECTION III : PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES LE LONG DE LA RN4 (BENI- KASINDI) .....**

<b>3.1. CARACTERISATION DES PA DANS LA ZONE D'INFLUENCE DE LA RN4....</b>	<b>88</b>
3.1.1. Démographie .....	88
3.1.2. Dynamique associative dans la zone d'intervention du projet.....	90
3.1.2.1. Les associations des peuples autochtones le long de la RN4 .....	90
3.1.2.2. Les ONG soutenant les peuples autochtones le long de la RN4 .....	90
3.1.3 Les informations relatives aux campements des peuples autochtones .....	91
3.1.3.1. Accès à la terre .....	91
3.1.3.2. Santé des populations autochtones et accès aux soins.....	91
3.1.3.3. Accès à l'éducation .....	92
3.1.3.4. Accès à l'eau potable .....	93
3.1.3.5. Accès à l'énergie électrique .....	93
3.1.3.6. Hygiène et assainissement .....	93
3.1.3.7. Conflits et relations avec les populations Bantous.....	93
3.1.4 Informations sur les ménages.....	93
3.1.4.1. Conditions d'existence en général .....	94
3.1.4.2. Principales activités de subsistance et génératrice de revenus exercées.....	94
3.1.4.3. Habitat .....	95
3.1.4.4. Production agricole .....	95
3.1.4.5. Production d'élevage .....	96
3.1.4.6. Cueillette .....	97
3.1.4.7. Production et commercialisation du bois et/ou du charbon de bois .....	98
3.1.4.8. Chasse .....	98
<b>3.2. IMPACTS DU PRO-ROUTES SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES SUR LA RN4 .....</b>	<b>98</b>
3.2.1. Perceptions des populations autochtones sur la réhabilitation et l'entretien de la RN 4 .....	98
3.2.2. Evaluation des impacts positifs et mesures d'amélioration .....	99
3.2.3. Evaluation des impacts négatifs et proposition des mesures d'atténuation.....	100
<b>3.3. PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES DE LA RN4 .....</b>	<b>105</b>
<b>3.4. BUDGET DU PPA DE LA RN4.....</b>	<b>108</b>
<b>3.4. CONSULTATIONS DU PUBLIC SUR LA RN4.....</b>	<b>108</b>

**SECTION IV : ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DEUX PPA DE LA RN4 ET RN27 113**

<b>4.1. RESPONSABILITES INSTITUTIONNELLES DE LA MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>113</b>
<b>4.2. PROCEDURES DE TRAITEMENT DE LITIGES .....</b>	<b>116</b>
<b>4.3. DIFFUSION DE L'INFORMATION .....</b>	<b>118</b>
<b>4.4. SUIVI ET EVALUATION.....</b>	<b>118</b>

Annexe 1 : Lettre d'approbation du rapport des PPA de la RN4 et RN27 par le MEDD122

Annexe 2 : Politique opérationnelle «peuples autochtones» (PO 4.10) de la Banque Mondiale 123

Annexe 3 Termes des références .....

Annexe 4 Liste des personnes rencontrées .....

Annexe 5 : Procès-Verbal des consultations du public.....

Annexe 6 : Compte rendu de l'atelier de restitution à Beni pour la route nationale RN 4 143

Annexe 7 : Compte rendu d'atelier de restitution à Komanda pour la route nationale RN 27 150

<b>Annexe 8 : Les campements des peuples autochtones le long de la route nationale RN 4</b>	<b>156</b>
<b>Annexe 9 : Les campements des peuples autochtones le long de la route nationale RN 27</b>	<b>157</b>
<b>Annexe 10 : Les questionnaires d'enquête .....</b>	<b>158</b>
<b>Annexe 11. Résultats des enquêtes de l'échantillon global .....</b>	<b>164</b>
<b>Annexe 12. Liste des ONG soutenant les peuples autochtones dans la zone d'influence du projet RN4 et RN27 .....</b>	<b>185</b>

#### Liste des cartes

<b>Carte 1: Zones d'intervention des axes routiers RN4 et RN27 du financement additionnel....</b>	<b>19</b>
Carte 2: Situation des PA en RDC.....	38
Carte 3: Les campements des peuples autochtones le long de la RN 27 Komanda – Mahagi-Goli.....	61
Carte 4: Les campements des peuples autochtones le long de la RN 4 Beni – Kasindi.....	88

#### Liste des figures/schémas

Schéma 1 : Organisation institutionnelle du projet Pro-Routes

#### Liste des tableaux

<b>Tableau 1:</b> Taille moyenne des campements des peuples autochtones.....	<b>41</b>
<b>Tableau 2 :</b> Synthèse de l'analyse des Politiques de sauvegarde de la Banque applicables au projet... 49	
<b>Tableau 3 :</b> Responsabilités des principales institutions en relation avec la mise œuvre des PPA.....	<b>54</b>
<b>Tableau 4 :</b> Liste des ONG soutenant les peuples autochtones identifiées dans la zone d'influence du projet sur la RN4 et RN27.....	<b>56</b>
<b>Tableau 5:</b> La population des campements dans la zone d'intervention/d'influence de la RN27 (Komanda – Bunia-Mahagi-Goli).....	<b>59</b>
<b>Tableau 6 :</b> Les ONG soutenant les peuples autochtones dans le Territoire d'Irumu.....	<b>61</b>
<b>Tableau 7 :</b> Propriétaire de terre agricole utilisée par les peuples autochtones le long de la RN 27.....	<b>62</b>
<b>Tableau 8 :</b> Les structures de santé proches des campements des populations autochtones « Mbuti » le long de la RN 27.....	<b>63</b>
<b>Tableau 9 :</b> Distance par rapport à la structure de santé la plus proche.....	<b>63</b>
<b>Tableau 10:</b> La distance entre le campement et l'école la plus proche.....	<b>63</b>
<b>Tableau 11 :</b> Taux de scolarisation des enfants des peuples autochtones.....	<b>64</b>
<b>Tableau 12 :</b> Les sources d'eau disponibles proches des campements PA « Mbuti » sur la RN27... 64	
<b>Tableau 13 :</b> Les conflits dans les campements des peuples autochtones.....	<b>65</b>
<b>Tableau 14 :</b> L'échantillon dans les campements des peuples autochtones « Mbuti » sur la RN27... 66	
<b>Tableau 15 :</b> La perception des conditions d'existence dans les campements des peuples autochtones « Mbuti ».....	<b>66</b>
<b>Tableau 16 :</b> Problèmes à fournir la nourriture et les stratégies pour relever ce défi.....	<b>67</b>
<b>Tableau 17 :</b> Les activités principales de subsistance et génératrice des revenus.....	<b>67</b>



<b>Tableau 18</b> : Les habitations des peuples autochtones.....	69
<b>Tableau 19</b> : La production agricole chez les peuples autochtones « Mbuti ».....	69
<b>Tableau 20</b> : L'élevage selon les populations autochtones le long de la RN 27.....	70
<b>Tableau 21</b> : La Cueillette dans les campements des populations autochtones le long de la RN 27.....	71
<b>Tableau 22</b> : L'utilisation de bois dans les campements des peuples autochtones.....	72
<b>Tableau 23</b> : La chasse dans les campements des peuples autochtones le long de la RN 27.....	72
Tableau 24 : Impacts positifs du projet sur les populations autochtones de la RN27.....	74
<b>Tableau 25</b> : Evaluation des impacts potentiels négatifs des activités du projet sur les communautés PA et proposition des mesures d'atténuation.....	75
<b>Tableau 26</b> : Plan des Peuples Autochones pour la réhabilitation de la route nationale RN 27 (Komanda –Bunia- Mahagi – Goli).....	76
<b>Tableau 27</b> : Coût total / Budget de la mise en œuvre des activités du PPA.....	81
<b>Tableau 28</b> : La population des campements dans la zone d'influence sur la RN4 (Beni-Kasindi).....	87
<b>Tableau 29</b> : Les ONG soutenant les peuples autochtones dans la zone de la RN4 et leurs perceptions selon les populations autochtones « Mbuti ».....	88
<b>Tableau 30</b> : Propriétaire de terre agricole utilisée par les PA le long de la RN4.....	89
<b>Tableau 31</b> : Les structures de santé proches des campements des populations autochtones « Mbuti » le long de la RN4.....	90
<b>Tableau 32</b> : Distance par rapport à la structure de santé la plus proche.....	90
<b>Tableau 33</b> : Les écoles dans les campements des peuples autochtones.....	90
<b>Tableau 34</b> : Répartition des élèves et des infrastructures sanitaires dans les écoles proches des campements PA.....	90
<b>Tableau 35</b> : La distance entre le campement et l'école la plus proche.....	90
<b>Tableau 36</b> : La source d'eau des campements des peuples autochtones « Mbuti ».....	91
<b>Tableau 37</b> : L'échantillon dans les campements des peuples autochtones « Mbuti ».....	92
<b>Tableau 38</b> : La perception des conditions d'existence dans les campements des peuples autochtones « Mbuti ».....	92
<b>Tableau 39</b> : Problèmes à fournir la nourriture et les stratégies pour relever ce défi.....	92
<b>Tableau 40</b> : Les principales activités des PA.....	92
<b>Tableau 41</b> : Les types d'habitats des populations autochtones.....	93
<b>Tableau 42</b> : La production agricole chez les peuples autochtones « Mbuti ».....	93
<b>Tableau 43</b> : L'élevage selon les populations autochtones le long des RN4.....	95
<b>Tableau 44</b> : La Cueillette dans les campements des populations autochtones le long des RN4.....	95
<b>Tableau 45</b> : L'utilisation de bois dans les campements des peuples autochtones.....	96
<b>Tableau 47</b> : Impacts positifs du projet sur les populations autochtones de la RN4.....	98
<b>Tableau 48</b> : tableau de l'évaluation des impacts potentiels négatifs des activités du projet sur les communautés PA et proposition des mesures d'atténuation.....	100
Tableau 49 : Le Plan des Peuples Autochones pour la réhabilitation de la route nationale RN 4 Kasindi – Beni.....	103
<b>Tableau 50</b> : Coût total / Budget de la mise en œuvre des activités du PPA sur la RN4.....	105
<b>Tableau 51</b> : ONG locales soutenant les peuples autochtones sur la RN4 et la RN27.....	111
<b>Tableau 52</b> : Responsabilités institutionnelles de mise œuvre des PPA.....	112
<b>Tableau 53</b> : Membre du Comité local de concertation pour la RN4.....	113
<b>Tableau 54</b> : Membre du Comité local de concertation pour la RN27.....	113

**Tableau 55** : Acteurs de suivi-évaluation en rapport avec la fréquence de leurs missions..... 116

**LISTE DES ACRONYMES ET DES ABREVIATIONS**

ACE	: Agence Congolaise de l'Environnement
Ass PA	: Associations des peuples autochtones
BM	: Banque Mondiale
BEGES	: Bureau d'Etudes spécialisé en Gestion Environnementale et Sociale
CAF	Collectif des Associations Féminines de Beni
CESOR	: Cellule Environnementale et Sociale de l'Office des Routes
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CI	: Cellule Infrastructures
CPE	: Coordination Provinciale de l'Environnement
CPPA	: Cadre de Planification en Faveur des Populations Autochtones
CPR	: un Cadre de Politique de Réinstallation
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DCVI	: Direction de contrôle et de vérification interne
DIES	: Diagnostics d'Impact Environnemental et Social
DRC	: Democratic Republic of Congo
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
EES/EIA	: Evaluation Environnementale et Sociale
FARDC	: Forces armées de la République Démocratique du Congo
GEEC	: Groupe d'Etudes Environnementales du Congo
ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IRA	: Infection Respiratoire Aigue
IST ou MST	: Infections ou Maladies Sexuellement Transmissibles
IP	: Indigenous Peoples
IPP	: Indigenous Peoples Plan
INS	: Institut National de Statistiques
Km	: Kilomètre
MEDD	: Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MITP	: Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
MdC	: Mission de Contrôle
MSP	: Ministère de la Santé Publique
ONATRA	: Office National de Transport
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OR	: Office des Routes
OIT	: Organisation internationale du Travail
OP	: Operational Policy
PA	: Population Autochtone
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAP	: Personnes Affectées par le Projet
PAP-RDC	: Programme d'Appui aux Populations Forestières, Les Pygmées aussi en RDC
PAR	: Plan d'Action de Réinstallation
PCES	: Panel Consultatif Environnemental et Social
PCGES	: Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PIM	: Participatory Impact Monitoring
PMCE	: Plans de Mise en Conformité Environnementale et Sociale
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNVi	: Parc National des Virunga
PPA	: Plan en faveur des Populations Autochtones
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PO/OP	: Politique Opérationnelle
PRO-ROUTES	: Projet de Réouverture et d'Entretien des Routes Hautement Prioritaires
PREPAN	: Projet pour la Réhabilitation des Parcs Nationaux
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
UES-CI	: Unité Environnementale et Sociale de la Cellule Infrastructures
UNESCO	: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization    Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
VIH	: Virus d'Immunodéficience Humaine
ZS	: Zone de Santé
WB	: World Bank

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC), la Banque Mondiale et le DFID ont initié depuis 2008 le programme de réouverture et d'entretien des routes hautement prioritaires, appelé Programme « Pro-Routes ». Ce premier financement couvre les axes routiers Kisangani-Bunduki et Dulia-Bondo (Province Orientale) et Kasomeno-Uvira (Katanga et Sud Kivu).

Le projet Pro-Routes a pour objectif de contribuer à la réouverture et au rétablissement des principales liaisons routières de la RDC pour permettre la relance socio-économique de la RDC et sa réintégration interne et externe tout en renforçant les structures de l'Etat ainsi que les PME intervenant sur le réseau routier interurbain.

Le projet Pro-Routes, dont la mise en œuvre est confiée à la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP), comprend les quatre (4) composantes ci-après :

- (i) Réhabilitation et entretien des routes en terre ;
- (ii) Renforcement institutionnel et formation ;
- (iii) Mesures sociales et environnementales ;
- (iv) Suivi et évaluation.

La mise en œuvre du projet Pro-Routes est soumise aux exigences des Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale suivantes : l'OP4.01 (Évaluation environnementale) ; l'OP 4.04 (Habitats naturels); l'OP 4.36 (Forêts); l'OP 4.11 (Ressources culturelles physiques) ; l'OP 4.12 (Réinstallation involontaire des populations) et l'OP 4.10 (Peuples autochtones). Pour répondre aux exigences de ces politiques, plusieurs documents ont été élaborés et en cours de mise en œuvre, dont entre autres :

- un Cadre de gestion environnementale et sociale ;
- un Cadre de politique de réinstallation involontaire (CPRI) ;
- un Cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA) ;
- Les études détaillées EIES, PAR et PPA pour les différents axes routiers ;
- La réalisation du projet, précédée et/ou accompagnée des plans associés à la mise en œuvre des mesures de mitigation/atténuation environnementales et sociales déclenchées par différents politiques opérationnelles applicables au projet.

En 2011, le projet Pro-Routes a bénéficié d'un financement additionnel qui permettra d'ouvrir 376 km et d'entretenir 1.117 km supplémentaires de routes en terre, ainsi que le renouvellement de dix ponts, sur les tronçons Akula-Zongo (Province de l'Equateur) et Kisangani-Beni (Provinces Orientale).

Depuis décembre 2014, le Gouvernement de la RDC est en voie d'obtenir un deuxième financement additionnel de la Banque Mondiale, pour étendre ce même programme « Pro-Routes » à quatre nouveaux axes routiers, à savoir :

- La Route Nationale 4 (RN4) entre Beni et Kasindi en Province du Nord-Kivu (environ 80 km) et ;
- La Route Nationale (RN27) entre Komanda, Bunia et Goli en Province Orientale (environ 260 km)
- La Route Nationale n°2 (RN2) : Kavumu-Sake (environ 140 km), dans les Provinces du Sud Kivu et Nord Kivu;
- La Route Nationale n°3 (RN3) : Miti-Hombo-Walikale (environ 200 km), dans les Provinces du Sud Kivu et du Nord Kivu.

Les deux premiers axes routiers RN4 et RN27, objet de la présente étude, sont existants et se situent dans le prolongement de la RN4, tronçon Kisangani-Beni déjà réhabilité dans le cadre du 1er financement additionnel; permettant ainsi de faciliter les échanges avec l'Ouganda.

Or, cette réhabilitation du réseau routier est susceptible d'entraîner des impacts potentiels sur les peuples autochtones « Mbuti » installés le long de ces deux axes routiers. En conséquence, pour atténuer les impacts négatifs potentiels et maximiser les impacts positifs de ces travaux de réhabilitation sur les peuples autochtones le long des axes routiers concernés, la préparation d'un Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA) constitue l'une des conditions fixées par la PO 4.10 avant le début des travaux.

Cette étude définit des actions toutes particulières au profit des peuples autochtones « Mbuti (Efe et Asua) » dans la zone d'intervention/d'influence «emprise sociale» qui s'étend sur un rayon de 30 km de part et d'autre le long des axes routiers RN4 et RN27.

L'objectif principal de ce PPA consiste à s'assurer que le projet « Pro-Routes » : (i) obtient un large soutien de la part des populations autochtones à l'issue d'un processus préalable de consultation libre et informée, (ii) respecte pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones et (iii) offre aux peuples autochtones des avantages socio-économiques, culturellement adaptés.

La méthodologie utilisée dans cette étude est une approche participative et en étroite collaboration avec toutes les différentes parties-prenantes (populations autochtones, associations des peuples autochtones, populations bantous voisines, ONG d'appui au PA, services techniques de l'Etat, etc.). Comme la situation socio-économique actuelle des populations autochtones « Mbuti » reste mal connue, une analyse participative permet d'actualiser la connaissance de leurs modes de vie et de leurs aspirations. Cette analyse a été réalisée sous la base :

- D'une identification des campements des populations autochtones « Mbuti » (comprenant des éléments sur le nom de campement, villages Bantous voisins, localisation GPS, nombre de ménages, infrastructures sociales existantes dans la zone, la dynamique associative dans la zone, etc.), dans la zone d'intervention/d'influence «emprise sociale» qui couvre un rayon de 30 km de part et d'autre le long l'axe des routes concernées.
- Des discussions préliminaires avec les PA dans les campements identifiés et des discussions avec leurs voisins Bantous pour informer toutes les parties prenantes concernant les objectifs des PPA, du programme d'étude et les ateliers de validation.
- D'une enquête qualitative, qui consistera en des interviews semi structurées, des discussions individuelles/collectives avec des PA des différentes catégories (hommes, femmes, jeunes, vieux).
- D'une enquête quantitative auprès des ménages dans les campements avec des questionnaires Ménages.

Les données collectées ont été vérifiées et saisies dans une base de données qui a servi de support à l'élaboration du présent rapport. Les résultats ont ensuite été partagés et discutés avec les principaux acteurs lors des ateliers de consultations publiques organisées à Beni et Komanda en mai 2015.

De mars à avril 2015, 2 campements des PA « Mbuti –Asua » susceptibles d'être affectés par les travaux de réhabilitation et d'entretien de la RN4 et 12 campements des PA « Mbuti-Efe » susceptibles d'être affectés par les travaux de réhabilitation et d'entretien de la RN 27 ont été consultés sur les impacts potentiels de la réhabilitation de ces axes routiers ainsi que sur les mesures appropriées à prendre afin de pouvoir augmenter les effets positifs et en atténuer ceux qui pourraient s'avérer potentiellement négatifs. Au total, 164 ménages et 656 PA ont été recensés dans les 14 campements se trouvant dans l'emprise sociale de 30 km de part et d'autre le long des axes routiers RN4 et RN27 où les travaux sont projetés.

Le rapport provisoire issu de cette étude et les PPA ont été présentés et approuvés au cours des ateliers de restitution qui ont été organisés tour à tour à Beni et à Komanda respectivement les 13 et 14 mai 2015 avec la participation de toutes les parties prenantes. La présente version du rapport a tenu compte des amendements et commentaires issus des ateliers, de l'Administration (Ministère de l'environnement et Développement Durable, Cellule Infrastructures, etc.) et de la Banque Mondiale. Ce rapport a été approuvé par le Ministère de l'environnement et Développement Durable (Lettre N°2403/SG/EDD/2015 du 17/08/2015 en annexe 1).

En général, la perception sur la réhabilitation des routes a été très positive. La plupart des Mbuti présents lors des discussions disaient que la réhabilitation et l'entretien des routes nationales RN4 (Beni-Kasindi) et RN 27 Komanda – Goli sont une très bonne chose aussi pour les populations autochtones parce qu'ils leur donnent la possibilité de réaliser des bénéfices comme suit :

- Augmentation des opportunités de commercialiser leurs produits agricoles, d'élevage, le gibier, le miel et les champignons;
- Augmentation des possibilités d'accès aux infrastructures sociales comme les centres de santé et les hôpitaux;
- Meilleur accès aux produits manufacturés comme le sel, les habits, l'essence et le savon;
- Meilleur accès à l'assistance (les ONG soutenant les peuples autochtones).

Une minorité des personnes (entre 10% et 30%) dans les différents campements présentes lors des discussions étaient de l'opinion que la réhabilitation et l'entretien de ces routes ne procureront des bénéfices qu'aux « Bantou ». Selon ce groupe de personnes, constitué majoritairement de femmes et d'hommes âgés, les populations autochtones « Mbuti » représentent la population de la forêt qui n'a pas besoin ou bien très peu de quelque développement que ce soit. Mais, même ce groupe n'avait néanmoins pas une mauvaise perception de la réhabilitation de ces routes, tout en demandant quand même au gouvernement de faire en sorte qu'eux aussi puissent bénéficier de leurs avantages (prioritairement en forme de donations etc.).

Par ailleurs, étant donné que plusieurs PA sont semi-nomades, de nouvelles consultations seront menées avant et pendant la mise en œuvre du projet. Ces consultations seront conduites sous la responsabilité du Bureau d'Etudes spécialisé en Gestion Environnementale et Sociale (BEGES) et en concertation avec les différents partenaires (Comités Locaux de Concertation, ONG d'appui aux PA, associations des PA, les acteurs étatiques et ceux de la société civile).

D'un point de vue légal, tous les peuples autochtones de la RDC sont des congolais à part entière jouissant des mêmes droits que les bantous ou les nilotiques de la RDC, conformément à la Constitution. Toutefois les populations autochtones de la RDC sont victimes d'une discrimination et n'ont pas la même influence politique, organisationnelle, technique, culturelle ou économique par rapport de leurs voisins bantous. Cependant, la réhabilitation des routes offre des potentialités d'amélioration des conditions de vie à l'intérieur des zones d'influence du projet en termes d'augmentation des opportunités de commercialisation des produits agricoles, d'élevages et les produits forestiers non ligneux, ainsi que de faciliter l'accès aux services sociaux de base (centres de santé, écoles, points d'eau aménagés, etc.) et aux différents services d'assistance (étatique et non gouvernemental).

Mais l'état actuel des choses laisse craindre que, si des mesures particulières et adaptées ne sont pas prises, les peuples autochtones risquent de ne pas participer aux avantages du projet « Pro-Routes » au même degré que les populations bantous voisines. Bien au contraire, la réhabilitation des routes risque de diminuer les revenus des PA dans la mesure où elle permettra aux populations locales «bantous» de mieux exploiter les ressources naturelles (développement de l'agriculture, exploitation forestière, exploitation minière avec extension de superficie). En plus, la valorisation/exploitation des ressources naturelles qui constitue la base de tout développement local obligera en même temps les peuples autochtones à abandonner des vastes zones forestières sans que leurs droits d'utilisation ne soient pris en compte. L'impact de la réhabilitation et de l'entretien des routes et du processus de développement local à long terme se traduiront par une sédentarisation progressive des populations autochtones «Mbuti ». Toutefois, les peuples autochtones « Mbuti » ne sont pas encore en mesure de traiter avec succès les défis de la sédentarisation pour les raisons suivantes :

- 100 % des Mbuti le long des routes nationales RN4 et RN 27 vivent encore dans des cases traditionnelles qui ne sont pas adéquates pour une utilisation permanente, alors qu'elles sont raisonnables pour un style de vie nomade. Ces habitations sont inadéquates parce qu'ils ne peuvent pas protéger les peuples autochtones des intempéries, des animaux nuisibles et des insectes, des maladies et font l'objet de stigmatisation et contribue à la marginalisation des « Mbuti » dans la société en général.
- 100 % des campements le long de la route nationale RN4 et 75% des campements le long de la route nationale RN27 ne disposent pas d'un point d'eau potable aménagé. Alors que l'utilisation de petits ruisseaux comme source d'eau était suffisante lorsque les peuples autochtones étaient toujours nomades mais les campements permanents ne peuvent pas fonctionner sans de source d'eau gérée. Il est bien connu que les maladies d'origines hydriques sont les plus communes dans les campements des peuples autochtones.
- Les zones d'utilisation des peuples autochtones (campement, agriculture, exploitation forestière, chasse, cueillette et pêche) ne disposent d'aucune protection légale. Par conséquent, les peuples autochtones ont perdu leurs terres lorsqu'elles sont sollicitées par d'autres personnes par des voies légales. Le non accès à une terre sécurisée, empêche les PA de développer les activités agricoles et d'élevages et donc de gagner plus d'argent, ce qui faciliterait l'accès aux infrastructures sociales de base (écoles et centres de santé surtout).
- Jusqu'aujourd'hui, les Mbuti, dans leur grande majorité, ne disposent pas de capacités techniques nécessaires à gérer les agricoles, d'élevages, de transformation et de commercialisation. Ceci est églement un handicap pour la génération des revenus dont elles ont besoins.

- 100% des campements le long des routes nationales RN4 et RN 27 n'ont pas d'associations ou d'autres structures internes qui puissent leur permettre de défendre eux-mêmes leurs droits ou encore de booster eux-mêmes leur développement.

Le « Pro-Routes » devra s'assurer, qu'avec la réhabilitation des routes, les populations autochtones ne:

- perdront pas le contrôle des terres et des zones d'usage qu'elles utilisent traditionnellement comme source de subsistance et qui représentent en même temps le fondement de leur système socio-culturel,
- soient marginalisées encore davantage au sein de la société congolaise,
- soient moins capables de défendre leurs droits légaux,
- deviennent ou demeurent dépendants envers les autres groupes ethniques,
- perdent leur identité culturelle et sociale.

Afin, d'une part de pouvoir éviter, atténuer et/ou compenser les impacts potentiels négatifs et risques du projet sur les PA, et d'autre part de permettre aux PA de bénéficier des avantages du projet Pro-Routes, les cinq groupes d'activités ci-après ont été proposées sur la base des résultats de l'analyse sociale issus des enquêtes et des différentes consultations publiques menées :

- Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations indépendantes des PA à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter la mise en œuvre des activités des PPA et toutes autres activités de développement en faveur de leurs communautés.
- Assister les peuples autochtones dans la sécurisation coutumière de leurs terres à travers la mise en place des Comités Locaux de Concertation (CLC) de chaque pool de concentration des PA et conformément à l'expérience développée par le Pro-Routes en la matière sur les axes du financement initial et additionnel 1.
- Appuyer les peuples autochtones dans l'amélioration des leurs habitations ainsi que l'érection des latrines pour l'assainissement de leurs campements;
- Aménager les points d'eau potable dans tous les campements des peuples autochtones;
- Renforcer les capacités techniques des peuples autochtones pour leur permettre de bien gérer leurs champs communautaires, leurs bétails et la commercialisation leurs produits agricoles, d'élevage et des produits forestiers non-ligneux à travers l'auto-développement des chaînes de valeurs ;

Afin de prévenir et de gérer des litiges qui pourraient surgir lors de la mise en œuvre des PPA, un Comité Local de Concertation (CLC) sera mis en place au début du projet au niveau de chaque pool de concentration des PA sur les deux axes routiers RN4 et RN27, conformément à l'expérience développée par le Pro-Routes en la matière sur les axes du financement initial et additionnel 1. Le CLC est une plateforme multi acteurs où siègent les leaders bantous et PA de la communauté concernée, les autorités administratives, les services techniques et la société civile.

Globalement, on peut estimer que les dix activités des PPA (5 pour le RN 4 et 5 pour le RN 27) avec un budget total d'**US \$ 584 775** seraient suffisantes pour garantir l'exécution du Programme « Pro-Routes » en accord avec la PO 4.10, et que le programme « Pro-Routes »:

- atténuera les impacts potentiels négatifs et risques du projet sur les PA,
- contribuera à la réduction de la pauvreté des populations le long des routes nationales RN 4 et 27 et encouragera un développement durable;
- déclenchera des impacts positifs sur la population entière, mais plus particulièrement encore parmi les peuples les plus pauvres, marginalisés et vulnérables, c'est-à-dire les peuples autochtones;
- respectera pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones;
- s'assurera qu'à l'intérieur de la zone d'intervention du Programme « Pro-Routes », les peuples autochtones reçoivent les bénéfices culturellement adaptés et équivalent au même moment que tous les autres groupes de population.



Tableau (i) : Coût total / Budget de la mise en œuvre des activités des PPA RN4 &amp; RN27

N°	RUBRIQUE	COÛT / \$			
		RN4	RN27	TOTAL	
1	Financement des activités	167 500	341 000	508 500	Sources de financement Pro-Routes
2	Coût pour la mise en œuvre, le suivi et les audits par des prestataires et les imprévus (15%)	25 125	51 150	76 275	
<b>TOTAL</b>		<b>192 625</b>	<b>392 150</b>	<b>584 775</b>	

Tableau (ii) : Budget de la mise en œuvre des activités du PPA sur la RN27

N°	RUBRIQUE	COÛT / \$	SOURCE DE FINANCEMENT
1	Renforcement des capacités des PA à améliorer leurs d'habitations dans les 88 ménages et l'assainissement des campements (érection des latrines et gestion des poubelles) des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN 27;	67470	Pro-Routes
2	Appui à l'aménagement et la gestion des points d'eau pour tous les 12 campements des Mbuti le long de la route nationale RN 27 ;	28800	
3	Appui (renforcement des capacités) à la production agricoles (aménagement des champs communautaires) et d'élevage (mise en place des chèvreries et poullailers communautaires) en faveur des peuples autochtones dans tous les 12 campements habités par des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN 27;	114000	
4	Renforcement des capacités techniques et méthodologiques des associations des PA à la conduite et à gestion des activités communautaires (commercialisation, agriculture, élevage et cueillette des produits forestiers non-ligneux.)	26400	
5	Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations autonomes des PA par pôle de regroupement afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités des PA.	74330	
6	Appui aux actions de sensibilisation des PA dans l'utilisation de la médecine moderne et formation des auxiliaires mobiles de santé & prise en charge des urgences.	30000	
7	Sous total couts des activités	341000	
8	Coût pour la mise en œuvre, le suivi et les audits par des prestataires et les imprévus (15%)	51150	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>392 150</b>	

Tableau (iii) : Budget de la mise en œuvre des activités du PPA sur la RN4

N°	RUBRIQUE	COÛT / \$	SOURCE DE FINANCEMENT
1	Renforcement des capacités des PA à améliorer leurs d'habitats dans les 76 ménages et l'assainissement des 2 campements (érection des latrines et gestion des poubelles) des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN4;	57018	Pro-Routes
2	Appui à l'aménagement et la gestion des points d'eau pour tous les 2 campements des Mbuti le long de la route nationale RN4 ;	4800	

3	Appui (renforcement des capacités) à la production agricoles (aménagement des champs communautaires) et d'élevage (mise en palce des chèvreries et poullailers communautaires) en faveur des peuples autochtones dans tous les 2 campements habités par des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN4;	<b>50482</b>
4	Renforcement des capacités techniques et méthodologiques des associations des PA à la conduire et à gestion des activités communautaires (commercialisation, agriculture, élevage et cueillette des produits forestiers non-ligneux.)	<b>22800</b>
5	Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations autonomes par pôle de regroupement afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités du PPA.	<b>17400</b>
6	Appui aux actions de sensibilisation des PA dans l'utilisation de la médecine moderne et formation des auxiliaires mobiles de santé & prise en charge des urgences.	<b>15000</b>
7	Sous total cout des activites	<b>167 500</b>
8	Coût pour la mise en œuvre, le suivi et les audits par des prestataires et les imprévus (15%)	<b>25 125</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>192 625</b>

## **EXECUTIVE SUMMARY**

The government of the Democratic Republic of Congo (DRC), the World Bank and the DFID have initiated since year 2008 the programme on reopening and maintaining highly priority roads, called Programme « Pro-Roads ». This very first funding covers the trunk Kisangani-Bunduki and Dulia-Bondo (Province Orientale) and Kasomeno-Uvira (Katanga and Southern Kivu).

The Pro-Routes project aims to contribute to the reopening and the re-establishment of the main road links of the DRC to allow the socio-economic revival of the DRC and its internal and external re-integration while reinforcing the public structures as well as small companies intervening on the interurban road network.

The Pro-Routes project, whose implementation is executed by the Infrastructures Cell (IC) of The Ministry of Infrastructures and Public Works (MIPW), has four (4) components below:

- (I) Rehabilitation and maintenance of the dirt roads;
- (II) Strengthening of the institutions and training;
- (III) Environmental and Social measures;
- (iv) Monitoring and evaluation.

The implementation of the Pro-Routes project is subjected to the requirements of the following World Bank safeguard policies: the OP4.01 (environmental assessment); the OP 4.04 (Natural habitats); the OP 4.36 (Forests); the OP 4.11 (physical and cultural Resources); the OP 4.12 (involuntary resettlement of the populations) and the OP 4.10 (Indigenous People). To fulfill the requirements of these policies, several documents were prepared and in their implementation are ongoing. These documents are:

- An environmental and social management framework (named the strategic framework of environmental and social impact for this project);
- An involuntary resettlement policy Framework (RPF);
- A indigenous people planning framework (IPPF);
- The detailed studies ESIA, RAP, and IPP for the various road axes;

The realization of the project preceded and/or accompanied by the plans associated with the implementation of environmental and social mitigation/attenuation measures according to the various operational policies applicable to the project.

In year 2011, the programme Pro-Roads benefited from an additional funding that will allow the opening of 376 km and will also allow to maintain an extra 1,117 km of roads in ground and clay, as well as the renewal of ten bridges, on the trunk Akula-Zongo (Province of Equateur) and Kisangani-Beni (Province of Orientale). Since April 2014, the Government of DRC is about to obtain a second additional funding from the World Bank, to extend the project « Pro-Roads » to four new road trunks, as follows:

- Main road 4 (RN4) between Beni and Kasindi in Province of Northern-Kivu (around 80 km) and;
- Main road (RN27) between Komanda, Bunia and Goli in Province Orientale (around 260 km).
- Main road number 2 (RN2) Kavumu-Sake (around 140km), in the provinces of Southern Kivu and Northern Kivu.
- Main road number 3 (RN3) Miti-Hombo-Walikale (around 200 km), in the provinces of Southern Kivu and Northern Kivu.

The first two roads trunks RN4 and RN27, under this study, already exist and are located at the extension of RN4, the portion Kisangani-Beni which is already rehabilitated through the first additional funding – and allowing easy exchange with Uganda.

However, the rehabilitation of the road network is likely to have potential impacts on indigenous peoples « Mbuti » living along the two roads. Thus, to mitigate the potential negative impacts and then maximise the positive impacts of the rehabilitation of the roads on the indigenous peoples along the roads in consideration, the preparation of an Indigenous People Plan (IPP) is one of the conditions recommended by OP 4.10 prior to the work start-up.

This study defines particular actions to be taken in advantage of the indigenous peoples « Mbuti (Efe and Asua) » in the target/influence or «social influence» area expands on 30 km from one side to another along the roads NR4 and NR27.

The main objective of this IPP is to make sure that the « Pro-Routes» project: (i) obtains a large support from indigenous peoples as a result of a free and well informed consultation process, (ii) fully respects dignity, human rights, the economy and the culture of the indigenous peoples and (iii) offers social and economic advantages to the indigenous peoples, culturally adapted.

The methodology used in this study is a participative approach and in close collaboration with all the different stakeholders (indigenous peoples, associations of the indigenous peoples, Bantu people, NGOs supporting IPs, technical Government services, etc). As the current socio-economic situation of the IPs “Mbuti” remains unknown, a participative analysis makes allows to update the understanding of their lifestyles and their expectations. This analysis was carried out based on:

- The identification of the campings of Indigenous Peoples “Mbuti” (including information on the name of the camping, close Bantu villages, GPS localization, number of households, existing social infrastructures in the zone, associative dynamics in the zone, etc), in the targeted area “social influence” which covers a radius of 30 km on both sides along the roads axes concerned.
- The preliminary discussions with the IPs in the identified campings and the discussions with their Bantu neighbors to inform all the stakeholders on the objectives of the IPP, the program of study and the validation workshops.
- A qualitative investigation, which will consist of interviews, of the individual/collective discussions with IPs of the various categories (men, women, young people, old man).
- A quantitative investigation of the households in the campings with household questionnaires.

The data collected were checked and entered in a database which was used as support to the elaboration of this report. The results then were shared and discussed with the main actors during the workshops of public consultations organized in Beni and Komanda in May 2015.

From the month of March to the month of April 2015, 2 IP camps « Mbuti –Asua » likely to be affected by the rehabilitation and maintaining work of the NR4 (Main Road 4) and 12 camps of IP « Mbuti-Efe » likely to be affected by the rehabilitation and maintaining work of the NR 27 (Main road 27) have been consulted on the potential impacts due to the rehabilitation of these road as well as the appropriate measures to be taken to increase the positive impacts and mitigate the impacts that would be potentially negative. In total 164 household have been identified among the 14 camps located around 30 km along the road NR4 and NR27 where works are being scheduled.

The provisional outcome of this study and the IPP where presented and approved during the workshops held respectively in Beni and in Komanda on 13 and the 14 of May 2015 with the participation of all the stakeholders. This version of the report took into account the amendments and comments from the workshops, the public Administration (Ministry of Environment and Sustainable Development, Infrastructures Cell, etc.) and the World Bank. The report was also approved by the Ministry of Environment and Sustainable Development (Letter No. 2403 / SG / ESD / 2015 8/17/2015 attached in Annex 1).

In general, the perception on the roads rehabilitation is positive. During the discussion, most of Mbuti IP said that the rehabilitation and the maintenance of de main roads NR4 (Beni-Kasindi) and NR27 Komanda-Bunia-Mahagi-Goli are a very good thing for the indigenous peoples because it will allow them to make profit as follows:

- Increasing of opportunities to trade their agricultural and farming products, meat, honey and mushrooms;
- Increasing possibilities to access social infrastructures such as wealth centres and hospitals ;
- Better access to manufactured items such as salt, clothes, petrol and soap;
- Better access to social assistance (NGO supporting indigenous peoples).

A minority of indigenous peoples (ranging between 10% and 30%) among different camps attending our discussion expressed the opinion that the rehabilitation of the roads will benefit only “Bantou”. According to this category, mostly women and old people, the indigenous peoples “Mbuti” is the only forest people who do not need or need less any development. But the same category kept a positive perception on

the rehabilitation of the roads and requested that the government make them benefit from these advantages (in terms of donations, etc).

In addition, given the fact that several IP are semi-nomadic, some more consultations will be conducted before and during the implementation of the project. These consultations shall be conducted under the responsibility of the The Bureau of Study for Environmental and Social Management (BSESM/BEGES), and in consultation with the different partners (Local Committees for Consultation, NGO supporting the PA, Pas associations, state and society actors).

In a legal point of view, all IP of DRC are fully Congolese benefiting from the same rights as the bantous peoples or Nilotic peoples of DRC, as per the Constitution. However the IP of DRC are victims of discrimination and do not have the same political, organisational, technical, cultural or economic influence compare to their neighbour bantous. However, the rehabilitation of the roads offers potential possibilities of improving the welfare of peoples in the zones under this study in terms of increasing the opportunities of agricultural, farming and authorised forest products exchange and trade, also enable access to basic social services (health centre, schools, points of potable water and fountains, etc.) and to different assistance services (government and non-government).

So far, the status of the situation on the field would bring some fears, if no particular and adapted measures have been taken, the IP may not get involved to the advantage of the « Pro-Routes » project at the same level of participation than their neighbor bantous peoples, in the opposite, the rehabilitation of the roads would bring the risk to see the revenues of the IP decreased as the rehabilitation of the roads would allow local bantous peoples to better take advantage and exploitation of the natural resources (development of agriculture, forest exploitation, mining exploitation with surface area extension). In addition, the value added/exploitation of natural resources which is the basic of every local development will oblige at the same time the IP to abandon their areas of forest without taking into account their usage rights. The impact of the rehabilitation and the maintenance of the road and the long term local process development will be seen by through their progressive sedentary status. However, the IP « Mbuti » are not yet ready to successfully handle the sedentary status challenge for the following raisons:

- 100 % of Mbuti all along the Main road NR4 and NR 27 still live in traditional cabins not adequate for a permanent usage while they are reasonable for a nomad style of life. These housings are inadequate because they cannot protect IP from weathers, from dangerous wild animals and insects, from diseases and these housings contribute to the marginalisation of « Mbuti » IP in the society in general.
- 100 % of the camps along the Main road NR4 and 75% of camps along the Main road NR27 do not have a potable water or fountain arranged. In the past the use of small streams as source of water was sufficient when the IP were still nomads but permanent camps cannot work without arranged source of potable water. It is known that diseases resulting from bad water are the most common in the camps of IP.
- The areas used by the IP (camps, agriculture, forest exploitation, hunting, picking and fishing) are not legally covered and protected. As a result, IP have lost their lands once those lands are legally requested by other peoples. No access to protected lands, prevents IP from organizing agricultural and farming activities and earn their living, which would enable access to basic social infrastructures (mostly school and health center).
- So far, the Mbuti people, in a huge majority, do not have technical capacity for running activities such as agriculture, transforming farming, and the trade. This is a handicap to generate revenue that they need for their living.
- a 100% of camps all around the Main roads NR4 and NR 27 have no associations or such internal structures that can allow them to defend their rights themselves or to boost their development by themselves.

The « Pro-Routes» should make sure that with the rehabilitation of roads, the IP should not:

- Lose control of their lands and the areas that they traditionally use as source of revenue which represents the same time the fundamental of their social and cultural system
- Be marginalized again and again in the Congolese society,
- Be less capable to defend their own rights,
- Become or stay dependent to other ethnical groups,
- Lose their cultural and social identity.

In order to avoid, mitigate and/or compensate the potential negative impacts et risks of the project on the IP on the hand to allow to IP to take profit of advantages of the Pro-Routes project, the following activity group have been suggested based on the results of the social analysis from investigations and other public consultations conducted:

- Assist the indogenous peoples on setting up IPs independent organisations at different level so that they may better coordinate, communicate and facilitate the implementation of IPP activities and all other development activities supporting IP.
- Assist the IPs in the securization of land tenure through the setting up of Local Committees for Consultation (LCC) of each pool of concentration of the IPs and in accordance with the experience developed by by the Pro-Routes regarding the subject matter on the axis of initial and additional 1 funding.
- Assist the IP in securization of land tenure as per their customs for their camps and their community plantations.
- Build the capacity of the IP to improve their housing and to maintain hygienic and clean camps (building of latrines and trash management).
- Arrange potable water sources in the camps of the IP
- Reinforce the technical capacity building of the IP to allow them to better manage their community fields/plantations, their farms and to trade their agricultural and farming products and forest and non-wooden items through value self-development.

In order to prevent and handle disputes which could arise in the implementation of IPP, a Local Committee for Consultation (LCC) will be set up at the beginning of the project at the level of each pool of concentration of the IP on the two roads axis NR4 and NR27, in accordance with the experience developed by the Pro-Routes regarding the subject matter on the axis of initial and additional 1 funding. The LCC is a multi actor platform where Bantu leaders and IP of the concerned community are represented, the administrative authorities, technical services and civil society.

Overall, we think that the ten activities of the IPP (5 for the NR4 and 5 for the NR27) with total budget of US \$ **584 775** will be enough to secure the execution of the « Pro-Routes» Programme in accordance with the OP 4.10, and the « Pro-Routes» programme will:

- Reduce the potential negative impacts and risks of project on IP;
- Contribute to reduce the poverty of all the populations all along the Main roads RN 4 and 27 and will urge a sustainable development;
- Release positive impacts on the entire population, but most particularly among the poorest people, marginalized and vulnerable, we means the IP;
- Fully respect the dignity, the human rights, the economy and the culture of the IP;
- Make sure that inside the target area of the « Pro-Routes» Programme, the IP receive a benefit that is culturally adapted and equivalent at the same time to all other population groups.

#	ITEMS	COST/USD			TOTAL	
		RN4	RN27			
1	Funding of activities	167,500	341,000	508,500	Pro-Routes	
2	Implementation cost, follow-up and audits by consultants and overhead (15%)	25,125	51,150	76,275		
	<b>TOTAL</b>	<b>192,625</b>	<b>392,150</b>	<b>584,775</b>		

Table (II): Budget of the implementation of the activities of the IPP NR27

N°	ITEMS	COST / \$	FUNDING SOURCE
1	Capacity building of IPs to improve their habitats in the 88 households and the sanitation of the campings (construction of the latrine and management of the dustbins) of the IPs "Mbuti" along road NR 27;	67470	Pro-Routes
2	Support the installation of the water supply points for all the 12 campings of Mbuti along road NR27;	28800	
3	Support (capacity building) the agricultural production (installation of the Community fields) and of breeding (installation of the Community breeding of goats and hen/poultry) for IPs in all the 12 "Mbuti" campings along road NR27;	114000	
4	Technical and methodological capacity building of IPs associations to lead and manage the community activities (marketing, agriculture, breeding and gathering of the non timber forest products)	26400	
5	Assist the IPs in the establishment of the autonomous organizations of IPs by pool grouping in order to better coordinate, communicate and facilitate the IPs activities in the IPP.	74330	
6	Support the sensitization of IPs in the use of modern medicine and training of the health assistants & emergency care.	30000	
7	Subtotal costs of the activities	341000	
8	Cost for the implementation, the monitoring and the audits by consultants/companies and the unforeseen ones (15%)	51150	
<b>GENERAL COST</b>		<b>392150</b>	

Table (III): Budget of the implementation of the activities of the PPA RN4

N°	ITEMS	COST / \$	FUNDING SOURCE
1	Capacity building of IPs to improve their habitats in the 76 households and the sanitation of the campings (construction of the latrine and management of the dustbins) of the IPs "Mbuti" along road NR4;	57018	Pro-Routes
2	Support the installation the water supply points for all the 2 campings of Mbuti along road NR4;	4800	
3	Support (capacity building) the agricultural production (installation of the Community fields) and of breeding (installation of the Community breeding of goats and hen/poultry) for IPs in all the 2 "Mbuti" campings along road NR4;	50482	
4	Technical and methodological capacity building of IPs associations to lead and manage the community activities (marketing, agriculture, breeding and gathering of the non timber forest products)	22800	
5	Assist the IPs in the establishment of the autonomous organizations of IPs by pool grouping in order to better coordinate, communicate and facilitate the IPs activities in the IPP.	17400	
6	Support the sensitization of IPs in the use of modern medicine and training of the health assistants & emergency care.	15000	



7	Sub-total costs of the activities	167 500
8	Cost for the implementation, the monitoring and the audits by consultants/companies and overhead (15%)	25 125
	<b>GENERAL COST</b>	<b>192 625</b>

## **KIFUPI CHA UCHUNGUZI**

Serkali ya inchi ya Kidemokrasia ya Congo, chumba kuu ya Banki ya mataifa na pia DFID walitengeneza kota mwaka elfu mbili na mnane (2008) matengenezo ya kufunguwa na pia kutengeneza ma njia ya muimu kawaida, na matengenezo hio inaitwa « Pro-Routes ». Feza ile ilipewa ya kwanza ilianguka makazi ya njia kama vile :

- Kisangani-Bunduki na Dulia-Bondo (Province Orientale) na pia njia ya
- Kasomeno-Uvira (Katanga na Sud Kivu).

Mradi Pro-Routes ina lengo la mchango yaku kufungua upya na marejesho ya viungo kuu vya barabara ya jamhuri yaki demokratia ya kongo (RDC) juu ya kuendesha ya kiuchumi na kijamii ya Jamhuri yaki demokratia ya kongo na kuwaunganisha na jamii ndani na nje wakati kuimarisha mifumo ya serikali pamoja na ma campuni ya PME inayo husika na ma kazi ya ujenzi wa njia kati kati ya miji.

Mradi Pro- Routes , ambao uungozwa na Cellule Infrastructures (CI) ya Wizara ya Miundombinu na Ujenzi wa Umma ( MITP ) imekuepo na viungo ine (4) hapa chini :

- (i) Ukarabati na matengenezo ya barabara ya udongo;
- (ii) kuimarisha Taasisi na mafunzo ;
- (iii) Hatua za kijamii na kimazingira ;
- (iv) Ufuatiliaji na tathmini .

Utekelezaji wa mradi ya Pro- Routes ni chini ya mahitaji yafuatayo wa Benki kuu ya Dunia (Banque mondiale) kama hiyi : OP4.01 ( Tathmini ya Mazingira ) ; OP 4.04 ( makao ya viumbe ); OP 4.36 ( misitu ) ; OP 4.11 (Utamaduni Rasilimali kimwili) ; OP 4.12 ( Uhamisho ki nguvu ya watu) na OP 4.10 ( Wambutu). Juu yakutoa majibu zidi ya mahitaji ya siasa hiyi, ma buku mengi yali andikwa na yengine iko na andikwa sasa kama hiyi

- Mfumo ya uongozi wa Mazingira na ya Jamii ( aitwaye Mkakati kwa athari za kimazingira na kijamii kwa ajili ya mradi huu );
- Mfumo ya siasa ya uhamishiji kwa nguvu ( CPRI );
- Mfumo ya kupanga maendeleo ya wa mbuti ( CPPA );
- utafiti wazi wazi EIES , PAR na PPP kwa ajili ya ma barabara mbalimbali ;

Ufanyaji kazi ya Mradi , kabla na / au iki shindikizwa na mipango ya kuhusishwa na utekelezaji wa ma hatua za kukabilian / kukabiliana na mazingira na kijamii yalisababisha na tofauti ya siasa za uendeshaji husikayo kwa mradi huo.

Mu mwaka elfu mbili na kumi na moja (2011), matengenezo ya Pro-Routes alipata pia feza ya maongezo ile ilisaidia kufunguwa urefu wa njia ya kilometres mia tatu makumi saba na sita (376 Km) na pia matengenezo ya njia kwa urefu ya kilometres elfu moja mia moja na kumi na saba (1.117 km) ingine ya njia ya udungo, na pia matengenezo ya vilalo kumi (10), ku upande wa :

- Akula-Zongo (Province ya Equateur) na ku upande wa
- Kisangani-Beni (Province Orientale).

Kutoka mwezi wa kumi na mbili (december) mwaka wa elfu mbili na kumi na ine (2014), serkali ya RDC ina ongelea tena kusaidiwa na maongezo ya feza kutoka Chumba kuu ya Banki ya mataifa, kwa kuendelea na matengenezo ya Pro-Routes kwa vipande vingine ine (4) ya njia kama :

- Njia kubwa ya ine (RN4) kati ya Beni na Kasindi ku upande wa Nord Kivu (urefu wa kilometres makumi mnane (80 km)) na pia ;
- Njia kubwa ya makumi mbili na saba (RN27) kati ya Komanda, Bunia na Goli ku upande wa Province Orientale (urefu wa kilometres mia mbili na makumi sita (260 km)) ;
- Njia kubwa ya pili (RN 2) : kutoka Kavumu mpaka Sake, ku upande wa Sud Kivu na pia Nord Kivu ;
- Njia kubwa ya tatu : kutoka Miti kipitia Hombo mpaka Walikale (urefu wa kilometres mia mbili (200 km)), ku upande wa Sud Kivu na pia Nord Kivu.

Vipande via njia viwili via mwanzo hama njia kubwa ya ine (RN 4) na njia kubwa ya makumi mbili na saba (RN 27), vinie vina angaliwa na majifunzu haya, ni via kawaida na via na patikana mu muendeleo ya njia kubwa ya ine (RN 4), ku upande kutoka Kisangani mpaka Beni, inie ilitengenezwa na feza ya maongezo ya kwanza, na ilisaidia ku fasilisha kuzunguluka kwa vitu na watu na inshi ya Uganda.

Na kwa hio, kazi ya kufunguwa na pia kutengeneza ma njia hii ita acha alama mbali mbali kwa wikaaji hama vile wa Mbuti wenya wa na ikaa kando kando ya ma njia hii.

Kufatana na namna ya kutumika kwa kupunguza na pia kuepuka matatizo na ma alama mbaya kwa watu hama wa Mbuti na kutumia ma alama mzuri, ma kazi ya kutengeneza na pia kufunguwa ma njia itatengeneza plani inye ita angalia makao ya wa Mbuti ku upande huo kufatana na maombi na makanuni ya chumba kuu ya banki ya mataifa ina itwa PO 4.10 kabla ya kwanza kazi yoyote.

Majifunzo aya ya meangalia mambo ya wa Mbuti inaomba pia kupanga mambo kawaida imeangalia kabisa mambo ya kusaidia wa Mbuti (Efe na pia Asua) kufatana na mwikalio yao ku upande ule kazi hii itafanikwa kando kando ya njia ina urefu wa kilometa mbili (2 km) ngambo yote mbili ya ma njia kubwa ya ine (RN4) na pia njia kubwa ya makumi mbili na saba (RN27).

Maana ya matengenezo ya majifunzo imeangalia wa Mbuti hama wikaaji wa uko ni kwa kuona kama matengenezo ya « Pro-Routes » : (i) ina itikiwa na wikaaji ote wenye wana ishi kando kando ya ma njia hii, kufatana na mazungumuzo ilifanika kwa uhuru na kujulikana kwa watu ote, (ii) kweshimu umuntu wa wa Mbuti, kanuni zao, viashara viao na pia mwikalio wao (iii) kutolea na kuletea wa Mbuti maendeleo kwa viashara na mwikalio wao kawaida.

Mbinu inayo tekelezwa katika utafiti huu ni mbinu ya shirikishi na katika ushirikiano wa karibu na vyama vyote vya mbalimbali zinazohusika, ( wambutu, ma gundi ya wambutu, ma jirani Bantu wanao ishi pembeni ya wambutu , mashirika (ONG) yasiyo ya kiserikali inayo toa msaada kwa wa mbuti, ma shirika kiufundi ya serikali, na mengineyo ). Kama hali ya sasa ya kiuchumi na kijamii za watu wa asili « Mbuti » bado haijulikani , uchambuzi shirikishi inaruhusu ya kuboresha elimu ya maisha yao na matarajio. Uchambuzi huu ulifanyika chini ya msingi :

- kutambulisha makao ya wa mbuti (ikiwemo jina la makao hayo, kijiji, vijiji ya majerani wa bantu ni wanachama wa jina kambi, Bantu vijiji jirani, eneo hayo kupitiya GPS, idadi ya kaya, majengo yaki jamii ikiwemo katika eneo hilo, mienendo ya ma gundi katika ukanda, etc.) katika eneo la kuingilia / "athari za kijamii" inayo kuwa na upana wa kilomita 30 kutoka kila upande pamoja mhimili wa njia ihusikayo ;
- majadiliano ya awali na wa mbuti ama PA kwenye kambi ambao utambulishwa na majadiliano na majirani wao wa Bantu kwa kuwajulisha vipande vyote juu ya malengo ya sheria ya manunuzi, utafiti na warsha mpango uthibitisho ;
- utafiti wa ubora, ambayo wajumbe wa mahojiano nusu muundo, majadiliano ya mtu binafsi / ya pamoja na wa mbuti ama PA kwa makundi mbalimbali (wanaume, wanawake, vijana, wazee) ;
- utafiti upimaji wa kaya katika ma kambi na maswali Kaya ;

Matokiyo zilizokusanywa walikuwa kuthibitishwa na aliingia katika fundo moja ambayo hutumiwa kwa kusaidia maandalizi ya taarifa hii. Matokeo walikuwa kisha kushirikishwa na kujadiliwa na magundi mbalimbali muhimu wakati wa warsha iliyoandaliwa maoni ya wananchi katika Beni na Kasindi munamo mwezi wa tano (5) 2015

Majifunzo haya ni jibu kutoka majifunzo ile ilifanika kwa umoja na pia kati ya watu ote (wa mbuti, vikundi viao, wa jerani wao, vikundi vinye vina tumika kwa ku wasaidia, offisi ya serikali, na pia chumba kuu ya Banki ya mataifa) na pia ina tengeneza mipango kwa : a) kwepuka kuleta matatizo ku mwikalio ya wa Mbuti, hao b) kupunguza kabisa ma alama mbaya ya makazi kwa mwikalio wao.

Kutoka mwezi wa tatu mpaka mwezi wa ine mwaka wa elfu mbili na kumi na tanu (2015), makao makubwa mawili ya wa « Mbuti-Asua » wenye wanakaa uku upande wa njia kubwa ya ine (RN 4) na pia makao kumi na mbili (12) ya wa « Mbuti-Efe » ku upande wa njia kuba ya makumi mbili na saba (RN

27) wa lialikwa kwa mazungumuzo kufatana na ma alama mbaya ya makazi ya njia na ma tengenezo gani kawaida itafanika kwa kusaidia mwikatio wao kwa maendelo kawaida.

Kwa wingi, ma nyumba mia moja makumi sita na ine (164) na pia wa Mbuti mia sita makumi tanu na sita (656) njo wenie wali andikiwa katoka ka makao kumi na ine (14) inie inapatikana kando kando ya upande wa ma njia mbili hama njia kubwa ya ine (RN 4) na njia kuwa ya makumi mbili na saba (RN 27) mu ulifu wa kilometres makumi tatu (30 km) kwenie ma kazi itafanikwa. Ripoti kwa muda kutoka ku majinfunzo ile ilionishwa na pia iliitikiwa na wote wakati wa mazungumuzo ilifanikwa Beni na pia Komanda mu siku ya kumi na tatu (13) na pia mu siku ya kumi na ine (14) mwezi wa tanu (may) mwaka wa elfu mbili na kumi na tano (2015) mbele ya watu wote kamili wenyie wana staili. Maandiko ya ripoti hii ilianguka vizuri mambo kutoka mabadilisho na maneno kamili iliyo ongezewa kutoka kati ya mazungumuzo mbali mbali, kutoka serkali ya mambo ya mazingira na maendeleo kamili (MEDD), na kutoka offisi ya mambo ya ma barabara (Cellule Infrastructures) na kutoka Chumba Kuu ya Banki ya ki Mataifa. Na ripoti hii ilihakikishwa na serkali ya mazingira na maendeleo kamili (hama imeandikwa ku kibarua N°2403/SG/EDD/2015 du 17/08/2015 kinapatikana hapa ku mwisho ya majinfunzo haya).

Kwa ufupi, mambo inaanguka matengenezo ya njia iliitikiwa kwa wote. Wengi kati ya wa Mbuti walisema hama matengenezo ya ma njia mbili hii RN 4 (Beni-Kasindi) na pia RN 27 (Komanda-Goli) itawasaidia kabisa kwa njia ya biashara viai mbalimbali na kwa maendeleo kawaida kama vile :

- Maongezo ya nginsi ya kutumia viashara viao kwa kuuzisha mazao ya milimo, uvuvi, uyoga na samaki ...
- Maongezo ya bahati ya kwelekea kwa viumba via ma dawa na hospitali
- Bahati ya kusaidiwa na vikundi mbali mbali vinie vinaanguka mambo ya wa Mbuti.

Mtango wa watu kidogo kati yao (hama 10% na 30%) kutoka makao haya ya wa Mbuti wali sema kwamba makazi haya itawasaidia mpaka wa « Bantous ». Kulingana na wa Mbuti hawa, wanawake na wazee, wa Mbuti wanaonekana kama watu wenie hawana na nia ya maendeleo muimu. Lakini ata walisema hivi, wa Mbuti hawa waliomba hama serkali ya inchi ifanie nguvu ili wapate kusaidiwa kabisa kwa njia ya makazi haya kamili.

Upande ungene, kwa kuona ka wa mbuti wengi ama PA wako na maisha ya wahamaji, mashauriano zaidi itafanyika kabla na wakati wa utekelezaji wa mradi. Mashauriano hayo itafanyika chini ya uongozi wa Ofisi ya Mafunzo maalumu kwa usimamizi wa mazingira na jamii (BEGES) na kwa kushirikiana na na vipande vya magundi mbalimbali ( Kamati za Ushauri za Nguzo, mashirika (ONG) yasiyo ya kiserikali msaada yanayo unga mkono wa mbuti ama PA , vyama vya PA , pamoja na mashirika yahali kiraia).

Kufatana na mipango ya kodi ya inchi, wa Mbuti ote mu inchi ya RDC ni wa kongomani hama wanainchi wengine ote (wa bantu na pia wa nilotiki). Lakini wa Mbuti saa zingine hapa RDC wa ishi kwa ubakuzi na awana na matengenezo kawaida ya kuwasaidia kufwata na wandugu wengine hama wa bantu na pia wa nilotiki.

Njo maana, kazi za matengenezo na kufunguwa ma njia inawatolea bahati ya kutengeneza namna ya maisha yao ku upande uho ma njia ambayo inapitia, na kuwasaidia kwa njia ya biashara biao, na mambo mengi hama kuvuka wa nyama na kama vile vitu via mustuni, na kujenga pia viumba via biashara na via matunzo na tena viuma via masomo kwa watoto, na pia mahali pa maji ya kunwa muzuri.

Ngisi mambo inafanikana masiku hii, ku na oga kubwa kwasababu kama akukamatshike mipango kawaida kwa kwanguka vizuli mambo ya wa Mbuti kwa njia ya ma kazi ya Pro-Routes, wanduku awa awatasaidiwa vizuri na makazi hii aiyasaidia kwendelea na miasha yao kabisa.

Na ikiwa hivi, matengenezo ya njia itaharibu mwikalio ya wa Mbuti na vitu vio pia, na itasaidia watu wengine (hama Bantous) watumie mahali penye wa Mbuti walistaili kukaapo kwa kuona nginsi ya kufania makazi yao ya mashamba na kutumia vitu vingine via mazingira, na kutafuta maadini mbali mbali, na kuongeza mahali ya kwikalia.

Lakini kutengeneza muzuri ngisi ya kutumia mali ya msituni inye inangalia maisha ya wa Mbuti, na awata asha mahali penye wanakaa na wana ishi. Ali ya maendeleo kabisa ya maisha ya wa Mbuti kwa kukawia inapatikana kwa kwikalisha makao yao fazi moja kidogo kidogo.

Kwa lakini, wa Mbuti awana kabisa tayari kwa kukaa fazi moja bila masaidio kawaida kufatana na mambo yafatayo :

- persenti mia moja (100 %) ya wa Mbuti wenye wana patikana upande wa ma njia ya RN4 na RN 27 wana ishi kati ya manyumba ya kisenji hama ya kinkambo inye haiko ngufu na haikawiye kabisa, na inye haiwasaidie kukaa fazi moja na wakiwa na badilisha mahali pa kwikaa kila wakati. Na makao yao haya haiko muzuri kwa kuwakinga kwa mpepo, mvua na magonjwa kawaida na pia vidudu, na ni kwa iyo njo wanainchi wengine wana wazarau.

- persenti mia moja (100 %) ya makao na migini kando kando ya njia RN4 na persenti makumi saba na nane (78%) ya migini hama makao kando kando ya njia ya RN27 hakuna na mahali penye palitengenezwa kwa kupata maji safi.

Ata kama maji ya mitoni kidogo ilikuwa ya kawaida wakati wa Mbuti walikuwa na maisha ya kutembea mafizi mingi, wakiwaombe kukaa fazi moja haitatosha kabisa kutumia maji ya mutoni kidogo kwa muda marefu na inastaili kutengeneza na fazi ya maji ya kunya kawaida. Inajulikana kama magonjwa mbali mbali kutokea ku maji ya kunya ni nyingi ku migini ya wa Mbuti.

- Mahali penye wa Mbuti wana kaa na wana tumia (migini hama makao yao, malimo, uvuvi, na makazi ya vitu via mustuni) haiko na mikanda hama vibati via serkali kwa ku wa ruhusu na kuwa kinga kulingana na mambo ya kodi. Njo kwa mana wa Mbuti walipoteza kabisa udungo wao, wakati udungu hou ukiwa umepewa kwa watu wengine kufatana na kodi ya inchi. Ukosefu wa udungo wenye kulingiwa na kibati, una fanya kama wa Mbuti wakose mahali pa kutumia kazi yao ya mashamba hama malimo na kuchunga nyama zao, nakwa hio wanakosa namna ya kupata feza, inye itawasaidia kujenga vizuri viumba mbali mbali via ma kazi hama masomo na pia kabisa viumba via matunzo.

- Mpaka leo, wa Mbuti, kwa wengi kati yao, hawana na ngisi ya kuweza kabisa kutumika kazi yao ya malimo na ata biashara mbali mbali. Haya njo inafanya kabisa wakose ngisi ya kupata feza inye wana takia sana.

- persenti mia moja (100%) ya migini hama makao yao kando kando ya ma njia RN4 na RN 27 hawaiko hata na vikundi hama matengenezo kati yao inye itawasaidia kusemea kanuni yao na kuwasaidia kwa maendeleo yao pia.

Kwa hio, matengenezo ya « Pro-Routes » inapashwa kuwa tayari kwa kwangalia kama makazi ya kufungua hama kutengeza ma njia ita saidia wa Mbuti kuweza :

- Kulinga vizuri udungo wao mahali wana ishi kufatana na kanuni pia na mfano yao,
- Kusaidia wenyeji wa mbuti katika ukingo kupata udungo wao za kimila kwa kuanzisha njia za Mitaa Kamati za Ushauri ( CLC ) ya kila gundi ya wa mbuti ama PA na mkusanyiko na kulingana na uzoefu wa maendeleo na Pro- Routes katika jambo juu ya mambo awali na ziada ya fedha iyongezayo 1
- Kuwa patia nguvu ya kujikinga wenyewe kwa njia ya kodi,
- Ku watosha mu mateso mbali mbali sababu wana tegemea vikundi vingine na makabila zingine,
- Kuwasaidia wasi poteze umuntu wao na matabia yao.

- Juu ya Kuzuia na kusimamia migogoro ambayo yanaweza kutokea katika utekelezaji wa PPA, Mitaa Kamati za ushauri (CLC) itakuwa imara mapema mwanzo ya mradi katika kila ma gundi ya wa mbuti ama PA juu ya barabara mbili ya RN4 na RN27 , kwa mujibu wa uzoefu wa maendeleo na Pro- Routes katika jambo juu ya mambo ya fedha za awali na ziada 1. CLC ni jukwaa mbalimbali ambapo wachezaji kukaa Bantu na wa mbuti ama wa PA na viongozi wa jumuiya , mamlaka za kiutawala , shirika za kiufundi ya serkali na mashirika za kiraia

Na kwa kuepuka matatizo haya yote na kuya punguza kabisa kwa mwikalio ya wa Mbuti, mambo kubwa tano ilipewa na ilikamatiwa kutoka majifunzo ya mwikalio ya wa Mbuti na ina pashwa kweshimiwa na kufanikwa kwa matengenezo ya « Pro-Routes ». Matengenezo ya ma kazi ya « Pro-Routes » ita tumia kwa kuwaletea wa Mbuti vitu vifatavio :

- Kusaidia wa Mbuti wa kuwe na vikundi viao kwa kuweza kulinda vizuri mambo yamakao yao na kuyasimamia (biashara, mlimo, uvuvi, na mistuni yao).
- Kusaidia wa Mbuti wakinge vizuri udongo wao mahali wana ishi kufatana na kanuni pia na mfano yao, na wakinge shama lao.
- Kusaidia wa Mbuti kutengeneza vizuri makao yao kwa afia na kujenga misalani na mahali pa kuhoga maji
- Kusaidia wa Mbuti watengeneza mahali ya maji ya kunya kati ya migini yao
- Kuwasaidia wa Mbuti na kukamilisha akili zao hivi wawezi kutengeneza vizuri maisha yao na kwikaa vizuri kwa maendeleo kamili.

Na kwa hio, tunaweza kusema hama matayarisho haya kumi ya majifunzo ya PPA ( tano (5) kwa njia ya RN 4 na tano kwa njia ya RN 27) na mtango ya feza ya kimerikani elfu mia tano na makumi tano na tisa na mia tatu na makumi tano (**\$US 584 775**) ita tosha na itasaidia juu ya matengenezo ya makazi ya Pro-Routes kulinga na mpango PO 4.10 ya Banki Kuu ya mataifa, na pia matengenezo ya Pro-Routes :

- Itapunguza matatizo mbali mbali na ma alama mbaya kwa mwikalio ya wa Mbuti
- Itapunguza kabisa umaskini wa wakaaji wa kando kando ya ma njia mbili haya (RN 4 na pia RN 27) na kuwaendelea mbele
- Itatawanisha ma alama mzuri kwa mwikalio ya watu wote, na kabisa kwa wa maskini wa wanieniekevu wote, pamoja na wa Mbuti pia
- Itaeshimu kabisa umuntu na kanuni ya wa Mbuti, viashara viao na mwikalio wao
- Itaakikisha kwamba ku upande huo wa makazi ya Pro-Routes wa Mbuti wanapewa kulinga na makanuni zao nia inie insatahili na ya kawaida, ya kweneyana naya vikundi vingine via watu.

N°	MUSTARI	MTANGO/BEI / \$US			Pro-Routes
		RN 4	RN 27	Mtango	
1	Feza kwa makazi mbali mbali (10)	167 500	341 000	508 500	
2	Mtango kwa matengenezo, na kufata makazi ya wasaidizi na pia mambo yataweza kutokelea (10%)	25 125	51 150	76 275	
	<b>Mtango kamili</b>	<b>192 625</b>	<b>392 150</b>	<b>584 775</b>	

**(mtango ya feza ya kimerikani elfu mia tano na makumi tano na tisa na mia tatu na makumi tano)**

Meza (ii) utekelezaji wa shughuli za Bajeti PPA juu ya RN27

N°	RUBRIQUE UPANDE	COUT GARAMA / \$	SOURCE DE FINANCEMENT MATUKIYO YA FEDHA
1	<p>Renforcement des capacités des PA à améliorer leurs d'habitations dans les 88 ménages et l'assainissement des campements (érection des latrines et gestion des poubelles)des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN 27 ;</p> <p>Kuimarisha mafunzo ya wambutu ama wa PA uwezo wa kuboresha makazi yao katika kaya 88 na makambi usafi wa mazingira (kujenga vyoo na usimamizi takataka ) ya wenyeji " Mbuti " wanao ikaa pembeni RN 27</p>	67470	
2	<p>Appui à l'aménagement la gestion des points d'eau pour tous les 12 campements des Mbuti le long de la route nationale ya RN 27 ;</p> <p>Msaada kwa ajili ya usimamizi wa maendeleo ya vituo vya maji kwa wote katika ma kambi ya wa mbuti 12 wanao ikaa pembeni ya RN 27;</p>	28800	
3	<p>Appui (renforcement des capacités) à la production agricoles (aménagement des champs communautaires) et d'élevage (mise en place des chèvreries et poulaillers communautaires) en faveur des peuples autochtones dans tous les 12 campements habités par des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN 27;</p> <p>Msaada ( kielimu ) katika uzalishaji wa kilimo (mashamba ya maendeleo yaki jamii ) na mifugo ( uanzishwaji wa mashamba mbuzi Jumuiya ya ma kuku yaki jamii ) kwa ya wa mbuti wa ichi katika ma kambi 12 pembeni ya RN 27</p>	114000	
4	<p>Renforcement des capacités techniques et méthodologiques des associations des PA à la conduire et à gestion des activités communautaires (commercialisation, agriculture, élevage et cueillette des produits forestiers non-ligneux.)</p> <p>Msaada ya Nguvu na uwezo wa kiufundi na mbinu za vyama vya wa mbuti ama PA kuendesha na shughuli ya kusimamia ma kazi yaki jamii ( masoko, kilimo, mifugo na ukusanyaji wa mazao ya misitu yasiyo miti .</p>	26400	
5	<p>Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations autonomes des PA par pôle de regroupement afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités des PA.</p> <p>Kusaidia watu wa mbuti nchini kuanzisha uhuru mashirika ya wambutu ama PA kwenye eneo bora kuratibu , kuwasiliana na kuwezesha shughuli za makazi ya wa mbuti ama PA .</p>	74330	
6	<p>Appui aux actions de sensibilisation des PA dans l'utilisation de la médecine moderne et formation des auxiliaires mobiles de santé &amp; prise en charge des urgences.</p> <p>Msaada kwa kuongeza uelewaji ya wambutu katika matumizi ya dawa za kisasa na mafunzo ya msaada mkononi ya afya na usimamizi wa dharura.</p>	30000	
7	<p>Sous total couts des activités</p>	341000	<p><b>Pro-Routes</b></p>



	Chini gharama jumla ya shughuli	
8	Coût pour la mise en œuvre, le suivi et les audits par des prestataires et les imprévus (10%) Gharama kwa ajili ya utekelezaji, ufuatiliaji na ukaguzi wa na watoa na dharura (15%)	51150
<b>TOTAL GENERAL</b>		
<b>YOTE KWA UWINGI</b>		<b>392 150</b>

Meza (iii) utekelezaji wa shughuli za Bajeti PPA juu ya RN4

N°	RUBRIQUE UPANDE	COÛT / \$ GARAMA	SOURCE DE FINANCEMENT MATUKIYO YA FEDHA
1	Renforcement des capacités des PA à améliorer leurs d'habitats dans les 76 ménages et l'assainissement des 2 campements (érection des latrines et gestion des poubelles) des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN4; Kuimarisha wa PA uwezo wa kuboresha makazi yao katika kaya 76 kujengwa ya kambi mbili ( kujenga vyoo na usimamizi takataka ) ya wa Mbuti " wanao pembeni ya barabara ya ki taifa ya RN4 ;	57018	
2	Appui à l'aménagement et la gestion des points d'eau pour tous les 2 campements des Mbuti le long de la route nationale RN4 ; Msaada kwa ajili ya maendeleo na usimamizi wa vituo vya maji kwa kambi 2 ya wa Mbuti wanao ishi pembeni na barabara ya kitaifa ya RN4	4800	
3	Appui (renforcement des capacités) à la production agricoles (aménagement des champs communautaires) et d'élevage (mise en place des chèvres et poulaillers communautaires) en faveur des peuples autochtones dans tous les 2 campements habités par des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN4; Msaada ( kujenga uwezo ) katika uzalishaji wa kilimo (mashamba maendeleo ya jamii ) na mifugo ( uanzishwaji wa mashamba mbuzi Jumuiya na ghala ) kwa watu wa kiasili nchini kambi zote mbili wenyeji na wenyeji wa" Mbuti " wanao ishi pembeni ya barabara yaki taifa ya RN4 ;	50482	
4	Renforcement des capacités techniques et méthodologiques des associations des PA à la conduire et à gestion des activités communautaires (commercialisation, agriculture, élevage et cueillette des produits forestiers non-ligneux.)	22800	

Pro-Routes

	Nguvu uwezo wa kiufundi na mbinu za vyama vya wa mbuti ama wa PA kuendesha na shughuli kusimamia jamii ( masoko, kilimo, mifugo na ukusanyaji wa mazao ya misitu yasiyo miti . )	
5	Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations autonomes par pôle de regroupement afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités du PPA. Kusaidia watu wa kiasili nchini kuanzisha mashirika uhuru na pole ya regroupement bora kuratibu , kuwasiliana na kuwezesha shughuli PPA	17400
6	Appui aux actions de sensibilisation des PA dans l'utilisation de la médecine moderne et formation des auxiliaires mobiles de santé & prise en charge des urgences. msaada kwa kuongeza uelewa ya wa PA katika matumizi ya dawa za kisasa na mafunzo ya msaada mkononi afya na usimamizi wa dharura.	15000
7	Sous total cout des activités Chini gharama jumla ya shughuli	167 500
8	Coût pour la mise en œuvre, le suivi et les audits par des prestataires et les imprévus (10%) Gharama kwa ajili ya utekelezaji, ufuatiliaji na ukaguzi wa na watoa na dharura (15%)	25 125
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>192 625</b>
<b>YOTE KWA UWINGI</b>		

## INTRODUCTION

### **Contexte et justification**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC), la Banque Mondiale et le DFID ont initié depuis 2008 le programme de réouverture et d'entretien des routes hautement prioritaires, appelé Programme « Pro-Routes ». Ce premier financement couvre les axes routiers Kisangani-Bunduki et Dulia-Bondo (Province Orientale) et Kasomeno-Uvira (Katanga et Sud Kivu). En 2011, le projet Pro-Routes a bénéficié d'un financement additionnel qui permettra d'ouvrir 376 km et d'entretenir 1.117 km supplémentaires de routes en terre, ainsi que le renouvellement de dix ponts, sur les tronçons Akula-Zongo (Province de l'Equateur) et Kisangani-Beni (Provinces Orientales).

Le projet Pro-Routes a pour objectif de contribuer à la réouverture et au rétablissement des principales liaisons routières de la RDC pour permettre la relance socio-économique de la RDC et sa réintégration interne et externe tout en renforçant les structures de l'Etat ainsi que les PME intervenant sur le réseau routier interurbain.

Le projet Pro-Routes, dont la mise en œuvre est confiée à la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP), comprend les quatre (4) composantes ci-après :

- (v) Réhabilitation et entretien des routes en terre ;
- (vi) Renforcement institutionnel et formation ;
- (vii) Mesures sociales et environnementales ;
- (viii) Suivi et évaluation.

La mise en œuvre du projet Pro-Routes est soumise aux exigences des Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale suivantes : l'OP4.01 (Évaluation environnementale) ; l'OP 4.04 (Habitats naturels); l'OP 4.36 (Forêts); l'OP 4.11 (Ressources culturelles physiques) ; l'OP 4.12 (Réinstallation involontaire des populations) et l'OP 4.10 (Peuples autochtones). Pour répondre aux exigences de ces politiques, plusieurs documents ont été élaborés et en cours de mise en œuvre, dont entre autres :

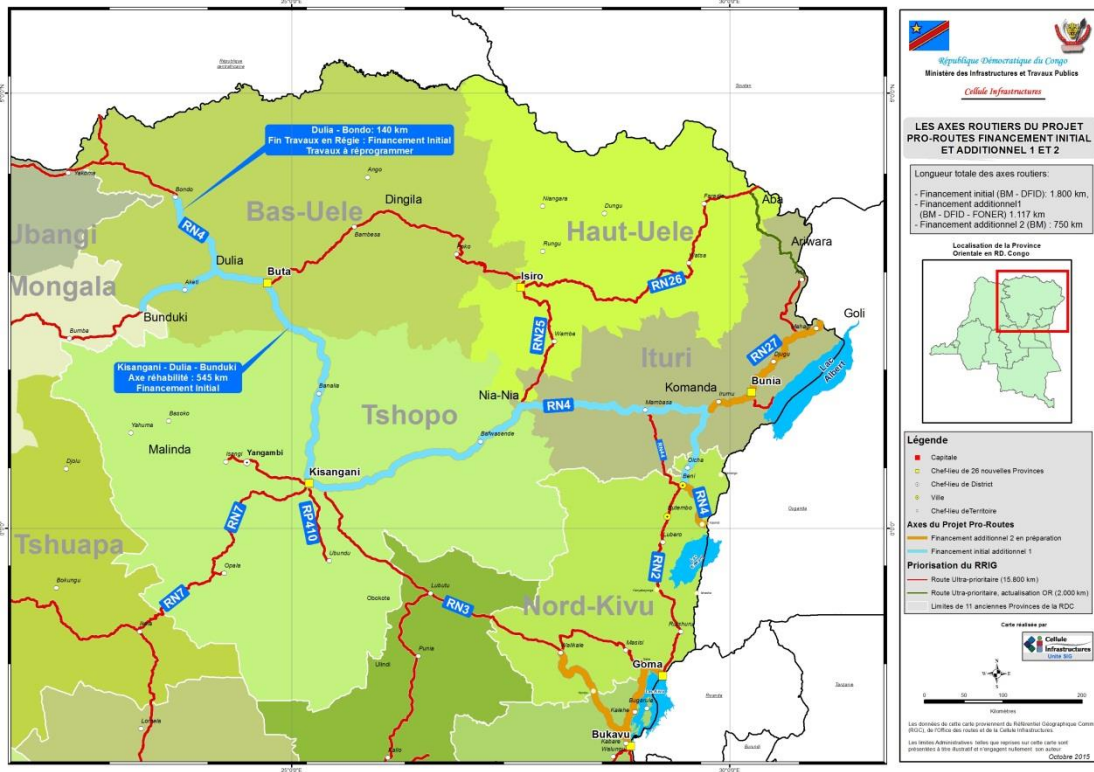
- un Cadre de gestion environnementale et sociale ;
- un Cadre de politique de réinstallation involontaire (CPRI) ;
- un Cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA) ;
- Les études détaillées EIES, PAR et PPA pour les différents axes routiers ;
- La réalisation du projet, précédée et/ou accompagnée des plans associés à la mise en œuvre des mesures de mitigation/atténuation environnementales et sociales déclenchées par différents politiques opérationnelles applicables au projet.

Depuis décembre 2014, le Gouvernement de la RDC est en voie d'obtenir un deuxième financement additionnel de la Banque Mondiale, pour étendre ce même programme « Pro-Routes » à deux nouveaux axes routiers, à savoir :

- La Route Nationale 4 (RN4) entre Beni et Kasindi en Province du Nord-Kivu (environ 80 km) ;
- La Route Nationale (RN27) entre Komanda, Bunia, Mahagi et Goli en Province Orientale (environ 260 km) ;
- la route nationale n°2 (RN2) : Kavumu-Sake (moins de 146 km), dans les Provinces du Sud Kivu et Nord Kivu ;
- la route nationale n°3 (RN3) : Miti-Hombo-Walikale (200 km), dans les Provinces du Sud Kivu et du Nord Kivu.

Les deux premiers axes routiers RN4 et RN27, objet de la présente étude, sont existants et se situent dans le prolongement de la RN4, tronçon Kisangani-Beni déjà réhabilité dans le cadre du 1er financement additionnel ; permettant ainsi de faciliter les échanges avec l'Ouganda (voir carte 1).

Carte 2 : Zones d'intervention des axes routiers RN4 et RN27 du financement additionnel



(Source : Unité SIG de la CI, Octobre 2015)

### **La pertinence de l'OP 4.10 et la nécessité de la préparation d'un Plan en faveur des populations autochtones dans le cadre du 2<sup>ème</sup> financement additionnel du Pro-Routes**

Beaucoup de régions le long de ces deux routes RN4 et RN27, et celles situées en zone forestière sont particulièrement habitées par des peuples autochtones, mais à cause de la diversité des contextes de leur vie variant d'un cas à l'autre, il n'existe aucune définition appropriée et intégrant entièrement toute cette diversité. Pour des besoins opérationnels et de concert avec d'autres organisations internationales comme par exemple le *UN Working Group on Indigenous Populations*, le *UN Permanent Forum on Indigenous Issues* et l'*International Labour Organisation (ILO)*, la *Banque Mondiale* suggère l'emploi du terme *peuples autochtones* au sens générique du terme et désignant un groupe socioculturel vulnérable, distinct et présentant, à divers degrés, les caractéristiques suivantes:

- a) les membres du groupe s'identifient comme appartenant à un groupe culturel autochtone distinct, et cette identité est reconnue par d'autres;
- b) les membres du groupe sont collectivement attachés à des habitats ou à des territoires ancestraux géographiquement distincts et situés dans la zone couverte par le projet, ainsi qu'aux ressources naturelles de ces habitats et territoires;
- c) les institutions culturelles, économiques, sociales ou politiques traditionnelles du groupe diffèrent par rapport à celles de la société et de la culture dominante; et
- d) les membres du groupe parlent une langue souvent différente de la langue officielle du pays ou de la région (PO 4.10).

Le *groupe de travail d'experts de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur les communautés autochtones* clarifie «que tous les Africains sont des autochtones en Afrique en ce sens qu'ils y étaient avant l'arrivée des colons européens et qu'ils ont été soumis à la subordination au cours de la période coloniale. Nous ne questionnons donc, en aucun cas, l'identité des autres groupes. Lorsque certains groupes marginalisés utilisent le terme autochtone pour décrire leur situation, ils font allusion à la forme analytique moderne de ce concept (qui ne porte pas uniquement sur l'aboriginalité) dans une tentative d'attirer l'attention ou de demander le redressement d'une forme particulière de discrimination dont ils souffrent» (CADHP 2005: 98). «Presque tous les Etats africains regorgent d'une riche variété de groupes ethniques distincts (...). Tous ces peuples sont autochtones en Afrique. Cependant, certains sont dans une position structurellement subordonnée aux groupes dominant et à l'Etat, ce qui conduit à leur marginalisation et discrimination. C'est à cette situation que s'adresse le concept d'autochtone dans sa forme analytique moderne ainsi que le cadre juridique international y relatif» (CADHP 2005: 126).

Des experts nationaux et internationaux ont identifié les Mbuti (Efe et Asua) comme peuples autochtones dans les Provinces du Nord-Kivu et d'Orientale de la RDC. Ils sont localisés dans les régions forestières marquées au rouge sur la carte ci-dessous.

Traditionnellement, ils dépendent très étroitement de la forêt pour satisfaire leurs besoins de subsistance : les matériaux de construction, le bois de chauffage et de cuisson, les aliments de base telles que les protéines que procure la viande de chasse, la pharmacopée traditionnelle à base des plantes médicinales, seul moyen de soin de santé accessible pour la majorité des populations autochtones. Toutes les parties prenantes s'accordent à reconnaître que les peuples autochtones font le plus souvent partie des populations parmi les plus pauvres, les plus marginalisées et les plus défavorisées.

Dans la zone d'intervention/d'influence «emprise sociale» (30 km de part et d'autre le long) de la route nationale RN 4 et RN27, on retrouve des campements de peuples autochtones Mbuti. Compte tenu de l'existence des impacts potentiels du Programme « Pro-Routes » sur les populations autochtones, la préparation d'un Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA) constitue une condition préalable définie par la meilleure pratique; *la Politique Opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale* (OP 4.10). La Banque Mondiale n'accepte de financer un projet que lorsque ce dernier obtient un large soutien de la part de la communauté à l'issue d'un processus de consultation préalable, libre et informée des populations autochtones.

### **Objectif du PPA**

L'objectif principal de ce PPA consiste à s'assurer que le Programme « Pro-Routes » respectera pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones et d'assurer en même temps que les peuples autochtones profitent également des avantages socio-

économiques culturellement adaptés qu'offre le projet. Pour atteindre ces objectifs, le PPA devra permettre d'intégrer des mesures et mécanismes dans la conception et la mise en œuvre du Programme « Pro-Routes » permettant:

- aux peuples autochtones d'exprimer leurs points de vue concernant la conception et la mise en œuvre du Programme « Pro-Routes » à l'intérieur de leurs terres d'où ils tirent les ressources nécessaires à leur existence, la participation informée en insistant sur l'implication des représentants des deux sexes,
- d'éviter les incidences éventuellement préjudiciables aux populations autochtones concernées; ou, lorsque cela s'avère impossible, au moins d'atténuer, de minimiser ou de compenser de telles incidences; et
- d'assurer que les bénéfices prévus pour eux seraient culturellement appropriés.

### **Approche méthodologique**

Pour atteindre ces objectifs, le PPA a été préparé en mars et avril 2015 en collaboration avec les populations autochtones concernées. Ce PPA a été élaboré en conformité avec deux autres PPA qui sont actuellement en train d'être élaborés : a) le PPA du Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (STEP) au sein du Fonds Social de la RDC et b) le PPA pour la réhabilitation de la RN 4 Kisangani, Komanda, Beni au sein du Programme Pro-Routes.

La méthodologie utilisée dans cette étude est une approche participative et en étroite collaboration avec toutes les différentes parties-prenantes (populations autochtones, associations des peuples autochtones, populations bantous voisines, ONG d'appui au PA, services techniques de l'Etat, etc.). Elle comprend les principales étapes suivantes :

- Une identification des campements des populations autochtones « Mbuti » (comprenant des éléments sur le nom de campement, villages Bantous voisins, localisation GPS, nombre de ménages, infrastructures sociales existantes dans la zone, la dynamique associative dans la zone, etc.), dans la zone d'intervention/d'influence «emprise sociale» qui couvre un rayon de 30 km de part et d'autre le long l'axe des routes concernées.
- Des discussions préliminaires avec les PA dans les campements identifiés et des discussions avec leurs voisins Bantous pour informer toutes les parties prenantes concernant les objectifs des PPA, du programme d'étude et les ateliers de validation.
- Une enquête qualitative, qui consistera en des interviews semi structurées, des discussions individuelles/collectives avec des PA des différentes catégories (hommes, femmes, jeunes, vieux).
- Une enquête quantitative auprès des ménages dans les campements avec des questionnaires Ménages.
- Une vérification, saisie et traitement des données collectées dans une base de données qui a servi de support à l'élaboration du présent rapport.
- Une restitution des résultats de l'étude avec les principaux acteurs lors des ateliers de consultations publiques organisées à Beni et Kasindi en mai 2015.

En conformité avec la PO 4.10 le rapport comprend les parties suivantes:

- Description du projet;
- Données de base relatives aux peuples autochtones;
- Un résumé des résultats du processus de consultation informé et ouvert à tous mené au préalable auprès des communautés autochtones concernées;
- Une évaluation des impacts et risques du Programme Pro-Routes et des propositions des mesures d'atténuation spécifiques en faveur des populations autochtones;
- Un programme de mesures visant à assurer que les populations autochtones tirent du projet des avantages socio-économiques culturellement adaptés;
- Analyse de capacités légales et institutionnelles, y compris des mesures destinées à renforcer, en cas de besoin, les capacités des organismes chargés d'exécuter le projet;
- Un cadre propice pour assurer le déroulement d'un processus de consultation permanent durant l'exécution du projet;
- Le plan des peuples autochtones avec un calendrier, des renseignements sur les coûts estimatifs ainsi que des indicateurs précis;

- Des mécanismes et normes de référence adaptés au projet et appropriés pour mener à bien les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports liés à l'exécution du PPA.

***Pour une meilleure lecture, ce document est subdivisé en quatre sections :***

***Section I : Généralités sur le Pro-Routes et la situations des PA dans la zone du projet***

Section II : Plan en faveur des populations autochtones le long de la RN27

Section III : Plan en faveur des populations autochtones le long de la RN4

Section IV : Organisation de la mise en œuvre des PPA



## **SECTION I : GENERALITES SUR LE PRO-ROUTES ET LA SITUATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LA ZONE DU PROJET.**

### **1.1. DESCRIPTION DU PROJET « PRO-ROUTES »**

#### **1.1.1. Objectifs du Pro-Routes**

Le projet Pro-Routes vise à rétablir un accès durable entre les chefs-lieux de province, les districts et les territoires des provinces Orientale, Katanga, Sud-Kivu et Nord-Kivu et Equateur d'une manière viable pour la population et respectueuse de l'environnement dans la zone d'influence du Projet.

De façon spécifique, le projet PRO-ROUTES poursuit les objectifs suivants :

- rouvrir et entretenir environ 2.917 km du réseau routier ultra prioritaire,
- renforcer la capacité du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics et des agences impliquées dans le secteur routier et les assister dans la formulation d'une stratégie sectorielle,
- aider le pays à combiner une reconstruction de sortie de crise avec la protection de l'environnement et des populations riveraines et autochtones.

#### **1.1.2. Les composantes du Pro-Routes**

Le projet PRO-ROUTES comprend quatre composantes :

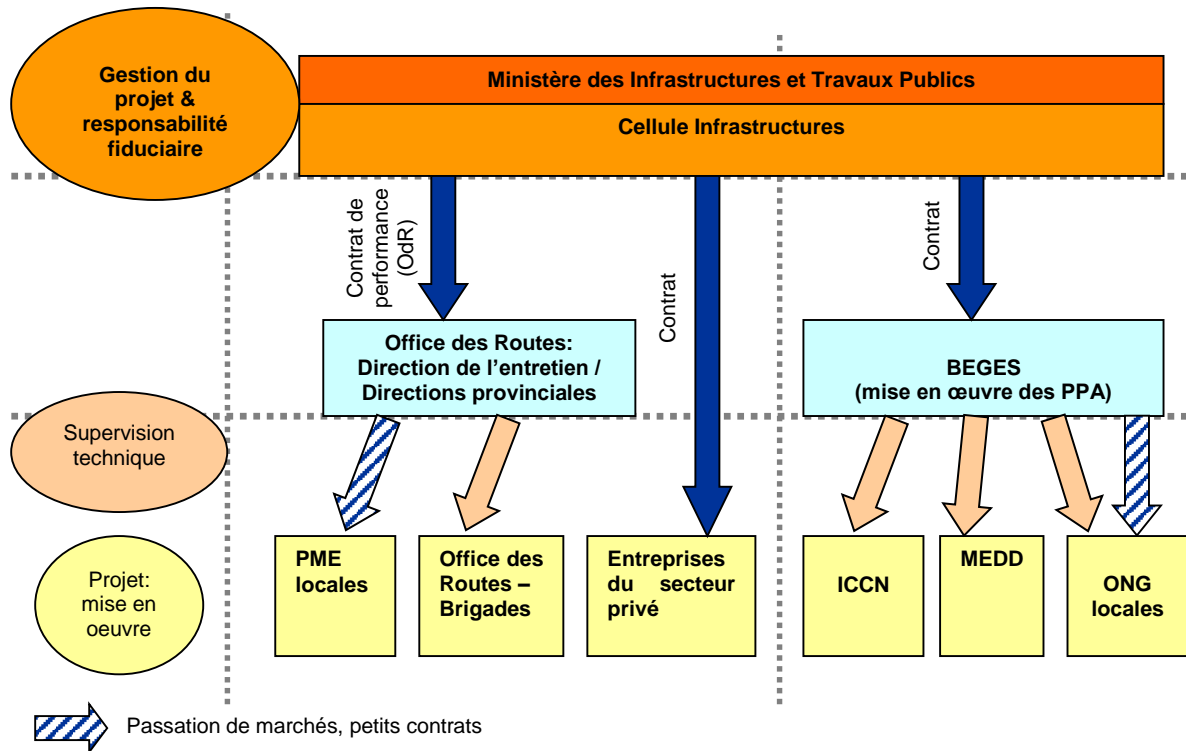
- Composante A : *Réouverture et entretien des routes* :  
L'objectif de ce volet est de rouvrir 1 800 km de routes prioritaires en utilisant des normes techniques minimales et de les entretenir pendant toute la durée du projet.
- Composante B : *Renforcement institutionnel* :  
L'objectif de ce volet vise renforcer la capacité du Ministère et des agences impliquées dans le secteur routier, y compris au niveau de la formulation de politiques et stratégies.
- Composante C : *Gestion environnementale et sociale* :  
L'objectif de ce volet est de renforcer les aspects socioéconomiques positifs du projet et d'atténuer les effets socioéconomiques potentiellement négatifs. La mise en œuvre des PPA est du ressort de cette composante.
- Composante D : *Suivi et évaluation* :  
Ce volet vise à appuyer le développement d'un système de suivi-évaluation fonctionnel, durable et approprié au sein de la CI et de l'OdR, qui servira également au suivi du cadre de résultats du projet.

#### **1.1.3. Montage institutionnel du projet Pro-Routes**

Le montage institutionnel du Pro-Routes est conçu comme suit :

- ↳ **Maitre d'Ouvrage** : MITP ;
- ↳ **Maitre d'Ouvrage délégué** : Cellule Infrastructures
- ↳ **Maitre d'ouvrage subdélégué** :
  - BEGES : Le Bureau d'Etudes de Gestion Environnementale et Sociale (BEGES) pour la mise en œuvre des activités environnementales et sociales.
- ↳ **Maitre d'œuvre** :
  - Office des Routes : pour les petits travaux et l'entretien à réaliser par le secteur privé ;
- ↳ **Entreprises** :
  - Office des Routes : pour les travaux en régie ;

- Entreprises privées : pour les grands travaux sur l'axe Kasomeno-Kambu dans le cadre du financement initial et tous les grands travaux du financement additionnel (Akula-Gemena-Zongo et Kisangani-Beni) ;  
et les travaux confiés aux PME par l'Office des Routes
- ↳ **Bureaux d'études :** firmes pour les prestations d'études et de contrôle des travaux.



**Fig. 1 : Schéma de l'organisation institutionnelle du projet Pro-Routes**

Note : L'une des missions du BEGES est la mise en œuvre du PPA en partenariat avec les acteurs étatiques (MEDD, l'ICCN, Administration du territoire) ainsi que les ONG spécialisée dans l'appui aux PA. Il fait également recours aux PME locales pour la construction des ouvrages sociaux d'intérêt commun (écoles, centres de santé, puits d'eau, etc.) au profit des PA.

#### 1.1.4. Présentation des travaux à réaliser pour la RN 4 (Kasindi – Beni) et RN27 (Komanda – Bunia – Mahagi – Goli)

##### a) Etat actuel de la route

La route actuelle, sur une grande partie de son itinéraire présente les défaillances ci-dessous :

- Etat superficiel de la couche de roulement : nids-de-poule de différentes grandeurs et fréquences ; flaques d'eau pendant les pluies à cause de l'absence des dévers de la route (présence de matériaux sur les accotements empêchant l'écoulement de l'eau) ; borbier dû à la faible efficacité du drainage et à la présence de matériaux de mauvaise tenue en plate-forme ; érosions superficielles causées par le ravinement des eaux de ruissellement à cause de l'absence des dévers de la route ; surface glissante en présence d'eau le long des tronçons du tracé là où la couche de roulement est en sable limoneux ;
- Géométrie de la route : une largeur de la bande de roulement > à 7,0 m (présence de terre végétale et de végétation sur les accotements) Par contre, la largeur de la plateforme entre les files d'eau est de 9 m ou plus ;

- Autres défauts : Largeur de visibilité réduite due à l'absence d'opérations de débroussaillage ; Système de drainage inefficace due au manque d'entretien sur les ouvrages existants (bouchage) ; Mauvais état de certains ouvrages d'assainissement ou capacité hydraulique insuffisante ; Manque d'entretien des fossés en terre existants ; Manque de déversoir sur de longs tronçons routier ; Signalisation verticale absente ou clairement insuffisante.

#### b) Niveau de service attendu

La route devra être réhabilitée pour garantir aux usagers durant les quatre années après les travaux, le niveau de service minimal suivant :

- **Viabilité ou praticabilité de la route** qui traduit la possibilité de circuler sur la route sans rencontrer d'obstacles pouvant provoquer une interruption de la circulation ;
- **Condition de transit ou passibilité** qui traduit la vitesse moyenne de circuler en toute sécurité pour un véhicule 4x2 (60 km/h) ;
- **Condition de confort de l'utilisateur** qui traduit la possibilité que l'utilisateur a de se rendre d'une localité à une autre en sécurité et dans le confort. Le principal paramètre de définition de ce critère est la surface existante de la chaussée (en bon état ou dégradée) qui influe sur les usagers et les conditions d'exploitation. A ces dégradations, il faut ajouter les signalisations verticales en état de fonctionnement par rapport au total ;
- **La pérennité ou durabilité de la route** qui traduit l'état de la route après les travaux de mise à niveau (remise en état par les travaux améliorants). Quatre (4) sous-critères permettent de l'évaluer : Végétation dans l'emprise ; Largeur de chaussée à garantir ; Profil en long à conserver (cotes à l'axe du profil après la remise en état) ; Fonctionnement des dispositifs d'assainissement.

#### c) Travaux à effectuer sur la route

Pour ramener les zones défaillantes à un niveau de service attendu, les interventions suivantes seront réalisées :

- aménagement sur borbier ;
- aménagement des ravinements longitudinaux et transversaux ;
- aménagement des tronçons caractérisés par la présence de nids-de-poule ;
- aménagement des tronçons caractérisés par des déformations généralisées ;
- aménagement des rampes raides (pente > 6%) ;
- rétablissement de la largeur de la route à 7,0 m minimum sur les tronçons caractérisés par une largeur < à 7,0m ;
- remise en état de fonctionnement du système de drainage existant : débouchage de 321 ouvrages existants y compris l'aménagement du lit en amont et en aval ; Construction de 14 dalots 1 X 1 et de n. 5 dalots 2 X 1 ; curage de 601 708 m de fossés en terre ; revêtement de 8 280 m de fossé en terre moyennant du perré maçonné ; réalisation de 1 550 m de déversoirs ; réparation et réalisation des murs de tête des ouvrages existants.

Dans le cadre du Programme « Pro-Routes », le Gouvernement de la RDC est en voie d'obtenir un deuxième financement additionnel de la Banque Mondiale, pour étendre le Programme « Pro-Routes » à deux nouveaux axes routiers, à savoir :

- La Route Nationale 4 (RN4) entre Beni et Kasindi (environ 80 km), dans la Province du Nord Kivu ;
- La route nationale (RN27) entre Komanda, Bunia, Mahagi et Goli (environ 260 km), dans la Province Orientale.

Le « niveau de service par défaut » qui a été défini pour les routes du projet, est en principe le suivant :

- Passibilité : Pour répondre au besoin d'accès des populations, le projet vise à rétablir sur les routes sélectionnées la passibilité en toute saison pour tout véhicule. Le véhicule de référence sélectionné pour mesurer la conformité à ce critère sera un pick-up 4x2.
- Vitesse : un pick-up 4x2 devra pouvoir circuler en toute sécurité à une vitesse moyenne minimum de 50-60 km/h.

- Caractéristiques géométriques : on adoptera, partout où cela est possible, un profil en travers bombé. La largeur entre les fils d'eau sera respectivement de 7 ou 8 mètres lorsque la couche de roulement sera de 5 mètres ou 6 mètres.

Or, cette réhabilitation du réseau routier est susceptible d'entraîner des impacts potentielles sur les peuples autochtones installés le long de ces axes routiers. En cohérence avec la meilleure pratique prescrite par la Politique Opérationnelle de la Banque Mondiale relative aux Peuples Autochtones (PO 4.10), cette étude définit une action toute particulière au profit des peuples autochtones « Mbuti » (Efe et Asua) dont la zone d'intervention/d'influence «emprise sociale» sera de 30 km de part et d'autre le long l'axe des routes nationales RN 4 et RN 27.

## 1.2. SITUATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES EN RDC

### 1.2.1. Aperçu socio-historique

Les «Pygmées<sup>1</sup>» constituent une illusion classique de l'autre inconnu et de la différence ultime depuis fort longtemps. Borges (1970 : 188) les a qualifiés comme un groupe «d'êtres imaginaires», similaires aux fées, sirènes et trolls. Mais contrairement aux autres, les «pygmées» ont été identifiés au cours des années avec une forme corporelle.<sup>2</sup> Par la suite, beaucoup d'ouvrages se sont intéressés à ces habitants de la forêt. Alors que certains d'entre eux insistent sur leur homéostasie avec un environnement généreux (Schebesta 1938-1958, Turnbull 1961) en affirmant même que les chasseurs-cueilleurs ont trouvé une «solution Zen à la pénurie et à l'abondance» (Sahlins 1968 : 85), d'autres, par contre, critiquent ces travaux et leur concept sous-jacent d'une société originelle d'opulence (Lewin 1988) et démystifient plutôt le «noble sauvage».

Les peuples autochtones des forêts en RDC constituent une mosaïque complexe de groupes ethniques apparentés. Les définitions et chiffres existants ne sont pas précis ni cohérents entre eux. Selon Bahuchet et al. (1999), Bailey (1985), Pagezy (1988a,b) et Dyson (1992) environ 70.000 – 100.000 personnes s'identifieraient comme étant des chasseurs-cueilleurs autochtones et/ou comme appartenant à leurs descendants (Tableau 1), tandis que d'autres sources avancent des estimations encore plus élevées. Selon les rapports de Lewis (2000), Jackson (2004) et Lattimer (2004) il y aurait, en RDC, un nombre de 250.000 personnes appartenant à l'un des différents groupes des peuples autochtones. Pour la zone située le long des routes nationales RN 4 et RN 27, des chiffres plus précis ont été établis durant la phase d'étude sur le terrain.

De manière générale, on pense que les peuples autochtones sont les tous premiers habitants des forêts congolaises. Selon cette théorie à associer aux travaux de Schebesta (1938-1958) et de Turnbull (1961, 1965, 1983), ces populations ont pendant longtemps vécu en autarcie fondée sur l'économie de la cueillette avant que n'arrivent, pendant le dernier millénaire et à la suite des migrations, des groupes d'agriculteurs vers les zones forestières. Mais d'autres études plus récentes situent ces premiers contacts entre les deux peuples à une période beaucoup plus ancienne, à la période entre 2.000 et 3.000 avant J.-C. (Bahuchet 1982, Bailey 1985, Hart et Hart 1986, Vanshina 1990). Voulant définir les populations Mbuti comme une entité à part entière, il s'avère d'abord nécessaire de bien les distinguer par rapport à leurs voisins agriculteurs. Les peuples autochtones ne parlent pas les mêmes langues, mais plusieurs langues bantoues à la fois ; mais ce qui est encore bien plus frappant dans ce contexte, c'est le fait qu'ils perçoivent leurs voisins immédiats, les bantous, différents par rapport à eux-mêmes et ceci à la fois au niveau social, économique, idéologique et aussi au niveau de l'organisation politique (Bahuchet 1993a).

«Bambuti», etc. renvoie au pluriel alors que «Mbuti» au singulier dans les langues bantoues. Mais le présent rapport préfère l'emploi du terme «Mbuti» pour le singulier et le pluriel en même temps, parce que le terme «Bambuti» etc. est porteur de la même ambivalence que présente le terme «pygmée». En même temps, le terme «Mbuti» s'emploie en langue bantoue généralement en référence aux populations le plus souvent chasseurs-cueilleurs.

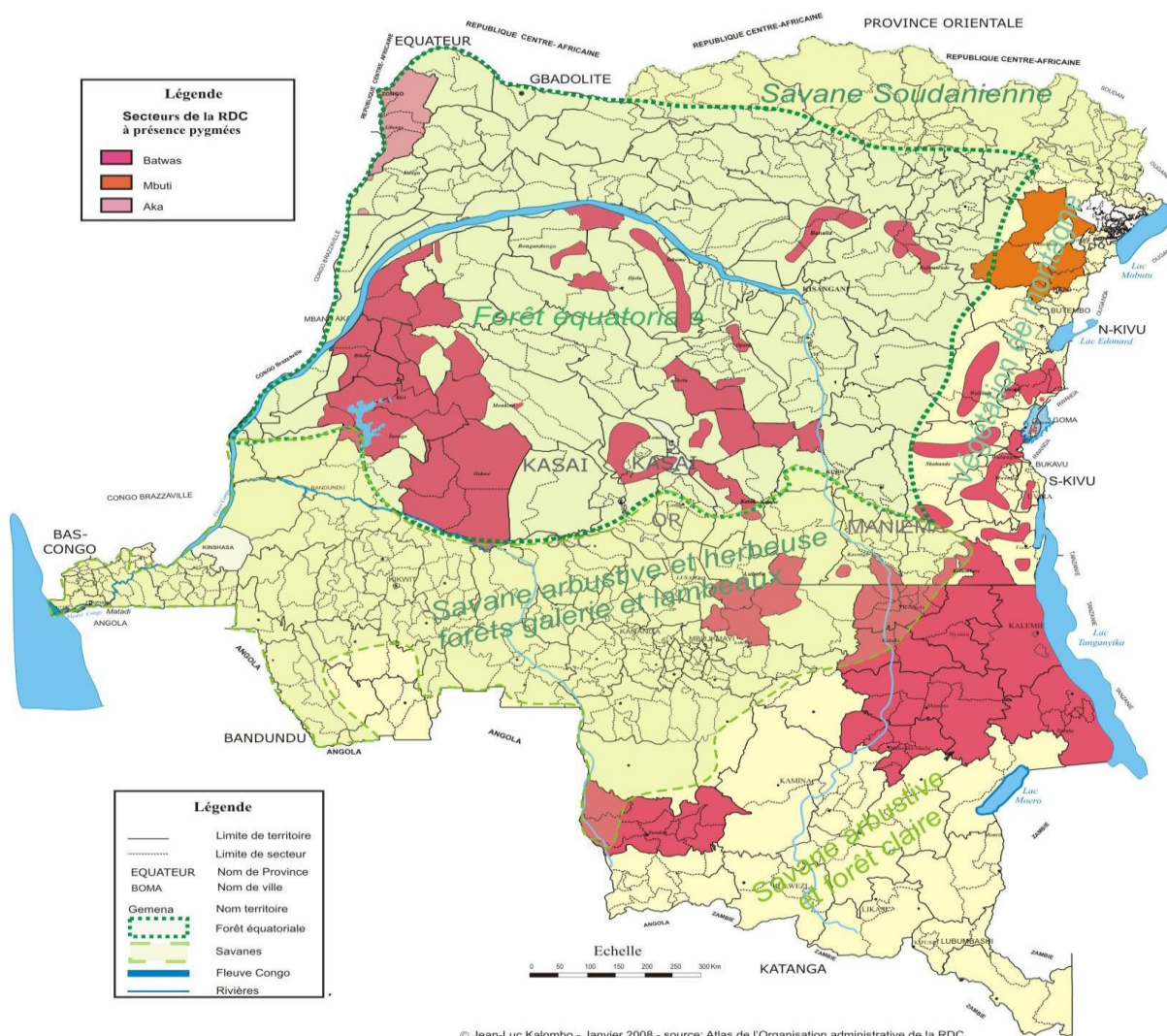
«Bambuti» renvoie au pluriel alors que «Mumbuti» au singulier dans les langues bantoues. Mais le présent rapport préfère l'emploi du terme «Mbuti» pour le singulier et le pluriel en même temps, parce que le terme «Bambuti» etc. est porteur de la même ambivalence que présente le terme «pygmée». En même temps, le terme «Mbuti» s'emploie en langue bantoue généralement en référence aux populations le plus souvent chasseurs-cueilleurs.

Les peuples autochtones s'identifient eux-mêmes de manière très étroite à la forêt (Cavalli-Sforza 1986). Même s'ils ne vivent pas exclusivement des produits sauvages que leur procure la forêt tropicale, ces produits font partie de leurs besoins fondamentaux et constituent la base à leur vie quotidienne (Ichikawa 1991).

<sup>1</sup> L'emploi de cette appellation « pygmée » est d'ailleurs aujourd'hui contestée par des anthropologues y voyant une connotation péjorative. Tenant compte de ces considérations sémantiques, le présent rapport se réfère tant que possible aux autodénominations proposées par chacune des populations citées.

<sup>2</sup> Georg Schweinfurth a rencontré ces habitants au cœur de la forêt équatoriale centrafricaine et rapportait à leur sujet: «... enfin, je pouvais réellement régaler mes yeux de la personnalisation vivante de mythes de quelques milliers d'années!» (Schweinfurth 1873, 2: 127)

Carte 2 : Situation des PA en RDC



Ils sont d'une très grande mobilité, mais leurs déplacements à travers des vastes zones à l'intérieur de la forêt s'organisent tout d'abord en fonction de la disponibilité des produits forestiers, c'est-à-dire par rapport aux différentes saisons de l'année et non par rapport aux nécessités différentes qu'impose la vie agricole. Ils ont fait de la forêt le centre de leur vie intellectuelle et spirituelle (Harako 1988). Ils se voient eux-mêmes différents et sont également perçus par leurs voisins comme différents par rapports à leur vie sociale, économique, idéologique et politique (Bahuchet 1993a). Les populations autochtones des régions forestières en RDC entretiennent des relations complexes avec les populations villageoises agricoles qui les chargent souvent des travaux et avec qui ils échangent des biens et des services ; pour communiquer avec eux, ils parlent leurs langues, bantoues ou encore soudanaises. Ces interactions entre voisins sont souvent caractérisées par une inégalité (Turnbull 1965, 1983, Hewlett 1996) et elles s'étendent d'une relative autonomie avec des contacts occasionnels jusqu'à la servitude héréditaire (Grinker 1994). Le type d'interaction développé par chaque groupe indigène correspond notamment à son niveau de mobilité.

Tous les groupes chasseurs-cueilleurs autochtones se caractérisent par leur mobilité, mais comme le degré de leur mobilité varie, la fréquence et l'intensité des contacts avec le monde extérieur varient aussi. Certains groupes, spécialement parmi ceux des Mbuti (Asua, Efe) dans la forêt de l'Ituri restent entièrement dépendants de la forêt, tandis que la majorité des groupes le long des routes pratiquent l'agriculture pour compléter leur régime alimentaire, même si la chasse demeure l'une de leurs principales activités. Ce groupe fait partie des PA présent dans la zone d'influence du projet sur la RN4 et la RN27.

La plupart des populations autochtones de la RDC vivent d'une combinaison de production alimentaire et d'exploitation de produits forestiers (Ichikawa 1991, Grinker 1994). Les données des années allant de 1970 à 1980 indiquent qu'à cette époque, ni la chasse, ni la cueillette des produits non ligneux n'avaient détérioré les ressources naturelles. La chasse et la cueillette n'assuraient que la subsistance locale d'une population de faible densité. Ichikawa (1986, 1996) estime qu'un groupe de 67 personnes récoltait annuellement environ 7 tonnes de gibier dans un territoire de 150 Km<sup>2</sup>. Il est probable que les conflits, l'augmentation de la population et de la demande mettent désormais cette source d'approvisionnement des peuples autochtones en péril.

La participation des peuples autochtones au commerce régional n'est pas du tout récente, car elle se pratiquait déjà au 17<sup>ème</sup> siècle lorsque les Européens s'approvisionnaient en ivoire et autres produits non ligneux (Vanshina 1990). Mais cela n'avait pas conduit à une représentation adéquate de ces peuples dans le cadre des processus de la prise des décisions à l'intérieur de la société. En RDC, le droit foncier n'est toujours pas entièrement clarifié et l'agriculture de rente, l'exploitation minière, la reprise des activités économiques, y compris, mais pas uniquement, les exploitations forestières ainsi que la mise en œuvre des aires protégées et avec, en même temps, le processus de la réunification et de la relance économique, posent des défis majeurs aux peuples autochtones caractérisés par leurs différentes modes de vie et avec ses opportunités et risques bien particuliers qui demandent alors d'être observés et traités avec la plus grande attention.

Le code forestier confirme les droits traditionnels de toutes les populations à profiter des ressources forestières lorsqu'il s'agit de leur subsistance et de leur bien-être socioculturel. Il prévoit des consultations préalables à toute décision relative à l'exploitation des ressources naturelles et la compensation à chaque fois qu'un de ces droits traditionnels pourrait être ignoré ou encore restreint. Mais en réalité, la situation est beaucoup plus complexe encore.

Nous pouvons affirmer qu'il ne serait pas correct de présenter des différents groupes ethniques comme une seule entité et en plus étant donné que ce rapport s'adresse à un public non nécessairement académique, nous renvoyons à l'annexe tous ceux qui chercheront des informations plus détaillées sur les différents éléments plus spécifiques relatifs à ces groupes ethniques mentionnés.

### **1.2.2. Economie et Environnement**

A l'origine, les populations autochtones « Mbuti » étaient des chasseurs-cueilleurs qui ne cultivaient qu'exceptionnellement. Mais les campagnes de sédentarisation durant et après la période coloniale ont fait en sorte que la plupart des peuples autochtones commençaient à occuper des terres de manière permanente et à y passer la plus grande partie de l'année (Althbabe 1965).

Tout comme les autres groupes ethniques vivant dans la même région, ils ont adopté, pendant ce processus de sédentarisation, un mode de vie basé sur l'agriculture. Durant une partie de l'année, ils restent dans leurs campements permanents, où les hommes défrichent et brûlent des parties de la forêt tandis que les femmes cultivent et s'occupent de la récolte. Mais le niveau de sédentarisation entre les populations Mbuti diffère de manière significative. Alors que la coutume de quitter leurs villages pendant des longues missions de chasse les éloignant souvent bien loin du village n'existe pratiquement plus chez les populations autochtones « Mbuti » qui vivent à l'extérieur des principaux villages, ils passent encore aujourd'hui 1/3-2/3 de leur temps dans la forêt. Tandis que pour les populations autochtones « Mbuti » vivant le long des routes, à cause de leur faible activité de chasse, ils n'ont pas pu maintenir leur style de vie en camp de chasse car la majorité parmi ces groupes disposent d'habitude, et loin à l'intérieur de la forêt, de plusieurs campements de chasse qu'ils abandonnent dès que le gibier et les produits forestiers non ligneux commencent à s'y réduire, ce qui témoigne d'une bonne et durable gestion de la forêt. Par ailleurs les méthodes de chasse traditionnelle (chasse à la lance [Efe] et au filet [Asua]) ne sont plus tellement utilisées, c'est la chasse aux pièges qui est actuellement le plus souvent utilisée. Ce mode de vie est également spécifique aux PA vivant dans la zone du projet Pro-Routes, le long de la RN4 & RN27.

Les raisons motivant la chasse ont, à cause d'une forte demande en viande de brousse, changé au cours de ces dernières années. Les hommes encore jeunes sont particulièrement capables de générer des revenus qu'ils dépensent le plus souvent en boisson à l'intérieur et autour de leurs campements permanents.

Les femmes en petits groupes font la cueillette des ignames sauvages, des feuilles de gnetum sp. Landolphia, divers fruits et champignons, alors que la récolte de miel sauvage est considérée comme une tâche revenant aux hommes. Vers la fin de la saison sèche, les hommes et les femmes pêchent des poissons dans les petits cours d'eau.



Mais il faut le dire, les conditions de vie des sociétés de la forêt telle que les populations autochtones « Mbuti » sont beaucoup moins idylliques que le veulent souvent les personnes étrangères. L'exploitation forestière, les activités de conservation telle la création des parcs nationaux et des autres aires protégées et l'intensification de la culture vivrière – exclusivement organisée par les «Bantous» - ont beaucoup contribué à réduire l'espace disponible à la chasse et à la cueillette. Toutefois, les peuples autochtones ne sont pas capables de générer plus de 10% des revenus de leurs voisins agriculteurs alors que les agriculteurs peuvent en générer environ USD 84 (DSRP 2005 :23) par personne et par an.

### 1.2.3. Le système traditionnel de tenure foncière

L'explication du système traditionnel de tenure foncière ne semble pas difficile parce qu'en termes de possessions foncières etc., il n'existe même pas ; mais elle peut s'avérer relativement complexe lorsqu'on considère que les terres sont gérées en commun. Avant l'époque coloniale, les bandes et groupes n'avaient pas choisi une zone déterminée, mais un système bien élaboré de gestion durable de la forêt : dès que l'utilisation d'une zone aboutissait à des impacts visibles (moins de succès dans la chasse et la cueillette), ils abandonnaient tout simplement la zone.

Pendant des périodes de la saison des pluies, les populations autochtones « Mbuti » avaient commencé à s'installer près des agriculteurs avec qui ils échangeaient de la viande de brousse contre du manioc et d'autres produits agricoles leur permettant d'éviter des périodes de famine causées par la réduction des opportunités de chasse et de cueillette. Pendant l'époque coloniale et postcoloniale, les activités d'exploitation forestière et les projets de conservation ont énormément contribué à réduire le territoire disponible à ces populations incapables de défendre leurs terres contre les pénétrations venues de l'extérieure.

A un moment donné, quelques bandes ont commencé à aménager leur propre petite agriculture de jardin. A défaut d'un système foncier proprement dit, ils ont commencé, pour gérer leurs fermes, à se servir du système élaboré par les agriculteurs, mais tout en maintenant l'idée d'une forêt ouverte en dehors de la zone agricole. Toutefois, le processus de la sédentarisation, aggravée par une dégradation de l'environnement, a réduit la zone de forêt disponible pour les diverses bandes, car leur petite agriculture de jardin ne leur permet pas des déplacements trop loin de leurs fermes et parcelles permanentes. Au cours des discussions, ils s'était avéré que les populations autochtones « Mbuti » maintenaient l'idée d'une forêt collective et ouverte à tous, et qu'en réalité, il est possible de démarquer la zone de terre utilisée par les différentes bandes et groupements. Ces zones se trouvent sous pression, car les populations autochtones « Mbuti » n'ont pu développer des stratégies efficaces au profit de la protection des forêts qu'ils utilisent.

Les titres coutumiers des peuples autochtones sur les zones agricoles changent de manière significative. Dans les zones où beaucoup de terrains sont disponibles, les peuples autochtones se sont déclarés propriétaires des terrains dont les limites sont respectées par leurs voisins bantous. La situation est complètement différente le long des routes nationales RN 4 et RN 27. Les populations des campements ont fait comprendre de n'avoir aucun droit légal sur les terrains qu'elles occupent. Ils vivent et travaillent sur les terres de leurs voisins Bantu et Semi-Bantu. Certaines données démontrent que seulement 14% des peuples autochtones installés au Nord-Kivu sont propriétaires de petites concessions à l'intérieur desquelles ils sont contraints de vivre (PIDP Nord-Kivu 2004). Mais même ces concessions s'avèrent encore trop petites (moins de 0.1 ha par personne) pour garantir la survie de leurs occupants, d'où les peuples autochtones sont par conséquent, obligés de travailler sur les terres de leurs voisins en pratiquant tout genre d'activités illégales quand ils ne sont pas tout simplement abandonnés à la merci des ONG. Compte tenu du fait que les peuples autochtones ne sont pas considérés comme propriétaires des terres qu'ils occupent, ils sont les tous premiers à devoir quitter les lieux lorsqu'il s'agira de céder de la place à des nouvelles plantations ou encore aux divers projets dans le cadre du processus de développement. Dans leur grande majorité, ils ont subi plusieurs changements de leurs campements pour céder la place à l'expansion des villages bantous ou encore aux plantations de leurs voisins. Ils n'ont, à présent, pas d'accès légal à un quelconque terrain, ni aux ressources naturelles. En conséquence, ils sont devenus des simples paysans travaillant sur des terres qu'ils ne possèdent pas et avec des salaires leur permettant rien que la simple survie, dépourvus des moyens pour payer la scolarité de leurs enfants ou, en cas de maladie, les frais de consultation et des médicaments. PLUMPTRE et al. (2004 : 54) démontrent que seulement 12,5% parmi les populations autochtones disposent d'une éducation formelle, tandis que 40% parmi les populations bantoues peuvent disposer d'une éducation du niveau de l'enseignement primaire et 10% même de celui de l'enseignement secondaire. Aucun des peuples autochtones suivis par PLUMPTRE (2004 :58) au Nord-Kivu n'avait jamais consulté un hôpital tandis que, du côté des bantous, 40% parmi eux y étaient déjà allés se faire soigner. Cette situation explique aussi la mortalité dans les



campements des populations autochtones deux fois plus grande par rapport à celle qu'on peut rencontrer dans les villages bantous (PIDP Nord-Kivu 2004) et en Uganda quatre fois (Rudd 2004).

L'absence des méthodes et systèmes traditionnels de défense de leurs «biens» par rapport aux étrangers ainsi que le fait de ne pas disposer des propriétés/villages légales (attribués par le gouvernement), ont beaucoup contribué à fragiliser de plus en plus leur mode de vie et leur culture lesquelles se trouvent aujourd'hui de plus en plus marginalisées et remplacées par d'autres imposées par l'extérieur de telle manière que ces peuples autochtones deviennent de plus en plus dépendants de leurs voisins parce qu'ils n'ont pas d'alternative et ne peuvent plus tout simplement s'échapper et disparaître dans la forêt à chaque fois qu'ils le voudraient.

C'est aussi la raison pour laquelle leurs bases économiques restent fondées et dépendent de la bonne volonté des agents officiels et/ou de leurs voisins qui, eux, disposent pratiquement toujours des capacités plus élaborées pour les discussions des questions de légalité avec les différentes instances gouvernementales.

Le fait que les fonctionnaires soient dans leur plus grande majorité d'origine bantoue, contribue également à augmenter le nombre des désavantages de ces peuples autochtones. L'argument selon lequel les droits de propriété sur des terres à l'intérieur du code foncier devaient être respectés par toutes les parties prenantes, s'est également montré inefficace.

#### **1.2.4. Les interactions avec les groupes ethniques voisins**

Les populations Mbuti ont depuis toujours été et de manière quotidienne en contact avec d'autres groupes ethniques. Mais la nature de ces contacts, leur longueur et leur impact sur toute cette interaction dans le passé, le présent et le futur ne varie pas seulement d'un groupe à l'autre, mais même à l'intérieur des bandes (familles) d'un même groupe.

Le fait d'échanger des produits issus de la pêche, de la chasse ou de la cueillette contre le fer, des ressources d'origine agricole ou encore des produits du marché, contribue au profit d'une relation désignant en même temps une stratégie propre aux peuples autochtones et aux «Bantous». En effet, tous les deux groupes arrivent de cette manière à diminuer les risques dus aux variations saisonnières de la production, tout en spécialisant, d'un côté, les techniques de subsistance et, de l'autre, en favorisant l'échange lui-même. Cette interaction a été perçue et interprétée de plusieurs manières. Alors que certains décrivent les interactions entre les peuples autochtones et leurs voisins comme de l'esclavage (Turnbull 1961), d'autres y voient beaucoup plus l'exemple d'un excellent partenariat interculturel (Grinker 1994). L'interaction en elle-même existe depuis longtemps, mais sans l'option de «disparaître» dans la forêt parce que la forêt, à cause de l'exploitation ou encore des projets de conservation, n'est plus disponible, l'exposition à un mode d'interaction monétaire et l'impact des services gouvernementaux (sédentarisation, regroupement forcé, Code Forestier, aires protégées, parcs nationaux, etc.) changent les modes d'interaction. Les chasseurs-cueilleurs perdent certains aspects de leur pouvoir économique et spirituel et deviennent ainsi de plus en plus dépendants de leurs voisins.

Les populations Mbuti ainsi que leurs voisins sont conscients de la nature fragile de leur interaction et très souvent, lors des réunions, il a été avancé que les «Bantous» ne sont pas guidés par la mauvaise intention de vouloir de plus en plus défavoriser leurs partenaires parmi les populations autochtones « Mbuti », mais que c'est beaucoup plus le manque d'opportunités d'accroître leurs revenus en équipe. Les deux parties se sont déclarées disponibles d'adopter une approche commune au développement, mais, en même temps, ils ont fait comprendre que, si le développement n'est possible qu'aux dépens des populations autochtones « Mbuti », la majorité des «Bantous» ne veulent pas manquer l'opportunité et ceci pour des raisons économiques.

#### **1.2.5. Organisation sociale**

La plus petite unité sociale chez les populations autochtones « Mbuti », est composé du groupe de résidence (bande) caractérisée par une sorte de campements séparés à l'intérieur des villages. Les membres de la bande vivant ensemble tout au long de l'année, disposent des campements forestiers et des terres utilisées en commun. Chaque bande est composée de différentes familles et peut avoir un nombre allant de 60-80 personnes (Ichikawa 2003). Etant donné que les hommes restent pratiquement toujours dans leur bande après s'être mariés, la stratification sociale peut être définie comme une relation patrilinéaire. Par conséquent, quand c'est un groupe d'hommes anciens nés dans la bande, il s'agit généralement des «chefs» ou bien encore des dirigeants. A cause de la forte croyance en leurs liens patrilinéaires qui ne sont pas toujours développés au même degré dans certains autres groupes,

la majorité des bandes reste très reliée aux autres bandes dans la même région. Ce fait joue un important rôle dans leur vie culturelle, mais il ne doit pourtant pas être considéré comme le représentant d'une entité politique ou géographique entière. Chez les populations autochtones « Mbuti », les clans constituent un élément fondamental dans l'organisation sociale. Il représente un groupe de filiation patrilinéaire et exogame dont le nom rappelle généralement un épisode de la vie de l'ancêtre fondateur, une représentation souvent mythique.

Des groupes voisins se rencontrent régulièrement lors des expéditions de cueillette et de chasse ainsi que lors de maintes cérémonies et de danses rituelles. Les familles liées par mariage se rendent souvent visite pendant quelques jours et même pendant des mois entiers à leurs parents vivant dans d'autres campements. A ces occasions, les visiteurs participent dans les campements à la vie quotidienne de leurs hôtes tout comme s'ils étaient chez eux-mêmes et cette pratique bien répandue fait en sorte qu'il y ait toujours une famille absente parce que partie en visite ou bien qu'une autre soit venue rendre visite. Le choix des épouses dans des campements éloignés et la tradition du « service des fiancés » encouragent encore plus les visites (un époux fait un long séjour de visite chez la communauté de son épouse). Le fait que tous les campements à l'intérieur d'une localité soient considérés comme placés sous les ordres d'un chef et l'interaction entre ces différents campements ayant augmenté au cours des années, les ONG ont fait bien des efforts pour encourager cette coopération entre les différents campements de la localité afin de renforcer la position des populations autochtones lors des discussions avec le chef de la localité.

Bien que la majorité parmi les populations autochtones « Mbuti » se retrouvent actuellement sans autorisation de chasser et de cueillir, leur ancienne vie de chasseurs-cueilleurs continue toujours d'avoir des influences sur leur organisation sociale. Leur vie habituelle, interrompue de manière brusque, demeure toujours le fondement de leurs valeurs culturelles actuelles. Cette organisation sociale incarne une dynamique interne bien distincte et elle joue sur la façon dont les changements se concrétisent tout comme elle favorise certaines adaptations plus que d'autres. Les campements doivent s'élargir ou bien se réduire quand il s'agit de maintenir la viabilité des activités de chasse et de cueillette et d'assurer une certaine harmonie sociale. Une 'stratégie d'évitement' – s'éloigner des gens avec qui l'on est en conflit – est une méthode bien générale quand il s'agit de résoudre des problèmes. Les peuples autochtones se servent le plus souvent de leur mobilité lorsqu'ils cherchent à éviter des problèmes tels que la faim, la maladie, la domination politique par leurs voisins agriculteurs ou encore lors des querelles entre eux-mêmes.

**Tableau 1** : Taille moyenne des campements des peuples autochtones

Groupes	Nbre des huttes	Nbre des personnes	Sources
Asua	12-15	60 – 80	Ichikawa 2003
Efe	8	30 – 40	Turnbull 1961

Les relations entre les hommes et les femmes dans ces sociétés dites de « retour immédiat » font partie des plus égalitaires connues (Endicott 1981). La coutume que constitue le partage et d'autres « mécanismes de nivellement » assurent le maintien d'une égalité relative entre tous les membres d'un campement. Les rôles de « direction » sont assumés en fonction d'un contexte déterminé : les individus, femmes ou hommes, dont l'expérience et les capacités sont reconnues dans un contexte particulier, peuvent être démocratiquement acceptés comme exerçant quelque autorité dans ce même contexte, par exemple, lors des expéditions de chasse ou de cueillette, mais aussi pendant certaines prestations rituelles, ou encore, à l'arrivée des personnes extérieures, en tant que porte-parole.

Le processus de prise de décision au niveau du village cherche le consensus parmi tous les anciens des différentes bandes coexistant dans un même village (parfois, dans certains villages, jusqu'à 10). Comme on peut s'y attendre dans un système de relation patrilinéaire, les femmes ne sont quasiment jamais intégrées au processus de prise de décision, même lors des discussions concernant les affaires considérées comme celles des femmes (cueillette, agriculture, etc.).

Quant aux affaires extérieures (interactions avec les étrangers tels qu'agents gouvernementaux, commerçants, etc.), chaque bande nomme une sorte de dirigeant dont les qualifications sont évaluées par rapport à son niveau « avancé » de français ou swahili, ou encore en fonction de ses bonnes relations avec un tel agent officiel du gouvernement ou d'un village « Bantou ». Le « chef pygmée » est un chef nommé uniquement pour les affaires extérieures, mais sans avoir aucune autorité sur la bande. Les organisations sociales et politiques dépassant le niveau que représente la bande, font partie des inventions assez récentes sans correspondre avec « l'approche consensuelle » traditionnelle de l'interaction sociale, mais les institutions extérieures aiment pratiquement toujours passer par un « leader » et elles se méfient lorsqu'elles deviennent les témoins d'antagonismes, de conflits ou de fragmentation, ou quand elles se retrouvent devant une situation où plusieurs personnes se présentent en même temps comme étant le leader et même lorsque, tout au contraire, personne ne veut assumer ce rôle.

Le découpage administratif actuel en RDC reflète l'héritage de l'administration coloniale. Chaque province se subdivise en plusieurs districts, territoires et secteurs/chefferies regroupant un ensemble des villages (depuis les regroupements Etatiques et involontaires). Sous la haute tutelle du Gouverneur, la représentation du territoire est assurée par l'Administrateur, suivi, au niveau hiérarchique, immédiatement par un Chef de Secteur/ chefferie auquel sont subordonnés les chefs traditionnels. Dans la plupart des cas, les localités des peuples autochtones sont considérées comme quartiers à l'intérieur d'un village (localité) tombant sous l'autorité du chef de village qui est, le plus souvent, un «Bantou». Le cas où le chef d'un des villages habités par les peuples autochtones soit lui-même un autochtone existe rarement dans toute la RDC. Toujours est-il que les statuts politiques sont reconnus aux peuples autochtones dans leurs relations immédiates par leurs voisins, mais moins souvent par les représentants Etatiques de la plus haute hiérarchie. Ils ne sont représentés ni dans aucun des conseils ruraux, ni dans l'administration de l'Etat, ni dans le Parlement non plus, et ils ne figurent parmi eux presque aucun fonctionnaire.

La plus part des caractéristiques ainsi que le mode de vie présentés ci-dessus sont valables pour les populations autochtones de la zone d'intervention du projet le long de la RN4 et RN27.

*« Tous les groupes chasseurs-cueilleurs autochtones se caractérisent par leur mobilité, mais comme le degré de leur mobilité varie, la fréquence et l'intensité des contacts avec le monde extérieur varient aussi. Certains groupes, spécialement parmi ceux des Mbuti (Asua, Efe) dans la forêt de l'Ituri restent entièrement dépendants de la forêt, tandis que la majorité des groupes le long des routes pratiquent l'agriculture pour compléter leur régime alimentaire, même si la chasse demeure l'une de leurs principales activités... Tandis que pour les populations autochtones « Mbuti » vivant le long des routes, à cause de leur faible activité de chasse, ils n'ont pas pu maintenir leur style de vie en camp de chasse car la majorité parmi ces groupes disposent d'habitude, et loin à l'intérieur de la forêt, de plusieurs campements de chasse qu'ils abandonnent dès que le gibier et les produits forestiers non ligneux commencent à s'y réduire, ce qui témoigne d'une bonne et durable gestion de la forêt. Par ailleurs les méthodes de chasse traditionnelle (chasse à la lance [Efe] et au filet [Asua]) ne sont plus tellement utilisées, c'est la chasse aux pièges qui est actuellement le plus souvent utilisée... »*

### **1.3. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL**

#### **1.3.1. Cadre légal**

Le cadre légal concernant les Populations Autochtones est constitué des textes légaux et réglementaires de la RDC ainsi que des textes internationaux dont prioritairement la politique opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale sur les Populations Autochtones.

##### **1.3.1.1. La législation nationale**

###### *a) La constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011*

La Constitution de la République démocratique du Congo n'établit pas de distinction formelle entre les Populations Autochtones et les autres populations dans l'énonciation des droits reconnus aux citoyens. De même, elle ne crée pas non plus de discrimination dans l'accès et la jouissance du statut de citoyen et de reconnaissance de sa personnalité juridique.

L'article 12 de la constitution de 2006 affirme que « tous les Congolais sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection par les lois ». L'article 13 précise qu' aucun congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique. Enfin l'article 51 affirme que l'Etat a le devoir d'assurer et de promouvoir la coexistence pacifique et

harmonieuse de tous les groupes ethniques du pays. Il assure également la protection et la promotion des groupes vulnérables et de toutes les minorités.

Mais, il convient de faire observer que l'égalité des citoyens déclarée dans cette constitution est loin d'être une réalité : l'éducation est officiellement ouverte à tous, mais il se trouve que les enfants Populations Autochtones ne sont jamais ou presque pas à l'école et quand ils doivent y aller, ils s'arrêtent déjà au niveau des cours de toutes premières années et ceci pour la simple raison que leurs parents ne disposent pas des moyens financiers suffisant pour payer la scolarisation de leurs enfants (USD 15 par an pour l'école primaire et USD 30 pour l'école secondaire).

Les conditions économiques et sociales sont dures pour l'ensemble des citoyens du pays et les problèmes que rencontrent les populations Mbuti de la province Orientale et la province du Nord-Kivu doivent aussi être compris dans ce contexte. La discrimination que les Mbuti subissent en RDC se fonde sur le fait qu'on les associe à l'idée d'une «vie nomade et non agricole». Cependant, de telles pratiques de ségrégation et de discrimination, des stéréotypes négatifs ou le refus de reconnaître à tout le monde les mêmes droits se rencontrent aussi partout ailleurs. Les problèmes que rencontrent les gens de cette région sont très nombreux, mais tout le monde s'accorde aussi que les populations Mbuti sont unes des communautés les plus pauvres en RDC et c'est pourquoi elles sont plus vulnérables.

Parmi les fonctionnaires de l'Etat, c'est la majorité qui semble vouloir distinguer les populations Twa, Mbuti, Cwa et Aka par rapport aux autres citoyens (Kabananyuke 1999 : 150, 164, 167 ; Barume 2000 : 49 à 51 ; Lewis 2001 : 14-20) et le gouvernement n'a pas encore décidé des mesures efficaces et assurant que ces citoyens qui sont les Populations Autochtones, puissent aussi profiter de la législation selon laquelle «aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques, ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique» (Constitution 2006 ; §13).

Les droits individuels des populations Twa, Mbuti, Cwa et Aka sont extrêmement faibles. Les abus à leur encontre sont fréquents et ceux qui les commettent échappent pratiquement souvent à la justice en toute impunité (Barume 2000 : 64-67 ; Lewis 2001 : 14-20). Devant un tribunal, les Aka savent rarement se défendre de manière efficace, et c'est tout autant rare que justice leur soit rendue lorsqu'ils sont victimes des violations de leurs droits.

*b) Loi n° 73-021 du 20 juillet portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régimes de sûretés, telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980*

La loi foncière congolaise, loi dite Bagajika de 1973 corrigée et complétée en 1981, précise que les terres du territoire national, appartiennent à l'Etat. Des dispositions concessionnaires permettant cependant d'établir sur les terres une jouissance privée sûre, aussi bien dans le domaine urbain que rural. Ces dispositions ont été complétées récemment par le Code Forestier et le Code Minier. En dehors des concessions (rurales, urbaines, forestières et minières) le droit coutumier s'applique, bien que les ressources concernées soient à tout moment susceptibles d'entrer dans des logiques de concession. Dans les faits, aucune transaction concessionnaire ne se fait en RDC sans que les ayant-droits coutumiers ne perçoivent quelque chose et que, dans le sens commun, ils ne vendent « leur bien ». On achète au propriétaire coutumier et ensuite on fait enregistrer son bien par [« Etat. Voilà en résumé comment les choses se déroulent réellement.

Il convient de préciser que dans la coutume en vigueur dans tous les territoires où ils sont installés, les Populations Autochtones ne sont pas assimilés à des *propriétaires coutumiers* sur les terres ni sur les ressources naturelles en RDC. Progressivement, selon une chronologie méconnue, ils ont perdu leurs droits anciens, à mesure qu'ils étaient chassés plus au loin dans la forêt ou intégrés aux sociétés bantoues, soudanaises et nilotiques qui les ont envahis. Ces forêts elles-mêmes ont progressivement fait l'objet du même processus d'accaparement coutumier et de délimitation de territoire au profit de leurs envahisseurs.

Dans ces territoires et dans ce cadre juridique coutumier, *les Populations Autochtones ont acquis ou conservé des droits d'usage* associés à des servitudes. Toute forêt, en RDC, a un « propriétaire » coutumier qui n'est pas pygmée. Ce « propriétaire peut tolérer et d'ailleurs profiter de la présence des Populations Autochtones dans « sa » forêt (en tant que pourvoyeurs de gibier, etc.). Mais il peut également disposer de cette forêt à d'autres fins, y compris en entrant dans un processus concessionnaire au bien en attribuant un droit d'usage à d'autres opérateurs, comme les exploitants forestiers artisanaux (droits de coupe) ou des droits d'exploitation minière artisanaux.

Ce qui vient d'être dit à propos des Populations Autochtones n'est pas différent pour tout congolais migrant dans son propre pays qui s'installe dans un territoire dont il n'est pas originaire : il peut obtenir des droits d'usage sur les ressources naturelles (terre, forêts) mais ces droits peuvent lui être retirés par le propriétaire coutumier, sauf si d'aventure il obtient un droit concessionnaire reconnu par l'Etat.

*Le pygmée, comme le migrant dans le territoire des autres.* Car, ces droits d'usage sont toujours liés au paiement d'une contrepartie au propriétaire coutumier. On peut ajouter, pour compléter le tableau, que les droits de propriété coutumière des bantous, qui étaient initialement des droits quasiment claniques, dont le chef coutumier ne faisait que gérer l'usufruit sont peu à peu devenus des droits patrimoniaux du chef de terre et de son lignage, dont il use à merci, au point d'en déposséder par la vente officielle, définitivement lui-même et les autres membres de son clan, au grand dam de ces derniers. Il n'est pas exagéré de dire que le lien patrimonial renforcé de fait par la loi foncière au bénéfice du chef est ainsi à l'origine de vastes dépossession communautaires en RDC, qui sont la trame de fond des conflits de ces dernières années.

c) *Loi n° 11/009 du 09 juillet portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement*

Cette loi ne dispose pas avec précision sur la situation des Populations Autochtones. Néanmoins, on peut présumer que cette loi prend en compte les questions des Populations Autochtones par la lecture de son exposé des motifs qui stipule qu'elle s'inspire des principes fondamentaux et universels qui concernent notamment le développement durable et le principe d'information et de participation du public au processus de prise de décisions en matière d'environnement qui concerne toute la population congolaise sans distinction comme le souligne la constitution. On espère que les lois particulières qui seront prises ne manqueront pas d'être un peu plus explicites sur la question concernant les Populations Autochtones.

d) *Code forestier*

Le Code forestier ne distingue pas et pour cause entre les droits d'usage et les droits de propriété coutumiers, distinction pourtant centrale de la coutume, et très logiquement puisque la propriété des forêts est affirmée par le Code comme relevant de l'Etat. Voici comment sont définis ces droits d'usage par le Code Forestier, Titre III article 36 à 40 chapitre I et II.

*Article 36 :* Les droits d'usage forestiers des populations vivant à l'intérieur ou à proximité du domaine forestier sont ceux résultant de coutumes et traditions locales pour autant que ceux-ci ne soient pas contraires aux lois et à l'ordre public. Ils permettent le prélèvement des ressources forestières par ces populations, en vue de satisfaire leurs besoins domestiques, individuels ou communautaires.

L'exercice des droits d'usage est toujours subordonné à l'état et à la possibilité des forêts. En outre, le plan d'aménagement de chaque forêt classée détermine les droits d'usage autorisés pour la forêt concernée.

*Article 37 :* La commercialisation des produits forestiers prélevés au titre des droits d'usage n'est pas autorisée, excepté certains fruits et produits dont la liste est fixée par le Gouverneur de province.

*Article 38 :* Dans les forêts classées, à l'exception des réserves naturelles intégrales, des parcs nationaux et des jardins botaniques. Les droits d'usage sont exercés exclusivement par les populations riveraines et leur jouissance est subordonnée au respect des dispositions de la présente loi et de ses mesures d'exécution.

*Article 39 :* Dans les forêts classées, les droits d'usage sont limités :

- a. au ramassage du bois mort et de la paille ;

- b. à la cueillette des fruits, des plantes alimentaires ou médicinales ;
- c. à la récolte des gommés, des résines ou du miel ;
- d. au ramassage des chenilles, escargots ou grenouilles ;
- e. au prélèvement du bois destiné à la construction des habitations et pour usage artisanal.

En outre, le plan d'aménagement de chaque forêt classée détermine les droits d'usage autorisés pour la forêt concernée.

*Article 40* : Les périmètres reboisés appartenant à l'Etat ou aux entités décentralisées sont affranchis de tout droit d'usage forestier.

Ainsi, le Code forestier reconnaît les droits d'usage, en prenant garde de ne rien dire de la manière dont ils sont régis par la coutume. On constate toutefois que l'article 37 met hors la loi toute activité commerciale liée à la chasse, et dans les forêts protégées et de production, car la chasse est interdite dans les forêts classées, comme l'agriculture dans les concessions forestières.

Il faut souligner à quel point ces dispositions sont restrictives pour les Populations Autochtones : on leur interdit pratiquement de commercialiser les produits de leur activité principale, et d'un autre côté, dans les concessions forestières, on leur interdit l'agriculture, à laquelle il faudrait pourtant qu'ils se convertissent, car le bruit des engins fait fuir le gibier, donc leur interdit de faire la chasse. Il ne leur reste plus qu'à quitter la concession, s'ils y sont établis.

Relevons une autre difficulté pour les Populations Autochtones, liée cette fois au concept de «concession forestière communautaire ». C'est là que surgit la notion de priorité coutumière. L'article 22 en effet du Code stipule que :

« Une communauté locale » peut, à sa demande, obtenir à titre de concession forestière une partie ou la totalité des forêts protégées parmi les forêts régulièrement possédées en vertu de la coutume. Les modalités d'attribution des concessions aux communautés locales sont déterminées par un décret du Président de la République. L'attribution est à titre gratuit.

Cet article écarte toute attribution de concession forestière communautaire au bénéfice des Populations Autochtones, puisque *les Populations Autochtones ne possèdent régulièrement aucune forêt en vertu de la coutume*. La modalité d'attribution présidentielle des concessions communautaires, en ce qu'elle politise à haut niveau le débat, est un facteur supplémentaire de blocage pour les Populations Autochtones.

Les mesures d'application du Code Forestier donnent réponse à certaines de ces questions à savoir :

- i) inclure les Populations Autochtones dans les consultations participatives préalables à l'attribution de tous droits forestiers dont l'attribution de concessions forestières et la création d'aires protégées ; et
- ii) reconnaître les droits d'usage des ressources naturelles. Le Code et ses mesures d'application sont cependant relativement nouveaux, incomplets et non encore totalement appliqués. Le processus de création d'un Programme de Développement des Populations Autochtones offrira l'occasion de renforcer la mise en application du Code et de ses mesures d'application, et permettra au Gouvernement de réaffirmer son engagement pour l'implication et la participation des Populations Autochtones.

On pourra, pour terminer cette analyse du Code, souligner une fois de plus l'importance des processus de zonage comme préalable absolu avant toute attribution de nouvelles concessions forestières (d'où la nécessité de prolonger le moratoire). Car, les Populations Autochtones, grâce au Code, voient leur activité génératrice de revenu principale, la chasse, placée sous haute surveillance partout, et leur activité principale de substitution, l'agriculture, interdite dans les concessions et, si l'on n'y prend garde, dans les aires protégées.

Il convient de relever donc que tout processus de zonage prenne en compte les intérêts des Populations Autochtones. Et établissent pour eux des réserves de chasse et de colonisation agricole. Ceci a été bien précisé par le CPPA du PNFOCO : « des délégués représentatifs des Populations Autochtones doivent participer au zonage à tous les niveaux afin de défendre les intérêts de leurs communautés. Il se pose un sérieux problème de capacité. Cependant qui est habilité à représenter les Populations Autochtones dans ce type de processus ? Le renforcement des capacités est ici un préalable

indispensable, ou l'appui par les ONG. Mais dans l'état de faiblesse institutionnelle au ils se trouvent les Populations Autochtones risquent fort de se faire abuser dans les négociations que comporteront obligatoirement les processus de zonage comme ceux d'élaboration des cahiers des charges, sans parler de leur mise en œuvre. L'autre crainte induite par le Code Forestier et soulignée par le CPPA porte sur les cahiers des charges c'est-à-dire sur les investissements sociaux que les compagnies forestières doivent effectuer pour les communautés locales. Il est important de s'assurer que les Populations Autochtones en bénéficient et que donne leur signature à travers, celles de leurs représentants, soit présentée comme indispensable à la validation d'un cahier des charges.

d) *Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier*

Cette loi comme toutes les autres lois en RDC ne règle nullement la question de l'occupation des terrains par les Populations Autochtones. En effet, le législateur congolais, au titre XI de cette loi règle la question des relations entre les titulaires des droits miniers et/ou des carrières entre eux et avec les occupants du sol. En ce qui concerne les relations entre les titulaires et les occupants du sol, le législateur congolais est clair lorsqu'il stipule 279 que « Sauf consentement des autorités compétentes, nul ne peut occuper un terrain :

- a) réservé au cimetière ;
- b) contenant des vestiges archéologiques ou un monument national ;
- c) situé sur, ou à moins de nonante mètres d'un barrage ou d'un bâtiment appartenant à l'Etat ;
- d) proche des installations de la Défense Nationale ;
- e) faisant partie d'un aéroport ;
- f) réservé au projet de chemin de fer ;
- g) réservé à la pépinière pour forêt ou plantation des forêts ;
- h) situé à moins de nonante mètres des limites d'un village, d'une cité, d'une commune ou d'une ville ;
- i) constituant une rue, une route, une autoroute ;
- j) compris dans un parc national.

Aussi, le même législateur poursuit sa logique en affirmant à l'alinéa 2 de cet article que « sauf consentement du propriétaire ou occupant légal, nul ne peut occuper un terrain situé à moins de :

- a) cent quatre-vingt mètres de maisons ou des bâtiments occupés, inoccupés ou temporairement inoccupés ;
- b) quarante-cinq mètres des terres sarclées et labourées pour cultures de ferme ;
- c) nonante mètres d'une ferme ayant un élevage de bovins, un réservoir, un barrage ou une réserve d'eau privée.

A l'article 281 le législateur règle le problème de l'indemnisation des occupants du sol en soulignant des dommages qu'ils pourraient subir à la suite de l'occupation de leur sol. En effet, le législateur congolais de la loi minière souligne : « Toute occupation de terrain privant les ayants-droits de la jouissance du sol, toute modification rendant le terrain impropre à la culture entraîne, pour le titulaire ou l'amodiateur des droits miniers et/ou de carrières, à la demande des ayants-droits du terrain et à leur convenance, l'obligation de payer une juste indemnité correspondant soit au loyer, soit à la valeur du terrain lors de son occupation, augmentée de la moitié ».

A la lecture de ces deux articles du code minier, on se rend bel et bien compte que le législateur de cette loi ne fait nullement allusion aux dommages que pourraient subir les Populations Autochtones pour cause d'exploitation minière sur les sols qu'elles occupent pour plusieurs raisons notamment :

- le législateur congolais est limitatif dans les restrictions qu'il établit à l'art 279 du code minier à l'occupation des sols. Il n'est nullement fait allusion aux terrains occupés par les Populations Autochtones alors qu'il ne peut être écarté l'exploitation minière dans les domaines de vie des populations que sont les forêts ;
- en conséquence, en ce qui concerne les indemnisations, le législateur ne définit pas ce qu'il entend par « ayants droit » et on est en droit de présumer qu'à l'instar de toutes les autres lois (foncière, forestière), les Populations Autochtones ne figurent pas dans la catégorie de ceux qu'ils considèrent tels (ayants droits).

Il convient de faire remarquer tant que, dans cette loi comme dans toutes les autres, le législateur congolais doit corriger ce manquement et prendre en compte les aspirations des Populations Autochtones comme ayants droit à l'instar des autres populations (bantoues).

### 1.3.1.2. Les traités et accords internationaux

#### a) Les politiques opérationnelles de la Banque Mondiale

Les mesures de sauvegarde environnementale et sociale font l'objet d'un suivi à toutes les étapes (de la conception à la mise en oeuvre) d'un projet financé par la Banque Mondiale. L'objectif étant de s'assurer que les activités financées sont conformes aux politiques et aux directives du manuel opérationnel ainsi qu'aux politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale. Il faut confirmer que les mesures sont intégrées dès la conception du projet afin de prévenir, de réduire et d'atténuer les préjudices potentiels sur l'environnement et les populations.

- *Evaluation environnementale (OP 4.01)*

Créée en 1945, la Banque mondiale est la plus importante agence financière multilatérale. Jusqu'en 1987, la Banque a graduellement accordé une meilleure place aux considérations environnementales mais de façon ponctuelle. C'est en 1987 qu'elle a jeté les bases des actions qu'on lui connaît aujourd'hui, selon deux axes principaux :

- L'obligation d'incorporer systématiquement les préoccupations environnementales dans chacun des projets financés par la Banque ;
- La Banque mondiale définit l'environnement comme « l'ensemble des conditions naturelles et sociales dans lesquelles vit l'humanité présente et à venir ».

La lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable constituent des objectifs fondamentaux de l'intervention de la Banque mondiale dans les pays membres.

Les activités appuyées par le programme ne devraient pas porter préjudice à l'environnement. Les ressources seront consacrées aux aspects les plus importants de la biodiversité tout en garantissant des effets néfastes minimaux sur l'environnement..

L'OP 4.01 a pour objectifs de : (i) veiller à ce que les projets proposés à la Banque mondiale pour financement soient solides et durables sur le plan environnemental et social ; (ii) Informer les décideurs de la nature des risques environnementaux et sociaux.

Les résultats de l'OP 4.01 sont :

- Réquerir un examen préalable pour identifier des impacts négatifs aux plans environnemental et social et décider de la catégorisation du projet ;
- Développer des mesures d'atténuation et/ou de compensation y compris dans certains cas un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui définit : (i) les mesures d'atténuation, (ii) les responsabilités des acteurs chargés de la mise en œuvre et du contrôle, (iii) les activités de suivi-évaluation et (iv) les budgets et programmes de travail.

- *Population autochtone (OP 4.10)*

La politique Opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale a pour objectifs de veiller à ce que les populations autochtones : (i) jouissent du respect de leur dignité et de leurs spécificités culturelles dans le processus de développement, (ii) ne subissent pas des effets négatifs du projet, (iii) reçoivent des avantages socio-économiques culturellement compatibles, et (iv) bénéficient d'une consultation préalable et d'une participation informée pour exprimer leur soutien communautaire large du projet.

Le résultat attendu de cette politique est celui d'assurer des bénéfices culturellement appropriés par la mise en œuvre grâce à un Plan en faveur des populations autochtones.

Ainsi, chaque fois que la Banque est sollicitée pour financer un projet affectant directement des Populations Autochtones, elle exige de l'emprunteur qu'il s'engage à procéder, au préalable, à une consultation libre et fondée sur une communication des informations aux populations concernées.

La Banque reconnaît que l'identité et la culture des Populations Autochtones sont indissociables des territoires sur lesquels elles vivent et des ressources naturelles dont elles dépendent. Cette situation



particulière expose ces populations à différents types de risques et de répercussions plus ou moins marquées du fait des projets de développement, notamment la perte de leur identité, de leurs spécificités culturelles et de leurs moyens d'existence traditionnels, aussi bien qu'à une exposition à diverses maladies.

Les problèmes de genre et inter générations sont également plus complexes au sein des Populations Autochtones. Groupes minoritaires de la société nationale, les communautés autochtones (ici les Populations Autochtones) appartiennent souvent aux segments les plus marginalisés et vulnérables de la population.

Il en résulte souvent que leurs statuts économique, social et juridique limitent leurs capacités à défendre leurs intérêts et faire valoir leurs droits sur les terres, territoires et autres ressources productives, ou leur aptitude à participer au développement et à en recueillir les fruits. Toutefois, la Banque n'ignore pas que les Populations Autochtones jouent un rôle crucial dans le développement durable et que leurs droits sont alors de plus en plus pris en compte dans la législation nationale et internationale.

- Habitats naturels (OP 4.04)

Cette politique a pour objectifs de : (i) préserver les habitats naturels et leur biodiversité en mettant en œuvre une approche de précaution, (ii) assurer la durabilité des services et produits que les habitats naturels procurent à la société humaines (la Banque ne finance pas les projets qui modifient ou dégradent les habitats naturels ou critiques).

Les résultats attendus : (i) requiert de toujours préférer réaliser des projets sur des assises foncières déjà dégradées ; (ii) analyser les alternatives pour les sites du projet et démontrer l'inexistence d'alternative faisable et réaliste au projet, (iii) inclure des mesures d'atténuation, si une transformation ou dégradation significative d'un habitat naturel (non critique) est prévue y compris la création ou le renforcement d'une zone écologiquement similaire.

- Patrimoine culturel physique (OP 4.11)

La politique a pour objectifs de s'assurer que : (i) les ressources culturelles physiques soient identifiées et protégées dans les projets de la Banque mondiale, (ii) que les lois nationales régissant la protection du patrimoine culturel physique soient respectées, (iii) sont couverts tous les sites archéologiques, historiques, les zones urbaines historiques, les sites sacrés, les cimetières et les sépultures.

Processus : impliquer les populations dans la recherche d'une information sur le patrimoine culturel physique de leurs localités et utiliser l'expertise en la matière.

Résultats : inclure les procédures de « chance de trouver » dans les procédures d'évaluation des projets.

- Réinstallation involontaire (OP 4.12)

Objectifs : éviter ou minimiser la réinstallation involontaire et les conséquences qui y rapportent.

Résultats attendus : (i) offrir des procédures transparentes de compensation pour l'acquisition involontaires de terre, (ii) compensation au coût intégral de remplacement pour les pertes d'actifs directement attribuables au projet, (iii) assister les personnes affectées dans leurs efforts d'améliorer leurs conditions de vie ou pour au moins le restaurer.

La politique est déclenchée par l'acquisition involontaires de terrains ou d'autres éléments d'actifs, et la restriction d'accès aux parcs naturels et autres aires protégées ; et ne couvrent que les impacts économiques et sociaux directs provenant des « acquisitions foncières ».

- Forêts (OP 4.36)

Cette politique a pour objectifs suivants : (i) les forêts sont gérées de manière durable sur la base d'un plan de gestion, (ii) met l'accent sur la gestion des forêts et (iii) couvrent tous les types de forêts.

Résultats : (i) identifier les forêts critiques et interdire le financement de l'exploitation dans ces forêts ou les aires protégées qui leurs sont liées, (ii) promouvoir l'implication de tous les acteurs en vue d'assurer

une gestion durable des forêts, et (iii) une certification est nécessaire pour permettre les investissements dans les forêts non critiques avec une exception à la certification pour la gestion communautaire.

Tableau 2 : Synthèse de l'analyse des Politiques de sauvegarde de la Banque applicables au projet

Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale	Commentaires	Risques	Mesures
PO 4.01 : Evaluation environnementale	La présente évaluation environnementale vise à être en conformité vis-à-vis de la PO 4.01, et les impacts négatifs potentiels sont identifiés, évalués et des mesures environnementales préconisées.	Faible à modéré	Suivre les mesures préventives et curatives pour atténuer les impacts négatifs des travaux
PO. 4.04 : Habitats naturels	Du fait que la RN 4 traverse le Parc des Virunga qui est un habitat sensible, site classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, ce projet doit se conformer aux prescriptions de la PO. 4.04. en termes de mesures de prévention même si l'emprise existante permet de contenir largement les 7 m d'emprise prévus par la réhabilitation (ce qui ne va pas nécessiter des empiètements dans le Parc)..	Fort	Suivre les mesures préventives et curatives pour atténuer les impacts négatifs potentiels lors des travaux.  Sensibiliser le personnel de chantier sur les règles de bonne conduite lors des travaux  Sensibiliser les usagers de la route et les populations riveraines sur les règles de bonne conduite lors de la traversée du parc.
PO 4.10. sur les peuples autochtones	Des campements de populations autochtones sont notés dans la zone d'influence élargie du projet, vers Komanda. Il y a lieu que le projet puisse contribuer à l'amélioration des mauvaises conditions de vie de ces peuples vivant en dépendance totale dans un milieu naturel en dégradation croissante. Un Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones (PPA) a été élaboré à cet effet.	Fort	Le projet a élaboré un plan en faveur des populations autochtones (PPA) dont les dispositions devront être appliquées pour être en conformité avec cette politique
PO. 4.11 : Ressources Culturelles Physiques	Le long du tracé, il n'a pas été noté de sites culturels ou cultuels pouvant être dégradés ou impactés lors des travaux. Toutefois, il est possible, avec les travaux de réhabilitation, notamment les fouilles, que des vestiges soient découverts	Moyen à Faible	Suivre les mesures préventives et curatives proposées en cas de découverte fortuite de vestiges, pour atténuer les impacts négatifs potentiels lors des travaux
PO /PB. 4.12 : Réinstallation involontaire ;	Sur l'emprise des 7 m prévue pour le projet, les personnes affectées pouvant faire l'objet d'une réinstallation devront être recensées. Aussi, il est possible que lors des implantations des bases-vie, l'ouverture de carrières ou de pistes de déviation, qu'il y ait des pertes de biens ou	Faible à moyenne	Suivre les dispositions prévues dans le PAR

	sources de revenus. Un Plan d'Action de réinstallation (PAR) devra être élaboré à cet effet pour prendre en compte les cas de réinstallations.		
PO. 4.36 : Forêts	Il existe très peu de forêts naturelles visibles le long de la RN4 et la RN2.	Faible à moyenne	Suivre les mesures préventives et curatives proposées dans les PGES pour atténuer les impacts négatifs des travaux pendant les travaux et l'exploitation du projet.

Ce projet est classé dans la « catégorie A » des projets financés par la Banque mondiale.

b) La convention de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux

La Convention n° 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux peuples indigènes et tribaux, adoptée en 1989, n'a pas encore été ratifiée par la République Démocratique du Congo.

Cette convention se fonde sur la reconnaissance de l'aspiration des peuples indigènes et tribaux à avoir le contrôle de leurs institutions, de leurs modes de vie et de leur développement économique propres et à conserver et développer leur identité, leur langue et leur religion dans le cadre des Etats où ils vivent.

La Convention n°169 est un instrument international légalement contraignant ouvert à ratification, qui traite spécifiquement des droits des peuples indigènes et tribaux. A ce jour, elle a été ratifiée par 20 pays.

Après avoir ratifié la convention, un pays dispose d'un an pour adapter sa législation, ses politiques et ses programmes à la convention avant qu'elle ne devienne légalement contraignante. Les pays qui ont ratifié la convention sont soumis à un contrôle quant à sa mise en œuvre

Les principes de base de la convention n° 169 de l'OIT sont les suivants :

- Identification des peuples indigènes et tribaux

La convention ne définit pas concrètement qui sont les peuples indigènes et tribaux. Toutefois, elle utilise une approche pratique et fournit uniquement des critères pour décrire les peuples qu'elle vise à protéger. L'auto-identification est considérée comme un critère fondamental pour l'identification des peuples indigènes et tribaux, ainsi que les critères indiqués ci-dessous :

- Non discrimination

Etant donné que les peuples indigènes et tribaux peuvent faire l'objet de discrimination dans de nombreux domaines, le premier principe fondamental et général de la convention n° 169 est la non-discrimination. L'article 3 de la convention stipule que les peuples indigènes ont le droit de jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales sans entrave ni discrimination. A l'article 4, la convention garantit également la jouissance des droits du citoyen sans discrimination. Un autre principe de la convention concerne l'application de toutes ces dispositions aux femmes et aux hommes indigènes sans discrimination (article 3). L'article 20 traite de la prévention contre la discrimination des travailleurs indigènes.

- Mesures spécifiques

En réponse à la situation vulnérable des peuples indigènes et tribaux, l'article 4 de la convention appelle à l'adoption de mesures spécifiques pour protéger les personnes, les institutions, la propriété, le travail, les cultures et l'environnement de ces personnes. En outre, la convention stipule que ces mesures spécifiques ne doivent pas entraver la liberté des peuples indigènes.

- Reconnaissance des spécificités culturelles et autres des peuples indigènes et tribaux

Les cultures et les identités des peuples indigènes et tribaux font partie intégrante de leurs vies. Leurs modes de vie, leurs coutumes et traditions, leurs institutions, leurs droits coutumiers, leurs façons d'utiliser leurs terres et leurs formes d'organisation sociale sont généralement différentes de celles de la population dominante. La convention reconnaît ces différences et s'efforce de garantir qu'elles sont protégées et prises en compte lorsque des mesures en cours d'adoption sont susceptibles d'avoir un impact sur ces peuples.

- Consultation et participation

L'esprit de consultation et de participation constitue la pierre d'angle de la convention n° 169 sur laquelle reposent toutes ses dispositions. La convention exige que les peuples indigènes et tribaux soient consultés sur les questions qui les affectent. Elle exige également que ces peuples soient en mesure de s'engager dans une participation libre, préalable et informée dans les processus politiques et de développement qui les affectent.

Les principes de consultation et de participation de la convention n° 169 se réfèrent non seulement aux projets de développement spécifiques, mais également à des questions plus vastes de gouvernance et à la participation des peuples indigènes et tribaux à la vie publique.

A l'article 6, la convention fournit des directives sur la façon dont doit être menée la consultation des peuples indigènes et tribaux :

- La consultation des peuples indigènes doit être mise en place selon des procédures appropriées, de bonne foi, et à travers les institutions représentatives de ces peuples ;
- Les peuples impliqués doivent avoir la possibilité de participer librement à tous les niveaux à la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures et des programmes qui les touchent directement ;
- Un autre élément important du concept de consultation est la représentativité. Si un processus de consultation approprié n'est pas mis en place avec les institutions ou organisations indigènes et tribales qui représentent véritablement les peuples en question, les consultations qui en résultent ne seront pas conformes aux exigences de la convention.

La convention spécifie également les circonstances particulières pour lesquelles la consultation avec les peuples indigènes et tribaux est une obligation.

La consultation doit être effectuée de bonne foi, avec l'objectif d'arriver à un accord. Les parties impliquées doivent chercher à établir un dialogue leur permettant de trouver des solutions appropriées dans une atmosphère de respect mutuel et de pleine participation. Une consultation efficace est une consultation dans laquelle les parties impliquées ont l'opportunité d'influencer la décision finale. Cela signifie une consultation véritable et opportune. Par exemple, une simple réunion d'information ne constitue pas une réelle consultation, ni une réunion menée dans une langue que les peuples indigènes présents ne comprennent pas.

Les défis que représentent la mise en œuvre d'un processus de consultation approprié avec les peuples indigènes ont fait l'objet de nombreuses observations de la part du comité d'experts de l'OIT, ainsi que d'autres procédures de contrôle de l'OIT, que l'OIT a désormais compilés dans un Condensé. Une consultation appropriée est fondamentale pour parvenir à un dialogue constructif et pour la résolution efficace des différents défis associés à la mise en œuvre des droits des peuples

c) La Déclaration des Nations Unies 61/295 sur les droits des peuples autochtones

Dans son article premier, la Déclaration 61/295 sur les droits des peuples autochtones dispose « Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif ou individuel, de jouir pleinement de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le droit international relatif aux droits de l'homme ».

En plus, elle précise en son article 2 que « Les autochtones, peuples et individus, sont libres et égaux à tous les autres et ont le droit de ne faire l'objet, dans l'exercice de leurs droits, d'aucune forme de discrimination fondée, en particulier, sur leur origine ou leur identité autochtones ».

**En tout état de cause et conformément au titre 6 « des traités et accords internationaux » en son article 215 de la constitution de la République Démocratique du Congo, les traités et accords internationaux régulièrement conclus ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque traité ou accord, de son application par l'autre partie.**

**Une convention de crédit signée avec la Banque Mondiale s'inscrirait dans ce cadre. Ainsi donc, en cas de conflit entre le cadre juridique de la République Démocratique du Congo et la Politique Opérationnelle 4.10 de la Banque, c'est cette dernière qui sera d'application ou, toute chose restant égale par ailleurs, le cadre le plus avantageux pour les Populations Autochtones.**

### 1.3.2. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel présente les (i) institutions et organismes du projet directement ou indirectement concernés et (ii) leurs capacités et lacunes dans la mise en œuvre du PPA.

Les institutions/organismes ciblés pour jouer un rôle dans le cadre du Pro-Routes sont les suivants :

#### 1.3.2.1. Institutions/organismes directement concernés

##### 1) Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP)

Le Maître d'ouvrage du projet PRO-ROUTES est le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP). Dans le cadre de ce projet, ce Ministère agit à travers la Cellule Infrastructures (CI) qui joue le rôle de Maître d'ouvrage délégué et le Bureau de Gestion Environnementale et Sociale en sa qualité de Maître d'ouvrage Délégué pour la composante environnementale et sociale du projet.

##### a) Cellule Infrastructures (CI)

La Cellule Infrastructures (CI) est un organe technique du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP).

La Cellule Infrastructures est chargée :

- (i) de la gestion et du suivi des activités du projet ;
- (ii) de la gestion financière et administrative du projet ;
- (iii) de la maîtrise d'ouvrage pour tous les contrats exécutés dans le cadre du projet ;
- (iv) de la coopération étroite avec les agences de maîtrise d'œuvre, notamment l'Office des Routes (OR) ;
- (v) de l'interaction avec la Banque Mondiale, et en général avec tous les bailleurs de fonds qui interviennent dans le cadre du fonds fiduciaire.

La CI dispose, au niveau de Kinshasa, d'une unité environnementale et sociale (UES) comprenant actuellement un expert international et un expert national. L'Unité Environnementale et Sociale (UES) de la Cellule Infrastructures est chargée du suivi et de gestion des aspects environnementaux et sociaux de tous les projets gérés par la Cellule Infrastructures. Elle va assurer, dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'entretien de la RN 4 et la RN27, la coordination et la supervision de la mise en œuvre des Plans en faveur des Populations Autochtones, qui sera confiée au BEGES.

- b) BEGES du Pro-Routes (Bureau d'études chargé de l'appui à la mise en œuvre de la composante environnementale et sociale)

Le Bureau d'Etudes pour la Gestion Environnementale et Sociale (BEGES) est une firme spécialisée en gestion environnementale et sociale chargée de l'appui à la mise en œuvre de la Composante Environnementale et Sociale du PRO-ROUTES.

Sa mission consiste à :

- Appuyer les structures publiques constituées par le Ministère de l'Environnement, et Développement Durable (MEDD), l'Institut Congolais pour la Conservation de Nature (ICCN), le Groupe d'Etudes Environnementales du Congo (GEEC) et les institutions sociales chargées de la mise en œuvre effective de la composante environnementale et sociale du projet ;
- Encadrer les partenariats à mettre en place avec les organisations non gouvernementales, notamment pour les activités d'appui aux communautés locales et de collecte des données ;
- Assurer la gestion administrative, financière et technique ainsi que le suivi-évaluation et le contrôle qualité du programme environnemental et social, sur les 3 volets :
  - Contrôle de l'exploitation forestière, lutte contre le braconnage, gestion participative des aires protégées et identification de nouvelles aires protégées ;
  - Gestion communautaire des ressources naturelles ;
  - Mise en œuvre des programmes environnementaux et des plans de gestion environnementale et sociale (VIH-Sida, **développement de Populations Autochtones**, plans de réinstallation involontaire).

Dans le projet Pro-Routes, les effets des travaux de réhabilitation des routes sur les Populations Autochtones est l'une des tâches (ainsi que le PAR) dont la mise en œuvre est placée sous la responsabilité directe du BEGES. Toutefois, dans la mise en œuvre intervient parfois les prestations des consultants externes (individuels ou ONG).

## 2) Ministère de l'Environnement et Développement Durable

Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) est la structure de l'Etat chargée de toutes les questions relatives aux populations autochtones en RDC à travers la Direction d'Etudes et Planification (DEP).

Conformément au contrat-cadre signé entre le MITP et le MEDD pour le projet Pro-Routes, principalement dans l'Avenant N°1 signé en février 2012, Le MEDD et ses services impliqués dans le projet (ACE, ICCN et DEP) en collaboration avec le BEGES ont la mission d'assurer le contrôle des activités de sauvegarde environnementale et sociale, et de veiller chaque trimestre à l'établissement d'un rapport d'évaluation de la mise en œuvre. La Direction d'Etudes et Planification du Ministère de l'Environnement dispose d'un point focal chargé de superviser les questions des Populations Autochtones pour le projet Pro-Routes. Ce Ministère agira dans le Pro-routes à travers ses institutions suivantes :

- a) La Direction d'Etudes et Planification (DEP) a pour mission générale de :

- Elaborer les diagnostics macro-économiques et sectoriels ;
- Définir les politiques, les objectifs et les stratégies macro-économiques et sectorielles ;
- Programmer et budgétiser les programmes et projets macro-économiques et sectoriels ;
- Suivre et évaluer les politiques, projets et les programmes macro-économiques ;
- Concevoir les politiques de coordination, de gestion et de réformes administratives ;
- Assurer la supervision et la coordination de toutes les interventions conduites en faveur des populations Autochtones (PA).

Dans le cadre du Projet Pro-Routes, la DEP assure les missions spécifiques ci-après, à travers le Point-focal PA, sur la base d'un memorandum annuel de partenariat :

- Participer au processus d'élaboration et de validation du CPPA et des PPA qui en découlent. ;
- participer à la planification annuelle des activités prévues dans les PPA à mettre en œuvre par le BEGES ;

- superviser sur le terrain les activités conduites en faveur des populations Autochtones (PA) prévues dans le PPA

Par ailleurs, la DEP participe également à la supervision des activités de contrôle forestier et faunique réalisées par le MEDD et l'ICCN avec l'appui du Pro-Routes, aux fins de s'assurer de leur fonctionnement et de leur pérennisation ;

b) Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)

L'ACE a été créée par le décret N° 14/030 du 18 novembre 2014 fixant les Statuts d'un Etablissement Public dénommé Agence Congolaise de l'Environnement, en sigle « ACE », chargée de la conduite et de la coordination du processus d'évaluation environnementale et sociale en RDC. L'Agence a pour mission l'évaluation et l'approbation de l'ensemble des études environnementales et sociales ainsi que le suivi de leur mise en œuvre.

Sans préjudice des dispositions de l'article 71 de la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, elle veille à la prise en compte de la protection de l'environnement dans l'exécution de tout projet de développement, d'infrastructures ou d'exploitation de toute activités industrielle, commerciale, agricole, forestière, minière, de télécommunication ou autre, susceptible d'avoir un impact sur l'environnement

En attendant son installation effective, la mission de l'ACE continue d'être assurée par le GEEC : validation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), des Diagnostics d'Impact Environnemental et Social (DIES), des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et des Plans de Mise en Conformité Environnementale et Sociale (PMCES) ; suivi administratif et technique des projets en cours d'exécution (analyse des rapports de terrain, inspection et audit environnemental). L'ACE est assisté par les Responsables d'Environnement (RE), qui se retrouvent au sein des Entités et Ministères, pour l'évaluation environnementale et sociale des projets qui relèvent des prérogatives de leur Ministère ou de leur Entité Technique. L'ACE dispose des compétences humaines requises dans le domaine des Evaluations et Etudes d'Impacts sur l'Environnement, pour mener à bien sa mission. Toutefois, ses capacités matérielles et financières sont relativement réduites pour lui permettre d'assurer correctement l'accomplissement de sa mission.

c) Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)

Créé en 1934, avec une modification de son statut en Mai 1978 par l'ordonnance N°78-190, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) a pour mission de :

- Assurer la protection de la faune et de la flore dans les aires protégées ;
- Favoriser en ces milieux la recherche scientifique et le tourisme dans le respect des principes fondamentaux de la conservation de la nature ;
- Gérer les stations dites de « capture » établies dans ou en dehors des aires protégées.

Ses activités visent à assurer la conservation et la gestion efficace et durable de la biodiversité dans tout le Réseau National des Aires Protégées de la RDC, en coopération avec les communautés locales et les autres partenaires pour le bien-être des populations congolaises et de toute l'humanité.

Dans le cadre du projet Pro-Routes, l'ICCN participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre fonctionnel de réinstallation (CFR) chaque fois que les besoins de cet outil s'imposent. Compte tenu des difficultés que rencontrent les populations dans le domaine du foncier, l'ICCN aura un rôle important à jouer dans le cadre de ce projet en tant que gestionnaire des aires protégées.

Tableau 3 : Responsabilités des principales institutions en relation avec la mise œuvre des PPA

Institutions	Roles vis-avis du projet	Responsabilités vis-avis des PA	Localisation
<u>Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP)</u>	Joue le rôle de maître d'ouvrage dans le Pro-Routes	Dispose d'un point focal VIH/SIDA qui sensibilise le personnel du ministère et des chantiers parmi lesquels les travailleurs temporaires PA	Kinshasa avec des missions sur le terrain

La Cellule Infrastructures (CI)	Organe technique du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP).	Dispose d'une unité environnementale et sociale, composée d'un Expert Environnementaliste International et d'un Expert socio-environnementaliste national, qui supervise la préparation et la mise en œuvre des PPA sur le terrain	Kinshasa avec des missions régulières sur le terrain
Le Bureau d'Etudes pour la Gestion Environnementale et Sociale (BEGES)	Firme spécialisée en gestion environnementale et sociale chargée de l'appui à la mise en œuvre de la Composante Environnementale et Sociale du PRO-ROUTES.	Il est composé de huit (8) experts, dont <b>un expert international en sciences sociales, spécialiste des populations autochtones</b> . En charge de la mise en œuvre et suivi du PPA	Kisangani Beni Komanda Zone du projet
Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD)	Structure de l'Etat chargée de toutes les questions relatives aux populations autochtones en RDC à travers la Direction d'Etudes et Planification (DEP).	Dispose d'un point focal national pour les questions relatives aux PA en RDC, et ce point focal suit la mise en œuvre du PPA au niveau du projet	Kinshasa avec des missions régulières sur le terrain
Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)	Assure la protection de la faune et de la flore dans les aires protégées ;	Sensibilise les PA pour la participation active dans la gestion des ressources naturelles	Kinshasa avec des bureaux dans la province Orientale et Nord kivu
PA et Organisations des PA, ONG locales d'appui aux PA	Opérateurs	Mise en œuvre (et/ou encadrement) des activités en faveur des PA sur le terrain	Zone du projet
Panel Consultatif Environnemental et Social (PCES)	Avis conseil indépendant sur la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, dont les activités des PPA	Dispose d'un Expert en Sciences Sociales avec expérience en réinstallations Involontaires des Personnes (PAR) et la Protection des Populations Autochtones (PPA)	Siège du Cosultant avec 2 missions de supervision sur le terrain par an

### 1.3.2.2. **Autres ministères impliqués**

La préservation de l'environnement est une action transversale qui accompagne toutes activités humaines. De ce fait plusieurs ministères peuvent être considérés, à travers leurs interventions, comme acteurs dans le secteur selon des degrés divers. A titre indicatif, nous citons :

- Ministère du Plan et suivi de la mise en œuvre de la révolution de la modernité
- Ministère des mines
- Ministère de la Santé Publique
- Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural
- Ministère de la justice et des Droits Humains
- Ministère des affaires foncières
- Ministère des Affaires Sociales, Actions humanitaires et de la Solidarité Nationale

### 1.3.2.3. **Institutions responsables de la mise en œuvre**

Dans le cadre du Pro-Routes, la responsabilité organisationnelle proprement dite de la mise en œuvre du PPA incombe prioritairement à la CI, à travers le BEGES qui est le Maître d'ouvrage délégué de la mise œuvre de la composante 3 (mesures environnementales et sociales). Le BEGES a son siège principale à Kisangani dans la Province Orientale et possède également des bureaux secondaires proches des axes routiers sous projet (Kalemie, Gemena, etc.). Le BEGES est composé de huit (8) experts parmi lesquels figure un expert international en sciences sociales spécialiste des populations autochtones. Le BEGES recourt souvent aux services des ONG et des consultants court-terme pour l'appuyer dans sa mission de mise en œuvre du PPA. Les ONG soutenant les peuples autochtones



identifiées dans la zone d'influence du projet de la RN4 et RN27 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le BEGES aura la lourde responsabilité de la planification des actions sur l'ensemble de la zone à l'étude occupée par les Populations Autochtones. Il pourrait recourir aux services d'un consultant indépendant ou d'une ONG spécialisée dans la mise en œuvre de PPA. Ses tâches vont se résumer notamment en ceci :

- Appuyer la création et le renforcement des capacités des Associations et Organisations communautaires de base des PA (le renforcement institutionnel et l'éveil de conscience) devant prendre en charge la promotion de l'auto-développement de leurs communautés
- Appuyer la création des plates-formes multi acteurs (comités mixtes/conjoints) et la formation des leaders communautaires ;
- Appuyer la mobilisation sociale et le plaidoyer sur les questions relatives aux droits des PA (accès aux ressources du terroir, accès aux services de base, dialogues intercommunautaires avec la population Bantoue, intégration sociale et cohabitation pacifique) ainsi que la mobilisation sociale ;
- Appuyer le renforcement des capacités des PA en Agri-élevage
- Promouvoir des actions visant l'amélioration des conditions de vie générales des PA en particulier l'hygiène corporelle, la qualité des repas, la protection contre le paludisme et autres maladies endémiques (VIH/SIDA, lèpre) et l'amélioration de l'habitat.

**Tableau 4 :** Liste des ONG soutenant les peuples autochtones identifiées dans la zone d'influence du projet sur la RN4 et RN27

N°	ORGANISATION	COORDINATEUR	CONTACT
1	PAP-RDC	Dr JACKSON BASIKANIA	0998109281
2	CEDEPYM	MASHAURI	0891891799
3	CIDOPY	Achille	www.cidopy.org
4	8E CEPAC LAKARMISSION	NEHEMIE	0978210231
5	SOFEPAZI	Julie LUSENGE	0998508393
6	WWF	ROY BUHENDWA	0818980953
7	CESVI	Bureau fermé	
8	SOLIDARITE	Franc ADUBANGO	0815526562
9	PREMIERE URGENCE	Bureau fermé	
10	SAMATITAN PURSE	Arthur	0812007241
11	UNIVERSITE SHALOM DE BUNIA	Pr BUNGI SHABAKU	0998492346
12	PAM	BAHATI MUBIHO	0812699731
13	MPA	Révérant TCHULO	0994123452
14	CEE	TUNGULU ZASIAMBISE	0811431333
15	ICCN	MUCHENZI	0998505143

#### 1.3.2.4. Analyse des capacités institutionnelles

L'exécution d'un PPA requiert des moyens et fait appel à des capacités qui sont à la fois humaines, institutionnelles et financières. Les principaux acteurs de la mise en œuvre du Plan en faveur des Populations Autochtones pour le Pro-Routes comprennent : la Cellule Infrastructures, son MOD le BEGES et ses partenaires que sont la DEP/MEDD, l'ACE/MEDD d'une part et les ONG travaillant avec les Populations Autochtones d'autre part.

La prise en compte de la dimension environnementale et sociale dans le cadre des activités du projet Pro-Routes constitue une préoccupation majeure. Des acquis ont été notés concernant la prise en charge des activités environnementales et sociales en générale, et celles en faveur des populations autochtones, en particulier.

- **Au niveau de la CI**, une **Unité Environnementale et Sociale** a été mise en place depuis 2009. Elle est composée d'un Expert Environnementaliste International et d'un Expert socio-

environnementaliste national qualifiés, chargés de la coordination et de la supervision de la mise en œuvre des documents de sauvegarde environnementale et sociale du projet, dont les PPA.

- **Au niveau du BEGES** : le BEGES est une Firme Spécialisée chargée de la mise en œuvre des documents de sauvegarde environnementale et sociale du projet, dont les PPA, sous forme de maîtrise d'ouvrage déléguée. Il est composé de huit (8) experts, dont **un expert international en sciences sociales, spécialiste des populations autochtones**, qui est chargé de la mise en œuvre des PPA aux travers des ONG, consultants et Associations des PA recrutés et/ou mises en place par le BEGES. Le BEGES a aussi pour mission de renforcer les capacités de ses partenaires sur les instruments de sauvegarde environnementale et sociale consacrés au PPA.
- **Au niveau du MEDD** : le MEDD dispose d'un Point Focal PA au sein de la DEP qui est animé par un Expert national, spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale.

Comme on peut le relever les principales institutions responsables de la mise en œuvre et de la supervision des PPA dispose du personnel ayant les capacités requises en la matière. En revanche, s'agissant des autres acteurs, la priorité du projet sera de renforcer les capacités de tous les autres acteurs qui seront chargés de la mise en œuvre et du suivi des PPA (organisations des Populations Autochtones existantes ou à créer, des ONG nationales et locales d'appui au développement des PA, etc., conformément à la démarche suivie par le projet Pro-Routes sur les premiers axes du projet.

En effet, les acteurs de la société civile locale, qui interviennent auprès des PA, sont encore faibles. Elles possèdent des expériences glanées sur le terrain qui méritent d'être partagées et discutées afin de pouvoir développer des approches et outils harmonisés dans le domaine d'appui aux Populations Autochtones. Très peu d'entre elles ont des capacités humaines, financières, techniques et professionnelles suffisantes pouvant leur permettre d'atteindre les objectifs dont elles se sont assignées. Les principaux domaines de renforcement des capacités des acteurs sont entre autres :

- L'intégration sociale et/ou la prise en considération des PA à travers le plaidoyer ;
- L'outillage des acteurs en technique de dialogue avec les PA à travers une méthodologie et approche de communication et animation sociale ;
- L'outillage des acteurs en méthodes de collectes de données basiques indispensables au suivi-évaluation des PPA et pour initier et planifier toute action de développement en faveur des populations PA ;
- L'appui technique des OP Locales (acteurs travaillant particulièrement avec les PA) dans leurs capacités à monter des projets au profit des PA.

#### **1.4. MÉTHODOLOGIE DES ENQUÊTES DE TERRAIN**

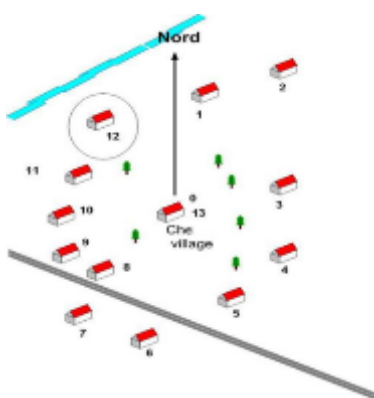
Ce rapport présente le résultat d'une étude élaborée dans une approche participative et en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes (populations autochtones, associations des peuples autochtones, populations bantous voisins, ONG d'appui au PA, agences gouvernementales, partenaires techniques et financiers, etc.). Comme la situation socio-économique actuelle des populations autochtones « Mbuti » reste mal connue, une analyse participative permet d'actualiser la connaissance de leurs modes de vie et de leurs aspirations. Cette analyse a été réalisée sous la base :

- D'une identification des campements des populations autochtones « Mbuti » dans la zone d'intervention/d'influence « emprise sociale » qui couvre un rayon de 30 km de part et d'autre le long l'axe des routes concernées. En fait, l'emprise sociale retenue pour la mise en œuvre des PPA est un rayon de 25 km de part et d'autre de l'axe de la route suite aux discussions et d'accords convenus aussi bien lors de la mission de supervision du Projet en Novembre 2012 que lors de la revue du projet du 26 Mars au 1er Avril 2013 (voir ANO de l'IDA du 03/04/2013 sur la Stratégie de traversée du Domaine de chasse de Rubi Tele). Des questionnaires à administrer dans les campements des peuples autochtones ont été préparés et comprenaient des éléments sur le Nom de campement, villages Bantous voisins, localisation (coordonnées GPS), nombre de ménages, infrastructures sociales, type d'investissements sociaux existant dans la zone, l'accès à la santé, l'accès à l'éducation, l'accès à l'eau potable, la dynamique associative dans la zone, l'analyse des relations avec les populations Bantous etc.
- Des discussions préliminaires avec les populations autochtones « Mbuti » dans les campements identifiés et accessibles et des discussions avec leurs voisins Bantous pour informer toutes les parties prenantes concernant les objectifs des PPA, du programme d'étude et les ateliers de validation.

- D'une enquête qualitative, qui consistera en des interviews semi structurées, des discussions individuelles/collectives avec des peuples autochtones « Mbuti » des différentes catégories (hommes, femmes, jeunes, vieux).
- D'une enquête quantitative auprès des ménages dans les campements avec des Questionnaires Ménages (Démographie ménage, accès à la terre, principales activités de subsistance et génératrices de revenus exercées, principaux modes de vie, évaluation de la qualité de vie etc.).

Après les civilités auprès des autorités militaires dans ces régions de conflit, les campements des populations autochtones « Mbuti » sont identifiés à travers des dialogues avec les autorités civiles : Chefs de collectivité/secteur et après Chef de localité dans les collectivités/secteurs/chefferies, qui sont censées héberger des peuples autochtones « Mbuti » :

- ✓ Territoire de Djugu : Baniari de Kilo
- ✓ Territoire d'Irumu : Walese Vonkutu, Babelébe,
- ✓ Territoire de Beni: Beni Mbau, Ruwenzori, Bungulu.



Pour les campements dans la région de recherche, nous avons utilisé un échantillon complet. Pour obtenir les données qui permettent une analyse détaillée au niveau de campement - avec une précision de 90%<sup>3</sup> - nous avons utilisé les principes statistiques pour définir une taille d'échantillon pour chaque campement sur la base de « questionnaire campement ».

Les enquêteurs ont fait une petite carte de tous les campements avec l'appui des habitants. Ils ont numéroté tous les ménages du campement dans le sens des aiguilles d'une montre en partant de la maison du « chef » qui portera le numéro 0. Une ligne tracée de la maison de chef vers le nord sera la ligne de départ. Si on est en face d'une sous-évaluation au départ du nombre de maisons/ménages dans un campement, la numérotation doit continuer jusqu'au moment où on

retrouve le numéro du ménage sélectionné. Si un ménage choisi n'est pas disponible, ceci est noté dans le questionnaire et le voisin portant le numéro le plus proche sera interrogé à sa place.

$$n = \frac{M}{\left( \frac{S^2 \times (M-1)}{pq} \right) + 1}$$

Les données collectées ont été vérifiées et saisies dans une base de données qui a servi de support à l'élaboration du présent rapport<sup>4</sup>. Les résultats ont ensuite été partagés et discutés avec les principaux acteurs lors des ateliers de consultations publiques organisées à Beni et Kasindi en mai 2015.

<sup>3</sup> Erreur statistique ± 9,9 % : s = 9 % et p = 90 %

<sup>4</sup> Les enquêtes ont été réalisées sur un échantillon beaucoup plus large de 344 ménages avec 1 894 personnes (738 le long de la route nationale RN 4 et 1156 le long de la route nationale RN 27) au sein duquel un échantillon représentatif des ménages se trouvant dans la zone d'influence « emprise sociale » de 30 km a été retenu. Les résultats détaillés de ce grand échantillon sont placés en annexe du rapport.

## SECTION II : PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES LE LONG DE LA RN27 (KOMANDA – BUNIA – MAHAGI)

### 2.1. CARACTERISATION DES PA DANS LA ZONE D'INFLUENCE DE LA RN 27

#### 2.1.1. Démographie

Selon les résultats des enquêtes menées dans l'"emprise sociale" de 30 km de part et d'autre le long de la RN 27, entre Komanda, Bunia, Mahagi et Goli soit environ 18000 km<sup>2</sup> (300 km x 30 km x 2) on retrouve, dans les territoires de Djugu et Irumu, douze (12) campements de PA Mbuti (Efe) avec 88 ménages et 355 personnes ; soit une taille moyenne de 4 personnes par ménage.

Le tableau 2 ci-dessous, donne la répartition de la population PA dans l'emprise sociale de la RN27 sous étude par tranche d'âge et par genre, ainsi que le nombre et la taille de ménages par campement. L'analyse de ce tableau fait ressortir cette population de PA est composée de 47% de femmes et 53% d'hommes (contre environ 51% de femmes et 49% d'hommes au niveau national) ; plus de la moitié (54%) a moins de 18 ans et environ 8% a plus de 60 ans.

**Tableau 5:** La population des campements dans la zone d'intervention/d'influence de la RN27 (Komanda – Mahagi-Goli).

Territoire	Nom de campement	0-5 ans		6-18 ans		19-59 ans		> 60 ans		Totale		Totale	Ménages	
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M+F	Nbre	Taille
DJUGU	AKULI	4	3	1	3	1	1			6	7	13	1	13
	ALUDJA ITENDEY	3	4	4	6	5	6			12	16	28	5	5.6
	BAKOLO SATEKO		4	3	1	3	4	1		7	9	16	5	3.2
	BAKONDE	3	1	2	2	3	5			8	8	16	3	5.3
	BANDIBANGILI	1	4	1	1	11	9			13	14	27	9	3.0
	BUKU	2	4	2	2	5	4			9	10	19	4	4.8
	KIRONGOZI II	1	1	3	1	3	3			7	5	12	3	4.0
	PLEINE BAKONDE	1	3	4	4	6	5			11	12	23	5	4.6
	SAKWEYI I	1	3	1	0	5	3			7	6	13	3	4.3
	SEBA/200	4	2	9	3	5	5			18	10	28	5	5.6
IRUMU	MANDIBE I	14	18	20	16	18	14	14	10	66	58	124	40	3.1
	MANDIBE II	8	5	5	5	11	0	1	1	25	11	36	5	7.2
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>42</b>	<b>52</b>	<b>55</b>	<b>44</b>	<b>76</b>	<b>59</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>189</b>	<b>166</b>	<b>355</b>	<b>88</b>	<b>4</b>

(Source : Données des enquêtes auprès des campements des PA le long de la RN 27, mars-avril 2015)

Légende : M= Masculin F= Féminin

La carte 3 ci-après présente la répartition géographique des campements PA dans la zone d'influence du projet entre Komanda – Bunia – Mahagi - Goli. La lecture de cette carte, montre que l'ensemble des campements recensés dans l'emprise sociale du projet sont localisés essentiellement à gauche dans les 100 premiers kilomètres de la RN27 entre Komanda et Bunia. En plus, seulement 3 campements sont situés à moins de 10 km de la route qui constituent la zone d'impact du projet relativement aux risques d'augmentation du déboisement, de prévalence des IST et VIH-SIDA, d'accidents de la route, etc.). Cependant, même les PA des 9 autres campements pourraient avoir des attaches individuelles ou collectives dans cette zone pour des besoins (i) d'écoulement de leurs produits agricoles, d'élevages et forestiers (cuillette et chasse), (ii) d'acquisition de certains produits manufacturés (sels, habits, pétrole, savon, etc.) et (iii) d'accès aux infrastructures sociales (centres de santé, écoles, marchés, etc.).

Signalons qu'étant dans une zone d'insécurité, il y a non seulement des campements abandonnés, mais aussi certains PA qui se sont déplacés. Comme il a été indiqué plus bas, de nouvelles consultations sont prévues au début du projet et avant la mise en œuvre du PPA. Les PA déplacés qui seraient retournées dès que la situation sera stable ou alors avec le démarrage des actions du projet, seront également pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet

**Carte 3 : Les campements des peuples autochtones le long de la RN 27 Komanda –Bunia-Mahagi – Goli.**



## 2.1.2. Dynamique associative dans la zone d'influence du projet

### 2.1.2.1. Les associations des PA le long de la RN 27

Aucune association des peuples autochtones n'a été identifiée dans les 12 campements se trouvant dans la zone d'influence le long de la RN27. En effet, les PA dans cette zone ne sont organisées ni en mutuelle, ni en tontine, ni en coopérative et pas non plus en ONG. Cependant, trois associations ont été relevées dans le Territoire d'Irumu mais au niveau d'autres campements (Malutu Ngereza, Bandibamba et Mau). Mais étant donné leur faible rayon d'action, il n'est pas recommandable de leur confier la réalisation des activités dans d'autres régions hors de leur rayon d'action immédiat puisque ceci entraînera une dispersion de leur faible couverture personnelle. L'objectif d'une bonne partie des PPA est de renforcer les compétences leur permettant à long terme de représenter et de défendre eux-mêmes leurs droits, leur culture et leurs zones d'usage.

### 2.1.2.2. Les ONG soutenant les peuples autochtones le long des routes nationales RN 27

Neuf (9) ONG interviennent dans le Territoire d'Irumu. Toutefois, seulement une de ces neuf ONG intervient dans deux campements (Mandibe I et Mandibe II) se trouvant dans la zone d'influence de la RN27 (voir tableau 3 ci-dessous). Les compétences des ONG soutenant les peuples autochtones se trouvent beaucoup plus dans le domaine du Lobbying que dans celui de la réalisation concrète des projets. Par ailleurs, elles disposent des connaissances assez solides dans le domaine de la

communication interculturelle, du code forestier et de la collaboration avec les autorités administratives et traditionnelles. Il faut par ailleurs signaler que pratiquement toutes les ONG sont présidées et dirigées par des Bantous. Il sera important de faire en sorte que les peuples autochtones puissent de plus en plus être chargés des fonctions de direction et participer de manière active au travail des ONG. A cet égard, le PPA prévoit le soutien des organisations autonomes des peuples autochtones.

**Tableau 6** : Les ONG soutenant les peuples autochtones dans le Territoire d'Irumu<sup>5</sup>

N°	Nom de l'ONG	Campement	Domaines d'activités	Satisfaction	Participation
1	PAP-RDC	ANDIBAIFALA	5	5	3
		BAHINA 1	1	6	3
		BAMAVU	11	6	3
		BANDICHE 1	8	2	3
		BANDIGBAKU	1	7	3
		BANDIOKONE	1	6	3
		BANDIOMBA	1	4	3
		MANZOBE	1	3	3
		MATANGBWA	1	6	3
2	PREMIERE URGENCE	MALUTU NGEREZA	1	7	3
		MANDIBE I	5	4	3
3	SOLIDARITE	MANDIBE II	5	3	3
		BULOMBO	7	8	3
4	PRO	MABILI	11	6	2
		BANDIAUKU	11	2	3
5	UNIVERSITE SHALOM BUNIA	BANDIBAMBA	3	3	2
6	MPA	BANDISAU	1	6	3
7	CESVI	BULOMBO	11	6	3
8	SAMARITAN PURSE	MABILI	11	6	2
9	WWF	BAHANA/MAFIFI	10	8	3

**Domaine d'activité:** 1= agriculture; 2 = élevage; 3 = pêche ; 4 = gestion des ressources naturelles; 5 = aménagement; 6= eau & assainissement; 7= crédit; 8= éducation/formation; 9 = santé; 10 = gestion de conflit; 11 = construction; 12 = genre; 13 = communication.

**Participation** : 0 = NSP ; 1 = Majorité hommes ; 2 = Majorité femmes ; 3 = Tout le monde.

**Satisfaction** : 0 = Pas du tout satisfait ↔ Très satisfait = 10.

Le tableau 3 ci-dessus nous révèle que l'ONG PAP-RDC apparait comme le partenaire le plus actif dans cette région, notamment dans le domaine agricole quoi que n'intervenant pas dans les campements de la zone d'influence de la RN27. L'activité prioritaire de tous ces ONG est l'appui dans le domaine de l'agriculture mais elles sont aussi actives dans l'éducation/formation et la santé; la construction des bâtiments, l'élevage, et l'aménagement des ressources.

### 2.1.3. Les informations relatives aux campements des populations autochtones

#### 2.1.3.1. Accès à la terre

L'accès à la terre est l'élément le plus important pour le bien être de la population rurale y compris pour les peuples autochtones. Au total 35,5% des peuples autochtones du Territoire de Djugu ont accès à la terre (6,5% seulement se considèrent eux-mêmes comme propriétaires et 29% affirment que leurs terres appartiennent à leur famille et 17% affirment que leur terre est la propriété de leur campement). Cette situation est meilleure dans le Territoire d'Irumu où 44,5% des PA disent avoir accès à la terre (18,3% seulement se considèrent eux-mêmes comme propriétaires et 26,2% affirment que leurs terres appartiennent à leur famille ou à leur concession).

Cependant, selon les discussions, il ressort qu'aucun des ménages PA interrogés ne détient un titre foncier pour le campement, le champ ou la parcelle qu'ils occupent. Sur les 355 habitants peuples autochtones « Mbuti » vivant le long de RN 27, 32,3% dépendent des Bantu dans le Territoire de Djugu contre 47% dans celui d'Irumu.

<sup>5</sup> Voir Contacts des ces ONG en annexe

En outre, les populations autochtones ont souligné que leur principal défi en matière de développement est lié au manque de sécurité sur la propriété des terres qu'ils occupent car ils ne sont pas sûrs de continuer à posséder leurs terres sans être déguerpis par les Bantous. Les terres ne sont pas sécurisées. Toutefois, leurs voisins Bantous ne détiennent pas non plus de titre foncier sur leur terre, que ce soit sur les villages ou les champs de cultures. Cependant, il est fréquent qu'un campement PA soit déguerpi alors que ce n'est pas le cas pour les villages bantous, sauf dans les cas de conflits armés.

Afin d'apporter une réponse aux problèmes des PA en relation avec l'accès au foncier, le projet Pro-routes a, avec la participation active des leaders communautaires, mis en place des dispositions et mécanismes de sécurisation coutumières des terres au profit des PA destinées à la construction des habitats, développement des activités agricoles, construction des chèvreries communautaires, au rite culturel, etc. sur les axes du financement initial et additionnel 1. Aussi, le Pro-Routes mettra en place le même dispositif de sécurisation des terres au profit des PA sur la RN27.

Pour se faire, le BEGES appuiera la mise en place des Comités Locaux de Concertation (CLC) de chaque pool de concentration des PA qui regroupera entre autres les chefs de village et chefs de terres, les agronomes parmi leurs membres. Un plaidoyer est initié auprès des chefs coutumiers gestionnaires de terres afin que ces derniers octroient des superficies aux PA. Pour concrétiser, ce plaidoyer des échanges, des consultations populaires, des entretiens avec des castes communautaires, et des actions coutumières seront faits avec chaque chef coutumier abritant les PA dans son village. Le but étant de satisfaire toutes les conditions que remplissent les bantous pour avoir une portion de terre. Cette action devra se solder dans l'octroi des superficies jalonnées par les agronomes et les communautés, avec une attestations d'octroi coutumier de terre validée par l'autorité civile de la zone.

Cette méthodologie d'octroi des terres en faveur des PA est une innovation du projet Pro-Routes, suite à un processus de sécurisation coutumière parachevé par une attestation validée par l'Autorité civile. Cette forme permet non seulement d'avoir une reconnaissance de l'espace octroyé par les bantous, mais également par les autorités techniques (agriculture) et l'autorité civile.

La formule coutumière donne l'avantage aux PA au retour de leurs déplacements saisonniers de retrouver leur portion de terre qui leur a été attribuée et connue par tous les habitants, notables et castes du village.

Le tableau suivant donne les informations sur l'origine/nature des terres utilisées par les PA le long de la RN27, tel que déclaré par les PA lors des différentes interviews.

**Tableau 7 :** Propriétaire de terre agricole utilisée par les peuples autochtones le long de la RN 27

Territoire	Propriétaire de terre agricole	%
DJUGU	Bantous	32.3
	Familial	29.0
	Moi-même	6.5
	on me l'a prêté	32.3
	<b>Total</b>	<b>100</b>
IRUMU	Bantous	47.0
	Familial	11.6
	Location	0.6
	Moi-même	18.3
	notre concession	14.6
	on me l'a prêté	7.9
	<b>Total</b>	<b>100</b>

### 2.1.3.2. Santé des populations autochtones et accès aux soins

Le long de la RN27, quatre (04) des 12 campements sont proches d'un centre de santé. La distance moyenne vers la structure de santé la plus proche est de 2.2 km soit moins d'une demi-heure de temps de marche. Les peuples autochtones ont souligné que la distance par rapport au centre de santé le plus proche est faisable pour eux, mais qu'ils ne peuvent pas accéder aux services de santé car ne disposant pas des frais nécessaires.



**Tableau 8 :** Les structures de santé proches des campements des populations autochtones « Mbuti » le long de la RN 27

Territoire	Campement	Type	Statut	Lits fonctionnels	Sages-femmes	Infirmiers	Médecins	Etat général
DJUGU	BAKOLO SATEKO	5	2	10	1	2	0	2
	BANDIBANGILI	5	2	4	1	2	0	6
	BUKU	1	1	8	1	1	0	4
IRUMU	MANDIBE II	5	4	5	1	1	0	3

**Type de structure de santé:** 1 = Case de Santé ; 2 = Maternité rurale ; 3 = Agent Santé Base Communautaire ; 4 = Poste de Santé ; 5 = Centre de Santé ; 6 = Hôpital ; 7 = Dépôt de pharmacie ; 8 = PEV ; 9 = Consultation prénatale ; 10 = Planning familial ; 11 = Service d'hygiène ;

**Statut :** 0 = NSP ; 1 = Privée ; 2 = publique ; 3 = privée confessionnelle ; 4 = communautaire

**Etat :** 0 = inutilisable ⇔ très fonctionnel = 10.

**Tableau 9 :** Distance par rapport à la structure de santé la plus proche

°	Territoire	Campement	Distance en km
1	DJUGU	AKULI	5
2		ALUDJA ITENDEY	5
3		BAKOLO SATEKO	0
4		BAKONDE	0
5		BANDIBANGILI	0
6		BUKU	0
7		KIRONGOZI II	4
8		PLEINE BAKONDE	3
9		SAKWEYI I	2
10		SEBA/200	4
11	IRUMU	MANDIBE I	4
12		MANDIBE II	0

### 2.1.3.3. Accès à l'éducation

Aucun des 12 campements recensés dans la zone d'influence du projet le long de la RN 27 ne dispose d'une école. La distance moyenne entre le campement et l'école la plus proche est de 4 km (voir tableau 10) ; cette distance est jugée praticable pour les élèves. A l'issue des discussions avec les peuples autochtones rencontrés, il apparaît clairement que le principal problème demeure leur revenu limité ne permettant pas à leurs enfants de fréquenter les écoles voisines. En effet, les parents n'ont pas des ressources financières susceptibles de supporter les coûts relatifs à l'éducation.

**Tableau 10:** La distance entre le campement et l'école la plus proche

N°	Territoire	Campement	Distance en km
1	DJUGU	AKULI	5
2		ALUDJA ITENDEY	5
3		BAKOLO SATEKO	1
4		BAKONDE	1
5		BANDIBANGILI	5
6		BUKU	6
7		KIRONGOZI II	8
8		PLEINE BAKONDE	3
9		SAKWEYI I	1
10		SEBA/200	4
11	IRUMU	MANDIBE II	5
12		MANDIBE I	4

Cette situation se traduit par un très faible taux de scolarisation des enfants PA qui est de 0% et 42%, respectivement dans les Territoires de Djugu et d'Irumu (voir tableau 8), contre un taux moyen de 68%



au niveau de la Province Orientale en 2014<sup>6</sup>. Il est aussi important de souligner qu'aucune fille PA ne fréquente l'école.

**Tableau 11** : Taux de scolarisation des enfants des peuples autochtones

Taux de scolarisation des enfants PA			
Territoire	Masculine	Fille	Total
DJUGU	0 %	0 %	0 %
IRUMU	42 %	0 %	42 %

#### 2.1.3.4. Accès à l'eau potable

Le long de la route nationale RN27, seulement 3 des 12 campements (soit 25%) ont accès à une source d'eau améliorée pour les besoins domestiques (y compris la consommation). Les 75% restant ont recouru à des sources traditionnelles (voir tableau 12). En tout état de cause la qualité de l'eau est en général mauvaise (y compris pour les sources améliorées), à en croire les chiffres du même tableau. Dans les discussions avec les peuples autochtones, il est apparu clairement que l'accès et la qualité de l'eau potable constitue la principale cause des maladies dont souffrent les populations autochtones.

Le tableau ci-dessous affiche la répartition et la disponibilité des sources d'eau dans la zone d'influence du projet.

**Tableau 12** : Les sources d'eau disponibles proches des campements PA « Mbuti » sur la RN27

N°	Territoire	Campement	Type	Fonction principale	Moyens exhaure	Propriétaire	Qualité d'eau	Satisfaction	Qui gère	Maintenance	Qui a construit
1	DJUGU	AKULI	2	2	1	2	0	1	3	6	7
2		ALUDJA ITENDEY	1	2	1	2	3	1	1	6	4
3		BAKOLO SATEKO	2	2	1	2	2	0	3	2	4
4		BAKONDE	1	2	1	1	0	0	0	5	7
5		BANDIBANGILI	1	2	1	0	0	0	0	1	7
6		BUKU	1	2	1	2	2	1	2	6	6
7		KIRONGOZI II	1	2	1	0	0	0	0	3	4
8		PLEINE BAKONDE	1	2	1	2	3	4	1	4	3
9		SAKWEYI I	1	2	1	2	0	0	0	7	5
10		SEBA/200	1	2	1	2	2	1	3	6	4
11	IRUMU	MANDIBE I	1	2	1	0	0	0	0	0	3
12		MANDIBE II	2	2	2	2	2	1	3	0	2

**Type** : 1=Traditionnelle ; 2 = Amélioré ; 3= Puits hydraulique (forage)

**Fonction principale** : 1=Agriculture ; 2 = Domestique ; 3= Pastoral

**Moyens exhaure** : 1=type traditionnelle ; 2=poulie ; 3=pompe manuelle ou à pédale ; 4= motopompe

**Propriétaire** : 0 = NSP ; 1 = familial ; 2 = communautaire ; 3 =Bantou

**Qualité de l'eau** : 0 = mauvais ; 10 = excellente.

**Satisfaction quantité** : 0 = Pas du tout satisfait - Très satisfait = 10.

**Gestionnaire** : 0 = NSP ; 1= Comité d'eau ; 2 = Chef

**Maintenance** : 0 = NSP ; ou x fois par an.

**Constructeur**: 0 = NSP ; 1 = individu ; 2= famille ; 3 = groupement ; 4= village ; 5 = état ; 6 = ONG ; 7 = Eglise/projet

#### 2.1.3.5. Accès à l'énergie électrique

Selon les résultats des enquêtes, aucun des 12 campements le long de la route nationale RN 27 n'a accès à l'énergie moderne ou électrique.

<sup>6</sup> Indicateurs du cadre de résultats au 31 décembre 2014 du Projet Pro-Routes

### 2.1.3.6. Hygiène et assainissement

Les investigations sur l'hygiène et assainissement dans les campements de la zone d'intervention du projet, révèle qu'aucun campement installé le long de la RN 27 ne disposent d'une poubelle (fosse à ordures) entretenue. Dans les discussions, il est apparu clairement que la raison principale du non usage des poubelles est que les campements restent mobiles avec des maisons de fortune, les poubelles ne constituent pas une priorité pour les peuples autochtones enquêtés. D'où l'importance d'une mobilisation générale pour l'assainissement des campements pour éliminer les vecteurs de maladies.

### 2.1.3.7. Conflits et relations avec les populations Bantous

Afin d'identifier et d'analyser les relations sociales au sein des campements PA, d'une part, et entre les communautés PA et les Bantous, d'autre part, une typologie de conflits potentiels liés à cette cohabitation a été proposée dans le questionnaire d'enquête. Nous reproduisons ci-après le sens qu'on pourrait donner à ceux qui pourraient prêter à confusion :

- Conflits familiaux : ce sont des conflits qui pourraient naître entre les familles PA vivant au sein du même campement, liés essentiellement à la femme car les PA sont très jaloux de leurs femmes.
- Conflits sociaux : ce sont des conflits qui pourraient naître soit entre les PA (dans ce cas, ils sont pour la plupart liés à la femme aussi), soit entre les PA et les Bantous. Dans ce dernier cas, ils se déclenchent suite à une discrimination ou une marginalisation de PA par les Bantous dans les écoles, les centres de santé, etc.
- Conflits culturels : ces conflits se déclenchent souvent lors des rites d'enterrement ou deuil des Bantous lorsque ces derniers sollicitent les services des PA pour danser (compte tenu de leur savoir-faire dans ce sens) mais selon les rites Bantous. Mais lorsque les PA refusent et veulent le faire selon leurs propres rites, cela pourrait se dégénérer en conflit entre les deux communautés.
- Conflits religieux : ces conflits se déclenchent souvent lorsque les Bantous tentent de convertir les PA au christianisme. Ces derniers, étant animistes par nature, ont tendance à prier toujours sur leurs fétiches selon leurs croyances même avant d'aller à l'église, cela pourrait parfois aussi se transformer en conflit entre les deux communautés.

Dans toute la zone d'investigation, chez les peuples autochtones « Mbuti », les conflits les plus réguliers sont les conflits familiaux (73%) et les conflits sociaux (27%). A la lecture du tableau 13, on ne relève aucun conflit entre les PA et les Bantous. Néanmoins lors des discussions, les peuples autochtones ont souligné que le problème clé existant entre les peuples autochtones et les Bantous demeure l'incertitude sur la propriété foncière. Pour les peuples autochtones donc les conflits qu'ils ont avec les Bantous disparaîtront lorsqu'on aura sécurisé définitivement leurs terres.

Le tableau ci-dessous démontre l'ampleur des conflits qui régissent les relations entre les communautés PA et leurs voisins bantous.

**Tableau 13** : Les conflits dans les campements des peuples autochtones

N°	Territoire	Campement	Nature	Type	Intensité	Règlement	Type de	Effet
1	DJUGU	AKULI	2	1	2	2	1	1
2		ALUDJA ITENDEY	3	1	3	1	1	1
3		BAKOLO SATEKO	2	1	10	1	2	4
4		BAKONDE	3	6	10	1	6	4
5		BANDIBANGILI	2	1	2	1	1	2
6		BUKU	2	1	6	1	5	2
7		PLEINE BAKONDE	2	1	3	1	1	0
8		SAKWEYI I	2	6	3	1	1	2
9		SEBA/200	2	1	2	1	1	1
10		IRUMU	MANDIBE I	2	1	5	1	1
11	MANDIBE II		3	1	2	2	1	3

**Nature** : 1= Foncier ; 2 = Conflit familial; 3 = Conflits sociaux ; 4 = Conflits culturels ; 5 = Conflits religieux ; 6 = Conflits avec les Bantous; 7 = Conflits entre agriculteur et éleveur ; 8 = conflit autour des aires protégées.

**Type** : 1 = entre les familles du campement ; 2 = avec les populations déplacées (réfugiés et déplacés de retour, ex combattants, etc.) ; 3 = immigrants ; 4= villages riverains ; 5 = avec la Communauté rurale ; 6 = dans une même famille ; 7 = autochtones/autres ; 8 = avec les bantous

**Intensité** : 0 = peu important ⇔ important = 10.

**Règlement** : 0 = NSP ; 1 = oui ; 2 = non

**Type de règlement** : 1 = arrangement familial ; 2 = arbitrage villageois ; 3= arbitrage inter villageois ; 4 = décision de la Communauté rurale ; 5 = arbitrage administratif ; 6 = Jugement du tribunal ; 7 = arbitrage religieux/coutumier ; 8 = Autres (décrivez !!).

**Effet du règlement sur le conflit** : -5 à -0,1 = aggraver le conflit ; 0 = aucun effet ; 0,1 à 5 réduire le conflit.

#### 2.1.4. Informations sur les ménages

Notre échantillon, qui prend en compte 47 ménages avec 213 personnes, est représentatif au niveau des 12 campements de la RN27 (88 ménages et 355 personnes) avec une précision  $\geq 90\%$ . La variation de la représentation au sein des campements est liée au fait qu'en raison du calendrier, 3 campements devraient être couverts par jour et que dans ces campements visités à mi-journée, il arrivait que des répondants potentiels soient occupés par les travaux champêtres et donc pas disponibles pour des entretiens.

Le tableau ci-dessus montre la répartition de l'échantillon des ménages PA le long de la RN27.

**Tableau 14** : L'échantillon dans les campements des peuples autochtones « Mbuti » sur la RN27

N°	Territoire	Campement	Ménages	M	F	M & F
1	DJUGU	AKULI	1	6	7	13
2		ALUDJA ITENDEY	5	10	14	24
3		BAKOLO SATEKO	5	8	8	16
4		BAKONDE	3	7	4	11
5		BANDIBANGILI	5	9	6	15
6		BUKU	4	11	12	23
7		KIRONGOZI II	3	5	5	10
8		PLEINE BAKONDE	5	11	11	22
9		SAKWEYI I	3	7	6	13
10		SEBA/200	8	13	24	37
11	IRUMU	MANDIBE I	3	8	7	15
12		MANDIBE II	2	7	7	14
	<b>Total</b>		<b>47</b>	<b>102</b>	<b>111</b>	<b>213</b>

##### 2.1.4.1. Conditions d'existence des ménages en général

En général, les conditions d'existence des peuples autochtones « Mbuti » ne sont pas bonnes ( $2.8 \pm 1.4$  sur une échelle entre 0 = Pas du tout satisfait et 10 = très satisfait). Les peuples autochtones « Mbuti » vivant le long de la route nationale RN 27 sont d'avis que les conditions de vie sont les plus difficiles ( $2.88 \pm 1.3$ ). A l'issue des discussions, il est clairement établi que les principaux défis des peuples autochtones sont l'accès non sécurisé à la terre, le manque de logements appropriés, l'absence des installations sanitaires et des sources d'eau potable et d'assainissement, leurs capacités limitées dans la production et la commercialisation de la production agricole et de l'élevage.

**Tableau 15** : La perception des conditions d'existence dans les campements des peuples autochtones « Mbuti »

Territoire	Campement	Moyenne de Perception de condition d'existence
DJUGU	AKULI	2.0
DJUGU	ALUDJA ITENDEY	4.0
DJUGU	BAKOLO SATEKO	3.4

Territoire	Campement	Moyenne de Perception de condition d'existence
DJUGU	BAKONDE	3.3
DJUGU	BANDIBANGILI	3.2
DJUGU	BUKU	1.0
DJUGU	KIRONGOZI II	2.7
DJUGU	PLEINE BAKONDE	3.6
DJUGU	SAKWEYI I	1.7
DJUGU	SEBA/200	3.0
IRUMU	MANDIBE I	2.7
IRUMU	MANDIBE II	4.0
	<b>Total</b>	<b>2.88</b>

**Auto-évaluation des conditions d'existence en général** : 0 = Pas du tout satisfait ⇔ Très satisfait = 10.

Il ressort de l'enquête que 95% des ménages des populations autochtones interrogées dans la zone du projet du Territoire de Djugu éprouvent des difficultés pour se nourrir alors que 91% connaissent le même problème en territoire d'Irumu. Lors des discussions, les populations autochtones ont indiqué que cette situation est principalement liée au fait qu'elles ne disposent pas des terres suffisantes et sécurisées pouvant leur garantir une exploitation importante. De ce fait, elles ne sont pas à mesure d'augmenter la production pour répondre à leurs besoins de subsistance et l'obtention des revenus consistants.

**Tableau 16** : Problèmes à fournir la nourriture et les stratégies pour relever ce défi

Territoire	Moyen mois par an avec les problèmes	Stratégie pour nourrir la famille	%
DJUGU	12.0	Subvention	5.0
DJUGU	9.6	Endettement	12.5
DJUGU	9.3	prestation de services	75.0
DJUGU	12.0	cueillette de produits forestiers	7.5
IRUMU	10.0	Subvention	1.9
IRUMU	6.8	Endettement	3.2
IRUMU	8.7	Dons	1.9
IRUMU	8.1	prestation de services	77.6
IRUMU	5.3	cueillette de produits forestiers	15.4

Le tableau ci-dessus révèle que 75% des PA ont recours aux prestations de services chez les Bantous pour subvenir aux besoins de leurs familles, alors que la cueillette des produits forestiers ne fournit que 7,5% de revenu pour satisfaire les besoins des ménages dans le Territoire de Djugu. Ces pourcentages sont encore plus importants dans le Territoire d'Irumu avec respectivement 77,6% et 15,4% pour les prestations de services et la cueillette de produits forestiers. Ce qui dénote de la grande dépendance des PA vis-à-vis des Bantous dans la zone d'intervention du projet.

#### 2.1.4.2. Principales activités de subsistance et génératrice de revenus exercées

Dans le Territoire d'Irumu, la chasse est l'activité la plus importante et génère 44 % de l'ensemble des moyens de subsistance des peuples autochtones tandis que l'agriculture vient en 2<sup>ème</sup> position avec environ 26% et le travail dans le champ des Bantu (la prestation) en 3<sup>ème</sup> position avec 17%. Ces résultats dénotent de l'attachement des PA de ce territoire à leur activité traditionnelle et culturelle. Dans le cas des PA du Territoire d'Irumu, les choses se sont plus tôt inversées. En effet, la chasse vient en 3<sup>ème</sup> position avec 22%, derrière l'agriculture qui occupe la même place avec 25% et les prestations de services comme la plus importante activité et génèrent environ 28% des moyens de subsistance en général.

**Tableau 17** : Les activités principales de subsistance et génératrice des revenus

Territoire	Source de revenu	%	Suffisance
DJUGU	CHASSE	44.07	4.33
	AGRICOLE	25.94	5
	PRESTATION	17.27	2.82
	ARTISANAT	5.04	2.78
	CUEILLETTE	3.72	1.46
	ELEVAGE	1.44	2

Territoire	Source de revenu	%	Suffisance
	BOIS	1.2	2.2
	PECHE	0.84	3
	SUBVENTION	0.48	2
	<b>Total</b>	<b>100</b>	
IRUMU	PRESTATION	28.15	3.93
	AGRICOLE	25.41	4.12
	CHASSE	22.25	3.36
	CUEILLETTE	10.74	2.94
	BOIS	5.78	2.55
	PECHE	4.69	2.18
	ELEVAGE	1.92	2.69
	SUBVENTION	0.77	2.14
	ARTISANAT	0.3	2.67
	<b>Total</b>	<b>100,01</b>	

**Evaluation de suffisance** : 0 = Pas du tout suffisant - Très suffisant = 10

En général, les populations autochtones « Mbuti » vivant le long de la RN 27 perçoivent l'agriculture comme la meilleure activité car elle est la source de revenu la plus suffisante à leur avis ; la chasse étant perçue comme étant la deuxième pour les PA de Djugu alors que ceux d'Irumu estiment plutôt que la prestation est la deuxième meilleure activité. Les activités artisanales semblent aussi bien appréciées.

### 2.1.4.3. Habitat

Il ressort des observations que 100 % des populations autochtones « Mbuti » domiciliées le long de la RN27 vivent dans des cases traditionnelles (tableau 18). A l'issue des discussions riches avec les peuples autochtones vivant dans des campements le long de la RN27, il est clairement apparu que la situation actuelle de leur logement présente beaucoup de défis.

Ils sont très conscients que leurs huttes traditionnelles ne sont pas adaptées aux campements permanents car ils ne les protègent pas entièrement ainsi que leurs biens des intempéries, des animaux et des insectes. En outre, ces huttes exposent les peuples autochtones à la discrimination de la part des Bantu qui se moquent d'eux en disant que même les animaux des bantous ont des étables mieux construites et plus propres que les huttes des peuples autochtones. Il a été aussi souligné que le manque de logement rend difficile le stockage des instruments, des habits et d'autres biens tels que les matériels scolaires, l'installation des moustiquaires imprégnés, etc. Cette situation expose continuellement les peuples autochtones « Mbuti » à la marginalisation.

**Tableau 18** : Les habitations des peuples autochtones

Territoire	Type	Propriété	Etat	Niveau Satisfaction
DJUGU	case traditionnelle	chef de ménage	1.9	1.3
	case traditionnelle	Location	1.0	2.0
	case traditionnelle	droit d'occupation temporaire	1.9	2.2
IRUMU	case traditionnelle	chef de ménage	2.1	2.7
	case traditionnelle	droit d'occupation temporaire	1.7	2.2

En territoire d'Irumu 19.7% des ménages des peuples autochtones « Mbuti » disposent d'une latrine alors qu'en territoire de Djugu seuls 2.3% en disposent. En général l'état des latrine n'est pas bon (2 dans une échelle entre 0 = inutilisable et 10 = très fonctionnel). Lors des discussions, il a été généralement estimé que le mauvais état des latrines est lié à la mauvaise qualité de logements. Pour les peuples autochtones, l'amélioration de leurs logements leur permettra également de prendre correctement soin de leurs latrines. Il a été souligné que l'utilisation des huttes traditionnelles comme habitations permanentes, expose les peuples autochtones à des maladies : rhumes, paludisme, etc.

### 2.1.4.4. Production agricole

Comme indiqué plus haut, l'agriculture est la source de revenus la plus importante. Notre enquête montre que plus de 35 % des ménages produisent des bananes, 28,6% produisent du maïs et 23,8% du miel dans le Territoire de Djugu. Dans le Territoire d'Irumu, les 3 premières spéculations les plus cultivées par les ménages PA sont les bananes pour 21,5% de ménages PA, le maïs pour 18,6% et le haricot pour 14% (tableau 19).

**Tableau 19** : La production agricole chez les peuples autochtones « Mbuti »

Territoire	Produit	% de Ménages	Unité	Production		Prix par unité en FC	
				Min	Max	Moyen	StDev
DJUGU	Arachide	4.8	Bassine	1	5	7,250	3,889
	Banane	35.7	Régime	1	70	5,700	3,239
	Courge	4.8	Bassine	5	12	5,000	0
	Haricot	19.0	Bassine	1	6	8,875	2,100
	Mais	28.6	Siriba	5	25	200	0
			Bassine	1	6	4,300	3,910
	Manioc	16.7	Bassine	1	4	5,429	1,902
	MIEL	23.8	Botte de mil	1	15	3,450	1,279
	Tarot	16.7	Siriba	7	8	500	0
			Bassine	1	5	7,000	2,739
IRUMU	Arachide	2.3	Bassine	1	15	8,250	2,062
	Banane	21.5	Régime	1	80	3,292	2,025
	Citron	1.7	Siriba	100	100	200	
	Citron		Bassine	1	6	4,000	0
	COURGE	1.7	Siriba	12	12	500	
	Courge		Bassine	5	6	4,500	707
	Haricot	14.0	Siriba	5	5	275	177

Territoire	Produit	% de Ménages	Unité	Production		Prix par unité en FC	
				Min	Max	Moyen	StDev
	Haricot		Bassine	1	20	7,114	4,959
	Mais	18.6	Bassine	1	20	4,823	4,348
	Mais		Siriba	5	100	125	35
	Mangue	0.6	Siriba	1	1	350	
	Manioc	13.4	Bassine	1	15	8,196	6,923
	MIEL	10.5	Botte de mil	1	15	2,111	948
	Noix de cola	0.6	Bassine	1	1	1,000	
	noix de palme	0.6	Siriba	2	2	5,000	
	Padis	5.2	Siriba	1	1	120	
	Padis		Bassine	1	5	9,750	5,285
	Sorgho	0.6	Bassine	1	1	4,500	
	Tarot	2.9	Siriba	2	7	150	71
	Tarot		Bassine	2	15	2,000	500
	VIN DE PALME	2.3	Botte de mil	1	10	463	125

Pour rappel, lors des entretiens avec les PA, il a été souligné que le principal handicap pour une amélioration de la production agricole reste l'accès non sécurisé à la terre, ainsi que la connaissance trop limitée des peuples autochtones dans les domaines de la production et de la commercialisation des produits agricoles. Les peuples autochtones ont en outre souligné qu'ils ont un accès limité aux outils aratoires (houes, machettes, arrosoir, etc), ce qui oblige la plupart d'entre eux à prendre en location ces outils auprès des bantous ; les rendant ainsi encore plus dépendants et redevables.

#### 2.1.4.5. Production d'élevage

Comme indiqué ci-dessus, seul un nombre limité de personnes sont impliquées dans l'élevage. Dans la zone d'investigation, dans les ménages autochtones, les chèvres constituent le premier produit le plus commun (58 % de ceux qui détiennent du bétail, plus de 15 % vendent des œufs) tandis que les poules sont le deuxième produit (22 % de ceux qui détiennent du bétail).

**Tableau 20** : L'élevage selon les populations autochtones le long de la RN 27

Territoire	Type	% de Ménages	Production		Prix en FC	
			Min	Max	Moyen	StDev
DJUGU	Poulet		1	6	6,500	3,847
	Chèvre		1	10	26,250	33,588
	Œufs		6	7	175	35
IRUMU	Poulet		1	12	5,143	3,733
	Chèvre		1	6	28,900	15,884
	Œufs		10	12	233	29
	Pisciculture		100	100	1,000	

#### 2.1.4.6. Cueillette

La cueillette est une activité très importante pour les peuples autochtones « Mbuti » car elle a une forte composante culturelle. Elle est une source de revenus et elle est une activité dans laquelle les peuples autochtones « Mbuti » sont plus expérimentés que les Bantous. 79 % des peuples autochtones « Mbuti » collectionnent les produits forestiers non ligneux. Les produits les plus courants sont les Champignons pour 50% de ménages dans le Territoire de Djugu et les Ngongolio (50%), les champignons (27,9%), Tubi (25,6%) et Mambele (20,9%) pour ce qui est des PA du Territoire d'Irumu (tableau 21).

**Tableau 21 : La Cueillette dans les campements des populations autochtones le long de la RN 27**

Territoire	Type	% of ménages	Unité	Quantité		Prix par Unité en FC	
				Min	Max	Moyen	StDev
DJUGU	Champignon	50.0	Bassine	1	1	2,000	
	Champignon		tas	1	40	963	736
	Igname	16.7	Bassine	2	10	4,143	2,035
	Poivre noir	16.7	Bassine	2	2	1,300	1,044
	Miel	4.8	litre	5	5	1,000	0
	Noix de cola	7.1	tas	10	15	1,433	981
	Tubi	4.8	tas	10	20	300	283
IRUMU	Igname	0.6	tas	17	17	200	
	Apa	4.7	tas	1	30	175	139
	Avocat rouge	1.7	tas	12	50	300	173
	Tarot	1.2	tas	10	50	200	0
	Bute	2.3	tas	3	60	200	115
	Champignon	27.9	Bassine	1	5	3,000	1,488
	Champignon		tas	1	60	509	514
		5.2	Bassine	1	1	1,667	577
	Citron		Sac	1	1	20,000	
	Citron		tas	1	200	820	867
	Fruit	1.2	Bassine	1	1	2,000	0
	Heti	1.7	tas	10	25	100	0
	Igname	3.5	Bassine	1	2	4,000	0
	Igname		tas	2	30	500	0
	Isombi	1.2	tas	15	30	100	0
	Kadiadia	0.6	Sac	1	1	10,000	
	Kago	2.9	tas	15	50	180	45
	Poivre noir	2.9	Sac	2	2	7,000	
	Poivre noir		tas	1	26	1,300	872
	Liane	1.7	tas	5	30	2,000	1,000
	Kene	0.6	tas	20	20	100	
	Tarot	0.6	Piece	1	1		
	Igname	0.6	tas	40	40	100	
	Mabondo	0.6	Piece	10	10	500	
	Mambele	20.9	Bassine	1	4	2,783	1,050
	Mambele		Sac	1	1	12,000	
	Mambele		Tas	1	180	234	302
	Mangue	1.7	tas	20	100	833	289
	MBEGU MARI	0.6	TAS	38	38	200	
	Liane	0.6	Piece	1	1		
	Miel	1.2	litre	2	2	3,500	2,121
	Musubu	0.6	tas	20	20	100	
	Ndimu	0.6	tas	6	6	100	
	Ngambo	0.6	tas	10	10	600	
	Ngashu	14.0	Bassine	1	2	2,417	764
	Ngashu		tas	1	400	1,058	2,000
	Noix de cola	50.0	Bassine	1	10	2,932	1,745
	Noix de cola		BOX	25	65	600	566
	Noix de cola		tas	1	250	736	735
	Ngwasu	0.6	Bassine	2	2	3,000	
Pehe	1.2	tas	10	10	100	0	
Shushu	0.6	tas	6	6	200		
Songo	0.6	tas	7	7	100		
Tatu	2.9	bassine	2	2	1,500	0	
Tatu		tas	13	25	133	58	
Tewe	2.9	tas	20	50	140	55	
Tubi	25.6	Bassine	1	10	1,522	776	
Tubi		tas	2	160	254	283	



### 2.1.4.7. Production et commercialisation du bois et/ou du charbon de bois

Comme il n'y a pas d'autres sources d'énergie, le bois de chauffe est évidemment utilisé par tous les ménages et vendu par plus des 50% des ménages. Les peuples autochtones indiquent qu'ils vendent plus de la moitié du bois de chauffe qu'ils collectent (tableau 22).

**Tableau 22** : L'utilisation de bois dans les campements des peuples autochtones

Territoire	Type	% of ménages	Fréquence : x fois par an		Commercialisée en %		Prix en FC	
			Moyen	STDev	Moyen	STDev	Moyen	STDev
DJUGU	Bois de chauffe	50.0	40	25	56.4	15.6	25,000	15,388
	charbon de bois	2.4	36		20.0		20,000	
IRUMU	Bois de chauffe	55.2	57	71	52.2	18.1	29,619	33,432
	Bois de service	1.2	27	30	99.0	0.0	55,500	57,276
	Charbon de bois	19.8	27	21	54.3	29.4	33,294	26,575

### 2.1.4.8. Chasse

Etant donné que les peuples autochtones « Mbuti » demeurent des chasseurs-cueilleurs, presque tous les ménages font la chasse et parmi eux, certains le font tous les jours. Alors que les chasseurs « professionnels » gagnent un certain revenu de la chasse, la plupart vendent leurs produits de chasse à bas prix auprès des voisins Bantous.

**Tableau 23** : La chasse dans les campements des peuples autochtones le long de la RN 27

Territoire	% des Ménages	Nombre de jours fois par an		Commercialisation en %		Revenus annuels en FC	
		Min	Max	Moyen	STDev	Min	Max
DJUGU	97.6	3	144	62.2	20.4	10,000	120,000
IRUMU	82.0	2	365	49.7	21.8	3,000	300,000

## 2.2. IMPACTS DU PRO-ROUTES SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES SUR LA RN27

### 2.2.1. Perceptions des populations autochtones sur la réhabilitation et l'entretien de la RN 27

En général, la perception sur la réhabilitation des routes a été très positive. La plupart des Mbuti présents lors des discussions disaient que la réhabilitation de la route nationale RN 27 Komanda – Goli était une très bonne chose aussi pour les populations autochtones parce qu'elle leur donne la possibilité de réaliser des bénéfices comme suit :

- Augmentation des opportunités de commercialiser leurs produits agricoles, d'élevage, le gibier, le miel et les champignons;
- Augmentation des possibilités d'accès aux infrastructures sociales comme les centres de santé et les hôpitaux;
- Meilleur accès aux produits manufacturés comme le sel, les habits, l'essence et le savon;
- Meilleur accès à l'assistance (les ONG soutenant les peuples autochtones).

Une minorité des personnes (entre 10% et 30%) dans les différents campements présentes lors des discussions étaient de l'opinion que la réhabilitation de la route ne procure des bénéfices qu'aux « Bantou ». Selon ce groupe de personnes, constitué majoritairement de femmes et d'hommes âgés, les populations autochtones « Mbuti » représentent la population de la forêt qui n'a pas besoin ou bien très peu de quelque développement que ce soit. Mais, même ce groupe n'avait néanmoins pas une mauvaise perception de la réhabilitation de la route, tout en demandant quand même au gouvernement de faire en sorte qu'eux aussi puissent bénéficier de ces avantages (prioritairement en forme de donations etc.). Cependant, malgré cette bonne perception générale de la réhabilitation de la route, certains impacts potentiels négatifs ont été relevés par les peuples autochtones le long de la route actuelle :

- Des accidents de la route dus au fait que les enfants des peuples autochtones « Mbuti » ne sont pas encore habitués aux voitures rapides (évidemment pas seulement des enfants des populations autochtones « Mbuti » même aussi les enfants bantous);

- Une augmentation des risques de maladies liées au trafic routier liée à l'accroissement et la vitesse du trafic routier sur la RN 27, notamment les IST et VIH/SIDA, et les infections respiratoires aiguës (IRA) ;
- Une plus grande demande de terre pour l'agriculture. Les peuples autochtones, dans certains cas, ont été expulsés de leur terrain pour faire place à des nouvelles plantations;
- Migration des populations Bantou vers les zones le long de la route suivie par une augmentation de la pression sur les terrains entraînant, dans certains cas, l'expulsion des peuples autochtones pour faire place à de nouvelles plantations et campements;
- Augmentation de l'exploitation forestière, ce qui réduit l'accès des peuples autochtones aux ressources comme le gibier et les autres produits forestiers non-ligneux et/ou augmentation du prix pour les produits disponibles.

Dans la partie suivante, il s'agira d'examiner de manière détaillée les impacts/effets potentiels de la réhabilitation et d'entretien de la RN27 sur les populations autochtones « Mbuti ». Il s'agira d'examiner les possibles impacts/effets positifs, négatifs et cumulatifs sur les PA afin de proposer de mesures permettant de : (i) éviter, atténuer, minimiser et/ou compenser les impacts négatifs, et (ii) assurer que les PA en retirent des avantages socioéconomiques culturellement adaptés.

### 2.2.2. Evaluation des impacts positifs et mesures d'amélioration

Ceux parmi les populations autochtones qui ont déjà été affectées par la réhabilitation de la route ont déclaré avoir pu réaliser les bénéfices suivants:

- Plus d'opportunités de commercialiser leurs produits agricoles, les gibiers, le miel ou les champignons;
- Meilleur accès aux infrastructures sociales comme les centres de santé ou les hôpitaux;
- Meilleur accès aux produits manufacturés au niveau du village : sel, habits, savon, etc.;
- Meilleur accès à l'assistance (les ONG d'appui aux PA).

Pour permettre aux populations autochtones de bénéficier des effets positifs potentiels de la réhabilitation de la RN27, et en particulier l'amélioration de l'accès aux marchés, trois principales activités ont été proposées et convenu avec tous les campements des populations autochtones et les autres parties prenantes :

- Appuyer les PA dans l'aménagement de leurs champs communautaires dans tous les campements habités par les PA « Mbuti » dans la zone longeant la RN27 afin de leur permettre d'accroître leur production agricole et leur revenu par les activités agricoles;
- Fournir aux peuples autochtones les capacités techniques leur permettant de gérer les champs communautaires et de commercialiser les produits agricoles et d'élevage.
- Offrir aux PA une formation et un appui dans les trois domaines qui s'avèrent les plus importants pour eux: a) l'agriculture, b) l'élevage et c) la cueillette des produits forestiers non-ligneux.
- Assister les populations autochtones dans l'établissement des organisations indépendantes des PA à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter leurs activités socio-économiques.

En effet, pour le Projet Pro-Routes, la meilleure approche consiste à appuyer les peuples autochtones et leurs organisations de base à travers le renforcement de leurs capacités de défendre leurs connaissances, leur culture, leurs droits ainsi que de promouvoir la communication et l'échange d'expériences avec les autres peuples du secteur rural. Tout cela sera fait afin de réaliser le potentiel d'impacts positifs et de garantir que les peuples autochtones auront des opportunités de bénéficier du Projet Pro-Routes.

Par ailleurs, les populations autochtones des 3 campements qui sont proches de la route pourraient bénéficier d'autres impacts positifs durant la phase des travaux dont des emplois temporaires. En effet, on estime à environ 200 le nombre d'emplois locaux directs qui seront créés lors des travaux et 100 emplois pour les 3 années suivantes consacrées à l'entretien routier. A cela, il faudra ajouter les petites activités génératrices de revenus qui se développeront du fait de la présence des ouvriers du chantier où les PA pourraient aussi vendre certains de leurs produits.

Afin de s'assurer que les PA comptent parmi les ouvriers des entreprises des travaux, le projet veillera à ce que des clauses encourageant (ou privilégiant) l'embauche des PA soient insérées dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et les contrats des entrepreneurs. Les rapport mensuels de la mise en œuvre de PGES de chantiers devront systématiquement relever cet indicateur.

Tableau 24 : Impacts positifs du projet sur les populations autochtones de la RN27.

Activités du projet	Impacts sur les peuples autochtones <sup>7</sup>	Mesures d'amélioration/renforcement des impacts positifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Phase des rehabilitations</b></li> <li>Installation des chantiers</li> <li>• Ouverture des sites d'emprunts</li> <li>• Travaux mécanisés &amp;</li> <li>• Présence de la main d'œuvre temporaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ L'établissement des chantiers et des sites d'emprunts aussi que les travaux mécanisés et la présence de la main d'œuvre pourraient contribuer à la création des opportunités d'emploi au profit des PA et contribuer à augmenter ainsi l'infrastructure sociale.</li> <li>⊙ L'établissement des chantiers et des sites d'emprunts aussi que la présence de la main d'œuvre pourrait contribuer à la création des petits commerces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations indépendantes à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter leurs integration dans les activités économique.</li> <li>• Etablir et aménager des champs communautaires à faveur des peuples autochtones dans tous les campements habités par des populations autochtones « Mbuti » dans la zone longeant les routes nationales RN 27 afin de leur permettre d'accroître leur production agricole et donc leur revenu de l'agriculture;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Phase d'operation et maintenance</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ Meilleures opportunités de commercialiser leurs produits agricoles, gibier, miel et champignons;</li> <li>⊙ Meilleur accès aux infrastructures sociales comme les centres de santé et les hôpitaux; écoles</li> <li>⊙ Meilleur accès aux produits non fabriqués au niveau du village comme le sel, les habits, l'essence et le savon;</li> <li>⊙ Meilleur accès à l'assistance (les ONG et services Etatiques).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir aux peuples autochtones les capacités techniques leur permettant de gérer leur champs communautaire et commercialiser leurs produits agricoles, élevage et forestiers non-ligneux en offrant laformation et un soutien suffisant dans les trois domaines qui s'avèrent les plus importants pour eux: a)l'agriculture, b) l'élevage et c) la cueillette des produits forestiers non-ligneux.</li> </ul>

### 2.2.3. Evaluation des impacts négatifs et proposition des mesures d'atténuation

Bien qu'il s'agit d'une route existante générant déjà un certain nombre d'impacts négatifs, la réhabilitation et l'entretien de la RN27 viendra augmenter dans une certaine mesure ces impacts potentiels négatifs et ces risques. Ces impacts et les mesures d'atténuation y relatives ont été largement développés dans le rapport d'étude d'impact environnemental et social qui a été élaboré en même temps que le présent PPA. De manière synthétique, on retiendra pendant les travaux et la phase d'exploitation les principaux impacts ou risques potentiels suivants :

- Une augmentation de la demande en terre pour l'agriculture, l'exploitation forestière et minière. En effet, la réhabilitation de la route est susceptible de faire croître l'activité agricole, l'exploitation forestière et minière motivées par les facilités de circulation et de débouchés. Dans ces conditions, ce sont les terres non protégées par des titres fonciers et par la coutume qui seront les premières victimes de spoliation. Les terres occupées par les PA pourraient figurer dans cette catégorie. Toutefois, il y'a lieu de préciser que seulement 3 campements PA sur les 12 sont situés à moins de 10 km de la route. En effet, selon les résultats du suivi des impacts environnementaux et sociaux par imagerie satellitaire réalisés depuis 2013 sur les axes du Pro-Routes<sup>8</sup>, ainsi que ceux obtenus par d'autres études<sup>9</sup>, l'effet de la route s'observe essentiellement sur un rayon de 5 km (voire 2 km) de part et d'autre de l'axe routier.
- Augmentation de l'exploitation forestière réduirait l'accès des PA aux ressources naturelles (gibier et produits forestiers non ligneux) et à des revenus issus de la chasse et de la cueillette.
- Une augmentation de la migration des populations Bantous le long de la route suivie par une augmentation de la pression sur les terrains, entraînerait dans certains cas, l'expulsion des PA pour faire place à des nouvelles plantations et villages des Bantous; forçant ainsi les PA à s'installer de façon permanente dans leurs campements, mettant ainsi leur style de vie nomade en péril.
- Augmentation des risques d'accidents avec l'accroissement des véhicules et de vitesse de circulation : avec la réhabilitation et l'entretien de la RN27 (donc du niveau de service), il est à craindre une augmentation des vitesses de circulation, donc des risques d'accidents (surtout pour

<sup>7</sup> **Légende des impacts:** ⊙ ⊙ = Impact positif important, ⊙ = Impact limité; ⊙ = Sans impact notable, mais information dont il faut tenir compte.

<sup>8</sup> Suivi des impacts environnementaux et sociaux du projet Pro-Routes à l'aide d'imagerie satellitaire et de techniques d'interprétation liées aux SIG. Livrable 5-Semestriel 4, AECOM et BETEC (juillet 2015).

<sup>9</sup> Transport, Econmic Growth, and Deforestation ine the Demprcatic Republic of Congo-Spatial Analysis

les poids lourds transportant du bois, des matières dangereuses, environ 86 poids-lourds par jour selon le comptage de l'Equipe Technique (cette valeur sera augmentée par un taux de croissance et par le trafic généré (4%)). Ces risques sont surtout probables pour les PA des 3 campements localisés à moins de 10 km de la route et très peu probables pour les 9 autres campements situés au-delà de 10 km. Toutefois, ces risques pourront être atténués en mettant en place une bonne signalisation verticale, des ralentisseurs bien dimensionnés, entretenus et signalés tout en sensibilisant les usagers (transporteurs surtout) et les populations riveraines (dont les PA).

- Augmentation des risques de maladies liées au trafic routier : avec l'accroissement et la vitesse du trafic routier sur la RN 27, on pourrait craindre une augmentation (i) des maladies respiratoires (infection respiratoire aiguë/IRA) par les poussières et les gaz d'échappement; (ii) des IST et du VIH/SIDA au niveau des usagers de la route et des populations locales, notamment les PA. Les PA à risque sont surtout ceux des 3 campements situés à moins de 10 km de la route.

En somme certains de ces impacts se traduiront par une sédentarisation forcée des peuples autochtones et une nécessité de changer leur style de vie nomade vers un mode de vie plus sédentaire centré autour des campements permanents. Grâce à ce processus, ils sont forcés de vivre comme les Bantous, mais contrairement à ces derniers, ils leur manquent un certain nombre d'éléments de base pour être en mesure de bénéficier des avantages de projets de développement tels que le projet Pro – Routes.

Bien que tous ces impacts pourraient affectés de manière générale toutes les populations rurales le long de la RN 27, les populations autochtones « Mbuti » sont beaucoup plus vulnérables pour les raisons suivantes :

- 100 % des Mbuti le long de la RN 27 vivent dans des cases traditionnelles qui ne sont pas suffisantes pour une utilisation permanente. Alors qu'elles soient adaptées pour un style de vie nomade, elles sont insuffisantes comme habitation permanente parce qu'elles ne peuvent pas protéger les peuples autochtones des intempéries, des animaux nuisibles et des insectes. En plus, elles sont à l'origine de stigmatisation que les peuples autochtones font l'objet de la part des Bantous qui considèrent que ces cases « ne peuvent même pas être utilisées pour garder leurs animaux ».
- 75 % des campements le long de la route nationale RN 27 ont recourt à des sources d'eau traditionnelles dont la qualité est en général mauvaise. Alors que l'utilisation de petits ruisseaux comme source d'eau était suffisante lorsque les peuples autochtones étaient toujours nomades comme ils quitteraient un camp avant que l'eau ne soit polluée par les déchets humains, etc., les campements permanents ne peuvent pas fonctionner sans des sources d'eau aménagées et entretenues. Il est bien connu que les maladies transmises par l'eau sont les maladies les plus communes dans les campements des peuples autochtones.
- Les zones d'utilisation (campement, agriculture, exploitation forestière, chasse, cueillette et pêche) des peuples autochtones ne disposent d'aucune forme de protection légale. Par conséquent, les peuples autochtones dépendent plus ou moins des sources « illégales » et les populations Mbuti sont régulièrement déplacées de leurs terres lorsqu'elles sont sollicitées par d'autres personnes. Comme ils ne disposent pas d'un accès sécurisé à la terre, ils ne sont pas à mesure d'aménager de grandes exploitations et de gagner plus d'argent, ce qui leur permettrait d'envoyer leurs enfants à l'école et de payer les services de soins de santé.
- Les Mbuti, dans leur grande majorité, ne disposent pas de capacités techniques nécessaires pour gérer eux-mêmes leurs champs. Ce qui limite davantage leur capacité de produire plus et de gagner assez d'argent pour envoyer leurs enfants à l'école et de payer pour les services de soins de santé.
- Aucun campement le long de la RN 27 ne dispose d'une association ou d'autres structures d'organisation interne. Pourtant, il est bien connu que le développement communautaire d'une certaine forme d'organisation et de structures à la base. Cependant, on sait aussi que la création de telles organisations et les rendre opérationnelles pour gérer les problèmes de la communauté et des micro-projets sans aide extérieure prendrait beaucoup de temps.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur les activités du projet et leurs impacts sur la vie des communautés PA et proposent des mesures spécifiques pour réduire les impacts qu'on ne peut éviter. Ces mesures permettront en même temps aux PA de mieux tirer profit des bénéfices du Projet Pro-Routes.

**Tableau 25** : Evaluation des impacts potentiels négatifs des activités du projet sur les communautés PA et proposition des mesures d'atténuation.

Activités du projet	Impacts potentiels négatifs sur les peuples autochtones <sup>10</sup>	Mesures d'atténuation et/ou de compensation pour les impacts négatifs <sup>11</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Phase des travaux</b></li> <li>• Installation des chantiers</li> <li>• Ouverture des sites d'emprunts Travaux mécanisés &amp;</li> <li>• Présence de la main d'œuvre temporaire</li> </ul>	<p>⊕ La situation actuelle inclue le grand risque que les revenus générés par l'installation et l'opération des sites d'emprunts demeurent entre les mains des Bantu et des propriétaires expatriés des sociétés routières et que ce fait puisse contribuer à augmenter la marginalisation économique des PA des 3 campements situés à moins de 10 km de la route.</p> <p>⊕ L'installation des chantiers et des sites d'emprunts dans les zones d'usages des PA des 3 campements situés à moins de 10 km de la route risque d'accroître la pression sur leurs zones de chasse et réservées à l'agriculture de façon à réduire les opportunités économiques compte tenu du fait que leurs méthodes de chasse et de pratiquer l'agriculture ne sont pas aussi efficaces que celles utilisées par les populations Bantu.</p> <p>⊕ L'établissement des chantiers risque d'augmenter la prévalence des IST/VIH-SIDA dans les zones, notamment pour les PA des 3 campements localisés à moins de 10 km de la route.</p> <p>⊕⊕ La constellation actuelle comporte le grand risque que la représentation insuffisante des PA dans les instances de prise de décision ne tienne pas compte de leurs besoins lors de la sélection des sites etc. (déplacements involontaires des camps ou campements des peuples autochtones).</p>	<p>Les campements se trouvant dans la zone d'influence ne sont pas dans l'emprise des travaux. Aucun PA n'a été recensé parmi les 6 personnes affectées sur la RN27. Dans le cas de l'installation des base-vie et l'exploitation des gîtes d'emprunts, dont les sites ne sont pas encore connus, une distance minimale de 5 km sera fixée comme exigence à respecter entre ces différents sites du projet (installations et gîtes d'emprunt) et les campements PA. Cette exigence sera insérée dans les clauses environnementales et sociales qui seront intégrées dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et les Contrats des entreprises de travaux (voir aussi le CPR préparé en même temps que le présent PPA).</p> <p>Les activités de sensibilisation sur les IST et VIH-SIDA et sur la sécurité routière à l'endroit des ouvriers de chantiers, des populations riveraines et des usagers de la route, prévues dans le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du projet, couvriront aussi les campements PA avec des méthodes appropriées à leur mode de vie et leur culture (choix des pairs éducateurs parmi les PA).</p>

<sup>10</sup> **Légende des impacts:** ⊕ = Sans impact notable, mais information dont il faut tenir compte; ⊕ = Impact négatif limité; ⊕⊕ = Impact négatif important.

<sup>11</sup> Les mesures d'atténuation prévues dans le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) de l'EIES et les mesures de compensation prévues dans le Plan d'action de réinstallation ne sont pas reprises ici (aucun PA n'a été recensé parmi les personnes affectées dans le PAR).

Activités du projet	Impacts potentiels négatifs sur les peuples autochtones <sup>10</sup>	Mesures d'atténuation et/ou de compensation pour les impacts négatifs <sup>11</sup>
<p><b>Phase d'opération et de maintenance</b></p>	<p>⊗ L'augmentation du risque des conflits à cause de l'arrivée et de l'installation des habitants venus d'ailleurs;</p> <p>⊗ Les risques de conflits fonciers suite à la valorisation des terres particulièrement celles à proximité des axes réhabilités;</p> <p>⊗ L'augmentation des risques d'accidents avec l'accroissement des véhicules et de vitesse de circulation liés à l'amélioration du niveau de service, notamment pour les PA des 3 campements localisés à moins de 10 km de la route ;</p> <p>⊗ La dépravation des mœurs à l'intérieur des villages, particulièrement pour les 3 campements localisés à moins de 10 km de la route;</p> <p>⊗ La propagation rapide des IST et du VIH/SIDA provoquée par la facilitation des déplacements des populations et plus particulièrement celles installées à proximité des centres urbains (notamment pour les PA des 3 campements localisés à environ 4 km de Komanda);</p> <p>⊗ Le risque qu'un chef de famille commercialise tous ses produits dans le seul but de pouvoir consommer toujours plus de produits modernes (de la bière, etc.) en réduisant ainsi la quantité en nourriture de qualité disponible pour sa famille;</p> <p>⊗ La réhabilitation de la route facilitera l'accès des agences de renforcement de la loi (gardes-chasse, services d'environnement, etc.) dans cette zone et elle réduira en même temps, au cas où il n'y aura pas de mesures atténuantes, l'accès des peuples autochtones aux ressources avec ce risque d'entraîner un impact négatif sur leur santé et leur alimentation puisque la loi ne les autorise pas de pratiquer la chasse ou la cueillette des PFNL ;</p> <p>⊗⊗ Demande accrue pour des terrains d'agriculture à proximité de la route entraînant le déplacement des peuples autochtones de leurs terres et de leurs habitations, particulièrement pour les 3 campements localisés à moins de 10 km de la route, au cas où des mesures d'atténuation ne sont pas prises ;</p> <p>⊗⊗ La migration des populations Bantu vers les zones le long de la route. Ceci augmentera la pression à la fois sur les terres et les ressources naturelles en entraînant le déplacement des peuples autochtones de leurs terres tout en réduisant en même temps, là où il n'y aurait pas de mesures d'atténuation, leur accès aux ressources de revenu, particulièrement pour les 3 campements localisés à moins de 10 km de la route ;</p> <p>⊗⊗ Augmentation de l'exploitation forestière ce qui réduira aux peuples autochtones l'accès au gibier ainsi qu'aux autres produits forestiers non-ligneux et/ou en augmentant le coût des produits disponibles, particulièrement pour les 3 campements localisés à moins de 10 km de la route.</p> <p>⊗⊗ Sédentarisation forcée des peuples autochtones et donc la nécessité de changer leur style de vie mobile vers un mode de vie qui est centré autour des campements permanents</p>	<p>Par ailleurs, les mesures suivantes, prévues dans le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) de l'EIES de la RN27, permettront aussi d'atténuer les risques sur les PA se trouvant à moins de 10 km de la route :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des panneaux de limitation de vitesse et des ralentisseurs à l'entrée et à la sortie des agglomérations</li> <li>• Aménager des accotements au niveau des agglomérations traversées et des encoches de stationnement ou de dépassement notamment sur les tronçons à emprise réduite</li> <li>• Sensibiliser les usagers de la route et les populations riveraines, dont les PA, sur la sécurité routière</li> <li>• Renforcer les capacités des agents de la Commission Nationale de Prévention Routière affectés au niveau local</li> <li>• Sensibiliser les usagers de la route et les populations riveraines, dont les PA, sur la prévention des IST/VIH/SIDA</li> <li>• Assurer la distribution des préservatifs (personnel de chantier et populations)</li> <li>• Interdire la coupe d'arbres pour le bois d'œuvre et le bois de chauffe, notamment dans les zones boisées</li> <li>• Interdire l'installation des bases de chantiers sur des sites boisés</li> <li>• Saisir les services forestiers en cas de coupes inévitables</li> <li>• Réaliser des aménagements forestiers et reboisements compensatoires</li> <li>• Appuyer les communautés locales sur les AGR (intensification agricole, élevage, apiculture, etc.) pour réduire la pression sur les ressources naturelles jouxtant les axes routiers.</li> <li>• Sensibiliser le personnel du chantier contre l'exploitation forestière frauduleuse</li> <li>• Remettre en l'état les sites de travaux après repli, notamment les gîtes d'emprunt</li> <li>• Interdire la chasse, l'achat, le transport et la vente de gibier à tout le personnel du chantier</li> <li>• Approvisionner régulièrement les bases-vie en viande autre que la viande de brousse</li> <li>• Informer et sensibiliser les populations riveraines et les exploitants forestiers artisanaux</li> <li>• Appuyer les services de l'environnement dans la surveillance de l'exploitation forestière.</li> </ul> <p>En plus de ces mesures prévues dans le PGES de la RN27, les mesures spécifiques aux PA ci-après ont été proposées.</p> <p><b>Fournir aux peuples autochtones les capacités clés pour s'ajuster à la sédentarisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assister les PA dans la sécurisation coutumière et administrative de leurs terres ;</li> <li>• Appuyer les PA dans la construction des habitations améliorées pour tous les ménages ainsi que des latrines dans tous les campements des populations autochtones se trouvant dans la zone d'influence de la RN27 ;</li> <li>• Installer des points d'eau et/ou aménager des sources d'eau potable dans tous les campements des peuples autochtones;</li> <li>• Appuyer les PA dans l'implantation des champs communautaires en faveur de tous les campements des peuples autochtones;</li> </ul>

Activités du projet	Impacts potentiels négatifs sur les peuples autochtones <sup>10</sup>	Mesures d'atténuation et/ou de compensation pour les impacts négatifs <sup>11</sup>
		<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des peuples autochtones pour leur permettre de bien gérer leurs champs communautaires, leurs bétails et la commercialisation de leurs produits agricoles, d'élevage et les produits forestiers non-ligneux;</li><li>• Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations PA indépendantes à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités de mise en œuvre du PPA.</li></ul>

### **2.3. PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES DE LA RN27**

Afin, d'une part de pouvoir éviter, atténuer et/ou compenser les impacts négatifs, et d'autre part de permettre aux PA de bénéficier des avantages du projet Pro-Routes, cinq groupes d'activités ont été proposées sur la base des résultats de l'analyse sociale issus des enquêtes. C'est une conviction mutuelle que seulement l'entière mise en œuvre du PPA ainsi que de toutes ses composantes, pourra garantir le respect des exigences de la PO 4.10 et assurer en même temps que le Programme « Pro-Routes » respecte pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones en leur offrant les mêmes opportunités de bénéfices.

Le Projet « Pro-Routes » entreprendra donc d'appuyer les peuples autochtones à travers des structures et des capacités clés pour s'adapter à la sédentarisation résultant du processus de développement lié à la route :

- Renforcer les capacités des PA pour l'amélioration des leurs habitations ainsi que l'érection des latrines pour l'assainissement de leurs campements;
- Aménager les points d'eau potable dans tous les campements des peuples autochtones;
- Assister les PA dans la sécurisation coutumière et administrative de leurs terres à travers la mise en place des Comités Locaux de Concertation (CLC) de chaque pool de concentration des PA et conformément à l'expérience développée par le Pro-Routes en la matière sur les axes du financement initial et additionnel 1 (voir point 2.1.3.1) ;
- Renforcer les capacités des PA dans l'aménagement et l'exploitation des champs communautaires dans leurs campements;
- Renforcer les capacités techniques des peuples autochtones pour leur permettre de bien gérer leurs champs communautaires, leurs bétails et de commercialiser leurs produits agricoles, d'élevage et les produits forestiers non-ligneux;
- Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations indépendantes des PA à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter la mise en œuvre des activités du PPA et toutes autres activités de développement en faveur de leurs communautés.

Ces différentes mesures sont reprises sous forme d'un cadre logique d'intervention traduit dans le tableau 26 ci-après.



**Tableau 26 : Plan des Peuples Autochtones pour la réhabilitation de la route nationale RN 27 (Komanda –Bunia- Mahagi – Goli)**

L'objectif poursuivi	Résultat attendue	Actions	Activité	Responsabilité	Délai	Coût	Indicateurs
Adresser l'impact de sédentarisation forcée et de réduire l'exposition des populations autochtones à la discrimination	Les peuples autochtones disposent des éléments et des capacités clés pour permettant de s'adapter à la sédentarisation permanente résultant du processus de développement lié à la route :	1. Renforcement des capacités des PA à améliorer leurs d'habitations dans les 88 ménages et l'assainissement des campements (érection des latrines et gestion des poubelles) des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN 27;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer la construction des habitations améliorées dans les 88 ménages</li> <li>Programme de kit articles ménagers essentiels légers et standards avec kits hygiène interne</li> <li>Programme de promotion d'hygiène dans les 12 campements</li> <li>Appuyer la construction des latrines familiales partagées pour les 12 campements (1 latrine pour 3 ménages)</li> <li>Formation des leaders en matière d'hygiène dans le campement</li> </ul>	Cellule Infrastructures BEGES	12/2017 12/2016 12/2016 12/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>88 ménages x USD 625<sup>12</sup> = ~ <b>USD 55,000</b></li> <li>88 ménages x USD 110<sup>13</sup> = ~ <b>USD 96,800</b></li> <li>12 campements x USD 125<sup>14</sup> = <b>USD ~1,500</b></li> <li>30 (88/3) x USD 33<sup>15</sup> = ~ <b>~USD 990</b></li> <li>12 campements x USD 25<sup>16</sup> = <b>USD 300</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>95% des 88 ménages le long de la route nationale RN 27 disposent fin 2017 d'une maison d'habitation améliorée</li> <li>80% des 12 campements disposent fin 2017 des latrines en bon état</li> </ul>
		2. Appui à l'aménagement et la gestion des points d'eau pour tous les 12 campements des Mbuti le long de la route nationale RN 27 ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction des points d'eau dans les 12 campements</li> </ul>	Cellule Infrastructures BEGES	12/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>12 campements x USD 2,400<sup>17</sup> = <b>USD 28,800</b></li> </ul>	les points d'eau sont opérationnels en 12/2017
		3. Appui (renforcement des capacités) à la production agricoles (aménagement des champs communautaires) et d'élevage (mise en palce des chèvres et poulaillers communautaires) en faveur des peuples autochtones dans tous les 12 campements habités par des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN 27;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation de toutes les parties prenantes</li> <li>Acquisition coutumière et administrative des terres agricoles au bénéfice des PA</li> <li>Fournitures des intrants agricoles et d'élevages</li> <li>Démarcation avec toutes les parties prenantes à travers une cartographie participative d'utilisation de terre</li> <li>Obtention des titres fonciers pour les campements et les champs communautaire</li> <li>Appui spécifique aux métiers productifs des femmes</li> </ul>	Cellule Infrastructures BEGES	12/2016 12/2016 12/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>12 campements x USD 1,000 = <b>USD 12,000</b></li> <li>12 campements x USD 5,000 = <b>USD 60,000</b></li> <li>12 campements x USD 1,000 = <b>USD 12,000</b></li> <li>12 campements x USD 2500 = <b>USD 30,000</b></li> </ul>	les 12 communautés PA, disposent fin 2017 des documents administratifs sécurisant les terres pour leur campement et leur plantation/champ communautaire.
Permettre les peuples autochtones de bénéficier des avantages du projet Pro-Routes.	les peuples autochtones disposent des capacités de base pour améliorer leur production et vendre leurs produits à travers	4. Renforcement des capacités techniques et méthodologiques des associations des PA à la conduire et à gestion des activités communautaires (commercialisation, agriculture, élevage et cueillette des produits forestiers non-ligneux.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir des modules de formation selon les directives du cluster sécurité alimentaire des NU (voir annexe 12)</li> <li>Réaliser les formations et distribuer les matériaux pour tous les 88 ménages des</li> </ul>	Cellule Infrastructures BEGES	12/2016 12/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>88ménages x USD 300<sup>18</sup> = <b>USD 26,400</b></li> </ul>	Le revenu moyen des ménages est augmenté de 5% en 12/2019

<sup>12</sup> Coût moyen entre type 1 (USD 550) et type 2 (USD 700) selon annexe 10 page 8: le choix du type d'habitat se fera en tenant compte du type d'habitat utilisé majoritairement dans la zone afin qu'elle ne soit pas une source de conflits avec les Bantous

<sup>13</sup> Coût selon annexe 10 page 7.

<sup>14</sup> Coût moyen entre USD 100 et USD 150 selon annexe 11 page 19.

<sup>15</sup> Coût moyen entre USD 20 et USD 45 selon annexe 11 page 19 pour un latrine familial partage qui est bien pour 1 - 20 personnes.

<sup>16</sup> Coût moyen entre USD 20 et USD 30 par person selon annexe 11 page 19.

<sup>17</sup> Coût moyen entre USD 800 (captage d'une source) et USD 4,000 (captage d'une source avecréservoir) selon annexe 11 page 18.

<sup>18</sup> Coût selon annexe 12 page 7.

L'objectif poursuivi	Résultat attendue	Actions	Activité	Responsabilité	Délai	Coût	Indicateurs
	leurs organisations locales		peuples autochtones le long de la route nationale RN 27				
		5. Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations autonomes des PA par pôle de regroupement afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités des PA.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une campagne de sensibilisation à l'intérieur de tous les campements des peuples autochtones sur le sujet de l'administration autonome active et de la création des organisations autonomes.</li> <li>Faciliter l'élection des représentants dans tous les campements des peuples autochtones le long de la route nationale RN 27</li> <li>Faciliter l'établissement des comités indépendants des peuples autochtones à différents niveaux (village, groupement, collectivité et territoire) et réaliser des formations permettant à ces comités de mieux coordonner, communiquer et soutenir les besoins et les intérêts des peuples autochtones en direction des partenaires au développement et des réseaux des ONG au profit des peuples autochtones</li> <li>diagnostiquer les faiblesses organisationnelles techniques et de la gestion inhérentes au niveau du pilotage du réseau ainsi qu'au niveau de chacun de ses membres;</li> <li>proposer un plan de renforcement des capacités;</li> <li>apporter une assistance technique, méthodologique et organisationnelle au réseau et veiller à la bonne mise en œuvre de toutes ces actions;</li> <li>Renforcer la culture des PA et faciliter la circulation des informations à travers les poles culturels</li> <li>Renforcer les leaders et associations de PA</li> </ul>	Cellule Infrastructures BEGES	<p>9/2016</p> <p>9/2016</p> <p>12/2016</p> <p>12/2016</p> <p>3/2017</p> <p>12/2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>12 campements x USD 500 = <b>USD 6,000</b></li> <li>12 campements x USD 500 = <b>USD 6,000</b></li> <li>12 campements x USD 500 = <b>USD 6,000</b></li> <li>12 campements x USD 100 = <b>USD 1,200</b></li> <li>12 campements x USD 100 = <b>USD 1,200</b></li> <li>12 campements x USD 1,000 = <b>USD 12,000</b></li> <li>12 campements x USD 1,000 = <b>USD 12,000</b></li> </ul> <p><b>29930 USD</b></p>	Les associations des PA sont actives dans 10 des 12 campements le long de la route nationale RN 27
		6. Appui aux actions de sensibilisation des PA dans l'utilisation de la médecine moderne et formation des auxiliaires mobiles de santé & prise en charge des urgences.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les PA sur l'utilisation de la médecine moderne</li> <li>former des auxiliaires mobiles de santé &amp; prise en charge des urgences parmi les PA.</li> <li>Assurer la prise en charge des cas urgents</li> </ul>	Cellule Infrastructures BEGES	12/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>30.000 USD</li> </ul>	
		<b>Total</b>	•			• <b>~USD 341 000</b>	

## 2.4. BUDGET DU PPA DE LA RN27

Le budget global de la mise en œuvre du PPA sera entièrement pris en charge par le Projet Pro-Routes. Le montant global du financement des activités, du suivi et des audits à consentir est de **392 150 USD**.

**Tableau 27** : Coût total / Budget de la mise en œuvre des activités du PPA

N°	RUBRIQUE	COÛT / \$	SOURCE DE FINANCEMENT
1	Renforcement des capacités des PA à améliorer leurs d'habitations dans les 88 ménages et l'assainissement des campements (érection des latrines et gestion des poubelles) des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN 27;	67470	Pro-Routes
2	Appui à l'aménagement et la gestion des points d'eau pour tous les 12 campements des Mbuti le long de la route nationale RN 27 ;	28800	
3	Appui (renforcement des capacités) à la production agricoles (aménagement des champs communautaires) et d'élevage (mise en place des chèvreries et poullailers communautaires) en faveur des peuples autochtones dans tous les 12 campements habités par des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN 27;	114000	
4	Renforcement des capacités techniques et méthodologiques des associations des PA à la conduire et à gestion des activités communautaires (commercialisation, agriculture, élevage et cueillette des produits forestiers non-ligneux.)	26400	
5	Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations autonomes des PA par pôle de regroupement afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités des PA.	74330	
6	Appui aux actions de sensibilisation des PA dans l'utilisation de la médecine moderne et formation des auxiliaires mobiles de santé & prise en charge des urgences.	30000	
7	Sous total couts des activités	341000	
8	Coût pour la mise en œuvre, le suivi et les audits par des prestataires et les imprévus (15%)	51150	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>392 150</b>	

## 2.5 CONSULTATIONS DU PUBLIC SUR LA RN27

Les séances de consultation et d'informations du public se sont réalisées en 3 phases:

### Phase 1 : Information des responsables des autorités locales

C'est pendant cette phase que du 19 mars au 7 Avril 2015, une enquête a été menée par une équipe de PAP-RDC avec l'appui du Consultant dans les campements se trouvant à 30 km de part et d'autre de l'axe routier Komanda-Bunia- Mahagi Goli.

Sur la RN27 les responsables des autorités locales de 17 différentes localisations ont été rencontrés, il s'agit de (Bunia, Bambou, Komamda, Irumu, Kilo, Idohu, Walu, Itendey, Bulombo, Bandibesa, Apende, Akuli, Seba, Bunzenzenle, Bakonde, Walu, et Ndimu). Dans les différentes rencontres d'information qui ont eu lieu ont eu, en plus des chefs de campements, les catégories de responsables rencontrés étaient constituées des autorités civiles, responsables des services techniques, des responsables de la sécurité, des chefs de groupements, chefs coutumiers et de localités (Cf. liste des personnes rencontrés en annexe 5). Durant ces différentes rencontres, l'équipe du consultant a informé les responsables des agglomérations importantes situées le long de la route sur les travaux de réhabilitation et d'entretien projetés de la route nationale 27 dans le cadre du projet Pro-Routes et du mandat du

consultant (voir liste des personnes rencontrées en annexe 5). Le consultant leur a fait part de la nécessité de la préparation d'un Plan en faveur des Populations Autochtones qui garantit les exigences du paragraphe 1 de la Politique Opérationnelle 4.10, au regard des impacts potentiels du projet sur les populations autochtones se trouvant dans la zone d'influence.

En outre, l'équipe a tenu à ce que l'information soit relayée, repercutée, et partagée dans les canaux de communication des différentes localités. Aussi une bonne partie des entretiens a porté sur les aspects sécuritaires, et la collaboration de tout le collège de sécurité afin que la mission se fasse sans incidence. Toujours durant les entretiens les calendriers de mission ont été partagés afin de permettre aux autorités de prendre des dispositions nécessaires pour leur participation active, celle des PA et autres parties ciblées (bantous, associations, ong, institutions, etc.).

## **Phase 2 : Information et consultation des Populations Autochtones et des responsables des associations d'encadrement des PA**

L'objectif général des consultations publiques pour les PA est d'assurer la participation et l'engagement des populations et des acteurs impliqués dans le projet pour l'appui des activités PA, de manière à favoriser la prise en compte de leurs avis, attentes, préoccupations et recommandations dans le processus de préparation, de la mise en œuvre et le suivi.

Dans le cadre de ce projet, il s'agit en outre de s'assurer que le Pro-Routes respectera pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des peuples autochtones le long de ces deux axes routiers.

Pour atteindre les objectifs visés par la participation publique dans le cadre de la présente étude, il a été adopté la méthode de la consultation publique. Les outils méthodologiques mobilisés à cet effet ont été l'entretien semi-structuré pour les rencontres individuels et le focus group pour les rencontres de groupe.

Dans sa méthodologie, le consultant a associé pendant les activités de consultation du public (et donc de la collecte des données) qui se sont déroulées du 19 mars au 7 Avril 2015, des experts nationaux, une ONG d'appui aux PA (PAP-RDC), dix enquêteurs locaux dont six filles pour faciliter les contacts féminins avec les femmes PA.

Les acteurs ciblés pendant les consultations figurent en tête de liste les communautés PA et les responsables des organisations d'encadrement des PA qui ont été consultés dans leurs milieux (voir liste des personnes rencontrées en annexe 5). Ces séances d'informations et consultations ont été conduites de façon participative en vue de diagnostiquer les maux qui rongent la communauté PA, les préoccupations et attentes des uns et des autres vis-à-vis du projet en général.

Les consultations ont été basées sur la communication des informations requises sur les repercussions négatives (analyse de la vulnérabilité relative des communautés autochtones ainsi que les risques auxquels les exposent les particularités qui les caractérisent, les liens qu'elles entretiennent avec la terre et les ressources naturelles, et le manque d'opportunités qui les pénalise comparé à d'autres groupes sociaux de la collectivité, de la région ou de la société nationale dans lesquelles elles vivent), l'identification et l'évaluation, de manière participative, des mesures à prendre pour éviter, atténuer, minimiser ou compenser ces repercussions négatives en vue d'assurer que les populations autochtones tirent du projet des avantages culturellement adaptés.

La seconde catégorie des acteurs visés regroupe les autorités politico-administratives, les autorités coutumières, les services techniques de l'Etat (santé, éducation, environnement, agriculture, sécurité, etc.), les élus locaux, les organisations de base actives dans la contrée, et la population locale.

--	--

	
<p><i>Enquêtes et consultation publique dans les campement Akuli</i></p>	<p><i>Enquêtes et consultation publique dans les campement Akuli</i></p>

#### Synthèse de la consultation :

La liste exhaustive des personnes rencontrées dans le cadre de la consultation du public est présentée en annexe 5 au présent rapport. La synthèse de la consultation est détaillée ci-dessous pour les rencontres locales et institutionnelles dans la zone d'influence du projet.

##### a) Avis général sur le projet

Comme indiqué au point 2.2.1, le projet de réhabilitation de la RN27 est largement approuvé par la plupart des PA « Mbuti ». En effet, ces derniers estiment que la réhabilitation de la route nationale RN 27 Komanda – Goli était une très bonne chose aussi pour les populations autochtones parce qu'elle leur donnera la possibilité de réaliser des bénéfices comme suit :

- Augmentation des opportunités de commercialiser leurs produits agricoles, d'élevage, le gibier, le miel et les champignons;
- Augmentation des possibilités d'accès aux infrastructures sociales comme les centres de santé et les hôpitaux;
- Meilleur accès aux produits manufacturés comme le sel, les habits, l'essence et le savon;
- Meilleur accès à l'assistance (les ONG soutenant les peuples autochtones).

##### b) Synthèse des préoccupations, craintes et questions.

- le manque de sécurité sur la propriété des terres occupées par les PA avec des risques d'être les premières victimes de spoliation des terres suite à une augmentation de la demande en terre pour l'agriculture, l'exploitation forestière et minière ;
- les PA ne peuvent pas accéder aux services de santé car ne disposant pas des frais nécessaires ;
- le revenu limité des PA ne leur permet pas de supporter les couts relatifs à l'éducation de leurs enfants ;
- l'accès et la qualité de l'eau potable constitue la principale cause des maladies dont souffrent les populations autochtones ;
- le problème clé existant entre les peuples autochtones et les Bantous demeure l'incertitude sur la propriété foncière ;
- le manque de logements appropriés et l'absence des installations sanitaires ;
- la capacité limitée des PA dans la production et la commercialisation de la production agricole et de l'élevage ;
- crainte d'une augmentation des risques d'accidents avec l'accroissement des véhicules et de vitesse de circulation ;

- comment faire bénéficier les avantages du projet aux PA ?
- c) Synthèse des suggestions et recommandations
  - Appuyer les PA dans la sécurisation coutumière et administrative de leurs terres tel que cela a été fait sur les axes du financement initial et additionnel 1 du Pro-Routes ;
  - Appuyer les PA dans l'aménagement de leurs champs communautaires dans tous les campements habités par les PA « Mbuti » dans la zone longeant la RN27 afin de leur permettre d'accroître leur production agricole et leur revenu par les activités agricoles;
  - Fournir aux peuples autochtones les capacités techniques leur permettant de gérer les champs communautaires et de commercialiser les produits agricoles et d'élevage.
  - Offrir aux PA une formation et un appui dans les trois domaines qui s'avèrent les plus importants pour eux: a) l'agriculture, b) l'élevage et c) la cueillette des produits forestiers non-ligneux.
  - Assister les populations autochtones dans l'établissement des organisations indépendantes des PA à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter leurs activités socio-économiques.

### **Phase 3 : Organisation des ateliers de restitution sur les résultats des études menées et des observations des parties prenantes sur les rapports provisoires produits.**

L'atelier pour la restitution des résultats du PPA a été organisé le 14 mai 2015 à Komanda et avait pour but de présenter et de valider les résultats des études conduites dans le cadre de la préparation du Plan en faveur des Populations Autochtones. Cet atelier a regroupé des personnes représentantes de toutes les couches de la population (administration locale, organisations de la société civile, Populations Autochtones et locales, confessions religieuses, etc). Le compte rendu et la liste des participants à cet atelier se trouvent en annexe 8 de ce rapport.

L'ordre du jour de l'atelier est présenté de la manière suivante :

- (i) Le mot d'ouverture du représentant de l'Administrateur du territoire ;
- (ii) Le mot du représentant de la Cellule Infrastructures (présentation du projet) ;
- (iii) L'exposé du consultant ;
- (iv) Les débats sur la présentation de l'Expert ;
- (v) Les questions et préoccupations soulevées par les participants / PA ;
- (vi) les réponses apportées par le Consultant, le représentant de la CI et les autorités locales (éventuellement) ;

#### a) Avis général sur le projet et le PPA

A l'issue des débats, les participants à l'atelier ont été satisfaits de la démarche utilisée par le consultant et ont eu une perception positive du projet et des activités retenues dans le Plan en faveur des Populations Autochtones. Globalement, ils estiment que la mise en œuvre des activités retenues dans le PPA de la RN27 permettrait de garantir l'exécution du Projet Pro-Routes en accord avec la PO 4.10, et que le Pro-Routes :

- contribuera à la réduction de la pauvreté de toutes les populations le long de route nationale RN27 et encouragera un développement durable;
- déclenchera des impacts positifs sur la population entière, mais plus particulièrement encore parmi les peuples les plus pauvres, marginalisés et vulnérables, c'est-à-dire les peuples autochtones;
- respectera pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones;
- s'assurera qu'à l'intérieur de la zone d'intervention, les peuples autochtones reçoivent les bénéfices culturellement adaptés au même titre que tous les autres groupes de population.



b) Synthèse des préoccupations, craintes et questions.

- La problématique foncière chez les PA qui est un défi majeur du développement de cette communauté est-elle prise en compte dans le projet?
- Est-ce que les besoins de sécurisation des terrains des PA, sont-ils exprimés clairement auprès des autorités publiques de la RDC ?
- Comment envisage-t-on l'acquisition des parcelles de terre pour les PA au regard de leur vulnérabilité liée entre autre à la faible capacité financière des PA ?
- Les activités par rapport à cette problématique de la gestion des terres soient clairement identifiées pendant la mise en œuvre du projet
- Que les ONG qui travaillent dans la dynamique d'appui aux PA, se focalisent réellement sur leurs besoins fondamentaux et prioritaires des PA que sont : (i) l'aménagement des sources d'eau potable, (ii) la scolarisation des enfants PA pour soutenir l'élite intellectuelle, (iii) l'amélioration de l'habitat.
- Les PA vivent et dépendent essentiellement de la forêt, le contexte sécuritaire qui prévaut dans la forêt expose actuellement les PA dans les zones rurales à plusieurs risques des bandes armées, qu'est ce le projet projette pour ce faire.
- Le projet Pro-Routes peut-il également prendre en considération certaines activités qui soutiennent l'amélioration des conditions des vies des PA dans les zones en déplacement ?
- Qu'en est-il des populations autochtones dont leurs localités sont en pleine zones des opérations militaires ?
- Certains campements PA sont victimes des opérations militaires en cours dans la région et les ménages déplacés souhaitent que les activités pour des besoins urgents des PA dans les zones de déplacement soient prises en compte par le projet.

c) Synthèse des suggestions et recommandations

- La problématique foncière chez les PA est bien prise en compte dans le PPA et s'inspirera des expériences du Pro-Routes en matière de sécurisation foncière coutumière et administrative au profit des PA sur les axes routiers du financement initial et additionnel 1.
- Les besoins de sécurisation des terres des PA seront exprimés clairement auprès des autorités publiques de la RDC et le projet projette pour un premier temps la sécurisation coutumière et administrative des terres en faveur des PA, tel que cela a été fait sur les axes routiers du financement initial et additionnel 1.
- Les activités d'appui à (i) l'aménagement des sources d'eau potable, (ii) la scolarisation des enfants PA pour soutenir l'élite intellectuelle, (iii) l'amélioration de l'habitat seront repris dans le projet et exécuter en collaboration avec les ONG d'appui aux PA.
- L'insécurité au niveau national est une problématique qui dépasse la compétence du projet, le calme (la sécurité) est une des conditions pour le déploiement des activités dans une zone d'intervention du Pro-Routes.
- Tous les PA se trouvant dans la zone d'influence de 30 km de part et d'autre le long de la RN27 sont pris en compte dans le PPA.



Photo 1 et 2 : Atelier de restitution à Komanda

#### **Phase 4 : Consultation pendant la mise en œuvre du PPA**

Etant donné que plusieurs PA sont semi-nomades, de nouvelles consultations seront menées avant et pendant la mise en œuvre du PPA. Ces consultations, qui seront conduites sous la responsabilité du BEGES et en concertation avec les différents partenaires (ONG d'appui aux PA, associations des PA, les acteurs étatiques et ceux de la société civile), se feront selon les étapes suivantes :

- une étape préparatoire ayant pour objectif de présenter le projet et le PPA au niveau de chaque pool/centre de concentration des PA, de préciser (au besoin) certains besoins spécifiques identifiés dans le PPA par pool/centre de concentration des PA, leur sensibilité par rapport au projet, etc. Cette première étape prendra la forme d'un "Forum de lancement" ou de réunion d'information et de prise de contact permettant de réunir l'ensemble des acteurs : administrations locales, leaders PA, leaders Bantous, ONG d'appui aux PA, associations et groupements d'associations, populations et personnes ressources au niveau de la communauté, services techniques, etc. Par ailleurs, suite à ce forum, il est prévu d'aboutir à un consensus sur les responsabilités des différents partenaires et à la formulation d'engagements réciproques, ainsi qu'à la constitution d'un Comité Local de concertation permanent.
- Une deuxième étape pendant la mise en œuvre du PPA  
Pendant cette étape la concertation avec les communautés PA est une activité récurrente et permanente à travers le système de suivi-évaluation (voir point 4.4).
- Une troisième étape qui correspondra avec l'évaluation interne de la mise en œuvre du PPA avant la revue à mi-parcours du projet (voir point 4.4).

### **SECTION III : PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES LE LONG DE LA RN4 (BENI- KASINDI)**

---

#### **3.1. CARACTERISATION DES PA DANS LA ZONE D'INFLUENCE DE LA RN4**

##### **3.1.1. Démographie**

Dans la zone d'influence du projet soit 4.800 km<sup>2</sup> (80 km x 30 km x 2) allant de Beni (PK0) jusqu' à Kasindi (PK80) le long de RN4, on retrouve 2 campements PA Mbuti (Asua) avec 76 ménages et 301 individus dans le territoire de Beni (voir carte ci-après). En outre, un de ces 2 campements est situé à moins de 10 km de la route, qui est considérée comme zone d'impact du projet relativement aux risques d'augmentation du déboisement, de prévalence des IST et VIH-SIDA, d'accidents de la route, etc.). Cependant, même les PA de l'autre campement pourraient avoir des attaches individuelles ou collectives dans cette zone pour des besoins (i) d'écoulement de leurs produits agricoles, d'élevages et forestiers (cuillette et chasse), (ii) d'acquisition de certains produits manufacturés (sels, habits, pétrole, savon, etc.) et (iii) d'accès aux infrastructures sociales (centres de santé, écoles, marchés, etc.).

Par ailleurs, 5 autres campements des peuples autochtones existaient le long de la RN 4 Beni – Kasindi (KIKINGI, BOVATA, DIVA, BUNDIGUYO et NTAMA), mais ils avaient tous été désertés en raison de la poursuite du conflit armé.

Le tableau 28 ci-dessous nous donne les informations sur la répartition de la population PA dans la zone du projet.



**Tableau 28** : La population des campements dans la zone d'influence sur la RN4 (Beni-Kasindi)

Territoire	Nom de campement	0-5 ans		6-18 ans		19-59 ans		> 60 ans		Totale		Totale	Ménages	
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M+F	Nbre	Taille
BENI	BAHATSA	15	20	50	45	51	52	5	10	121	127	248	62	4.0
	MADIOKA	12	6	10	10	8	7			30	23	53	14	3.8
	2	27	26	60	55	59	59	5	10	151	150	301	76	3.9

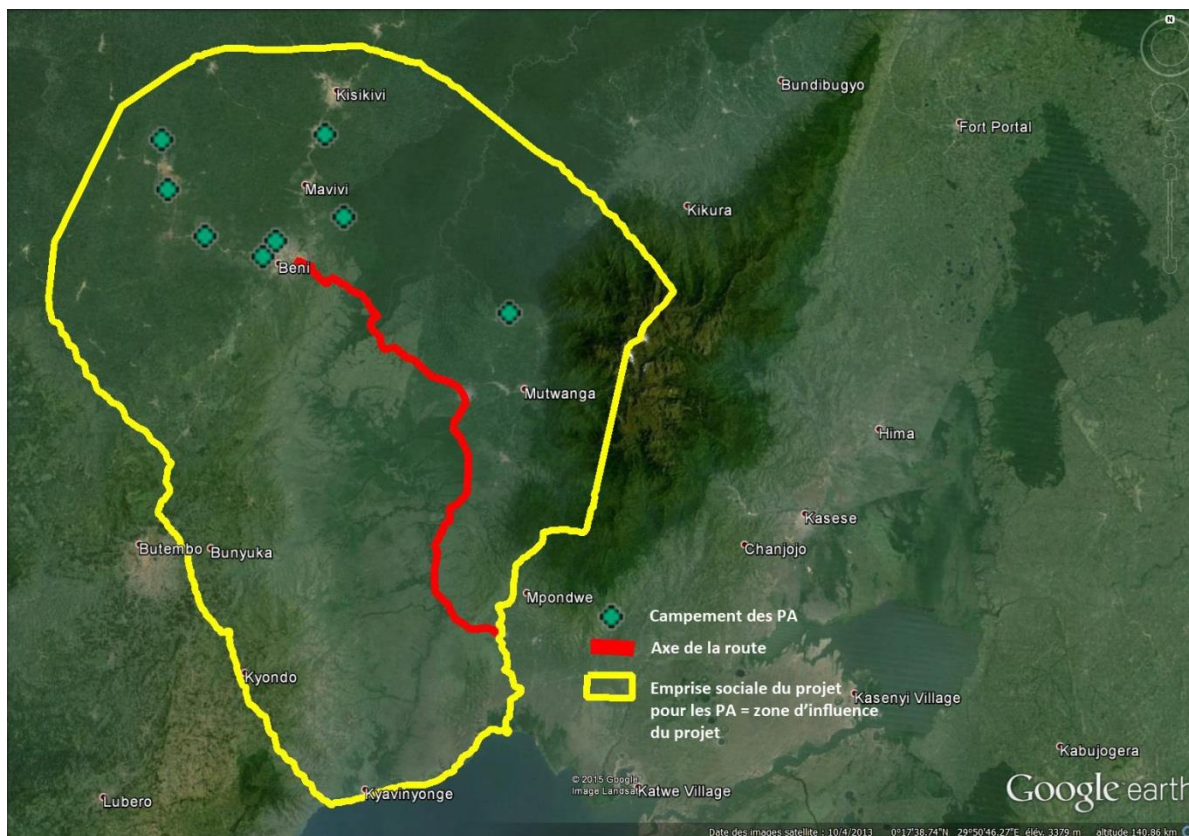
(Source : Données des enquêtes auprès des campements des PA le long de la RN 4, mars-avril 2015)

Légende : M= Masculin F= Féminin

Le tableau 23 révèle que la population PA dans l'emprise sociale du projet est composée d'environ 50% de femmes et 50% d'hommes (contre environ 51% de femmes et 49% d'hommes au niveau national) ; plus de la moitié (55%) a moins de 18 ans et environ 5% a plus de 60 ans. La taille moyenne des ménages est 4 individus et c'est le campement de BAHATSA qui regorge le nombre le plus élevés de ménages, soit 62 ménages avec un total de 248 individus. La carte 2 ci-dessous, donne la répartition géographique des campements PA dans la zone du projet.

Toutefois, il est important de noter qu'étant dans une zone d'insécurité, il y a non seulement des campements abandonnés, mais aussi certains PA qui se sont déplacés. Comme il a été indiqué plus bas, de nouvelles consultations sont prévues au début du projet et avant la mise en œuvre du PPA. Les PA déplacés qui seraient retournées des que la situation sera stable ou alors avec le démarrage des actions du projet, seront également pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet.

**Carte 4. Les campements des peuples autochtones le long de la RN 4 Beni - Kasindi**



Comme pour la RN27, les 2 campements PA sont situés de la zone du projet pour l'essentiel à gauche de la RN4 à mi parcours entre Beni et Kasindi.

### 3.1.2. Dynamique associative dans la zone d'intervention du projet

#### 3.1.2.1. Les associations des peuples autochtones le long de la RN4

Aucune association des peuples autochtones n'a été identifiée le long de la RN4. En effet, les PA dans cette zone ne sont organisées ni en mutuelle, ni en tontine, ni en coopérative et pas non plus en ONG.

#### 3.1.2.2. Les ONG soutenant les peuples autochtones le long de la RN4

Les compétences des ONG soutenant les peuples autochtones se trouvent beaucoup plus dans le domaine du Lobbying que dans celui de la réalisation concrète des projets. Par ailleurs, elles disposent des connaissances assez solides dans le domaine de la communication interculturelle, du code forestier et de la collaboration avec les autorités administratives et traditionnelles. Il faut par ailleurs signaler que pratiquement toutes les ONG sont présidées et dirigées par des Bantous. Il sera important de faire en sorte que les peuples autochtones puissent de plus en plus être chargés des fonctions de direction et participer de manière active au travail des ONG. A cet égard, le PPA prévoit le soutien des organisations autonomes des peuples autochtones.

Le tableau ci-dessous donne une vue des ONG d'appui aux PA disponibles dans la zone de la RN4.

**Tableau 29** : Les ONG soutenant les peuples autochtones dans la zone de la RN4 et leurs perceptions selon les populations autochtones « Mbuti »

Territoire	Campement	Nom d'organisation	Domaines	Satisfaction	Participation	
BENI	BAHATSA	PAP-RDC	1	6	3	
	EP MBIMBI		8	4	2	
	KACHIMADOKO		1	7	3	
	KACHIMADOKO		8	6	2	
	KASANGA TUHA		9	5	3	
	KICHWA TEMBO		9	3	3	
	MAVIVI/NZELEWA		8	8	3	
	MUNDIAUKU		1	4	3	
	OICHA MISSION		2	3	3	
	OICHA MISSION		6	3	3	
	UPENDE		8	6	3	
	OICHA MISSION		11	3	3	
	KACHIMADOKO		CEPAC	1	7	3
	MANGANGO			11	3	1
	MANGANGO	6		3	1	
	MAPIKI	4		7	3	
	MAVIVI/NZELEWA	8		6	3	
	NGITE/MAVIVI	8		7	3	
	NGITE/MAVIVI 1	1		7	2	
	OICHA MISSION	2		6	3	
	OICHA MISSION	1		3	2	
	OICHA MISSION	8		3	1	
	UPENDE	11		6	3	
	UPENDE	SOFEPAZI		11	5	3
	BAHATSA	CEDEPYM		4	5	3
	BAHATSA	SIDOPY		8	5	3
	BAHATSA	WWF/CLDC	4	6	3	

**Domaine d'activité**: 1= agriculture; 2 = élevage; 3 = pêche ; 4 = gestion des ressources naturelles; 5 = aménagement; 6= eau & assainissement; 7= crédit; 8= éducation/formation; 9 = santé; 10 = gestion de conflit; 11 = construction; 12 = genre; 13 = communication

**Participation** : 0 = NSP ; 1 = Majorité hommes ; 2 = Majorité femmes ; 3 = Tout le monde.

**Satisfaction** : 0 = Pas du tout satisfait ↔ Très satisfait = 10.

Le long de la RN4, il existe 6 ONG actives, qui soutiennent les peuples autochtones les campements dans la zone de la RN4. Quatre (4) de ces 6 ONG interviennent dans un des deux campements (BAHATSA) se trouvant dans la zone d'influence de la RN4. L'activité prioritaire de toutes ces ONG est l'appui dans le domaine de l'agriculture mais elles sont aussi actives dans l'éducation/formation et la

santé; la construction des bâtiments, l'élevage et l'aménagement des ressources. Par ailleurs, il y'a lieu de relever que toutes les ONG sont présidées et dirigées par des Bantous. Il serait important de faire en sorte que les peuples autochtones puissent de plus en plus être chargés des fonctions de direction et participer de manière active au travail des ONG. A cet égard, le PPA prévoit le soutien des organisations autonomes des peuples autochtones.

### 3.1.3 Les informations relatives aux campements des peuples autochtones

#### 3.1.3.1. Accès à la terre

L'accès à la terre est l'élément le plus important pour le bien être de population rurale y compris pour les peuples autochtone. Au total 78,2 % des peuples autochtones du Territoire de Beni ont accès à la terre (26,6% se considèrent eux-mêmes comme propriétaires et 27,4% affirment que leurs terres appartiennent à leur famille et 24,2% affirment que leur terre est la propriété de leur campement). Comparativement aux PA de la RN27 (35,5 et 44,5%), les PA se trouvant sur la RN4 ont un meilleur accès à la terre. Il ressort des discussions avec les PA qu'aucun parmi les habitants des campements ne détient un titre foncier pour le campement, le champ ou la parcelle. Les peuples autochtones ont souligné que leur principal problème de manque de développement est lié au manque de sécurité sur la propriété des terres qu'ils occupent car ils ne sont pas sûrs de continuer à posséder leurs terres sans être déguerpis par les Bantous. Les terres ne sont pas sécurisées.

Afin d'apporter une réponse aux problèmes des PA en relation avec l'accès au foncier, le projet Pro-routes a entrepris, avec la participation active des leaders communautaires, la mise en place des dispositions et mécanismes de sécurisation coutumières des terres au profit des PA destinées à la construction des habitats, développement des activités agricoles, construction des chèvreries communautaires, au rite culturel, etc. sur les axes du financement initial et additionnel 1. Aussi, le Pro-Routes mettra en place le même dispositif de sécurisation des terres au profit des PA sur la RN4.

Pour se faire, le BEGES appuyera la mise en place des Comités Locaux de Concertation (CLC) de chaque pool concentration qui regroupera entre autres les chefs de village et chefs de terres, les agronomes parmi leurs membres.

Un plaidoyer est initié auprès des chefs coutumiers gestionnaires de terres afin que ces derniers octroient des superficies aux PA. Pour concrétiser, ce plaidoyer des échanges, des consultations populaires, des entretiens avec des castes communautaires, et des actions coutumières seront faits avec chaque chef coutumier abritant les PA dans son village. Le but étant de satisfaire toutes les conditions que remplissent les bantous pour avoir une portion de terre. Cette action devra se solder dans l'octroi des superficies jalonnées par les agronomes et les communautés, avec une attestions d'octroi coutumier de terre validée par l'autorité civile de la zone.

Cette méthodologie d'octroi des terres en faveur des PA est une innovation du projet Pro-Routes, suite à un processus de sécurisation coutumière parachevé par une attestation validée par l'autorité civile. Cette forme permet non seulement d'avoir une reconnaissance de l'espace octroyé par les bantous, mais également par les autorités techniques (agriculture) et l'autorité civile.

La formule coutumière donne l'avantage aux PA au retour de leurs déplacements saisonniers de retrouve leur portion de terre qui leur a été attribuée et connu par tous les habitants, notables et castes du village.

**Tableau 30** : Propriétaire de terre agricole utilisée par les PA le long de la RN4

Territoire	Propriétaire de terre agricole	%
BENI	Bantous	15.3
	Familial	27.4
	Moi-même	26.6
	notre concession	24.2
	on me l'a prêté	6.5

#### 3.1.3.2. Santé des populations autochtones et accès aux soins

Selon les résultats de l'enquête, la distance moyenne vers la structure de santé la plus proche des deux campements situés le long de la RN4 est de 6.5 km, soit plus d'une heure de temps de marche. Les

peuples autochtones ont souligné que la distance par rapport au centre de santé le plus proche est faisable pour eux, mais qu'ils ne peuvent pas accéder aux services de santé car ne disposant pas des frais nécessaires. Les tableaux ci-dessous donnent les structures de santé disponibles les proches des campements PA ainsi que la distance moyenne à parcourir par les PA atteindre le centre de santé le plus proche.

**Tableau 31** : Les structures de santé proches des campements des populations autochtones « Mbuti » le long de la RN4

Territoire	Campement	Type	Statut	Lits fonctionnels	Sages-femmes	Infirmiers	Médecins	Etat général
BENI	KITAHURA	4	3	4	2	3	1	3
	MANGANGO	5	2	25	2	15	0	9
	MANGODOMU	5	1	21	5	10	1	7

**Type de structure de santé:** 1 = Case de Santé ; 2 = Maternité rurale ; 3 = Agent Santé Base Communautaire ; 4 = Poste de Santé ; 5 = Centre de Santé ; 6 = Hôpital ; 7 = Dépôt de pharmacie ; 8 = PEV ; 9 = Consultation prénatale ; 10 = Planning familial ; 11 = Service d'hygiène ;

**Statut** : 0 = NSP ; 1 = Privée ; 2 = publique ; 3 = privée confessionnelle ; 4 = communautaire

**Etat** : 0 = inutilisable ⇔ très fonctionnel = 10.

**Tableau 32** : Distance par rapport à la structure de santé la plus proche

Territoire	Campement	Distance en km
BENI	BAHATSA	7
BENI	MADIOKA	6
	Distance moyenne	6.5

### 3.1.3.3. Accès à l'éducation

Le taux de scolarisation des enfants des peuples autochtones dans les 2 campements du Territoire de Beni est nul. L'enquête révèle que la distance moyenne entre les deux campements et l'école la plus proche le long de la RN4 est de 3,5 km. Dans tous les cas ces distances restent praticables pour les élèves. A l'issue des discussions avec les peuples autochtones rencontrés, il apparaît clairement que le principal problème demeure leur revenu limité ne permettant pas à leurs enfants de fréquenter les écoles voisines. Cependant les parents n'ont pas des ressources financières susceptibles de supporter les coûts relatifs à l'éducation.

**Tableau 33** : Les écoles dans les campements des peuples autochtones

Territoire	Campement	Type	Statut	Salle				
				en dur	Abris provisoires	Fonctionnaires	Contractuel	Volontaire
	BAHATSA	2	2	0	6	0	0	0

**Tableau 34** : Répartition des élèves et des infrastructures sanitaires dans les écoles proches des campements PA.

Territoire	Campement	Elevés		Niveau max	Equipement	Initiative	état	satisfaction
		Graçons	Filles					
Beni	BAHATSA	0	0	5	Latrine	1	0	2

**Type** : 1 = préscolaire ; 2 = élémentaire ; 3 = Moyen

**Statut** : 1 = Privée ; 2 = publique ; 3 = privée confessionnelle ; 4 = communautaire ;

**Etat des infrastructures**: 0 = Pas fonctionnel ⇔ Très fonctionnel = 10.

**Initiative** : 0 = NSP ; 1 = ONG ; 2 = Etat ; 3 = Populations ; 4 = projet/Programme ; 5 = Individu ; **Satisfaction** : 0 = Pas du tout satisfait ⇔ Très satisfait = 10

**Tableau 35**: La distance entre le campement et l'école la plus proche

Territoire	Campement	Distance en km
BENI	BAHATSA	0
	MADIOKA	7
	Distance moyenne	3,5

### 3.1.3.4. Accès à l'eau potable

Le long de la route nationale RN4, aucun des deux campements n'a accès à l'eau potable. Dans les discussions avec les peuples autochtones, il est apparu clairement que l'accès et la qualité de l'eau potable constitue la principale cause des maladies dont souffrent les populations autochtones.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la disponibilité et de la qualité de l'eau potable dans la zone de la RN4.

**Tableau 36** : La source d'eau des campements des peuples autochtones « Mbuti »

Territoire	Campement	Type	Fonction principale	Moyens exhaure	Propriétaire	Qualité d'eau	Satisfaction	Qui géré	Maintenance	Qui a construit
BENI	BAHATSA	1	2	1	1	3	1	0	2	2
	MADIOKA	1	2	1	0	0	0	0	1	0

**Type** : 1=Traditionnelle ; 2 = Amélioré ; 3= Puits hydraulique (forage)

**Fonction principale** : 1=Agriculture ; 2 = Domestique ; 3= Pastoral

**Moyens exhaure** : 1=type traditionnelle ; 2=poulie ; 3=pompe manuelle ou à pédale; 4=motopompe

**Propriétaire** : 0 = NSP ; 1 = familial ; 2 = communautaire ; 3 =Bantou

**Qualité de l'eau** : 0 = mauvais ; 10 = excellente.

**Satisfaction quantité** : 0 = Pas du tout satisfait - Très satisfait = 10.

**Gestionnaire** : 0 = NSP ; 1= Comité d'eau ; 2 = Chef

**Maintenance** : 0 = NSP ; ou x fois par an.

**Constructeur** : 0 = NSP ; 1 = individu ; 2= famille ; 3 = groupement ; 4= village; 5 = état ; 6 = ONG ; 7 = Eglise/projet

### 3.1.3.5. Accès à l'énergie électrique

Selon les résultats des enquêtes, les deux campements n'ont pas accès à l'énergie moderne/ électrique.

### 3.1.3.6. Hygiène et assainissement

Les investigations sur l'hygiène et assainissement dans les campements de la zone d'intervention du projet, révèle qu'aucun des deux campements installés le long de la RN4 ne disposent d'une latrine et d'une poubelle (fosse à ordure) entretenue. Dans les discussions, il est apparu clairement que la raison principale du non usage des poubelles et de l'érection des latrines est que les campements restant mobiles avec des maisons de fortune, les latrines et poubelles ne constituent pas une priorité pour les peuples autochtones enquêtés. D'où l'importance d'une mobilisation générale pour l'assainissement des campements pour éloigner/écarter les vecteurs de maladies.

### 3.1.3.7. Conflits et relations avec les populations Bantous

Comme déjà souligné au point 2.1.3.7 ci-dessus, la même typologie de conflits potentiels liés à la cohabitation entre PA et Bantous a été proposée dans le questionnaire d'enquête, afin d'identifier et d'analyser les relations sociales au sein des campements PA, d'une part, et entre les communautés PA et les Bantous, d'autre part.

Dans les deux campements, les conflits les plus réguliers sont les conflits familiaux (41%) et les conflits sociaux (47%). Nous avons noté que 10% des populations des deux campements sont en conflit foncier avec les Bantous et 3% enregistrent un conflit culturel avec les Bantous. Cependant, les conflits entre les peuples autochtones et les Bantous sont les plus intenses concernant les conflits fonciers (4.8±2.2) et les conflits culturels (4.5±0.7) ; tandis que les interventions pour régler ces conflits n'ont pas toujours été efficaces. A l'issue des discussions, les peuples autochtones ont souligné que le problème clé existant entre eux et les Bantous demeure l'incertitude sur la propriété foncière. Pour les peuples autochtones donc les conflits qu'ils ont avec les Bantous disparaîtront lorsqu'on aura sécurisé définitivement leurs terres.

## 3.1.4 Informations sur les ménages

Notre échantillon dans les deux campements couverts par ce PPA, qui prend en compte 10 ménages avec 60 personnes dans les deux campements, est représentatif au niveau des deux campements avec une précision ≥90%. La variation de la représentation au sein des campements est liée au fait qu'en raison du calendrier, 3 campements devraient être couverts par jour et que dans ces campements

visités à mi-journée beaucoup des répondants potentiels étaient dans les fermes et/ou au travail et donc ne sont pas disponibles pour des entrevues.

**Tableau 37** : L'échantillon dans les campements des peuples autochtones « Mbuti »

Territoire	Campement	Ménages	M	F	Populations
BENI	BAHATSA	6	17	19	36
BENI	MADIOKA	4	11	13	24
	<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>60</b>

### 3.1.4.1. Conditions d'existence en général

En général, les conditions d'existence des peuples autochtones « Mbuti » dans les deux campements ne sont pas bonnes (3.1 sur une échelle comprise entre 0 = Pas du tout satisfait et 10 =très satisfait). Les peuples autochtones dans les deux campements sont d'avis que les conditions de vie sont les plus difficiles dans le territoire de Beni. A l'issue des discussions, il est clairement établi que les principaux défis des peuples autochtones sont leur accès non sécurisé à la terre, le manque de logements standards, l'absence des installations sanitaires et des sources d'eau potable et d'assainissement, leurs capacités limitées dans la production et la commercialisation de la production agricole et de l'élevage.

Il ressort de notre enquête que 76.5% des ménages des peuples autochtones en territoire de Beni éprouvent des difficultés pour se nourrir. Lors des discussions, les populations autochtones ont souligné que cette situation est principalement liée au fait qu'elles ne disposent pas des terres suffisantes et protégées pouvant leur garantir une exploitation importante. En effet, l'enquête révèle que les peuples autochtones recourent essentiellement à la prestation des services (69.3%) et à la cueillette des produits forestiers (23.8%) pour subvenir aux besoins de leurs familles.

**Tableau 38** : La perception des conditions d'existence dans les campements des peuples autochtones « Mbuti »

Territoire	Campement	Moyen Perception de condition d'existence
BENI	BAHATSA	2.3
	MADIOKA	1.8
	<b>Total</b>	<b>3.1</b>

**Auto-évaluation des conditions d'existence en général** : 0 = Pas du tout satisfait ⇔ Très satisfait = 10.

**Tableau 39** : Problèmes à fournir la nourriture et les stratégies pour relever ce défi

Territoire	Moyen mois par an avec les problèmes	Stratégie pour nourrir la famille	%
BENI	12.0	Subvention	2.0
	3.8	Dons	5.0
	5.4	prestation de services	69.3
	5.0	cueillette de produits forestiers	23.8

### 3.1.4.2. Principales activités de subsistance et génératrice de revenus exercées

En général, l'agriculture est l'activité la plus importante et génère 36,51 % de l'ensemble des moyens de subsistance des peuples autochtones tandis que le travail dans les champs des Bantou (la prestation) est la deuxième activité la plus importante et génère environ 19,45% des moyens de subsistance en général. La chasse venant en 3<sup>ème</sup> position avec 13,44 % des moyens de subsistance. En général, les populations autochtones « Mbuti » vivant dans les deux campements perçoivent l'agriculture comme la meilleure activité car elle est la source de revenu la plus suffisante (4.01±1.8) à leur avis ; la prestation est la deuxième meilleure activité (3.19±2.1) et la chasse est la troisième activité (2,69±1.4).

**Tableau 40** : Les principales activités des PA

Territoire	Source de revenu	%	Suffisance
BENI	AGRICOLE	36.51	4.01
	PRESTATION	19.45	3.19

Territoire	Source de revenu	%	Suffisance
	CHASSE	13.44	2.69
	CUEILLETTE	8.41	2.15
	PECHE	8.24	1.96
	ELEVAGE	5.63	2.12
	BOIS	4.73	1.9
	SUBVENTION	2.54	1.32
	ARTISANAT	0.89	4.25
	COMMERCE	0.15	1.5

**Evaluation de suffisance** : 0 = Pas du tout suffisant - Très suffisant = 10

### 3.1.4.3. Habitat

Selon les résultats de nos enquêtes, 100% des peuples autochtones se trouvant dans les deux campements couverts par le PPA vivent dans des cases traditionnelles. A l'issue des discussions riches avec les peuples autochtones dans les deux campements, il est clairement apparu que la situation actuelle de leur logement présente beaucoup de défis. Ils sont très conscients que leurs huttes traditionnelles ne sont pas adaptées à une vie sédentaire car ils ne les protègent pas entièrement ainsi que leurs biens des intempéries, des animaux et des insectes. En outre, ces huttes exposent les peuples autochtones à la discrimination de la part des Bantu qui se moquent des peuples autochtones en disant que même les animaux des bantous ont des étables mieux construits et plus propres que les huttes des peuples autochtones. Il a été aussi souligné que le manque de logement rend difficile de stocker les instruments, les habits et d'autres biens tels que les matériels scolaires, l'installation des moustiquaires imprégnés etc. Cette situation expose continuellement les peuples autochtones « Mbuti » à la marginalisation.

Dans le territoire de Beni, 44.7% des ménages des peuples autochtones disposent d'une latrine essentiellement dans le campement de Bahatsa (aucun ménage du campement de Madioka n'en dispose) même si l'état de ces latrines n'est pas bon (1 dans une échelle entre 0 = inutilisable et 10 = très fonctionnel). Lors des discussions, il a été estimé que le mauvais état des latrines est lié à la mauvaise qualité de logements. Pour les peuples autochtones, l'amélioration de leur logement leur permettra également de prendre correctement soin de leurs latrines. Il a été souligné que l'utilisation des huttes traditionnelles comme habitations permanentes, expose les peuples autochtones à des maladies : rhumes, paludisme etc.

**Tableau 41** : Les types d'habitats des populations autochtones

Territoire	Type	Propriété	Moyen Etat	Moyen Satisfaction
BENI	case traditionnelle	chef de ménage	2.1	2.9
	case traditionnelle	Location	2.0	4.0
	case traditionnelle	droit d'occupation temporaire	1.3	3.0
	maison en terre renforcée en ciment et zinc	chef de ménage	4.4	4.7

### 3.1.4.4. Production agricole

L'agriculture constitue la source de revenus la plus importante pour les PA dans les 2 campements. En effet, notre enquête montre que près de 39 % des ménages produisent du manioc, plus de 36% du haricot et plus de 31% des bananes.

**Tableau 42** : La production agricole chez les peuples autochtones « Mbuti »

Territoire	Produit	% of Ménage	Unité	Production		Prix par unité en FC	
				Min	Max	Moyen	StDev
BENI	ARACHIDE	17.4	Siriba	15	160	275	72
	ARACHIDE		Bassine	1	20	6,962	2,750
	BANANE	31.1	Régime	1	150	2,617	877
	CACAO	3.8	KG	4	50	2,220	1,283
	Citron	1.5	Siriba	5	10	100	0
	Courge	1.5	Bassine	10	20	5,000	0
	HARICOT	36.4	Siriba	2	120	172	41
	HARICOT		Bassine	1	40	6,619	5,745

Territoire	Produit	% of Ménage	Unité	Production		Prix par unité en FC	
				Min	Max	Moyen	StDev
	MAIS	19.7	Siriba	5	120	106	18
	MAIS		Bassine	1	87	3,028	737
	MANIOC	38.6	Bassine	1	48	7,588	6,693
	MIEL	7.6	Botte de mil	1	7	3,600	1,197
	NOIX DE PALME	3.0	Siriba	1	120	8,125	2,462
	PADIS	13.6	Siriba	100	360	217	58
	PADIS		Bassine	1	5	10,333	6,691
	PATATE DOUCE	0.8	Siriba	20	20	200	
	PRODUIT MARAICHERS	3.0	Siriba	5	60	300	271
	SORGHO	2.3	Bassine	1	3	8,667	8,145
	VIN DE PALME	3.0	Botte de mil	10	240	200	82

Il sied de rappeler qu'à l'issue des discussions, il a été souligné que le principal handicap pour une amélioration de la production agricole reste l'accès non sécurisé à la terre, mais aussi la connaissance trop limitée des peuples autochtones dans les domaines de la production et de la commercialisation des produits agricoles. Les peuples autochtones ont en outre souligné qu'ils ont un accès limité aux outils aratoires (houes, machettes, arrosoir, etc), ce qui oblige nombreux parmi eux à prendre en location ces outils auprès des bantous en se rendant encore plus dépendants, redevables.

#### 3.1.4.5. Production d'élevage

Les activités d'élevage sont pratiquées par un nombre limité de ménages PA dans la zone d'influence du projet. Les poules constituent le premier produit le plus commun (58 % de ceux qui détiennent du bétail, plus de 15 % vendent des œufs) tandis que les chèvres sont le deuxième produit (22 % de ceux qui détiennent du bétail).



**Tableau 43** : L'élevage selon les populations autochtones le long des RN4

Territoire	Type	Production		Prix en FC	
		Min	Max	Moyen	StDev
BENI	Poulet	1	80	4,540	1,802
	Chèvre	1	13	29,521	12,193
	Œufs	5	60	250	242
	COBAYE	4	10	1,200	424
	PORCIN	1	1	10,500	8,846
	AUTRE VOLAILLE	4	4	4,500	
	CANARD	3	3	4,500	

### 3.1.4.6. Cueillette

La cueillette est une activité très importante pour les peuples autochtones « Mbuti » dans les deux campements car elle a une forte composante culturelle. Elle est une source de revenus et elle est une activité dans laquelle les peuples autochtones « Mbuti » sont plus expérimentés que les Bantous. 79 % des peuples autochtones « Mbuti » de ces campements collectionnent les produits forestiers non ligneux. Les produits les plus courants sont Tubi (55,3%), Mambele (52,3%) Ngongolio (38,6%) et les Champignons (21,2%).

**Tableau 44** : La Cueillette dans les campements des populations autochtones le long des RN4

Territoire	Type	% of ménages	Unité	Quantité		Prix par Unité en FC	
				Min	Max	Moyen	StDev
BENI	Igname	4.5	Bassine	1	5	1,250	354
BENI	Igname		tas	10	100	150	58
BENI	Apa	6.8	Bassine	1	1	2,250	1,061
BENI	Apa		tas	1	150	186	146
BENI	Tarot	1.5	Bassine	10	10	1,500	
BENI	Tarot		tas	15	15	200	
BENI	Buaka	0.8	Bassine	1	1	2,000	
BENI	Bute	2.3	tas	3	50	133	58
BENI	Champignon	21.2	Bassine	1	40	4,500	4,950
BENI	Champignon		tas	6	120	506	1,129
BENI	Citron	0.8	tas	2	2	200	
BENI	Igname	4.5	Bassine	1	1	2,000	
BENI	Igname		tas	20	120	320	390
BENI	Fruit	1.5	Bassine	2	2	5,000	
BENI	Fruit		tas	50	50	200	
BENI	Igname	1.5	tas	20	20	200	0
BENI	liane	0.8	tas	50	50	500	
BENI	Poivre noir	2.3	tas	20	96	583	382
BENI	Liane	0.8	tas	20	20	1,500	
BENI	Tarot	0.8	Piece	1	1		
BENI	Igname	0.8	Sac	1	1	2,000	
BENI	Liane	0.8	tas	2	2	200	
BENI	Mambele	52.3	Bassine	1	60	4,506	5,206
BENI	Mambele		Tas	5	800	137	56
BENI	Mangue	5.3	TAS	20	140	1,014	972
BENI	Crabe	1.5	piece	15	25	500	0
BENI	Maracuja	5.3	Bassine	1	3	4,500	707
BENI	Maracuja		TAS	15	200	200	0
BENI		0.8	tas	42	42	3,000	
BENI	Chenille	0.8	TAS	20	20	1	
BENI	Anguille	0.8	Piece	20	20		
BENI	Miel	0.8	litre	10	10	3,500	
BENI	Piptademia Africana	0.8	tas	96	96	100	
BENI	Musubu	0.8	tas	20	20	100	
BENI	Noix de cola	38.6	Bassine	1	2	3,900	1,949
BENI	Noix de cola		BOX	60	60	500	

BENI	Noix de cola		tas	4	600	1,233	3,893
BENI	Pehe	1.5	TAS	10	85	75	35
BENI	PRIME	3.8	Sac	1	1	13,000	9,899
BENI	PRIME		TAS	17	100	200	0
BENI	Ginger	1.5	TAS	15	300	225	35
BENI	Tortue	0.8	tete	2	2	1,000	
BENI	Tubi	55.3	Bassine	1	2	2,325	1,226
BENI	Tubi		Sac	1	2	3,200	3,347
BENI	Tubi		tas	5	350	721	2,961

### 3.1.4.7. Production et commercialisation du bois et/ou du charbon de bois

Le bois de chauffe est la source d'énergie la utilisée par tous les ménages et vendu par plus des 52% des ménages. Les peuples autochtones indiquent qu'ils vendent plus de la moitié du bois de chauffe qu'ils collectent.

**Tableau 45 :** L'utilisation de bois dans les campements des peuples autochtones

Territoire	Type	% of ménages	Fréquence : x fois par an		Commercialisée en %		Prix en FC	
			Moyen	STDev	Moyen	STDev	Moyen	STDev
BENI	Bois de chauffe	43.2	66	66	52.2	16.1	52,158	47,999
	Bois de service	0.8	44		99.0		33,200	
	Charbon de bois	3.8	15	9	93.4	8.4	177,000	91,433

### 3.1.4.8. Chasse

Comme les peuples autochtones « Mbuti » sont de par leur culture des chasseurs-cueilleurs, presque tous les ménages PA font la chasse, dont certains de façon systématique tous les jours. Les revenus de cette chasse varient en fonction de la vocation. Les chasseurs « professionnels » gagnent un revenu intéressant de la chasse, alors que la plupart des PA bradent leurs produits de chasse à bas prix auprès de leurs voisins Bantous.

**Tableau 46 :** La chasse dans les campements des peuples autochtones le long des RN 4

Territoire	% des Ménages	Combien fois par an		Commercialisation en %		Revenus annuels	
		Min	Max	Moyen	STDev	Min	Max
BENI	76.5	3	360	47.6	14.7	1,000	600,000

## 3.2. IMPACTS DU PRO-ROUTES SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES SUR LA RN4

### 3.2.1. Perceptions des populations autochtones sur la réhabilitation et l'entretien de la RN 4

D'une manière globale, la perception sur la réhabilitation et l'entretien de la RN4 a été très positive. La plupart des Mbuti présents lors des discussions disaient que la réhabilitation et l'entretien de la route nationale RN4 Beni-Kasindi était une très bonne chose aussi pour les populations autochtones parce qu'elle leur donnera la possibilité de réaliser des bénéfices dont entre autres :

- Augmentation des opportunités de commercialiser leurs produits agricoles, d'élevage, le gibier, le miel et les champignons;
- Augmentation des possibilités d'accès aux infrastructures sociales comme les centres de santé et les hôpitaux;
- Meilleur accès aux produits manufacturés comme le sel, les habits, l'essence et le savon;
- Meilleur accès à l'assistance (les ONG soutenant les peuples autochtones).

Une minorité des personnes (entre 10% et 30%) dans les différents campements présentes lors des discussions étaient de l'opinion que la réhabilitation de la route ne procure des bénéfices qu'aux « Bantou ». Selon ce groupe de personnes, constitué majoritairement de femmes et d'hommes âgés, les populations autochtones « Mbuti » représentent la population de la forêt qui n'a pas besoin ou bien très peu de quelque développement que ce soit. Mais, même ce groupe n'avait néanmoins pas une mauvaise perception de la réhabilitation de la route, tout en demandant quand même au gouvernement de faire en sorte qu'eux aussi puissent bénéficier de ces avantages (prioritairement en forme de donations etc.). Cependant, malgré cette bonne perception générale de la réhabilitation de cette route, certains impacts potentiels négatifs ont été relevés par les peuples autochtones le long de la route actuelle :

- Des accidents de la route dus au fait que les enfants des peuples autochtones « Mbuti » ne sont pas encore habitués aux voitures rapides (évidemment pas seulement des enfants des populations autochtones « Mbuti » même aussi les enfants bantous);
- Une augmentation des risques de maladies liées au trafic routier liée à l'accroissement et la vitesse du trafic routier sur la RN 4, notamment les IST et VIH/SIDA, et les infections respiratoires aiguës (IRA) ;
- Une plus grande demande de terre pour l'agriculture. Les peuples autochtones, dans certains cas, ont été expulsés de leur terrain pour faire place à des nouvelles plantations;
- Migration des populations Bantou vers les zones le long de la route suivie par une augmentation de la pression sur les terrains entraînant, dans certains cas, l'expulsion des peuples autochtones pour faire place à de nouvelles plantations et campements;
- Augmentation de l'exploitation forestière, ce qui réduit l'accès des peuples autochtones aux ressources comme le sont le gibier et les autres produits forestiers non-ligneux et/ou augmentation du prix pour les produits disponibles.

Dans la partie suivante, il s'agira d'examiner de manière détaillée les impacts/effets potentiels de la réhabilitation et d'entretien de la RN4 sur les populations autochtones « Mbuti ». Il s'agira d'examiner les possibles impacts/effets positifs, négatifs et cumulatifs sur les PA afin de proposer de mesures permettant de : (i) éviter, atténuer, minimiser et/ou compenser les impacts négatifs, et (ii) assurer que les PA en retirent des avantages socioéconomiques culturellement adaptés.

### 3.2.2. Evaluation des impacts positifs et mesures d'amélioration

Parmi les populations autochtones rencontrées, ceux qui ont déjà été affectées par la réhabilitation de la route, ont déclaré avoir pu réaliser les bénéfices suivants:

- Plus d'opportunités de commercialiser leurs produits agricoles, les gibiers, le miel ou les champignons;
- Meilleur accès aux infrastructures sociales comme les centres de santé ou les hôpitaux;
- Meilleur accès aux produits manufacturés au niveau du village : sel, habits, savon, etc.;
- Meilleur accès à l'assistance (les ONG d'appui aux PA).

Pour permettre donc aux populations autochtones de bénéficier des effets positifs potentiels de la réhabilitation de la RN4, et en particulier l'amélioration de l'accès aux marchés, trois principales activités ont été proposées et convenu avec tous les campements des populations autochtones et les autres parties prenantes :

- Appuyer les PA dans l'aménagement de leurs champs communautaires dans les deux campements habités par les PA « Mbuti » dans la zone longeant la RN4 afin de leur permettre d'accroître leur production agricole et leur revenu par les activités agricoles;
- Fournir aux peuples autochtones les capacités techniques leur permettant de gérer les champs communautaires et de commercialiser les produits agricoles et d'élevage.
- Offrir aux PA une formation et un appui dans les trois domaines qui s'avèrent les plus importants pour eux: a) l'agriculture, b) l'élevage et c) la cueillette des produits forestiers non-ligneux.
- Assister les populations autochtones dans l'établissement des organisations indépendantes à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités économique.

**Tableau 47** : Impacts positifs du projet sur les populations autochtones de la RN4

Activités du projet	Impacts sur les peuples autochtones <sup>19</sup>	Mesures d'amélioration/renforcement des impacts positifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Phase des rehabilitations</b></li> <li>Installation des chantiers</li> <li>• Ouverture des sites d'emprunts</li> <li>• Travaux mécanisés &amp;</li> <li>• Présence de la main d'œuvre temporaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ L'établissement des chantiers et des sites d'emprunts ainsi que les travaux mécanisés et la présence de la main d'œuvre pourraient contribuer à la création des opportunités d'emploi au profit des PA et contribuer à augmenter ainsi les infrastructures sociales.</li> <li>⊙ L'établissement des chantiers et des sites d'emprunts ainsi que la présence de la main d'œuvre pourrait contribuer à la création des petits commerces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations indépendantes à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter leurs integration dans les activités économique</li> <li>- Etablir et aménager des champs communautaires à faveur des peuples autochtones dans tous les campements habités par des populations autochtones « Mbuti » dans la zone longeant les routes nationales RN 4 afin de leur permettre d'accroître leur production agricole et donc leur revenu de l'agriculture;</li> <li>• Fournir aux peuples autochtones les capacités techniques leur permettant de gérer leur champs communautaire et commercialiser leurs produits agricoles, élevage et forestiers non-ligneux en offrant la formation et un soutien suffisant dans les trois domaines qui s'avèrent les plus importants pour eux: a) l'agriculture, b) l'élevage et c) la cueillette des produits forestiers non-ligneux.</li> <li>• .</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Phase d'operation et maintenance</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ Meilleures opportunités de commercialiser leurs produits agricoles, gibier, miel et champignons;</li> <li>⊙ Meilleur accès aux infrastructures sociales comme les centres de santé et les hôpitaux; écoles</li> <li>⊙ Meilleur accès aux produits non fabriqués au niveau du village comme le sel, les habits, l'essence et le savon;</li> <li>⊙ Meilleur accès à l'assistance (les ONG et services Etatiques).</li> </ul>	

### 3.2.3. Evaluation des impacts négatifs et proposition des mesures d'atténuation

Outre les impacts positifs, la réhabilitation et l'entretien de la RN4 induira aussi des impacts potentiels négatifs et des risques résultant de l'amélioration de son niveau de service. Ces impacts et les mesures d'atténuation y relatives ont été largement développés dans le rapport d'étude d'impact environnemental et social qui a été élaboré en même temps que le présent PPA. En résumé, on retiendra pendant les travaux et la phase d'exploitation les principaux impacts ou risques potentiels suivants :

- Une augmentation de la demande en terre pour l'agriculture, l'exploitation forestière et minière. En effet, la réhabilitation de la route est susceptible de faire croître l'activité agricole, l'exploitation forestière et minière motivées par les facilités de circulation et de débouchés. Dans ces conditions, ce sont les terres non protégées par des titres fonciers et par la coutume qui seront les premières victimes de spoliation. Les terres occupées par les PA pourraient figurer dans cette catégorie. Cependant, il y'a lieu de rappeler qu'un seul campement PA a été identifié à moins de 10 km de la route. En effet, selon les résultats du suivi des impacts environnementaux et sociaux par imagerie satellitaire réalisés depuis 2013 sur les axes du Pro-Routes<sup>20</sup>, ainsi que ceux obtenus par d'autres études<sup>21</sup>, l'effet de la route s'observe essentiellement sur un rayon de 5 km (voire 2 km) de part et d'autre de l'axe routier.
- Augmentation de l'exploitation forestière réduirait l'accès des PA aux ressources naturelles (gibier et produits forestiers non ligneux) et à des revenus issus de la chasse et de la cueillette.
- Une augmentation de la migration des populations Bantous le long de la route, suivie par une augmentation de la pression sur les terres, entraînerait, dans certains cas, l'expulsion des PA pour faire place à des nouvelles plantations et villages des Bantous; forçant ainsi les PA à s'installer de façon permanente dans leurs campements, mettant ainsi leur style de vie nomade en péril.
- Augmentation des risques d'accidents avec l'accroissement des véhicules et de vitesse de circulation : avec la réhabilitation et l'entretien de la RN4 (donc du niveau de service), il est à craindre une augmentation des vitesses de circulation, donc des risques d'accidents (surtout pour les poids lourds transportant du bois, des matières dangereuses). Ces risques sont surtout probables pour les PA du campement localisé à moins de 10 km de la route et très peu probables pour l'autre

<sup>19</sup> **Légende des impacts:** ⊙ = Impact positif important, ⊙ = Impact limité; ⊙ = Sans impact notable, mais information dont il faut tenir compte.

<sup>20</sup> Suivi des impacts environnementaux et sociaux du projet Pro-Routes à l'aide d'imagerie satellitaire et de techniques d'interprétation liées aux SIG. Livrable 5-Semestriel 4, AECOM et BETEC (juillet 2015).

<sup>21</sup> Transport, Economic Growth, and Deforestation in the Democratic Republic of Congo-Spatial Analysis

campement situé au-delà de 10 km. Toutefois, ces risques pourront être atténués en mettant en place une bonne signalisation verticale, des ralentisseurs bien dimensionnés, entretenus et signalés tout en sensibilisant les usagers (transporteurs surtout) et les populations riveraines (dont les PA).

- Augmentation des risques de maladies liées au trafic routier : avec l'accroissement et la vitesse du trafic routier sur la RN4, on pourrait craindre une augmentation (i) des maladies respiratoires (infection respiratoires aiguës/IRA) par les poussières et les gaz d'échappement; (ii) des IST et du VIH/SIDA au niveau des usagers de la route et des populations locales, notamment les PA. Les PA à risque sont surtout ceux du campement situé à moins de 10 km de la route.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur les activités du projet et leurs impacts potentiels sur la vie des communautés PA et proposent des mesures d'atténuation pour réduire les impacts qu'on ne pourrait éviter.

**Tableau 48** : tableau de l'évaluation des impacts potentiels négatifs des activités du projet sur les communautés PA et proposition des mesures d'atténuation.

Activités du projet	Impacts potentiels négatifs sur les peuples autochtones <sup>22</sup>	Mesures d'atténuation et/ou de compensation pour les impacts négatifs <sup>23</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Phase des travaux</b></li> <li>• Installation des chantiers</li> <li>• Ouverture des sites</li> <li>• Travaux d'emprunts mécanisés &amp;</li> <li>• Présence de la main d'œuvre temporaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ La situation actuelle inclue le grand risque que les revenus générés par l'installation et l'opération des sites d'emprunts demeurent entre les mains des Bantous et des propriétaires expatriés des sociétés routières et que ce fait puisse contribuer à augmenter la marginalisation économique des PA du campement situé à moins de 10 km de la route.</li> <li>⊗ L'installation des chantiers et des sites d'emprunts dans les zones d'usages des PA du campement situé à moins de 10 km de la route risque d'accroître la pression sur leurs zones de chasse et réservées à l'agriculture de façon à réduire les opportunités économiques compte tenu du fait que leurs méthodes de chasse et de pratiquer l'agriculture ne sont pas aussi efficaces que ceux utilisées par les populations Bantu.</li> <li>⊗ L'établissement des chantiers risque d'augmenter la prévalence des IST/VIH-SIDA dans les zones, particulièrement pour les PA du campement situé à moins de 10 km de la route.</li> <li>⊗⊗ La constellation actuelle comporte le grand risque que la représentation insuffisante des PA dans les instances de prise de décision ne tienne pas compte de leurs besoins lors de la sélection des sites etc. (déplacements involontaires des camps ou campements des peuples autochtones).</li> </ul>	<p>Les campements se trouvant dans la zone d'influence ne sont pas dans l'emprise des travaux. Aucune personne n'est affectée sur la RN4. Dans le cas de l'installation des base-vie et l'exploitation des gîtes d'emprunts, dont les sites ne sont pas encore connus, une distance minimale de 5 km sera fixée comme exigence à respecter entre ces différents sites du projet (installations et gîtes d'emprunt) et les campements PA. Cette exigence sera insérée dans les clauses environnementales et sociales qui seront intégrées dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et les Contrats des entreprises de travaux (voir aussi le CPR préparé en même temps que le présent PPA).</p> <p>Les activités de sensibilisation sur les IST et VIH-SIDA et sur la sécurité routière à l'endroit des ouvriers de chantiers, des populations riveraines et des usagers de la route, prévues dans le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du projet, couvriront aussi les campements PA avec des méthodes appropriées à leur mode de vie et leur culture (choix des pairs éducateurs parmi les PA).</p>

<sup>22</sup> **Légende des impacts:** ⊗ = Sans impact notable, mais information dont il faut tenir compte; ⊗ = Impact négatif limité; ⊗⊗ = Impact négatif important.

<sup>23</sup> Les mesures d'atténuation prévues dans le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) de l'EIES et les mesures de compensation prévues dans le Plan d'action de réinstallation de la RN4 ne sont pas reprises ici (Aucune personne n'est affectée sur la RN4).

Activités du projet	Impacts potentiels négatifs sur les peuples autochtones <sup>22</sup>	Mesures d'atténuation et/ou de compensation pour les impacts négatifs <sup>23</sup>
<p><b>Phase d'opération et de maintenance</b></p>	<p>⊗ L'augmentation du risque des conflits à cause de l'arrivée et de l'installation des habitants venus d'ailleurs;</p> <p>⊗ Les risques de conflits fonciers suite à la valorisation des terres particulièrement celles à proximité des axes réhabilités;</p> <p>⊗ L'augmentation des risques d'accidents avec l'accroissement des véhicules et de vitesse de circulation liés à l'amélioration du niveau de service, notamment pour les PA du campement localisé à moins de 10 km de la route ;</p> <p>⊗ La déprévation des mœurs à l'intérieur des villages, particulièrement pour le campement localisé à moins de 10 km de la route ;</p> <p>⊗ La propagation rapide des IST et du VIH/SIDA provoquée par la facilitation des déplacements des populations et plus particulièrement celles installées à proximité des centres urbains;</p> <p>⊗ Le risque qu'un chef de famille commercialise tous ses produits dans le seul but de pouvoir consommer toujours plus de produits modernes (de la bière, etc.) en réduisant ainsi la quantité en nourriture de qualité disponible pour sa famille;</p> <p>⊗ La réhabilitation de la route facilitera l'accès des agences de renforcement de la loi (gardes-chasse, services d'environnement, etc.) dans cette zone et elle réduira en même temps, au cas où il n'y aura pas de mesures atténuantes, l'accès des peuples autochtones aux ressources avec ce risque d'entraîner un impact négatif sur leur santé et leur alimentation puisque la loi ne les autorise pas de pratiquer la chasse ou la cueillette des PFNL ;</p> <p>⊗⊗ Demande accrue pour des terrains d'agriculture à proximité de la route entraînant le déplacement des peuples autochtones de leurs terres et de leurs habitations, particulièrement pour le campement localisé à moins de 10 km de la route, au cas où des mesures d'atténuation ne sont pas prises;</p> <p>⊗⊗ La migration des populations Bantu vers les zones le long de la route. Ceci augmentera la pression à la fois sur les terres et les ressources naturelles en entraînant le déplacement des peuples autochtones de leurs terres tout en réduisant en même temps, là où il n'y aurait pas de mesures atténuantes, leur accès aux ressources de revenu, surtout pour le campement localisé à moins de 10 km de la route;</p> <p>⊗⊗ Augmentation de l'exploitation forestière ce qui réduira aux peuples autochtones l'accès au gibier ainsi qu'aux autres produits forestiers non-ligneux et/ou en augmentant le coût des produits disponibles, particulièrement pour le campement localisé à moins de 10 km de la route.</p> <p>⊗⊗ sédentarisation forcée des peuples autochtones et dans la nécessité de changer leur style de vie mobile vers un mode de vie qui est centré autour des campements permanents</p>	<p>Par ailleurs, les mesures suivantes, prévues dans le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) de l'EIES de la RN4, permettront aussi d'atténuer les risques sur les PA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des panneaux de limitation de vitesse et des ralentisseurs à l'entrée et à la sortie des agglomérations</li> <li>• Aménager des accotements au niveau des agglomérations traversées et des encoches de stationnement ou de dépassement notamment sur les tronçons à emprise réduite</li> <li>• Sensibiliser les usagers de la route et les populations riveraines, dont les PA, sur la sécurité routière</li> <li>• Renforcer les capacités des agents de la Commission Nationale de Prévention Routière affectés au niveau local</li> <li>• Sensibiliser les usagers de la route et les populations riveraines, dont les PA, sur la prévention des IST/VIH/SIDA</li> <li>• Assurer la distribution des préservatifs (personnel de chantier et populations)</li> <li>• Interdire la coupe d'arbres pour le bois d'œuvre et le bois de chauffe, notamment dans les zones boisées et notamment dans le Parc National des Virunga (PNVi)</li> <li>• Interdire l'installation des bases de chantiers sur des sites boisés</li> <li>• Saisir les services forestiers et de l'ICCN en cas de coupes inévitables</li> <li>• Réaliser des aménagements forestiers et reboisements compensatoires</li> <li>• Appuyer les communautés locales sur les AGR (intensification agricole, élevage, apiculture, etc.) pour réduire la pression sur les ressources naturelles jouxtant les axes routiers et particulièrement dans le PNVi.</li> <li>• Sensibiliser le personnel du chantier contre l'exploitation forestière frauduleuse</li> <li>• Remettre en l'état les sites de travaux après repli, notamment les gîtes d'emprunt</li> <li>• Interdire la chasse, l'achat, le transport et la vente de gibier à tout le personnel du chantier</li> <li>• Sensibiliser le personnel de chantier et les populations environnantes sur les enjeux du PNVi et la réglementation nationale en la matière</li> <li>• Approvisionner régulièrement les bases-vie en viande autre que la viande de brousse</li> <li>• Informer et sensibiliser les populations riveraines et les exploitants forestiers artisanaux</li> <li>• Appuyer les services de l'environnement et de l'ICCN dans la surveillance de l'exploitation forestière</li> <li>• Renforcer les postes de contrôle des gibiers pour réduire la chasse illicite;</li> <li>• Appuyer la formation des sensibilisateurs et les séances de sensibilisation des parties concernées sur la conservation de la nature.</li> </ul> <p>En plus de ces mesures prévues dans le PGES de la RN4, les mesures spécifiques aux PA ci-après ont été proposées.</p> <p><b>Fournir les peuples autochtones avec des éléments et des capacités clés pour ajuster à la sédentarisation permanente résultant du processus de développement résultant du projet :</b></p>

Activités du projet	Impacts potentiels négatifs sur les peuples autochtones <sup>22</sup>	Mesures d'atténuation et/ou de compensation pour les impacts négatifs <sup>23</sup>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assister les PA dans la sécurisation coutumière et administrative de leurs terres ;</li> <li>• Appuyer les PA dans la construction des habitations pour tous les ménages ainsi que des latrines dans les deux campements des populations autochtones;</li> <li>• Installer des points d'eau et/ou aménager des sources d'eau potable dans tous les campements des peuples autochtones;</li> <li>• Appuyer les PA dans l'implantation des champs communautaires en faveur de des deux campements des peuples autochtones;</li> <li>• Renforcer les capacités techniques des peuples autochtones pour leurs permettent de bien gérer leurs champs communautaires, leurs élevages et de commercialiser leurs produits agricoles, d'élevage et les produits forestiers non-ligneux;</li> <li>• Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations indépendantes à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités du PPA.</li> </ul>



### **3.3. PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES DE LA RN4**

Afin, d'une part de pouvoir éviter, atténuer et/ou compenser les impacts négatifs, et d'autre part de permettre aux PA de bénéficier des avantages du projet Pro-Routes, cinq groupes d'activités ont été proposées sur la base des résultats de l'analyse sociale issus des enquêtes. C'est une conviction mutuelle que seulement l'entière mise en œuvre du PPA ainsi que de toutes ses composantes, pourra garantir le respect des exigences de la PO 4.10 et assurer en même temps que le Programme « Pro-Routes » respecte pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones en leur offrant les mêmes opportunités de bénéfices.

Le Projet « Pro-Routes » entreprendra donc d'appuyer les peuples autochtones à travers des structures et des capacités clés pour s'adapter à la sédentarisation résultant du processus de développement lié à la route :

- Renforcer les capacités des PA pour l'amélioration des leurs habitations ainsi que l'érection des latrines pour l'assainissement de leurs campements;
- Aménager les points d'eau potable dans tous les campements des peuples autochtones;
- Assister les PA dans la sécurisation coutumière et administratives de leurs terres à travers la mise en place des Comités Locaux de Concertation (CLC) de chaque pool de concentration des PA et conformément à l'expérience développée par le Pro-Routes en la matière sur les axes du financement initial et additionnel 1 (voir point 3.1.3.1) ;
- Renforcer les capacités des PA dans l'aménagement et l'exploitation des champs communautaires dans leurs campements;
- Renforcer les capacités techniques des peuples autochtones pour leur permettre de bien gérer leurs champs communautaires, leurs bétails et de commercialiser leurs produits agricoles, d'élevage et les produits forestiers non-ligneux;
- Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations indépendantes des PA à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter la mise en œuvre des activités du PPA et toutes autres activités de développement en faveur de leurs communautés.

Ces différentes mesures sont reprises sous forme d'un cadre logique d'intervention traduit dans le tableau ci-après.

**Tableau 49 : Le Plan des Peuples Autochtones pour la réhabilitation de la route nationale RN 4 Kasindi – Beni**

L'objectif poursuivi	Résultat attendue	Actions	Activités	Responsabilité	Délai	Coût	Indicateurs
Adresse de l'impact de sédentarisation forcée et de réduire l'exposition des populations autochtones à la discrimination	Les peuples autochtones disposent des éléments et des capacités clés pour ajuster à la sédentarisation permanente résultant du processus de développement résultant du projet :	1.. Renforcement des capacités des PA à améliorer leurs d'habitats dans les 76 ménages et l'assainissement des 2 campements (érection des latrines et gestion des poubeles) des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN4;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer l'amélioration des habitats des PA pour les 76 ménages</li> <li>Programme de kit articles ménagers essentiels légers et standards avec kits hygiène intime</li> <li>Programme de promotion d'hygiène dans les 2 campements</li> <li>Appuyer la construction des latrines familiales partagées pour les 2 campements (1 latrine pour 3 ménages)</li> <li>Formation des leaders en matière d'hygiène dans le campement</li> </ul>	Cellule Infrastructures BEGES	12/2017 12/2016 12/2016 12/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>76 ménages x USD 625<sup>24</sup> = ~ <b>USD 47,500</b></li> <li>76 ménages x USD 110<sup>25</sup>=~ <b>USD 8,326</b></li> <li>2 campements x USD 125<sup>26</sup> = <b>USD 250</b></li> <li>26 (76/3) x USD 33<sup>27</sup> =~ <b>USD 858</b></li> <li>2 campements x USD 25<sup>28</sup> = <b>USD 50</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>95% des 76 ménages le long de la route nationale RN 4 disposent fin 2017 d'une maison d'habitation améliorée.</li> <li>80% des campements disposent fin 2017 des latrines en bon état.</li> </ul>
		2. Appui à l'aménagement et la gestion des points d'eau pour tous les 2 campements des Mbuti le long de la route nationale RN4 ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction des points d'eau dans les 2 campements</li> </ul>	Cellule Infrastructures BEGES	12/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 campements x USD 2,400<sup>29</sup>= <b>USD 4,800</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les points d'eau sont opérationnels en 12/2017</li> </ul>
		3. Appui (renforcement des capacités) à la production agricoles (aménagement des champs communautaires) et d'élevage (mise en palce des chèvreries et poullaiers communautaires) en faveur des peuples autochtones dans tous les 2 campements habités par des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN4;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation de toutes les parties prenantes à travers des ateliers de sensibilisation</li> <li>Démarcation avec toutes les parties prenantes à travers une cartographie participative d'utilisation des terres</li> <li>Obtention des titres fonciers pour les campements et les champs communautaires</li> <li>Appui spécifique aux activités productives des femmes PA</li> <li>Appui à l'alphabétisation fonctionnelle et formation aux divers metiers</li> </ul>	Cellule Infrastructures BEGES	12/2016 12/2016 12/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 campements x USD 1,000 = <b>USD 2,000</b></li> <li>2 campements x USD 5,000 = <b>USD 10,000</b></li> <li>2 campements x USD 1,000 = <b>USD 2,000</b></li> <li>2 campements x USD 7500 = <b>USD 15,000</b></li> <li>2 campements x USD 10741 = <b>USD 21482</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les 2 communautés PA, disposent fin 2017 des documents administratifs sécurisant les terres pour leur campement et leur plantation/champ communautaire.</li> </ul>
Permettre les peuples autochtones de bénéficier du projet Pro-Routes.	Fournir les peuples autochtones avec les capacités de base pour améliorer leur production et vendre leurs produits à travers leurs organisations locales	4. Renforcement des capacités techniques et méthodologiques des associations des PA à la conduire et à gestion des activités communautaires (commercialisation, agriculture, élevage et cueillette des produits forestiers non-ligneux.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir des modules de formation selon les directives du cluster sécurité alimentaire des NU (voir annexe 12)</li> <li>Réaliser les formations et distribuer les matériaux pour tous les 76 ménages des peuples autochtones le long de la route nationale RN 4</li> </ul>	Cellule Infrastructures BEGES	12/2016 12/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>76 ménages x USD 300<sup>30</sup> = <b>USD 22,800</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le revenu moyen des ménages est augmenté de 5% en 12/2019</li> </ul>

<sup>24</sup> Coût moyen entre type 1 (USD 550) et type 2 (USD 700) selon annexe 10 page 8.

<sup>25</sup> Coût selon annexe 10 page 7.

<sup>26</sup> Coût moyen entre USD 100 et USD 150 selon annexe 11 page 19.

<sup>27</sup> Coût moyen entre USD 20 et USD 45 selon annexe 11 page 19 pour un latrine familial partage qui est bien pour 1 - 20 personnes.

<sup>28</sup> Coût moyen entre USD 20 et USD 30 par person selon annexe 11 page 19.

<sup>29</sup> Coût moyen entre USD 800 (captage d'une source) et USD 4,000 (captage d'une source avecréservoir) selon annexe 11 page 18.

<sup>30</sup> Coût selon annexe 12 page 7.

L'objectif poursuivi	Résultat attendue	Actions	Activités	Responsabilité	Déai	Coût	Indicateurs
		5. Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations autonomes par pôle de regroupement afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités du PPA.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une campagne de sensibilisation à l'intérieur de tous les campements des peuples autochtones sur le sujet de l'administration autonome active et de la création des organisations autonomes.</li> <li>Faciliter l'élection des représentants dans tous les campements des peuples autochtones le long de la route nationale RN 4</li> <li>Faciliter l'établissement des comités indépendants des peuples autochtones à différents niveaux (Village, groupement, collectivité et territoire) et réaliser des formations permettant à ces comités de mieux coordonner, communiquer et soutenir les besoins et les intérêts des peuples autochtones en direction des réseaux des ONG au profit des peuples autochtones</li> <li>diagnostiquer les faiblesses organisationnelles techniques et de la gestion inhérentes au niveau du pilotage du réseau ainsi qu'au niveau de chacun de ses membres ;</li> <li>proposer un plan de renforcement des capacités ;</li> <li>apporter une assistance technique, méthodologique et organisationnelle au réseau et veiller à la bonne mise en œuvre de toutes ces actions ;</li> <li>Renforcer les capacités logistiques des leaders et leurs associations</li> <li>Revitaliser et renforcer la culture des PA à travers les poles culturels et faciliter la circulation des informations</li> </ul>	Cellule Infrastructures BEGES	3/2016  6/2016 12/2016  12/2016  3/2017 12/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 campements x USD 500 = <b>USD 1,000</b></li> <li>2 campements x USD 500 = <b>USD 1,000</b></li> <li>2 campements x USD 500 = <b>USD 1,000</b></li> <li>2 campements x USD 100 = <b>USD 200</b></li> <li>2 campements x USD 100 = <b>USD 200</b></li> <li>2 campements x USD 1,000 = <b>USD 2,000</b></li> <li>2 campements x USD 2500 = <b>USD 5,000</b></li> <li>2 campements x USD 3,500 = <b>USD 7,000</b></li> </ul>	Les associations des PA sont actives dans les 2 campements le long de la route nationale RN 4
		6. Appui aux actions de sensibilisation des PA dans l'utilisation de la médecine moderne et formation des auxiliaires mobiles de santé & prise en charge des urgences.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la prise en charge des cas urgents</li> <li>Former les auxiliaires mobiles de sante PA</li> <li>Sensibiliser l'utilisation de la medecine moderne</li> </ul>			15.000 USD	
		<b>Total</b>				<b>~ USD 167 500</b>	

### 3.4. BUDGET DU PPA DE LA RN4

Le budget global de la mise en œuvre du PPA sera entièrement pris en charge par le Pro-Routes. Le montant global du financement des activités à consentir est de **192 625 USD**.

**Tableau 50** : Coût total / Budget de la mise en œuvre des activités du PPA

N°	RUBRIQUE	COÛT / \$	SOURCE DE FINANCEMENT
1	Renforcement des capacités des PA à améliorer leurs d'habitats dans les 76 ménages et l'assainissement des 2 campements (érection des latrines et gestion des poubelles) des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN4 ;	57018	Pro-Routes
2	Appui à l'aménagement et la gestion des points d'eau pour tous les 2 campements des Mbuti le long de la route nationale RN4 ;	4800	
3	Appui (renforcement des capacités) à la production agricoles (aménagement des champs communautaires) et d'élevage (mise en place des chèvreries et poullailers communautaires) en faveur des peuples autochtones dans tous les 2 campements habités par des populations autochtones « Mbuti » le long de la route nationale RN4 ;	50482	
4	Renforcement des capacités techniques et méthodologiques des associations des PA à la conduire et à gestion des activités communautaires (commercialisation, agriculture, élevage et cueillette des produits forestiers non-ligneux.)	22800	
5	Assister les peuples autochtones dans l'établissement des organisations autonomes par pôle de regroupement afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités du PPA.	17400	
6	Appui aux actions de sensibilisation des PA dans l'utilisation de la médecine moderne et formation des auxiliaires mobiles de santé & prise en charge des urgences.	15000	
7	Sous total cout des activites	111018	
8	Coût pour la mise en œuvre, le suivi et les audits par des prestataires et les imprévus (15%)	25 125	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>192 625</b>	

### 3.4. CONSULTATIONS DU PUBLIC SUR LA RN4

Les séances de consultation et d'informations du public se sont réalisées en 3 phases :

#### Phase 1 : Information des responsables des autorités locales

C'est pendant cette phase que du 19 mars au 7 Avril 2015, une enquête a été menée par une équipe de PAP-RDC avec l'appui du Consultant dans les campements se trouvant à 30 km de part et d'autre de l'axe routier Beni-Kasindi.

L'équipe du consultant a informé les responsables des agglomérations importantes situées le long de la route sur les travaux de réhabilitation et d'entretien projetés de la route nationale 4 dans le cadre du projet Pro-routes et du mandat du consultant (voir liste des personnes rencontrées en annexe 5). Le consultant leur a fait part de la nécessité de la préparation d'un Plan en faveur des Populations

Autochtones qui garantissent les exigences du paragraphe 1 de la Politique Opérationnelle 4.10 au regard des impacts potentiels du projet sur les PA se trouvant dans la zone d'influence

## **Phase 2 : Information et consultation des Populations Autochtones et des responsables des associations d'encadrement des PA**

L'objectif général des consultations publiques pour les PA est d'assurer la participation et l'engagement des populations et des acteurs impliqués dans le projet pour l'appui des activités PA, de manière à favoriser la prise en compte de leurs avis, attentes, préoccupations et recommandations dans le processus de préparation, de la mise en œuvre et le suivi.

Dans le cadre de ce projet, il s'agit en outre de s'assurer que le Pro-Routes respectera pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des peuples autochtones le long de ces deux axes routiers.

Pour atteindre les objectifs visés par la participation publique dans le cadre de la présente étude, il a été adopté la méthode de la consultation publique. Les outils méthodologiques mobilisés à cet effet ont été l'entretien semi-structuré pour les rencontres individuels et le focus group pour les rencontres de groupe.

Dans sa méthodologie, le consultant a associé pendant les activités de consultation du public (et donc de la collecte des données) qui se sont déroulées du 19 mars au 7 Avril 2015 dans tous les campements se trouvant dans la zone d'influence du projet, des experts nationaux, une ONG d'appui aux PA (PAP-RDC), dix enquêteurs locaux dont six filles pour faciliter les contacts féminins avec les femmes PA.

Les acteurs ciblés pendant les consultations figurent en tête de liste les communautés PA et les responsables des organisations d'encadrement des PA qui ont été consultés dans leurs milieux (voir liste des personnes rencontrées en annexe 5). Ces séances d'informations et consultations ont été conduites de façon participative en vue de diagnostiquer les maux qui rongent la communauté PA, les préoccupations et attentes des uns et des autres vis-à-vis du projet en général.

Les consultations ont été basées sur la communication des informations requises sur les repercussions négatives (analyse de la vulnérabilité relative des communautés autochtones ainsi que les risques auxquels les exposent les particularités qui les caractérisent, les liens qu'elles entretiennent avec la terre et les ressources naturelles, et le manque d'opportunités qui les pénalise comparé à d'autres groupes sociaux de la collectivité, de la région ou de la société nationale dans lesquelles elles vivent), l'identification et l'évaluation, de manière participative, des mesures à prendre pour éviter, atténuer, minimiser ou compenser ces repercussions négatives en vue d'assurer que les populations autochtones tirent du projet des avantages culturellement adaptés.

La seconde catégorie des acteurs visés regroupe les autorités politico-administratives, les autorités coutumières, les services techniques de l'Etat (santé, éducation, environnement, agriculture, sécurité, etc.), les élus locaux, les organisations de base actives dans la contrée, et la population locale.

--	--

	
<p><i>Enquêtes et consultation publique dans le campement Kilo</i></p>	<p><i>Enquêtes et consultation publique dans le campement Kilo</i></p>

#### Synthèse de la consultation :

La liste exhaustive des personnes rencontrées dans le cadre de la consultation du public est présentée en annexe 5 du présent rapport. La synthèse de la consultation est détaillée ci-dessous pour les rencontres locales et institutionnelles dans la zone d'influence du projet.

##### a) Avis général sur le projet

Le projet de réhabilitation de la RN4 est largement approuvé par la plupart des PA « Mbuti » consultés lors des consultations publiques menées de Beni à Kasindi. En effet, les PA estiment que la réhabilitation de la route nationale RN 4 (Beni-Kasindi) était une très bonne chose aussi pour eux parce qu'elle leur donnera la possibilité de réaliser des bénéfices comme suit :

- Augmentation des opportunités de commercialiser leurs produits agricoles, d'élevage, le gibier, le miel et les champignons ;
- Augmentation des possibilités d'accès aux infrastructures sociales comme les centres de santé et les hôpitaux ;
- Meilleur accès aux produits manufacturés comme le sel, les habits, l'essence et le savon ;
- Meilleur accès à l'assistance (les ONG soutenant les peuples autochtones).

##### b) Synthèse des préoccupations, craintes et questions.

- le manque de sécurité sur la propriété des terres occupées par les PA ;
- les PA ne peuvent pas accéder aux services de santé car ne disposant pas des frais nécessaires ;
- le revenu limité des PA ne leur permet pas de supporter les couts relatifs à l'éducation de leurs enfants ;
- l'accès et la qualité de l'eau potable constitue la principale cause des maladies dont souffrent les populations autochtones
- le problème clé existant entre les peuples autochtones et les Bantous demeure l'incertitude sur la propriété foncière ;
- le manque de logements appropriés et l'absence des installations sanitaires ;
- la capacité limitée des PA dans la production et la commercialisation de la production agricole et de l'élevage ;

- crainte d'une augmentation des risques d'accidents avec l'accroissement des véhicules et de vitesse de circulation ;
  - comment faire bénéficier les avantages du projet aux PA ?
  -
- c) Synthèse des suggestions et recommandations
- Appuyer les PA dans la sécurisation coutumière et administrative de leurs terres tel que cela a été fait sur les axes du financement initial et additionnel 1 du Pro-Routes ;
  - Appuyer les PA dans l'aménagement de leurs champs communautaires dans tous les campements habités par les PA « Mbuti » dans la zone longeant la RN27 afin de leur permettre d'accroître leur production agricole et leur revenu par les activités agricoles ;
  - Fournir aux peuples autochtones les capacités techniques leur permettant de gérer les champs communautaires et de commercialiser les produits agricoles et d'élevage.
  - Offrir aux PA une formation et un appui dans les trois domaines qui s'avèrent les plus importants pour eux : a) l'agriculture, b) l'élevage et c) la cueillette des produits forestiers non-ligneux.
  - Assister les populations autochtones dans l'établissement des organisations indépendantes des PA à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter leurs activités socio-économiques.
  -

### **Phase 3 : Organisation des ateliers de restitution sur les résultats des études menées et des observations des parties prenantes sur les rapports provisoires produits.**

L'atelier pour la restitution des résultats du PPA a été organisé le 13 mai 2015 à Beni et avait pour but de présenter et de valider les résultats des études conduites dans le cadre de la préparation du Plan en faveur des Populations Autochtones. Cet atelier a regroupé des personnes représentantes de toutes les parties prenantes (Ministère de l'Environnement et Développement Durable, Administration locale, organisations de la société civile, Populations Autochtones et locales, confessions religieuses, etc). Le compte rendu et la liste des participants à cet atelier se trouvent en annexe 7 de ce rapport.

L'ordre du jour de l'atelier s'est présenté de la manière suivante :

- (i) Le mot d'ouverture du représentant de l'Administrateur du territoire ;
- (ii) Le mot du représentant de la Cellule Infrastructures (présentation du projet) ;
- (iii) L'exposé du consultant ;
- (iv) Les débats sur la présentation de l'Expert ;
- (v) Les questions et préoccupations soulevées par les participants / PA ;
- (vi) les réponses apportées par le Consultant, le représentant de la CI et les autorités locales (éventuellement) ;

#### a) Avis général sur le projet et le PPA

A l'issue des débats, les participants à l'atelier ont été satisfaits de la démarche utilisée par le consultant et ont eu une perception positivement du projet et des activités retenues dans le Plan en faveur des Populations Autochtones. Dans leur majorité, ils estiment que la mise en œuvre des activités retenues dans le PPA de la RN4 permettrait de garantir l'exécution du Projet Pro-Routes en accord avec la PO 4.10, et que le Pro-Routes :

- contribuera à la réduction de la pauvreté de toutes les populations le long de route nationale RN4 et encouragera un développement durable ;
- déclenchera des impacts positifs sur la population entière, mais plus particulièrement encore parmi les peuples les plus pauvres, marginalisés et vulnérables, c'est-à-dire les peuples autochtones ;

- respectera pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones ;
- s'assurera qu'à l'intérieur de la zone d'intervention, les peuples autochtones reçoivent les bénéfices culturellement adaptés au même titre que tous les autres groupes de population.

b) Synthèse des préoccupations, craintes et questions.

- La problématique foncière chez les PA qui est un défi majeur du développement de cette communauté est-elle prise en compte dans le projet ?
- Est-ce que les besoins de sécurisation des terrains des PA, sont-ils exprimés clairement auprès des autorités publiques de la RDC ?
- Comment envisage-t-on l'acquisition des parcelles de terre pour les PA au regard de leur vulnérabilité lié entre autre à la faible capacité financière des PA ?
- Les activités par rapport à cette problématique de la gestion des terres soient clairement identifiées pendant la mise en œuvre du projet
- Que les ONG qui travaillent dans la dynamique d'appui aux PA, se focalisent réellement sur leurs besoins fondamentaux et prioritaires des PA que sont : (i) l'aménagement des sources d'eau potable, (ii) la scolarisation des enfants PA pour soutenir l'élite intellectuelle, (iii) l'amélioration de l'habitat.
- Les PA vivent et dépendent essentiellement de la forêt, le contexte sécuritaire qui prévaut dans la forêt expose actuellement les PA dans les zones rurales à plusieurs risques des bandes armées, qu'est ce le projet projette pour ce faire.
- Le projet Pro-Routes peut-il également prendre en considération certaines activités qui soutiennent l'amélioration des conditions des vies des PA dans les zones en déplacement ?
- Qu'en est-il des populations autochtones dont leurs localités sont en pleine zones des opérations militaires ?
- Certains campements PA sont victimes des opérations militaires en cours dans la région et les ménages déplacés souhaitent que les activités pour des besoins urgents des PA dans les zones de déplacement soient prises en compte par le projet.

c) Synthèse des suggestions et recommandations

- La problématique foncière chez les PA est bien prise en compte dans le PPA et s'inspirera des expériences du Pro-Routes en matière de sécurisation foncière coutumière et administrative au profit des PA sur les axes routiers du financement initial et additionnel 1.
- Les besoins de sécurisation des terres des PA seront exprimés clairement auprès des autorités publiques de la RDC et le projet projette pour un premier temps la sécurisation coutumière et administrative des terres en faveur des PA, tel que cela a été fait sur les axes routiers du financement initial et additionnel 1.
- Les activités d'appui à (i) l'aménagement des sources d'eau potable, (ii) la scolarisation des enfants PA pour soutenir l'élite intellectuelle, (iii) l'amélioration de l'habitat seront repris dans le projet et exécuter en collaboration avec les ONG d'appui aux PA.
- L'insécurité au niveau national est une problématique qui dépasse la compétence du projet, le calme (la sécurité) est une des conditions pour le déploiement des activités dans une zone d'intervention du Pro-Routes ;
- Tous les PA se trouvant dans la zone d'influence de 30 km de part et d'autre le long de la RN27 sont pris en compte dans le PPA.





Photo 3 et 4 : Atelier de restitution à Beni

#### **Phase 4 : Consultation pendant la mise en œuvre du PPA**

Etant donné que plusieurs PA sont semi-nomades de nouvelles consultations seront menées avant et pendant la mise en œuvre du projet. Pendant ces consultations qui seront sous la responsabilité du BEGES et en concertation avec les différents partenaires (ONG d'appui aux PA, associations des PA, les acteurs étatiques et ceux de la société civile), se feront selon les étapes suivantes :

Le processus de concertation suivi le plan d'action du PPA et sera mis en œuvre en trois étapes :

- une étape préparatoire ayant pour objectif de présenter le projet et le PPA au niveau de chaque pool/centre de concentration des PA, de préciser (au besoin) certains besoins spécifiques identifiés dans le PPA par pool/centre de concentration des PA, leur sensibilité par rapport au projet, etc. Cette première étape prendra la forme d'un « Forum de lancement » ou de réunion d'information et de prise de contact permettant de réunir l'ensemble des acteurs : administrations locales, leaders PA, leaders Bantous, ONG d'appui aux PA, associations et groupements d'associations, populations et personnes ressources au niveau de la communauté, services techniques, etc. Par ailleurs, suite à ce forum, il est prévu d'aboutir à un consensus sur les responsabilités des différents partenaires et à la formulation d'engagements réciproques, ainsi qu'à la constitution d'un Comité Local de concertation permanent.
- Une deuxième étape pendant la mise en œuvre du PPA  
Pendant cette étape la concertation avec les communautés PA est une activité récurrente et permanente à travers le système de suivi-évaluation (voir point 4.4).
- Une troisième étape qui correspondra avec l'évaluation interne de la mise en œuvre du PPA avant la revue à mi-parcours du projet (voir point 4.4).

### **SECTION IV : ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DEUX PPA DE LA RN4 ET RN27**

#### **4.1. RESPONSABILITES INSTITUTIONNELLES DE LA MISE EN ŒUVRE**

La mise en œuvre PPA est sous la responsabilité de la CI et son maître d'ouvrage délégué le BEGES. Ce dernier fera recours aux différentes parties-prenantes que sont les partenaires régaliens, les entités politico-administratives décentralisées et les ONG d'appui au PA présentes dans la zone du projet lors de la mise en œuvre. La construction des certains ouvrages spécialisés (tel que l'aménagement des points d'eau ou la réhabilitation des infrastructures sociales) seront confiés à des PME locales et des Consultants.

De façon spécifique les principales parties prenantes assureront les rôles et responsabilités suivantes :

- **La Cellule Infrastructures (CI)**

En tant que Maître d'ouvrage du projet, elle sera chargée de :

- mettre les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des différentes activités prévues dans les PPA ;
- s'assurer que chaque partie impliquée joue efficacement le rôle qui lui est dévolu pour l'atteinte des objectifs attendus dans les PPA ;
- assurer la supervision de la mise en œuvre des PPA en synergie avec les autres projets intervenant dans la même zone ;
- vérifier et valider les rapports trimestriels, annuels et final de mise en œuvre des PPA produits par le BEGES et les transmettre à la Banque Mondiale.
- veiller à la réalisation de l'évaluation interne par le BEGES et les autres parties prenantes (PA, la société civile, MEDD) ;
- faire réaliser l'évaluation externe par un consultant ou une ONG indépendante ;

- **Bureau d'Etudes en Gestion Environnementale et Sociale (BEGES)**

En tant que Maître d'ouvrage délégué de la Composante 3 « Mesures environnementales et sociales » du projet, le BEGES sera responsable de :

- la mise en œuvre sur le terrain des PPA à travers des Organisations/Associations des PA à créer et/ou à renforcer, des ONG locales soutenant les peuples autochtones<sup>31</sup>, des PME et des Consultants ;
- le suivi de la réalisation des activités sur le terrain par des Organisations/Associations des PA et ONG locales ;
- l'évaluation interne en rapport avec les autres parties prenantes (Organisations/Associations des PA, la société civile, MEDD, administrations locales) ;
- l'élaboration des rapports périodiques trimestriels, annuels et final de mise en œuvre des PPA et leur transmission à la CI

- **Les Populations Autochtones**

Au regard de l'approche développée par le Projet Pro-Routes dans le cadre de ces interventions en faveur des PA sur les autres axes, consistant à promouvoir l'auto-développement des PA, les PA seront organisés en Comités de base et Organisations/Associations des PA pour servir de support à la mise en œuvre des activités prévues dans les PPA en faveur de leurs communautés. Ils seront appuyés et encadrés par le BEGES, des ONG locales soutenant les peuples autochtones et les services techniques locaux sur les ressources du projet. Ils seront donc chargés de :

- la mise en œuvre de certaines activités,
- la participation au suivi-évaluation de la réalisation des activités sur le terrain ;
- la participation à l'évaluation interne en rapport avec les autres parties prenantes (BEGES, la société civile, MEDD).

- **Les ONG spécialisées dans l'appui aux PA**

Les ONG d'appui aux PA sont des partenaires privilégiés sur lesquels le BEGES s'appuie pour la mise en œuvre du PPA dans les différents pools de concentration.

Les partenaires potentiels identifiés sur la RN27 sont les suivants :

---

<sup>31</sup> Une liste d'ONG locales soutenant les peuples autochtones dans la zone d'intervention du projet est placée en annexe du ce rapport

**Tableau 51** : ONG locales soutenant les peuples autochtones sur la RN4 et la RN27

N°	ORGANISATION	COORDINATEUR	CONTACT
1	PAP-RDC	Dr JACKSON BASIKANIA	0998109281
2	CEDEPYM	MASHAURI	0891891799
3	CIDOPY	Achille	<a href="http://www.cidopy.org">www.cidopy.org</a>
4	8 <sup>E</sup> CEPAC LAKARMISSION	NEHEMIE	0978210231
5	SOFEPAZI	Julie LUSENGE	0998508393
6	WWF	ROY BUHENDWA	0818980953
7	CESVI	Bureau fermé	
8	SOLIDARITE	Franc ADUBANGO	0815526562
9	PREMIERE URGENCE	Bureau fermé	
10	SAMATITAN PURSE	Arthur	0812007241
11	UNIVERSITE SHALOM DE BUNIA	Pr BUNGI SHABAKU	0998492346
12	PAM	BAHATI MUBIHO	0812699731
13	MPA	Révérend TCHULO	0994123452
14	CEE	TUNGULU ZASIAMBISE	0811431333
15	ICCN	MUCHENZI	0998505143

Pour se faire, les leaders PA et les associations PA recevront des renforcements des capacités techniques, organisationnelles et logistiques sur base des plans de renforcement bien établis en fonction des besoins spécifiques.

**Tableau 52** : Responsabilités institutionnelles de mise œuvre des PPA

Institutions	Responsabilités vis-à-vis des PA
L'Unité environnementale et sociale de la Cellule Infrastructures (UES-CI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des différentes activités prévues dans les PPA ;</li> <li>- s'assurer que chaque partie impliquée joue efficacement le rôle qui lui est dévolu pour l'atteinte des objectifs attendus dans les PPA ;</li> <li>- assurer la supervision de la mise en œuvre des PPA en synergie avec les autres projets intervenant dans la même zone ;</li> <li>- vérifier et valider les rapports trimestriels, annuels et final de mise en œuvre des PPA produits par le BEGES et les transmettre à la Banque Mondiale.</li> <li>- veiller à la réalisation de l'évaluation interne par le BEGES et les autres parties prenantes (PA, la société civile, MEDD) ;</li> <li>- faire réaliser l'évaluation externe par un consultant ou une ONG indépendante ;</li> </ul>
Le Bureau d'Études pour la Gestion Environnementale et Sociale (BEGES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre sur le terrain des PPA à travers des Organisations/Associations des PA à créer et/ou à renforcer, des ONG locales soutenant les peuples autochtones<sup>32</sup>, des PME et des Consultants ;</li> <li>- le suivi de la réalisation des activités sur le terrain par des Organisations/Associations des PA et ONG locales ;</li> <li>- l'évaluation interne en rapport avec les autres parties prenantes (Organisations/Associations des PA, la société civile, MEDD, administrations locales) ;</li> <li>- l'élaboration des rapports périodiques trimestriels, annuels et final de mise en œuvre des PPA et leur transmission à la CI</li> </ul>
Le Point Focal National des PA du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (PF/PA-MEDD)	Superviser la mise en œuvre du PPA sur le terrain
PA et Organisations des PA, ONG locales d'appui aux PA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre de certaines activités,</li> <li>- la participation au suivi-évaluation de la réalisation des activités sur le terrain ;</li> <li>- la participation à l'évaluation interne en rapport avec les autres parties prenantes (BEGES, la société civile, MEDD)</li> </ul>

<sup>32</sup> Une liste d'ONG locales soutenant les peuples autochtones dans la zone d'intervention du projet est placée en annexe du ce rapport

Panel Consultatif Environnemental et Social (PCES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passer en revue et donner un avis en temps utile sur les TDR des PPA et des autres études associées qui doivent être réalisés.</li> <li>- Passer en revue et donner un avis en temps utile sur la préparation des PPA et des autres études associées, y compris les rapports d'étapes et finaux provisoires en portant une attention particulière au plan de gestion sociale ainsi qu'aux besoins d'amélioration de la capacité de gestion environnementale et sociale.</li> <li>- Passer en revue et donner un avis en temps utile sur la mise en œuvre du plan de gestion sociale, PPA, du plan de prévention des IST et VIH-SIDA, du plan de prévention sur la sécurité routière ;</li> <li>- Conseiller et assister la CI dans le suivi du programme environnemental et social, en particulier en ce qui concerne les impacts environnementaux et/ou sociaux d'événements non prévus par le projet et qui pourraient survenir durant sa phase de mise en œuvre ;</li> <li>- Passer en revue les consultations publiques et les actions de dissémination entreprises avant et pendant la présence du PCES.</li> </ul>
--	---

#### 4.2. PROCEDURES DE TRAITEMENT DE LITIGES

Pendant la mise en œuvre du PPA des conflits peuvent surgir entre les ménages PA, mais le plus souvent ces conflits opposent les ménages PA aux ménages Bantous. Les conflits sont souvent consécutifs à (i) au non respect du contrat de paiement des PA par les Bantous à la suite des prestations (métayage), (ii) l'empiètement sur les terres des PA (conflit foncier), (iii) la destruction des récoltes ou autres biens suite à la divagation des animaux domestiques, (iii) la confiscation des biens appartenant aux PA, (iv) au vagabondage sexuel des Bantous sur les femmes et les filles PA, (v) au non-respect des us et coutumes des PA par les bantous, (vi) aux insultes des PA par les Bantous, etc.

Le mécanisme mis en place pour prévenir et gérer ces divers cas en termes d'arbitrage et des recours éventuels est prévu dans le cadre du Comité Local de Concertation (CLC) pour chaque pool de concentration des PA. Le même mécanisme a déjà été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du PPA du Pro-Routes.

Le CLC est une plateforme multi acteurs où siègent les leaders bantous et PA de la communauté concernée, les autorités administratives, les services techniques et la société civile. Il a pour mission la gestion quotidienne des interactions entre les communautés bantous et PA, en termes d'enjeux liés à la mise en œuvre du projet Pro-Routes, en particulier, et des autres projets de développement intervenant dans la même zone et touchant les PA, en général, ainsi qu'à la résolution des divers conflits qui sont inhérents à la vie en communauté.

La composition d'un CLC varie d'un pool de concentration à l'autre (voir tableaux 46 et 47 ci-après). Dans tous les cas il a comme président l'autorité administrative de la zone, qui peut être un administrateur de territoire, un chef de poste d'encadrement, un chef de groupement ou chef de village. On y retrouve les membres administratifs (services techniques de l'Etat, Police, ANR, etc.), les membres la Société Civile (Associations, ONG, Confessions religieuses, etc.), la Presse locale dans le cas échéant.

La composition générale du Comité Local de Concertation pour le RN4 et la RN27 se présente comme suit :

**Tableau 53** : Membre du Comité local de concertation pour la RN4

N°	Nom	Fonction	Téléphone
1	NDIVAKO BIN VUHHAKA	Chef de secteur Ruwenzori	0994057130
2	KAPUPA ASSAKPAU	Chef de groupement Batangi-Mbau	
3	KAKULE TSONGO	Chef de service de développement Rural / Territoire de Beni	
4	RUVUNGA ITENI	Chef des villages MWENDA	
5	Thérèse MIRIAMU	Chef de campement P.A (MATEMBELA)	

6	KIMBUNDA MOTENGU	Chef de campement P.A (BULOLOMA)	
---	------------------	----------------------------------	--

**Tableau 54** : Membre du Comité local de concertation pour la RN27

N°	Nom	Fonction	Téléphone
1	Innocent MADUKADALA	Chef des collectivités/Banyali - Kilo	
2	SINDANI	Chef de groupement/Banyali- Bunzenzele	
3	ANDIBO OKAUME Eugène	Chef de chefferie de Walese-Vonkutu	
4	ZUNGALANI Théophile	Administrateur assistant du territoire d'Irumu	0823245987
5	TUNGULO BASIAMBISE	Représentant légal de la 39 <sup>e</sup> Communauté Emmanuel/Itendey	
6	DEKE	Chef de campement P.A (KIRONGOZI)	

Avant la mise en œuvre du PPA, le BEGES appuiera la mise en place, l'organisation, les modalités de fonctionnement et le renforcement des capacités du CLC au niveau de chaque pool de concentration des PA., dont il est membre observateur.

De manière générale, en fonction de la nature des conflits et ou plaintes, le président du CLC convoque les catégories de membres ayant qualité. Par exemple si c'est dans le domaine de l'éducation, la présence de l'inspecteur de l'Education est nécessaire, si ce sont les conflits agro-pastoraux, c'est celui de l'Agriculture qui est nécessaire. Quelque soit la nature des conflits, les membres de la sécurité et les chefs de localités sont présents ou informés des injonctions. Etant donné que le CLC est toujours présidé par l'autorité civile de la place, la gestion des plaintes et les sentences sont documentées administrativement comme pour les autres cas similaires de la communauté.

De façon pratique, la procédure d'arbitrage et de recours s'organise en général à 3 niveaux, tels que suit :

**Niveau 1** : Le conflit ou le différent est jugé mineur.

Dans cette catégorie, on retrouve les cas qui opposent les individus ou des ménages pour des faits sociaux banals, du type injures publiques, écart de langage, etc. Ces faits sont censés être gérés à l'amiable si la bonne fois des uns et autres est manifeste, avec l'assistance d'un membre du CLC (sans que cela soit nécessairement le Président).

**Niveau 2** : Le conflit ou le différent est jugé majeur

Dans cette catégorie, on retrouve les conflits fonciers, les conflits extraconjugaux, les pertes d'actifs de la part des PA, etc. Ces cas sont de la compétence du CLC et ils y sont portés par les leaders PA (qui font le relais du membre de la communauté PA lésé) ou encore par l'entremise d'un bantou proche du PA en détresse. Le CLC siège selon les us et coutumes de la contrée et rend le verdict, comme pour la plupart des problèmes de développement ou des conflits sociaux qui surgissent dans la communauté.

**Niveau 3** : Le verdict rendu n'est pas équitable ou juste.

La partie lésée, cherche la protection ou mieux l'appui d'un bantou ou encore d'une ONG d'assistance aux PA pour porter l'affaire devant les autres juridictions en appel.

Toutefois, le projet peut intervenir de manière informelle pour résoudre aussi des conflits particuliers en dehors des instances ci-dessus citées. C'est pourquoi un système de reporting est mis en place au niveau du BEGES pour documenter dans la mesure du possible les différents des conflits enregistrés et la manière dont leurs verdicts sont rendus. En outre, en dehors des instances ci-dessus citées, les PA (à travers leurs leaders) pourront faire appel, en cas de non conciliation et avant tout recours à une

instance judiciaire, à la Cellule infrastructures, en tant que Maître d'ouvrage délégué, (par voie de courrier ou par interpellation lors de ses missions de supervision sur le terrain).

#### 4.3. DIFFUSION DE L'INFORMATION

Après l'accord de non objection tour à tour du Gouvernement congolais (et de la Banque mondiale, le présent Plan en faveur des Populations Autochtones sera publié sur les sites web de la Cellule Infrastructures et du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), et le résumé dans le Journal officiel de la RDC ou dans un journal à couverture nationale (Forum, La Référence, etc.). Il sera aussi diffusé auprès des administrations locales concernées (Provinces Orientale et Nord Kivu). Comme la plupart des peuples autochtones le long des deux routes lisent difficilement, le projet « Pro –Routes » divulguera la version finale des PPA dans les 14 campements le long des routes nationales RN 4 et RN 27 à travers des réunions publiques dans lesquelles les éléments clés seront présentés en Swahili au début du projet. Il sera ensuite publié sur le site InfoShop de la Banque Mondiale.

Des le démarrage et durant la mise en œuvre du PPA, un cadre permanent de rencontre entre les PA et les différentes parties prenantes sera mis en place pour échanger et partager les informations sur le niveau d'avancement. Le CLC servira de cadre approprié dans ce sens.

En outre les cadres de pôles culturels, mis en place dans le renforcement de la culture des PA, serviront de cadre diffusion des informations.

Aussi les radios locales seront mises à contribution pour non seulement faire écouter la voix des PA, mais aussi pour promouvoir leurs droits et partager des informations.

Enfin des canaux de communication seront mis en place afin de faire circuler ou faire remonter les informations entre les associations des PA, les acteurs et le projet.

#### 4.4. SUIVI ET EVALUATION

La mise en œuvre du système de suivi d'impact participatif sera un élément important destiné à soutenir les diverses structures impliquées dans la mise en œuvre des activités des PPA pour le Projet « Pro-Routes ». A partir de 2016, les informations collectées par les parties prenantes devront être analysées, synthétisées et ensuite rendues disponibles trimestriellement à toutes les parties prenantes ainsi qu'au public intéressé. Ces rapports seront élaborés par le BEGES qui est l'entité de mise en œuvre. Le suivi doit être effectué de façon continue de manière à corriger « en temps réel » les insuffisances éventuelles relevées dans les méthodes d'exécution des interventions permettant l'atteinte des objectifs visés. Quant à l'évaluation, elle vise (i) à vérifier si les objectifs ont été respectés et (ii) à tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention..

La participation des populations autochtones « Mbuti » dans la gestion des PPA et au partage des bénéfices devra être évaluée en vérifiant les indicateurs mentionnés dans les PPA et en fonction des éléments clefs suivants:

**Amélioration des compétences :** Des rapports et d'autres informations relatives à la sensibilisation et la formation dans le contexte des PPA devront être esquissés en vue d'évaluer: a) la fréquence de la participation, b) les observations et expériences positives faites par les participants à propos des résultats du programme de l'amélioration des compétences.

**Le partage des bénéfices :** Les rapports concernant la distribution des bénéfices générés par la réhabilitation des routes devront être esquissés afin de rendre compte : a) de l'intégration des peuples autochtones dans le processus de prise de décision, b) de l'amélioration de leur situation de vie, c) de la satisfaction globale des différents participants du processus et de ses résultats, d) de la manière dont les routes sont utilisées par rapport aux objectifs portant sur la réduction de la pauvreté.

**La prise de décision :** Le processus de prise des décisions devra être évalué afin de décrire: a) le rôle et les responsabilités des peuples autochtones au niveau des différents processus; b) la perception par

les différents acteurs du processus et de la performance des différents acteurs. L'attention particulière devra consister à examiner si les stratégies sont élaborées de manière participative et mise en œuvre de façon à pouvoir contribuer à une réduction des problèmes et obstacles identifiés.

Pour ce faire, deux types d'évaluation sont prévus :

- **Une évaluation interne** : comme indiqué plus haut, cette évaluation sera réalisée de façon participative avec les principales parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des PPA, sous la responsabilité du BEGES (les PA en tant que bénéficiaires et acteurs de mise en œuvre à travers leurs Organisations/Associations, la société civile, MEDD, Administrations locales, CI et BEGES). Elle sera réalisée avant la revue à mi-parcours du projet (plus ou moins à mi-chemin dans la durée de vie du PPA). Les objectifs de cette évaluation peuvent être séparés en deux : (i) d'abord, elle devrait permettre d'apprécier le niveau de réalisation et de performance que le PPA a généré depuis son démarrage ; (ii) si les acteurs clés connaissent des difficultés ou des retards, cette évaluation devrait appuyer le choix des ajustements à faire sur certains aspects du PPA, pour favoriser l'atteinte des résultats prévus.
- **Une évaluation externe** : comme son nom l'indique, il s'agit d'une évaluation indépendante, réalisée par un Consultant ou une ONG indépendante (n'ayant pas pris part à la mise en œuvre des PPA) qui sera recruté (e) par la CI. Elle sera réalisée à la fin de la mise en œuvre des PPA, après que les dernières activités du PPA aient été complétées. Elle devra permettre de mettre en évidence la performance globale du PPA; et parmi d'autres thématiques, elle pourra porter sur l'efficacité, la pertinence, l'efficacité et les impacts du PPA.

Par ailleurs, il y'a lieu de mentionner la supervision effectuée par les acteurs suivants pour s'assurer de l'atteinte des objectifs assignés aux PPA :

- **Le Point Focal PA du MEDD** : Dans le cadre d'un contrat-cadre entre le MITP et le MEDD, le Point Focal PA du MEDD va assurer le suivi-contrôle de la mise en œuvre des PPA à travers des missions sur le terrain.
- **L'Unité Environnementale et Sociale de la Cellule Infrastructures** : elle assure la supervision de la mise en œuvre des PPA sur le terrain.
- **Le Panel Consultatif Environnemental et Social (PCES) et la Banque mondiale** effectueront des missions de supervision permettant de veiller à la prise en compte de toutes les exigences environnementales et sociales dans la mise en œuvre et le suivi du projet et ce, conformément aux politiques opérationnelles déclenchées par le projet, dont l'OP 4.10.

**Tableau 55** : Acteurs de suivi-évaluation en rapport avec la fréquence de leurs missions.

Acteurs	Types de Missions	Fréquence
BEGES	Suivi evaluation interne	Permanente
Point focal du MEDD	Suivi-Contrôle	Une fois par trimestre
UES de la Cellule Infrastructures	Supervision	Une fois par trimestre
Auditeurs Internes de la Cellule Infrastructure	Suivi-Contrôle technique et financier	Une fois par trimestre
Leaders PA et facilitateurs	Suivi-Evaluation	Permanente
ONG ou Consultants externes	Suivi Evaluation Externe	Permanente Fin du projet, (une fois)
PCES	Suivi et conseils	Une fois par semestre

Banque Mondiale	Supervision	Une fois par semestre
-----------------	-------------	-----------------------





**Les maisons traditionnelles des populations autochtones « Mbuti »**



**Un maison « kit standard » d'USD 625**



**Un latrine « kit standard » d'USD 33**



**Un source d'eau « kit standard » d'USD 200**

**Annexe 1 : Lettre d'approbation du rapport des PPA de la RN4 et RN27 par le MEDD**

République Démocratique du Congo  
Ministère de l'Environnement et  
Développement Durable

Kinshasa, le 17 AOÛT 2015



Secrétariat Général à l'Environnement  
et Développement Durable

N° 2403 /SG/EDD/2015

**LE SECRETAIRE GENERAL**

Transmis copie pour information à :

Cellule Infrastructures	
Reçu le	19 août 2015
Par	KALÉ
N° d'enreg	1082/1082
Paraphé	[Signature]
pour suite à donner	
en parler	
pour information	
A l'attention	
A l'adresse	

à Son Excellence Monsieur le Ministre  
de l'Environnement et Développement  
Durable  
à Kinshasa/Gombe  
- Monsieur le Directeur-Coordonnateur  
d'Etudes et Planification  
à Kinshasa/Ngaliema

-----

A Monsieur le Coordonnateur a.i.  
de la Cellule des Infrastructures  
à Kinshasa/Gombe

**Objet : Rapport d'études en faveur des populations autochtones**

**Monsieur le Coordonnateur a.i,**

Par ma lettre n° 2270/SG/EDD/2015 du 05 août 2015, j'avais instruis le Directeur Coordonnateur de la Direction d'Etudes et Planification, qui me lit en copie, d'examiner, d'analyser et d'émettre des avis et commentaires sur la dernière version du rapport rappelé dans l'objet.

Ainsi donc, j'ai l'honneur de vous informer que cette dernière version a effectivement tenu compte des amendements et des enrichissements communiqués au consultant lors des ateliers tenus respectivement à BENI et KOMANDA auxquels notre Ministère a pris part, mais également des avis et observations pertinentes du Point Focal PA/MEDD.

Au vu de ce qui précède, je considère que ce rapport est conforme aux termes de référence élaborés et il est donc accepté par mon administration.

Veuillez agréer, Monsieur le Coordonnateur a.i. l'expression de ma considération distinguée.

Vincent KABULU SEYA MAKONGA

Avenue Papa Iléo (Ex-Cliques) n° 10 Kinshasa/Gombe  
B.P 12.3481 KIN I E-mail: rdc\_minev@yahoo.fr

## **Annexe 2 : Politique opérationnelle «peuples autochtones» (PO 4.10) de la Banque Mondiale**

Le présent document est la traduction du texte anglais de la *OP 4.10, Indigenous Peoples*, en date de juillet 2005, qui contient la formulation de cette directive approuvée par la Banque mondiale. En cas de divergence entre le présent document et la version anglaise de la *OP 4.10*, en date de juillet 2005, c'est le texte anglais qui prévaudra.

*Note* : Les PO/PB 4.10 remplacent la directive opérationnelle 4.20, *Peuples autochtones*. Elles s'appliquent à tous les projets dont l'examen du descriptif est intervenu le 1er juillet 2005 ou après cette date. Pour toute question, s'adresser au Directeur du Département développement social (SDV).

1. La présente politique (1) contribue à la mission de réduction de la pauvreté et de promotion d'un développement durable poursuivie par la Banque (2) tout en garantissant un processus de développement respectant pleinement la dignité, les droits de la personne, les systèmes économiques et les cultures des Populations autochtones. Chaque fois que la Banque est sollicitée pour financer un projet affectant directement des populations autochtones (3), elle exige de l'emprunteur qu'il s'engage à procéder, au préalable, à une consultation libre et fondée sur une communication des informations aux populations concernées (4). Le financement de la Banque ne sera accordé que, si lors de la consultation libre et fondée sur la communication des informations nécessaires à se faire une opinion, le projet obtient un soutien massif dans la communauté respective de la part des populations autochtones (5). De tels projets financés par la Banque prévoient des mesures destinées: a) à éviter des répercussions négatives potentielles sur les communautés des populations autochtones; ou b) si cela n'est pas possible, à atténuer, minimiser ou compenser ces répercussions. Les projets financés par la Banque sont aussi conçus de manière à assurer que les populations autochtones en retirent des avantages socio-économiques culturellement adaptés et au profit de la population féminine autant que de la population masculine et de toutes les générations.

2. La Banque reconnaît que l'identité et la culture des populations autochtones sont indissociables des territoires sur lesquels elles vivent et des ressources naturelles dont elles dépendent. Cette situation particulière expose ces populations à différents types de risques et de répercussions plus ou moins marquées du fait des projets de développement, notamment la perte de leur identité, de leurs spécificités culturelles et de leurs moyens d'existence traditionnels, aussi bien qu'à une exposition à diverses maladies. Les problèmes de genre et inter-générationnels sont également plus complexes au sein des populations autochtones. En tant que groupes sociaux dont les caractéristiques identitaires diffèrent souvent de celles des groupes dominants de la société nationale, les communautés autochtones appartiennent souvent aux segments les plus marginalisés et vulnérables de la population. Il en résulte souvent que leurs statuts économique, social et juridique limitent leurs capacités à défendre leurs intérêts et faire valoir leurs droits sur les terres, territoires et autres ressources productives, ou leur aptitude à participer au développement et à en recueillir les fruits. Mais la Banque n'ignore pas que les populations autochtones jouent un rôle crucial dans le développement durable et que leurs droits sont alors de plus en plus pris en compte dans la législation nationale et internationale.

3. *Identification*. Étant donné la variété et la mouvance des cadres de vie des populations autochtones ainsi que l'absence de définition universellement acceptée du terme «populations autochtones», la présente politique ne cherche pas à définir ce terme. Les populations autochtones sont désignées en fonction de leurs différents pays sous différents vocables tels que «minorités ethniques autochtones», «aborigènes», «tribus des montagnes», «minorités nationales», «tribus ayant droit à certains privilèges» ou «groupes tribaux».

4. Aux fins d'application de la présente politique, l'expression «populations autochtones» est employée au sens générique du terme pour désigner un groupe socioculturel vulnérable distinct présentant, à divers degrés, les caractéristiques suivantes: a) les membres du groupe s'identifient comme appartenant à un groupe culturel autochtone distinct, et cette identité est reconnue par d'autres; b) les membres du groupe sont collectivement attachés à des habitats ou à des territoires ancestraux géographiquement délimités et situés dans la zone du projet, ainsi qu'aux ressources naturelles de ces habitats et territoires (7); c) les institutions culturelles, économiques, sociales ou politiques traditionnelles du groupe sont différentes par rapport à celles de la société et de la culture dominantes; et d) les membres du groupe parlent un langage souvent différent de la langue officielle du pays ou de la région. La présente politique est tout aussi applicable à des groupes ayant perdu «leur ancrage collectif dans des habitats géographiquement circonscrits ou des territoires ancestraux situés dans la zone du projet» (paragraphe 4 (b)) pour cause de départ forcé (8). La décision de considérer un groupe particulier comme une population autochtone à laquelle la présente politique s'appliquerait peut nécessiter de recourir à un avis technique (voir paragraphe 8).

5. *Utilisation des systèmes nationaux*. La Banque peut décider d'utiliser un système national pour traiter des problèmes de sauvegardes environnementales et sociales dans le cadre d'un projet financé par la



Banque et affectant des populations autochtones. La décision d'utiliser le système national est prise en conformité avec les exigences de la politique de la Banque en matière de systèmes nationaux (9).

### **Préparation du projet**

6. Un projet proposé au financement de la Banque ayant un impact sur des populations autochtones nécessite que:

- a) la Banque procède à un examen préalable aux fins d'identifier l'éventuelle présence de populations autochtones vivant dans la zone couverte par le projet ou ayant des attaches collectives à cette zone (voir paragraphe 8);
- b) l'emprunteur réalise une évaluation sociale (voir paragraphe 9 et Annexe A);
- c) l'emprunteur organise, préalablement à chaque nouvelle étape du projet, une consultation des communautés de population autochtone affectées, libre et fondée sur la communication des informations requises, et notamment au stade de la préparation du projet, afin de prendre pleinement connaissance de leurs points de vues et de s'assurer qu'elles adhèrent massivement au projet (voir paragraphes 10 et 11);
- d) l'emprunteur prépare un Plan en faveur des populations autochtones (voir paragraphe 12 et Annexe B) ou un Cadre de planification en faveur des populations autochtones (voir paragraphe 13 et Annexe C); et
- e) l'emprunteur diffuse ce plan ou ce cadre (voir paragraphe 15).

7. Le niveau de détail nécessaire pour satisfaire aux conditions énoncées au paragraphe 6 b), c) et d) est proportionnel à la complexité du projet envisagé et fonction de la nature et de la portée des répercussions potentielles du projet sur les populations autochtones, que ces répercussions soient positives ou négatives.

### **Examen préalable**

8. Aux tout premiers stades de la préparation du projet, la Banque procède à un examen préalable pour déterminer si des populations autochtones (voir paragraphe 4) vivent dans la zone du projet ou y ont des attaches collectives (10). Dans le cadre de cet examen préalable, la Banque sollicite l'avis technique des experts en sciences sociales dotés d'une bonne connaissance des groupes sociaux et culturels présents dans la zone du projet. Elle consulte également les populations autochtones concernées et l'emprunteur. La Banque peut procéder à cet examen préalable en suivant le cadre défini par l'emprunteur pour identifier les populations autochtones, pour autant que ce cadre soit conforme à la présente politique.

### **Évaluation sociale**

9. *Analyse.* Si, sur la base de l'examen préalable la Banque conclut que des populations autochtones vivent dans la zone du projet ou y ont des attaches collectives, l'emprunteur entreprend une évaluation sociale pour juger des répercussions positives et négatives du projet sur les populations autochtones et analyse les alternatives au projet susceptibles d'avoir des répercussions importantes. Le type, la portée et le niveau de détail de l'analyse conduite dans le cadre de cette évaluation sociale seront fonction de la nature et de l'ampleur des répercussions positives ou négatives du projet proposé sur les populations autochtones (pour plus de détails, voir l'Annexe A). Pour réaliser cette évaluation sociale, l'emprunteur engage des experts en sciences sociales dont les compétences, l'expérience et les termes de référence sont jugés acceptables par la Banque.

10. *Consultation et participation.* Lorsque le projet a un impact sur les populations autochtones, l'emprunteur engage au préalable un processus de consultation de ces populations, libre et fondée sur la communication des informations requises. Pour ce faire, l'emprunteur:

- a) établit un cadre approprié intégrant les aspects genre et inter-générationnels qui fournit à l'emprunteur, aux communautés de populations autochtones affectées, aux organisations de populations autochtones (OPA), s'il en est, et à d'autres organisations de la société civile locale identifiées par les communautés autochtones concernées l'occasion de se concerter à chaque étape de la préparation et de l'exécution du projet;
- b) recourt à des méthodes (11) de consultation adaptées aux valeurs sociales et culturelles des communautés autochtones affectées ainsi qu'aux réalités locales et porte une attention particulière, lors de la conception de ces méthodes, aux préoccupations des femmes, des jeunes et des enfants et de leur accès aux opportunités de développement et aux bénéfices qu'elles procurent; et
- c) fournit aux communautés autochtones affectées toutes les informations pertinentes relatives au projet (y compris une évaluation des répercussions négatives potentielles du projet sur lesdites populations) d'une manière culturellement adaptée, à chaque stade de la préparation et de l'exécution du projet.

11. Au moment de décider s'il convient ou non de donner suite au projet, l'emprunteur s'assure, sur la base de l'évaluation sociale (voir paragraphe 9) et du processus de consultation préalable, libre et fondé sur la communication des informations requises (voir paragraphe 10), que les communautés autochtones affectées soutiennent bien le projet. Si tel est le cas, l'emprunteur prépare un rapport détaillé indiquant:

- a) les conclusions de l'évaluation sociale;
- b) le processus de consultation préalable, libre et fondé sur la communication des informations requises, des populations affectées;
- c) les mesures complémentaires, y compris les modifications à apporter à la conception du projet, qui doivent être éventuellement prises pour prévenir les répercussions susceptibles de nuire aux populations autochtones et leur permettre de tirer du projet des avantages adaptés à leur culture;
- d) les recommandations pour une consultation préalable, libre et fondée sur la communication des informations requises, et une participation des communautés des populations autochtones pendant la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet; et
- e) tout accord officiellement conclu avec les communautés autochtones et/ou les (OPA).

La Banque s'assure ensuite, par le truchement d'un examen du processus et des résultats de la consultation menée par l'emprunteur, que les communautés des populations autochtones soutiennent massivement le projet. Pour ce faire, elle s'appuie tout particulièrement sur l'évaluation sociale et sur le déroulement et les résultats du processus des consultations préalables, libres et fondées sur la communication des informations requises. La Banque ne soutiendra plus aucun projet avant de s'être assurée de l'existence d'un tel soutien.

#### ***Plan/Cadre de planification en faveur des populations autochtones***

12. *Plan en faveur des populations autochtones.* Sur la base de l'évaluation sociale et en concertation avec les communautés autochtones affectées, l'emprunteur prépare un plan en faveur des populations autochtones (PPA) décrivant les mesures à mettre en place pour faire en sorte que: a) les populations autochtones affectées tirent du projet des avantages sociaux et économiques culturellement adaptés; et b) les répercussions négatives potentielles du projet sur les populations autochtones soient évitées, minimisées, atténuées ou compensées lorsque ces répercussions sont identifiées, (pour plus de détails, voir l'Annexe B). Souplesse et pragmatisme guident la préparation de ce plan (12) dont le niveau de détail varie en fonction du projet considéré et de la nature des impacts à traiter. L'emprunteur intègre ce plan à la conception du projet. Lorsque les populations autochtones sont les seules ou de loin les plus nombreuses à bénéficier directement du projet, les éléments du plan doivent être inclus dans la conception globale du projet, sans qu'il soit nécessaire d'établir un plan distinct. Dans ce cas, le document d'évaluation du projet (DEP) contient un bref résumé des éléments qui garantissent la conformité du projet à la présente politique, en particulier aux conditions régissant l'élaboration du PPA.

13. *Cadre de planification en faveur des populations autochtones.* Certains projets nécessitent la préparation et la mise en œuvre de programmes d'investissement annuels ou de plusieurs sous projets (13). Le cas échéant, et s'il ressort de l'examen préalable effectué par la Banque une probabilité que des populations autochtones vivent dans la zone du projet ou y ont des attaches collectives, mais que cette probabilité ne peut être confirmée tant que les programmes ou les sous projets n'ont pas été identifiés, l'emprunteur prépare un cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA). Ce CPPA stipule que ces programmes ou sous projets doivent faire l'objet d'un examen préalable conformément à la présente politique (pour plus de détails, voir l'Annexe C). L'emprunteur intègre le CPPA à la conception du projet.

14. *La préparation des PPA de programmes et de sous projets.* Si l'examen préalable d'un programme particulier ou d'un sous projet identifié dans le CPPA indique que des populations autochtones vivent dans la zone couverte par le programme ou le sous projet ou y ont des attaches collectives, l'emprunteur s'assure, avant que ledit programme ou sous projet soit mis en œuvre, qu'une évaluation sociale soit réalisée et qu'un PPA élaboré conformément aux dispositions de la présente politique. L'emprunteur communique chaque PPA à la Banque pour examen avant que le programme ou les sous projet en question ne soit considéré comme éligible à un financement de la Banque (14).

#### ***Diffusion de l'information***

15. L'emprunteur met le rapport d'évaluation sociale et la version provisoire du PPA/CPPA à la disposition des communautés autochtones sous une forme, d'une manière et dans une langue qu'elles peuvent comprendre (15). Avant l'évaluation du projet, l'emprunteur soumet l'évaluation sociale et la version définitive du PPA/CPPA à la Banque pour examen (16). Une fois que la Banque a confirmé que ces documents constituent une base suffisante pour évaluer le projet, elle les rend publics conformément à sa Politique de diffusion de l'information, et l'emprunteur les met à la disposition des communautés autochtones concernées comme il l'a fait pour la version provisoire desdits documents.

## Considérations particulières

### **La terre et les ressources naturelles qu'elle recèle**

16. Les populations autochtones entretiennent des liens étroits avec les terres, les forêts, l'eau, la faune, la flore et les autres ressources de leur milieu naturel, aussi certaines considérations particulières entrent en ligne de compte lorsqu'un projet a un impact sur ces liens. Dans ce cas, lorsqu'il réalise l'évaluation sociale et prépare le PPA/CPPA, l'emprunteur accorde une attention toute particulière:

- a) aux droits coutumiers (17) dont jouissent les populations autochtones, à titre individuel et collectif, sur les terres ou les territoires qui sont la propriété traditionnelle du groupe ou dont l'utilisation ou l'occupation par ledit groupe sont consacrées par la coutume et qui conditionnent l'accès du groupe à des ressources naturelles indispensables au maintien de sa culture et à sa survie;
- b) à la nécessité de protéger lesdites terres et ressources contre toute intrusion ou empiètement illégal;
- c) aux valeurs culturelles et spirituelles que les populations autochtones attribuent auxdites terres et ressources; et
- d) à leurs pratiques de gestion des ressources naturelles et à la viabilité à long terme desdites pratiques.

17. Si le projet prévoit: a) des activités dont la réalisation est subordonnée à l'établissement de droits fonciers, légalement reconnus, sur les terres et territoires qui sont la propriété traditionnelle du groupe ou dont l'utilisation ou l'occupation par ledit groupe est consacrée par la coutume (comme des projets de délivrance de titres fonciers); ou b) l'achat desdites terres, le PPA présente un plan d'action en vue d'obtenir que ladite propriété, occupation ou utilisation soit légalement reconnue. Normalement, ce plan d'action est mis en œuvre avant l'exécution du projet, mais il doit parfois être exécuté en même temps que le projet proprement dit. Cette reconnaissance légale peut prendre diverses formes: a) reconnaissance juridique pleine et entière des systèmes fonciers coutumiers existants des populations autochtones ou b) conversion des droits d'usage coutumiers en droits de propriété communautaires et/ou individuels. Si la législation nationale n'autorise aucune de ces deux options, le PPA prévoit des mesures visant à obtenir la reconnaissance juridique des droits de possession, ou bien d'usage à perpétuité ou à long terme renouvelables.

### **Mise en valeur des ressources naturelles et culturelles à des fins commerciales**

18. Dans le cas d'un projet de mise en valeur des ressources naturelles (minerais, hydrocarbures, forêts, ressources en eau, terrains de chasse ou zones de pêche) à des fins commerciales sur des terres ou territoires qui sont la propriété traditionnelle du groupe ou dont l'utilisation ou l'occupation par ledit groupe est consacrée par la coutume, l'emprunteur s'assure que les communautés affectées soient informées, dans le cadre d'un processus de consultation préalable, libre et fondé sur la communication des informations requises, a) des droits qui leur sont conférés sur lesdites ressources par le droit écrit et le droit coutumier; b) de la portée et de la nature de l'exploitation commerciale envisagée et des parties intéressées par ladite exploitation ou associées à celle-ci; et c) des répercussions que pourrait avoir ladite mise en valeur sur les conditions de vie des populations autochtones, leur environnement et leur utilisation de ces ressources. L'emprunteur prévoit dans le PPA des dispositions permettant aux populations autochtones de tirer une part équitable des avantages dudit projet (18); ces dispositions doivent, au minimum, assurer que les populations autochtones bénéficient, d'une manière culturellement adaptée, d'avantages de compensations et de droits à des voies de recours légaux au moins équivalents à ceux auxquels tout propriétaire détenteur d'un titre foncier légalement reconnu aurait droit si ses terres faisaient l'objet d'une mise en valeur à des fins commerciales.

19. Dans le cas d'un projet de mise en valeur des ressources culturelles et des connaissances (pharmacologiques ou artistiques, par exemple) des populations autochtones à des fins commerciales, l'emprunteur s'assure que les communautés affectées soient informées, dans le cadre d'un processus de consultation préalable, libre et fondé sur la communication des informations requises, a) des droits qui leur sont conférés sur lesdites ressources par le droit écrit et le droit coutumier; b) de la portée et de la nature de la mise en valeur envisagée, ainsi que des parties intéressées par ladite mise en valeur ou associées; et c) des répercussions que pourrait avoir ladite mise en valeur sur les conditions de vie des populations autochtones, leur environnement et leur utilisation de ces ressources. L'exploitation à des fins commerciales des ressources culturelles et des connaissances des populations autochtones est subordonnée à leur accord préalable de cette mise en valeur. Le PPA doit refléter la nature et le contenu de cet accord et comporter des dispositions permettant aux populations autochtones de bénéficier de l'opération d'une manière culturellement adaptée et de tirer une part équitable des avantages procurés par le projet de mise en valeur à des fins commerciales.

### **Réinstallation physique des populations autochtones**

20. La réinstallation des populations autochtones posant des problèmes particulièrement complexes et pouvant être lourde de conséquences pour leur identité, leur culture et leurs modes de vie traditionnels,

l'emprunteur devra envisager différents scénarios possibles pour éviter de déplacer les populations autochtones. Dans des circonstances exceptionnelles, si la réinstallation ne peut être évitée, l'emprunteur procédera à cette réinstallation sous réserve que les communautés autochtones affectées se prononcent largement en faveur de cette solution dans le cadre d'un processus de consultation préalable, libre et fondé sur la communication des informations requises. Dans ce cas, l'emprunteur préparera un plan de réinstallation conforme aux directives de la PO 4.12, *Réinstallation involontaire* compatible avec les préférences culturelles des populations autochtones et prévoit une stratégie de réinstallation fondée sur le foncier. Dans le cadre de ce plan de réinstallation, l'emprunteur fournira des informations sur les résultats du processus de consultation. Le plan de réinstallation devra permettre, dans la mesure du possible, aux populations autochtones affectées de retourner sur les terres et territoires qui sont la propriété traditionnelle du groupe ou dont l'utilisation ou l'occupation par ledit groupe sont consacrées par la coutume si les raisons ayant justifié leur déplacement venaient à disparaître.

21. Dans de nombreux pays, les terres officiellement réservées sous le label de parcs ou aires protégés risquent d'empiéter sur les terres et territoires qui sont la propriété traditionnelle de populations autochtones ou dont l'utilisation ou l'occupation par lesdites populations sont consacrées par la coutume. La Banque est consciente de l'importance de ces droits de propriété, d'occupation ou d'usage, ainsi que de la nécessité de gérer durablement les écosystèmes critiques. Il faut donc éviter d'imposer aux populations autochtones une restriction d'accès aux zones officiellement désignées comme parcs ou aires protégées, en particulier de leur accès aux sites sacrés. Dans des circonstances exceptionnelles, si de telles restrictions ne peuvent être évitées, l'emprunteur prépare, sur la base du processus de consultation des communautés autochtones affectées, préalable, libre et fondé sur la communication des informations requises, un cadre fonctionnel assurant aux populations autochtones affectées une participation conforme aux dispositions de la PO 4.12. Ce cadre fonctionnel donne des directives pour préparer, durant l'exécution du projet, un plan de gestion des différents parcs et zones protégées. Ce cadre fonctionnel est par ailleurs conçu de manière à ce que les populations autochtones puissent participer à la conception, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation du plan de gestion, et recueillent une part équitable des avantages procurés par les parcs et les aires protégées. Le plan de gestion devra accorder la priorité à des dispositifs de collaboration permettant aux populations autochtones, en tant que gardiens des ressources, de continuer à les utiliser d'une manière écologiquement durable.

### **Populations autochtones et développement**

22. Pour servir les objectifs de la présente politique, la Banque peut, à la demande d'un pays membre, aider ce dernier à planifier son développement et à formuler des stratégies de réduction de la pauvreté en appuyant financièrement diverses initiatives. Ces initiatives peuvent viser à: a) renforcer, en fonction des besoins existants, la législation nationale pour que les systèmes fonciers coutumiers ou traditionnels des populations autochtones soient officiellement reconnus; b) associer davantage les populations autochtones au processus de développement, en intégrant leurs points de vue dans la conception des programmes de développement et des stratégies de réduction de la pauvreté et en leur donnant la possibilité de tirer plus pleinement parti desdits programmes, grâce à la mise en place des réformes politiques et juridiques, au renforcement des capacités et à la conduite préalable d'un processus de consultation libre et fondé sur la communication des informations requises; c) appuyer les activités prioritaires de développement des populations autochtones dans le cadre de programmes (comme des programmes de développement de proximité ou des fonds sociaux administrés localement) mis au point par les pouvoirs publics en collaboration avec les communautés autochtones; d) s'attaquer aux problèmes de genre<sup>19</sup> et inter-générationnels qui se posent au sein des populations autochtones, notamment aux besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des enfants autochtones; e) préparer des profils de participation des populations autochtones pour recueillir des informations sur leur culture, leur structure démographique, les relations entre les hommes et les femmes et entre les générations, leur organisation sociale, leurs institutions, leurs systèmes de production, leurs croyances religieuses et leurs modes d'utilisation des ressources; f) renforcer la capacité des communautés et des organisations des populations autochtones à mener à bien la préparation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes de développement; g) renforcer la capacité des organismes publics chargés de fournir des services de développement aux populations autochtones; h) protéger le savoir autochtone, notamment en renforçant les droits de propriété intellectuelle; et i) faciliter la mise en place des partenariats entre les pouvoirs publics, les OPA, les OSC et le secteur privé en faveur de la promotion des programmes de développement au profit des populations autochtones.

### **Notes**

<sup>1</sup> Cette politique doit être mise en regard des autres politiques pertinentes de la Banque, notamment l'Évaluation environnementale (OP 4.01), les Habitats naturels (OP 4.04), la Lutte antiparasitaire (OP 4.09), le Patrimoine culturel physique (OP 4.11, à paraître), la Réinstallation involontaire (OP 4.12), les Forêts (OP 4.36) et la Sécurité des barrages (OP 4.37).

- 2 Le terme «Banque» englobe la BIRD et l'IDA; le terme «prêts» recouvre les prêts de la BIRD, les crédits de l'IDA, les garanties de la BIRD et de l'IDA et les avances du Mécanisme de financement de la préparation des projets (PPF), mais non pas les prêts, crédits ou dons à l'appui de politiques de développement. En ce qui concerne les aspects sociaux des opérations liées à des politiques de développement, voir l'OP 8.60, Prêts à l'appui des politiques de développement, paragraphe 10. Le terme «emprunteur» désigne, en fonction du contexte, le bénéficiaire d'un don ou crédit de l'IDA, le garant d'un prêt de la BIRD ou l'organisme chargé de l'exécution du projet, si cet organisme n'est pas l'emprunteur.
- 3 Cette politique s'applique à toutes les composantes du projet ayant un impact sur les populations autochtones, indépendamment de la source du financement.
- 4 Une «consultation des populations autochtones affectées, préalable, libre et fondée sur la communication des informations nécessaires» signifie qu'il faut lancer un processus de décision collective culturellement adapté, qui soit le fruit d'une consultation sérieuse et de bonne foi des intéressés permettant à ces derniers de participer en toute connaissance de cause à la préparation et à l'exécution du projet. Ce processus ne confère pas de droit de veto individuel ou collectif (voir le paragraphe 10).
- 5 Pour plus de détails sur la manière dont la Banque détermine si «les populations autochtones concernées adhèrent largement au projet proposé», voir le paragraphe 11.
- 6 La politique ne fixe pas a priori de seuil numérique minimum, dans la mesure où des groupes de populations autochtones peut ne compter que très peu de membres et, partant, être plus vulnérables.
- 7 Par «ancrage collectif» on entend une présence physique et des liens économiques avec des terres et des territoires qui sont la propriété traditionnelle du groupe concerné, ou dont l'utilisation ou l'occupation par ledit groupe est consacré par la coutume depuis des générations, y compris les zones ayant une signification spéciale, comme les sites sacrés. Ce terme désigne également la valeur attachée par des groupes transhumants ou de nomades aux territoires qu'ils utilisent de façon saisonnière ou cyclique.
- 8 Par «départ forcé» on entend la perte de l'ancrage collectif à des habitats géographiquement circonscrits ou à des territoires ancestraux qui intervient, du vivant des membres du groupe concerné, du fait de conflits, de programmes publics de réinstallation, de la confiscation des terres, de catastrophes naturelles ou de l'intégration desdits territoires dans une zone urbaine. Aux fins d'application de la présente politique, le terme «zone urbaine» désigne, généralement, une ville ou une agglomération qui présente toutes les caractéristiques suivantes, dont aucune n'est à elle seule décisive: a) la zone est légalement désignée comme zone urbaine par la législation nationale; b) elle est densément peuplée; et c) elle présente une forte proportion d'activités économiques non agricoles par rapport aux activités agricoles.
- 9 La politique de la Banque actuellement applicable est la PO/PB 4.00, *Utilisation à titre pilote des systèmes de l'emprunteur pour traiter des questions relatives aux sauvegardes environnementales et sociales dans les projets financés par la Banque*. Applicable uniquement aux projets pilotes recourant aux systèmes de l'emprunteur, cette politique inclut l'exigence que de tels systèmes soient conçus de manière à satisfaire aux objectifs et principes opérationnels tels qu'ils sont énoncés dans la politique sur les systèmes nationaux s'agissant des populations autochtones identifiées (voir tableau A.1.E).
- 10 Cet examen préalable peut être réalisé de manière indépendante ou dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet (voir PO 4.01, *Évaluation environnementale*, paragraphes 3, 8).
- 11 Ces méthodes de consultation (communication dans les langues autochtones, délais de réflexion suffisamment longs pour permettre aux personnes consultées de parvenir à un consensus et choix des lieux de consultation ad hoc) doivent aider les populations autochtones à exprimer leur point de vue et leurs préférences. Un guide intitulé *Indigenous Peoples Guidebook* (à paraître) fournira des conseils sur les pratiques recommandées en la matière et à d'autres égards.
- 12 Dans le cas des zones où coexistent des groupes non autochtones aux côtés de populations autochtones, le PPA devra faire tout son possible pour éviter de créer des injustices inutiles vis à vis de groupes défavorisés et socialement marginalisés.
- 13 De tels projets englobent des projets à l'initiative des communautés, des fonds sociaux, des opérations d'investissement sectoriel et des prêts accordés à des intermédiaires financiers.
- 14 Toutefois, si la Banque estime que le CPPA remplit son office, elle peut convenir avec l'emprunteur que l'examen préalable de ce document n'est pas nécessaire. C'est alors dans le cadre de sa supervision que la Banque procède à une évaluation du PPA et de sa mise en œuvre (voir la PO 13.05, *Supervision de projet*).
- 15 L'évaluation sociale et le PPA doivent faire l'objet d'une large diffusion auprès des communautés autochtones affectées, par des moyens et dans des lieux culturellement adaptés. Dans le cas d'un CPPA, le document est diffusé par l'intermédiaire des OPA à l'échelon national, régional ou local, selon le cas, pour atteindre les communautés susceptibles d'être touchées par le projet. Lorsqu'il n'existe pas d'OPA, ce document peut être diffusé, si besoin en est, par l'intermédiaire d'autres organisations de la société civile.
- 16 Une exception à la règle stipulant que la préparation d'un PPA (ou CPPA) est une condition de l'évaluation du projet peut être faite par la direction de la Banque si le projet considéré satisfait aux conditions requises de la PO 8.50 *Aide d'urgence pour la reconstruction*. Dans ce cas, l'autorisation consentie par la direction stipule le calendrier et le budget devant servir de cadre à la préparation de l'évaluation sociale et du PPA (ou à la préparation du CPPA).
- 17 Le terme «droits coutumiers» désigne ici des systèmes traditionnels d'exploitation communautaire des terres et des ressources, y compris l'utilisation saisonnière ou cyclique, régis par les lois, valeurs, coutumes et traditions des populations autochtones plutôt que par un titre juridique délivré par l'État et conférant officiellement le droit d'utiliser ces terres ou ressources.
- 18 Le manuel intitulé *Indigenous Peoples Guidebook* (à paraître) consacré aux populations autochtones fournira des conseils sur les pratiques recommandées en la matière.
- 19 Voir la PO/PB 4.20, *Genre et développement*.



### **Annexe 3 Termes des références**

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**  
**Cellule Infrastructures**

**PROJET DE REOUVERTURE ET D'ENTRETIEN DES ROUTES HAUTEMENT PRIORITAIRES**  
**(PRO-ROUTES)**

TERMES DE REFERENCE RELATIFS AUX PRESTATIONS DE CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ELABORATION DE L'ELABORATION D'UN PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES (PPA) DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES NATIONALES N° 4 (BENI-KASINDI), DANS LA PROVINCE DU NORD KIVU, ET N° 27 (KOMANDA-BUNIA-MAHAGI PORT), DANS LA PROVINCE ORIENTALE, DANS LE CADRE DU DEUXIEME FINANCEMENT ADDITIONNEL

#### **I. INTRODUCTION ET CONTEXTE**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, la Banque Mondiale et le DFID ont initié depuis 2008 le programme de réouverture et d'entretien des routes hautement prioritaires, appelé « Pro-Routes ». Ce programme porte sur le réseau routier ultra-prioritaire d'environ 9 135 km. Dans le cadre du financement initial, le projet Pro-Routes couvre les axes routiers Kisangani-Bunduki et Dulia-Bondo (626 km, Province Orientale) et Kasomeno-Uvira (1 174 km, Katanga et Sud Kivu), soit environ 1 800 km au total. En 2011, le projet Pro-Routes a bénéficié d'un premier financement additionnel qui permettra d'ouvrir 376 km et d'entretenir 1 117 km supplémentaires de routes en terre sur les tronçons Akula-Zongo (376 km sur la RN6/RN23, Province de l'Equateur) et Kisangani-Beni (741 km sur la RN4 dans les provinces Orientale et Nord Kivu), portant ainsi à 2.917 km le linéaire du réseau routier à ouvrir et entretenir, ainsi que le renouvellement de neuf ponts sur le tronçon Banalia-Kisangani-Beni.

Le projet Pro-Routes a pour objectif de contribuer à la réouverture et au rétablissement des principales liaisons routières de la RDC pour permettre la relance socio-économique de la RDC et sa réintégration interne et externe tout en renforçant les structures de l'Etat ainsi que les PME intervenant sur le réseau routier interurbain.

Le projet Pro-Routes, dont la mise en œuvre est confiée à la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP), comprend les quatre (4) composantes ci-après :

- (ix) Réhabilitation et entretien des routes en terre ;
- (x) Renforcement institutionnel et formation ;
- (xi) Mesures sociales et environnementales ;
- (xii) Suivi et évaluation.

La mise en œuvre du projet Pro-Routes est soumise aux exigences des Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale suivantes : l'OP4.01 (Évaluation environnementale) ; l'OP 4.04 (Habitats naturels) ; l'OP 4.36 (Forêts) ; l'OP 4.11 (Ressources culturelles physiques) ; l'OP 4.12 (Réinstallation involontaire des populations) et l'OP 4.10 (Populations autochtones). Pour répondre aux exigences de ces politiques, plusieurs documents ont été élaborés et en cours de mise en œuvre, dont entre autres :

- un Cadre de gestion environnementale et sociale (appelé Cadre stratégique de l'impact environnemental et social pour ce projet) ;
- un Cadre de politique de réinstallation involontaire (CPRI) ;
- un Cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA) ;
- Les études détaillées EIES, PAR et PPA pour les différents axes routiers ;
- La réalisation du projet, précédée et/ou accompagnée des plans associés à la mise en œuvre des mesures de mitigation/atténuation environnementales et sociales déclenchées par différents politiques opérationnelles applicables au projet.

Ces documents sont disponibles sur le site web de la CI ([www.celluleinfra.org/projets](http://www.celluleinfra.org/projets)) et/ou celui de la Banque mondiale (<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/PROJECTS/>).

Depuis décembre 2014, le Gouvernement de la RDC est en voie d'obtenir un deuxième financement additionnel de la Banque mondiale, pour étendre le projet Pro-Routes à deux nouveaux axes routiers, à savoir :

- La route nationale 4 (RN4) : Beni – Kasindi (environ 100 km), dans la Province du Nord Kivu ;

- La route nationale RN27 : Komanda - Bunia - Mahagi (environ 300 km), dans la Province Orientale.

Les deux axes routiers sont existants et reçoivent même des trafics lourds venant de l'Ouganda, de la Tanzanie et du port de Mombassa avec des produits manufacturiers, et transportant de la RDC vers ces pays du bois et des produits miniers. Ils se situent dans le prolongement de la RN4 (Kisangani-Beni) déjà réhabilitée dans le cadre du 1<sup>er</sup> financement additionnel, à partir de Komanda et de Beni ; facilitant ainsi les échanges avec ces pays (voir carte en annexe 1). Les données techniques sur le projet ne sont pas actuellement disponibles. Cependant, les études techniques, qui seront réalisées en même temps que la présente mission, permettront de mettre à la disposition du Consultant les informations utiles en ce moment.

Selon les résultats des investigations préliminaires menées auprès d'une ONG travaillant dans la zone, la présence des populations autochtones Batwa a été signalée à moins de 10 km dans des villages et dans le Parc National de Virunga sur l'axe RN4 (Beni - Komanda), ainsi que sur l'axe RN27 entre Komanda et Bunia. Un plan en faveur de ces populations vulnérables devra donc être élaboré conformément aux exigences de l'OP/PB 4.10. Les présents termes de référence s'inscrivent dans ce cadre.

### **Les exigences de la Banque mondiale et du gouvernement de la RDC en matière des populations autochtones**

Selon la politique opérationnelle et les procédures (PO/PB 4.10) de la Banque mondiale, il est impératif, pour les projets se réalisant dans un territoire où sont présents des populations autochtones, de formuler et de mettre en œuvre un Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA), en vue (i) de faire bénéficier des impacts positifs aux PA et (ii) d'éviter, d'atténuer ou de compenser les répercussions négatives potentielles de ces projets sur ces communautés.

Par ailleurs et conformément au manuel d'orientation de la Banque mondiale en matière de mise en œuvre des plans des populations autochtones en RDC, les priorités en matière de PPA peuvent se décliner comme suit :

Priorité n° 1 : Renforcer les capacités des PA
Priorité n° 2 : Valoriser et préserver la culture et l'identité pygmée
Priorité n° 3 : Associer le Développement des Batwa à celui des autres communautés
Priorité n° 4 : Améliorer spécifiquement les conditions de vie des Pygmées
Priorité n°5: Faire reconnaître et renforcer les droits humains des Batwa et leur accès aux ressources naturelles
Priorité n° 6 : Préparer un recensement des communautés Batwa (si pas disponible)

### **Les populations autochtones Batwa et le projet PRO-ROUTES**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan en faveur des populations autochtones, le projet Pro-Routes a développé une approche participative intégrée associant les populations autochtones, les bantous et les autorités administratives et coutumières locales. Elle consiste à donner la possibilité aux populations bénéficiaires de définir elles-mêmes les actions correspondant à leurs priorités, au sein d'un comité local composé de l'ensemble des décideurs de la communauté.

Les choix effectués par ce comité local sont ensuite soumis à l'appréciation d'un autre comité situé au niveau du territoire, pour une mise en cohérence avec les initiatives des autres acteurs et les besoins des groupes voisins.

Cette approche est dite *approche par le dialogue multi-acteurs*. En effet elle intègre dans ce dialogue social tous les acteurs y compris les partenaires au développement et les humanitaires opérant déjà sur les lieux.

C'est une approche participative basée sur l'instauration d'un dialogue permanent entre les différents acteurs, sur les priorités et le fonctionnement de leur plate-forme.

Avec cette approche, les résultats de l'enquête socio-économique permettront d'établir la situation initiale (de référence) des PA, existant dans la zone du projet, avant les actions du PPA, ainsi que de rationaliser les besoins ou les demandes des bénéficiaires, en les référant à un diagnostic et une évaluation des priorités de développement.

## **2. OBJECTIFS DE LA MISSION**

## 2.1. Objectif principal

L'objectif principal de la présente étude est de s'assurer que le Projet Pro-Routes respectera pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones.

Il s'agit par ailleurs de s'assurer que les populations autochtones profitent des avantages socio-économiques culturellement adaptés qu'offre le projet à travers la définition d'actions visant à couvrir leurs besoins prioritaires.

## 2.2. Objectifs spécifiques

L'étude a pour objectifs spécifiques de :

- Réaliser une évaluation sociale des populations autochtones Batwa vivant dans la zone d'influence des travaux de réhabilitation des deux axes routiers RN4 et RN27 en vue d'apprécier les répercussions positives et négatives potentielles de ces travaux sur ces communautés. Dans le cadre de cette analyse, le consultant devra notamment mettre en évidence les impacts négatifs réellement imputables aux travaux d'amélioration du niveau de service actuel étant donné qu'il s'agit des routes existantes et régulièrement utilisées.
- Définir et hiérarchiser les activités à mettre en œuvre dans le cadre d'un PPA en fonction des besoins prioritaires pertinents des populations autochtones et des résultats de l'analyse sociale ci-avant. L'approche, à développer, mettra l'accent sur l'identification des besoins prioritaires des Populations Autochtones, tout en considérant les populations bantous vivant avec elles, à travers un processus de consultation et de participation active de ces populations, libre et fondée sur les informations requises, prenant en compte les Organisations de populations autochtones existantes (y compris les conseils des anciens, les notables et leaders tribaux), les femmes et les jeunes).

L'étude sera réalisée conformément aux Politiques et procédures de sauvegarde de la Banque mondiale, notamment l'OP/PB 4.10 ; tout en tenant compte des OP/PB 4.01, OP/PB 4.04, OP/PB 4.36, OP/PB 4.11 et OP/PB 4.12, aux lois et règlements de la RDC, ainsi qu'aux Conventions internationales en la matière ratifiées par le Pays.

## 3. GROUPES CIBLES ET ZONE D'INTERVENTION

### *Groupes cibles*

Les Populations Autochtones (PA), sont traditionnellement liées à leurs voisins Bantous agriculteurs. Leur organisation sociale et leurs modes de vie originels ont été profondément bouleversés par les mutations de leur environnement socio-économique et les événements politico-militaires qui ont marqués ces régions durant les vingt dernières années. Leur vulnérabilité les rendait particulièrement sensibles à la dégradation de la situation économique et sécuritaire qui a affecté leurs territoires.

Bien que possédant une résidence principale le long de la route, ils n'en restent pas moins mobiles. Leur grande mobilité, particulièrement liée aux saisons, constitue le fondement de leurs systèmes social (visites familiales) et alimentaire (recherche de ressources alimentaires comme la viande de brousse).

La profondeur des mutations de ces sociétés et la situation socio-économique actuelle des populations autochtones restent mal connues, l'analyse sociale permettra d'actualiser la connaissance de leurs modes de vie et des aspirations de ces populations.

### *Zone d'intervention/influence*

L'aire du projet est circonscrite dans le Territoire de Beni (Province du Nord Kivu), concernant la RN4, et dans le District de l'Ituri (Province Orientale), pour ce qui est de la RN27. Comme mentionné plus haut, les résultats des investigations préliminaires menées auprès d'une ONG travaillant dans la zone indiquent la présence des populations autochtones Batwa à moins de 10 km dans des villages et dans le Parc National de Virunga sur l'axe RN4 (Beni - Komanda), ainsi que sur l'axe RN27 entre Komanda et Bunia. Cependant, la zone d'intervention/d'influence « emprise sociale » de la route par rapport aux PA, à prendre en compte dans le cadre de cette mission, sera de 30 km de part et d'autre de l'axe de la route, conformément aux précédents PPA élaborés sur les autres axes du projet Pro-Routes.

## 4. SERVICES DEMANDES

Il s'agira de préparer deux (2) plans, (mais dans un dossier - un pour la RN 4 et un pour la RN 27, compte tenu du contexte et des impacts spécifiques à chaque axe) des populations autochtones, sur la base d'une évaluation sociale de la situation des populations autochtones le long de l'axe Beni-Kasindi et Komanda - Bunia - Mahagi, couvrant l'ensemble des thèmes détaillés dans le chapitre relatif aux résultats attendus.

Les services attendus du consultant sont les suivants :

- Une cartographie de la population autochtone Batwa dans la zone retenue ;
- Une estimation de la population autochtone Batwa dans la zone retenue ;
- Une analyse de la situation socio-économique des populations autochtones Batwa, de leur mode de vie, des dynamiques sociales (y compris leurs relations avec les populations bantous), de leurs aspirations, des terres et territoires qui appartiennent traditionnellement à ces communautés et dont l'utilisation ou l'occupation sont consacrées par la coutume ; des ressources naturelles dont elles sont tributaires ; etc. ;
- Une base de données sur la situation de référence ;
- Une évaluation des répercussions positives et négatives potentielles des travaux de réhabilitation des deux axes routiers RN4 et RN27 sur ces communautés sur la base d'un processus de consultation et de participation active de ces populations, libre et fondée sur les informations requises, prenant en compte les Organisations de populations autochtones existantes (y compris les conseils des anciens, les notables et leaders tribaux), les femmes et les jeunes. Dans le cadre de cette analyse, le consultant tiendra compte notamment de la vulnérabilité relative des communautés autochtones ainsi que des risques auxquels les exposent les particularités qui les caractérisent, les liens qu'elles entretiennent avec la terre et les ressources naturelles, et le manque d'opportunités qui les pénalise comparé à d'autres groupes sociaux de la collectivité, de la région ou de la société nationale dans lesquelles elles vivent.
- Un plan en faveur des populations autochtones (PPA) comprenant des mesures culturellement adaptées et destinées à répondre aux besoins prioritaires pertinents des populations autochtones, ainsi qu'à éviter, atténuer ou compenser les répercussions négatives potentielles des travaux de réhabilitation des deux axes routiers RN4 et RN27 sur ces communautés, sur la base des résultats de l'analyse sociale. Ce PPA devra être assorti d'un coût estimatif pour toutes les mesures proposées ainsi qu'un dispositif de suivi-évaluation approprié permettant d'assurer l'atteinte des objectifs visés par ledit PPA.

#### 4.1. Définition du protocole d'enquête

Cette enquête socio-économique sera réalisée sous la forme :

- D'un dénombrement partiel de la population autochtone Batwa en vue d'évaluer la population autochtone Batwa des zones d'influence du projet ;
- D'une enquête quantitative auprès des ménages par sondage aléatoire stratifié à plusieurs degrés ;
- D'une enquête qualitative qui consistera en des interviews semi structurés, des discussions individuelles ou collectives avec des personnes influentes, des leaders des communautés et des personnes représentatives des différentes catégories de la population (hommes, femmes, jeunes, ...).

Le Consultant établira le protocole d'enquête pour la collecte et l'analyse des données socio-économiques, qu'il soumettra pour approbation de la CI avant sa mise en œuvre.

Le protocole d'enquête devra permettre de recueillir les données suivantes:

- Eléments de démographie : estimation de la population Batwa du tronçon, caractéristiques socio démographiques des ménages, avec description des ménages
- Dynamique associative dans la zone (noms, types d'association, activités, etc.)
- Type d'investissements sociaux existant dans les zones enquêtées
- Accès à la terre
- Accès à la santé :
- Accès à l'éducation :
- Accès à l'eau potable (installations disponibles)
- Principales activités de subsistance et génératrice de revenus exercées
- Principaux modes de vie des populations Batwa
- Evaluation de la qualité de vie des populations (identification d'articles indicateurs)
- Analyse des relations avec les populations Bantous (relations sociales, relations économiques, relations culturelles)
- Identification des aspirations des populations Batwa

De même ce protocole devra être testé préalablement à la réalisation de l'enquête proprement dite afin de faire les ajustements éventuellement nécessaires.

#### 4.2. Organisation et déroulement de l'enquête

#### 4.2.1. Enquête

La collecte des données sera assurée par des équipes de terrain constituées de superviseurs, de chefs d'équipe et d'enquêteurs. Pour la collecte des données qualitatives, on adjoindra aux équipes, un sociologue spécialiste des enquêtes qualitatives.

Lors de la réalisation de l'enquête, le consultant devra s'assurer des conditions optimales favorables à la qualité de données en tenant compte de la confidentialité et des exigences éthiques. Il devra par ailleurs s'attacher à disposer des autorisations réglementaires auprès des autorités administratives compétentes.

Les enquêteurs devront en outre classer les questionnaires remplis village par village.

#### 4.2.2. Traitement et analyse des données

Un masque de saisie devant soutenir l'entrée des données sous forme numérique sera effectué à partir du logiciel EPI INFO ou tout autre logiciel approprié.

Avant la saisie des données des questionnaires, une phase de vérification sera effectuée par des vérificateurs préalablement formés aux techniques de vérification. Les vérificateurs auront trois principales tâches : contrôle de l'exhaustivité, chiffrement et codification, contrôle de la cohérence.

Un test d'apurement des données sera effectué après la saisie en utilisant un programme qui contrôle l'étendue des données, la logique des sauts du questionnaire, et la cohérence interne des données collectées.

Le traitement des données, une fois la vérification et l'apurement des données réalisé, sera effectué à partir du logiciel SPSS.

#### 4.2.3. Analyse des données et élaboration du rapport provisoire

Les résultats seront ensuite analysés en vue d'élaborer le rapport provisoire de l'étude.

#### 4.2.4. Consultations publiques, diffusion et publication des rapports

La consultation du public annoncée dans l'étude devra se dérouler durant toutes les phases de la mission. Elle devra permettre d'évaluer l'acceptabilité sociale du projet par les populations autochtones Batwa de la zone d'influence. A cet effet, le consultant devra démontrer l'étendue des consultations qu'il a menées en vue de recueillir l'avis de toutes les communautés concernées par le projet sur les mesures à prendre. Pour ce faire, la liste des personnes rencontrées, le compte-rendu et/ou procès-verbaux, et les photos de ces consultations devront être annexés au rapport.

Il est prévu que le consultant préparera deux séances de restitution des résultats de l'étude à Beni et à Komanda (ou Bunia), en associant les communautés PA affectées et les structures d'appui, ainsi que les autorités administratives, aux niveaux local et central.

### 5. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la mission sont deux plans en faveur des populations autochtones contenant, chacun, les données ci-dessous (liste non limitative).

#### 5.1. Données socio-économiques et culturelles

5.1.1 Eléments de démographie : évaluation de la population de peuples autochtones Batwa, et caractéristiques socio démographiques des ménages

5.1.2 Principales activités de subsistance et génératrice de revenus exercées

- Description des activités exercées
- Description des modes d'échanges économiques des populations autochtones
- Conditions d'accès aux moyens de production (hors foncier) ;
- Conditions d'accès au foncier

5.1.3. Mobilité spatiale et dynamique culturelle

- Le temps passé hors du campement en bordure de la route
- La justification de ces déplacements
- Les principales activités hors du village
- La perception qu'ils ont de leur mode de vie actuel
- Ce qui a changé en bien – en mal selon les adultes
- Leur souhait par rapport à leur culture
- Une activité culturelle qu'ils pratiquaient et qu'ils ne pratiquent plus.
- Les raisons de cet arrêt

5.1.4 Dynamique associative dans la zone (noms, types d'association, activités, etc.)

- 5.1.5 Accès des habitants issus des populations autochtones aux services sociaux essentiels existants dans la région
- 5.1.6 Type d'investissements sociaux existant dans les zones enquêtées
  - Description qualitative (nature de l'équipement, état de fonctionnement) et quantitative de l'investissement ;
  - Identification des promoteurs
  - Identification des financeurs
  - Mode d'organisation de la gestion de l'équipement
- 5.1.7 Accès à la santé :
  - Infrastructures de santé (Description de l'offre disponible par rapport au chiffre de la population et aux standards de l'Organisation Mondiale de la Santé, OMS) ;
  - Itinéraires thérapeutiques ;
  - Fréquentation des structures de santé par les peuples autochtones
  - Principales pathologies recensées et situation des populations autochtones en la matière
- 5.1.8 Accès à l'éducation :
  - Infrastructures scolaires : état de l'offre disponible
  - Fréquentation des structures scolaires par les peuples autochtones
  - Taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire des peuples autochtones
- 5.1.9 Accès à l'eau potable (installations disponibles)
  - Recensement des installations disponibles et leur état
  - Accès des populations autochtones aux points d'eau aménagés
  - Mode de gestion (financement de l'entretien / réparation)

## 5.2. Analyse socio-économique

- 5.2.1 Evaluation de la qualité de vie des populations (identification d'articles indicateurs)
  - Possession d'articles de prestige
- 5.2.2 Cartographie et changement des modes de vie des populations Batwa
- 5.2.3 Analyse des relations avec les populations Bantous (relations sociales, relations économiques, relations culturelles)
  - Existence de dynamiques culturelles
  - Analyse des échanges économiques
  - Potentiel de valorisation des traditions et des pratiques culturelles;
  - Condition du statut foncier des populations autochtones et de l'accès à la terre.
- 5.2.4 Analyse des impacts potentiels de la réhabilitation de la route sur les populations pygmées
- 5.2.5 Analyse des aspirations (sociales, économiques, modes de vie, culturelles) des populations Batwa au regard de la formulation des objectifs d'un plan de développement destiné à gérer les impacts de la route.

## 5.3. Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA)

Le rapport devra être concis, et centré sur les résultats des analyses effectuées, les conclusions et les actions recommandées, avec cartes et tableaux de synthèse. Il sera complété par des annexes ou un volume séparé contenant toutes les données d'appui, analyses complémentaires, et les procès-verbaux et résumés des consultations et liste des participants.

Ce rapport, dont le contenu devra être conforme à l'Annexe B de l'OP 4.10, sera structuré de la manière suivante :

- *Liste des abréviations*
- *Liste des tableaux*
- *Liste des cartes*
- *Table de matières*
- *Résumé exécutif en français, anglais et Kiswahili (en cas de contradiction entre la version française et les autres versions, la version française fera foi)*
- Introduction
- Situation des populations autochtones en RDC
- Interaction entre les populations autochtones et le projet de réhabilitation des tronçons RN4 et RN27
- Examen des cadres juridique et institutionnel applicables aux populations autochtones
- Caractérisation de la population autochtone dans la zone du projet
- Résultats du processus de consultation des communautés autochtones affectées pour leur adhésion au projet
- Cadre du déroulement de la consultation des communautés autochtones affectées
- Plan d'actions en faveur des populations autochtones

- Responsabilité de la mise en œuvre
- Budget et plan de financement du PPA
- Suivi et évaluation de l'exécution du PPA
- Références
- *Annexes*
- Liste des personnes / institutions contactées
- PV des consultations du public
- Compte rendu des ateliers de restitution publique
- Photos des consultations du public

## **6. DUREE DES PRESTATIONS**

Le délai d'exécution des prestations est fixé à quarante (40) jours, hors délai d'approbation des rapports définitifs. Hormis l'étude documentaire et la préparation de la mission, qui se feront au siège du Consultant, tout le reste des prestations aura lieu en RDC.

## **7. RAPPORTS ATTENDUS**

Les rapports et tous les documents que Consultant aura à produire sous support papier seront également présentés sur support électronique et déposés sous forme de :

Un rapport provisoire comprenant les deux PPA dont un PPA pour chaque axe routier en 5 copies papier et sous forme électronique sur CD (en fichier Word et Excel pour le texte, Shape file pour la carte des PA de la zone du projet et SPSS ou compatible pour la base de données sur les PA de la zone du projet), 37 jours après la signature du Contrat en vue de la préparation de l'atelier de restitution. La CI transmettra au Consultant ses observations sur le rapport provisoire dans les 5 jours qui suivent la réception dudit rapport. Il sera organisé pendant la période de traitement des rapports provisoires un atelier de restitution de deux (2) jours à Beni et à Komanda (ou Bunia), auquel prendront part les principaux acteurs concernés, notamment les PA et deux (2) délégués en provenance de Kinshasa (1 représentant d'ONG et 1 représentants de l'administration centrale).

Un rapport définitif comprenant les deux PPA dont un PPA pour chaque axe routier, après intégration des observations et commentaires issus de l'atelier et de la CI, sera déposé en cinq (5) exemplaires papier et sous forme électronique sur CD (en fichier Word et Excel pour le texte, Shape file pour les cartes et SPSS ou compatible pour la base de données sur les PA de la zone du projet), deux (2) jours après l'atelier.

## **8. PROFIL DU CONSULTANT**

Le Consultant sera un expert spécialiste des Plans en faveur des populations autochtones des projets; Pour répondre aux critères de sélection, le candidat devra répondre au profil suivant :

- Être détenteur d'un diplôme de niveau universitaire en sciences humaines, en sciences sociales, sciences juridiques (bac+5) ou équivalent ;
- Avoir au moins cinq (10) années d'expérience globale, dont cinq (5) dans le domaine des évaluations sociales ;
- Avoir participé à au moins trois (3) études en faveur des populations autochtones, dont au moins une (1) en tant que chef de mission pendant les cinq (5) dernières années ;
- Avoir participé à la réalisation d'au moins une (1) mission dans le domaine des évaluations environnementales et sociales de projets en Afrique centrale pendant les cinq (5) dernières années ;
- Avoir une connaissance approfondie des Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, notamment l'OP 4.10 et une bonne connaissance des lois de la RDC en la matière.

Le consultant devra aussi faire de son affaire tous les moyens matériels et humains dont il aura besoin pour l'exécution de la mission (y compris la restitution des résultats du rapport provisoire du PPA avec les acteurs de terrain sur chaque axe). Il pourra au besoin prévoir d'être appuyé par un sociologue locale.

## **9. PROPRIETES DES DOCUMENTS ET PRODUITS**

Tous les rapports, études ou autres produits sous forme de graphiques, photos, logiciels ou autres, que le contractuel prépare pour le compte du client au titre du présent contrat deviennent et demeurent la propriété du client. Le contractuel peut conserver un exemplaire desdits documents ou logiciels.

Pendant la durée du présent Contrat et les cinq (05) années suivant son expiration, le Contractuel ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

## **10. OBLIGATIONS DE LA CELLULE INFRASTRUCTURES**

La Cellule Infrastructures mettra à la disposition du Consultant la documentation suivante :

- Étude d'Impact environnemental et social de la réhabilitation de la RN4-Est (Kisangani - Beni), 2014 ;
- Étude d'Impact environnemental et social de la réhabilitation de la RN6/RN23 (Akula-Gemena-Zongo), 2014 ;
- Plan d'action de réinstallation de la RN4-Est (Kisangani - Beni), 2013.
- Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA) de l'axe Uvira-Pweto (RN5), 2013.
- Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA) de l'axe Kisangani-Beni (RN4), version provisoire, 2013.
- Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA) de l'axe Akula-Gemena-Zongo (RN6/RN23), version provisoire, 2013.
- Études environnementales et sociales de la réhabilitation de la RN5 (Kasomeno-Uvira) et RN4 (Dulia-Bondo), 2011.
- Étude d'Impact social et environnemental de la réhabilitation de routes en RDC - Projet PRO-ROUTES / Cadre Stratégique - Rapport Final – 2007 ;
- Étude détaillée d'impact socio-environnemental de la route allant de Kisangani à Bunduki – 2007 ;
- Cadre de politique de réinstallation involontaire (CPR), Routes de Bunduki à Kisangani et de Fizi à Kasomeno – 2007 ;
- PROJET PRO-ROUTES / Plan des Peuples Autochtones / Kisangani – Bunduki et Fizi – Kasomeno – 2007 ;
- Étude d'impact environnemental et social du Projet PROROUTES en République Démocratique du Congo – OSFAC 2007 ;
- Étude d'impact environnemental et social du projet PRO-Routes en RDC / Exploitation des données géographiques – 2007 ;
- Stratégie nationale du développement des peuples autochtones pygmées de la RDC ;
- Plan de développement des Peuples Autochtones (PPA) de Zongo – Gemena – Libenge - Akula, datant d'Octobre 2006 ;
- Evaluation Environnementale et Sociale de la composante C du PUAACV, Janvier 2006 ;
- Divers rapports de mise en œuvre des mesures environnementales et sociale.



**Annexe 4 Liste des personnes rencontrées**

PERSONNES RENCONTREES SUR LA RN4				
N°	Nom et post-nom ou Prénom	FONCTION	LOCALISATION	CONTACT
1	MASUBUKO BWANAKAWA NYONYI	Maire de la ville de Beni	BENI	09 98 29 82 92
2	Général MUNDOS	Commandant opération SUKOLA 1	BENI	
3	AMISI KALONDA	Administrateur du Territoire de Beni	OICHA	08 15 14 55 28
4	KAPUPA ASSAKPAU	Chef de groupement Batangi-Mbau	MAVIVI	09 75 07 21 22
5	REMY LUMANE	Chef collectivité secteur BENI-MBAU	MBAU	09 72 86 84 93
6	BOZI SINDIWAKO	Chef collectivité secteur Ruwenzori	MUTWANGA	09 94 05 71 30
7	MASHAURI	Coordinateur de l'ONG CEDEPYM	LOSELOSE	09 71 62 17 01
8	KANDONDO	Fonctionnaire délégué de MANGINA	MANGINA	
9	EMEDO	Chef de campement MANGODOMU	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
10	JOSEPHINE	Chef de campement MANGANGO	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
11	MATATA	Chef de campement KICHWA TEMBO	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
12	KIMBUNDA MUTENGO	Chef de campement OICHA MISSION	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
13	KAINDULA MUTUNGELI	Chef de campement EP MBIMBI	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
14	KITAMBALA DIEUDONNE	Chef de campement OICHA MWANGAZA	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
15	SAMSON	Chef de campement INSTITUT MBIMBI	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
16	ALEXI TWALI	Chef de campement CECA20 MABASELE	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
17	NZALA MUKE David	Chef de campement KITAHUBA	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
18	KAIS KAZIMIRI	Chef de campement KELEKELE	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
19	Gérant MADINDA	Chef de campement MALEHE	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
20	ABONGI AKOTAFE	Chef de campement KEBIKEBA	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
21	KASONGO	Chef de campement MAPIKI	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
22	LUNDABE MANZALO	Chef de campement KISALALA	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
23	Etienne MUTEMBESI	Chef de campement KACHIMADOKO	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
24	Joseph KANDEULI	Chef de campement UPENDE	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
25	David SINAMBILI	Chef de campement NGITE/MAVIVI 1	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
26	Jérémie MAMBIA	Chef de campement NGITE/MAVIVI	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
27	SUMBUKA ILUNGA	Chef de campement MAVIVI/NZELEWA	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	

28	SELU Patrice	Chef de campement MADIOKA	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
29	Jean Pierre KAMANGO	Chef de campement NGADI	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
30	KARITO KAKU	Chef de campement BANGANDA	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
31	RUKUKUWE YONGESA	Chef de campement BAHATSA	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	
32	MAYULU MATADIDI	Chef de campement KASANGA TUHA	BENI (VILLE OU TERRITOIRE)	

PERSONNES RENCONTREES SUR LA RN27				
N°	Nom et Post-noms ou Prénom	FONCTION	LOCALISATION	CONTACT
1		Commandant 34 ères région FARDC	BUNIA	
2		Commandant Régiment FARDC BAMBU	BAMBOU	08 16 94 21 15
3		Commandant Régiment FARDC KOMANDA	KOMANDA	
4	KATO TOYABO Jean	Chef de collectivité Basili de KOMANDA	IRUMU	08 22 75 92 97
5	Innocent MADUKADALA	Chef de collectivité Banyali Kilo	KILO	08 22 70 19 99
6	ANDIBO OKAUME Eugène	Chef de collectivité WALESE VONKUTU	IDOHU	09 94 77 84 40
7		Chef de groupement Walu Bayono	WALU	08 12 85 92 29
8	MILENDEMUMU BOLI	Chef de groupement Itendey/Kilo	ITENDEY	08 17 72 27 57
9	TUNGULO BASIAMBISE	Responsable de district Ecclésiastique CE39	ITENDEY	08 11 43 13 33
10	KATO	Responsable Agripel collectivité Banyali Kilo	KILO	08 22 20 54 41
11	BISA ESHAMU	Chef de localité Bulombo	BULOMBO	
12	LOAYI Edward	Chef de localité IDOHU	IDOHU	09 95 84 41 75
13	MUSUBE YALALA Gilbert	Chef de localité Bandibesa	BANDIBESA	09 94 14 10 95
14	APASHABA YOFALI Semu	Chef de localité Apende	APENDE	09 76 96 55 53
15	BUKUMU	Chef de localité AKULI	AKULI	08 15 12 42 55
16	ALEXIS Jackson	Chef de localité SEBA	SEBA	08 16 39 20 69
17	GOMBI JEAN Faustin	Chef de localité BUNZENZELE	BUNZENZELE	08 10 22 88 36
18	WALU BAYONO	Chef de localité BAKONDE	BAKONDE	08 12 85 99 29
19	KISESE	Chef de campement AKULI	AKULI	
20	GAMBELE VINASI	Chef de campement BANDIBANGILI	KILO	
21	AVEBI POGE	Chef de campement SEBA/200	KILO	
22	APOLLO LAILANZA	Chef de campement BUKU	KILO	
23	KPIGI Gaston	Chef de campement ALUDJA ITENDEY	ITENDEY	
24	Japonais KPIGI	Chef de campement BAKOLO SATEKO	ITENDEY	
25	ADEMU	Chef de campement SAKWEYI I	ITENDEY	
26	MOMBIANE MOISE	Chef de campement BAKONDE	KILO	

PERSONNES RENCONTREES SUR LA RN27				
N°	Nom et Post-noms ou Prénom	FONCTION	LOCALISATION	CONTACT
27	ASILI BAKOLO	Chef de campement PLEINE BAKONDE	KILO	
28	KUMBE EBI	Chef de campement KIRONGOZI II	KILO	
29	NGALO KUPUKU	Chef de campement BANDITULA	KILO	
30	BASENGE MUSIMALELA	Chef de campement AKULI 2	WALU	
31	KAMASHA BETINA	Chef de campement MABILI II	KILO	
32	AKPAU	Chef de campement BAMAVU	NDIMU-KOMANDA	
33	ANGIOBU SILA	Chef de campement BANDIOKONE	NDIMU-KOMANDA	
34	LAPADU BOMALI	Chef de campement MANDIBE II	NDIMU-KOMANDA	
35	AUSE BANDIBOKA	Chef de campement BANDIGBAKU	NDIMU-KOMANDA	
36	ATOSA ERIETTE	Chef de campement MANDIBE I	NDIMU-KOMANDA	
37	KYAKYA ABEU	Chef de campement AMUNDUILA	NDIMU-KOMANDA	
38	ANDIBO ANDWADI	Chef de campement BANDIAUKU	NDIMU-KOMANDA	
39	KAMANGITE MALYABWANA	Chef de campement MALUTU NGEREZA	NDIMU-KOMANDA	
40	FIDEL ISHUMAU	Chef de campement MAMBEDU	NDIMU-KOMANDA	
41	ABAINGI Ferdinand	Chef de campement BANDIBAMBA	NDIMU-KOMANDA	
42	BALU ALASA	Chef de campement MUNDIAUKU	NDIMU-KOMANDA	
43	LUMBUSI SINDANI	Chef de campement ADIABOUSI	NDIMU-KOMANDA	
44	ALAFU Jean	Chef de campement ANDISUMBA	NDIMU-KOMANDA	
45	UPANZULA	Chef de campement BANDIOMBA	NDIMU-KOMANDA	
46	BAMULO YAULI	Chef de campement MAKANGA	NDIMU-KOMANDA	
47	MAPOLI BAKO	Chef de campement MAU	NDIMU-KOMANDA	
48	MAPI MAVUONO	Chef de campement ANDIDUMA	NDIMU-KOMANDA	
49	TAMIMO Ferdinand	Chef de campement BANDICHE 1	NDIMU-KOMANDA	
50	Emmanuel OKAPIMBO	Chef de campement MAPENDO IDOU	NDIMU-KOMANDA	
51	ONDWI SENGI	Chef de campement MANZOBE	NDIMU-KOMANDA	
52	MICHEL ONGOMUNDE	Chef de campement ANDIBAIFALA	NDIMU-KOMANDA	
53	PRIMUSA	Chef de campement BAHANA/MAFIFI	NDIMU-KOMANDA	
54	SUMBUKO MUTUTU	Chef de campement BAHINA/MAFIFI	NDIMU-KOMANDA	
55	MATALATALA Jean Pierre	Chef de campement BAHINA 1	NDIMU-KOMANDA	

PERSONNES RENCONTREES SUR LA RN27				
N°	Nom et Post-noms ou Prénom	FONCTION	LOCALISATION	CONTACT
56	AKAMBESHELO	Chef de campement ABANDISAU	NDIMU-KOMANDA	
57	ABELI MWETE	Chef de campement MATANGBWA	NDIMU-KOMANDA	
58	NDIBE OKAMUMBA	Chef de campement BANDIBALU	NDIMU-KOMANDA	
59	MANU APAMUTOLA	Chef de campement BANDIKODA 1	NDIMU-KOMANDA	
60	DAUDI BATULOMBO	Chef de campement BANDISAU	NDIMU-KOMANDA	
61	CHILILI DOMINIQUE	Chef de campement ULUULU / BANDIKOLA	NDIMU-KOMANDA	
62	MUTSIDI GIILBERT	Chef de campement BANDIKODA II	NDIMU-KOMANDA	
63	DIEDOLE	Chef de campement BANDIKODA I	NDIMU-KOMANDA	
64	ELUNGU SAMUKONO	Chef de campement BANDIELUNGU	NDIMU-KOMANDA	
65	UNDEITI Jean Pierre	Chef de campement BANDIKUFE	NDIMU-KOMANDA	
66	FAYALA UTINGAFE	Chef de campement BANDIBEYA	NDIMU-KOMANDA	
67	VICKY MARABO	Chef de campement BAVUKUKU	NDIMU-KOMANDA	
68	ASUMANI SAMUELI	Chef de campement MABILI	NDIMU-KOMANDA	
69	AZADOKI MISOGA	Chef de campement BULOMBO	NDIMU-KOMANDA	
70	DELELE EYOMA	Chef de campement BANDIMUTALU	NDIMU-KOMANDA	
71	SIKBI BIANI	Chef de campement BANDIHANGU	NDIMU-KOMANDA	
72	PAIPAINI SIJO	Chef de campement MATAGBA	NDIMU-KOMANDA	
73	DRAMANI LISASI	Chef de campement BANDIFUA	NDIMU-KOMANDA	
74	UTIOSI LIKEKE	Chef de campement DIANGAU	NDIMU-KOMANDA	

## **Annexe 5 : Procès-Verbal des consultations du public**

**Contexte :** Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, la Banque Mondiale et le DFID ont initié depuis 2008 le programme de réouverture et d'entretien des routes hautement prioritaires, appelé Programme « Pro-Routes ». Dans le cadre de ce programme, le Gouvernement de la RDC est en voie d'obtenir un deuxième financement additionnel de la Banque Mondiale, pour étendre le Projet Pro-Routes à deux nouveaux axes routiers, à savoir :

- L'axe Beni - Kasindi dans la Province du Nord Kivu pour la Route Nationale 4 (RN4) et
- La route nationale (RN27) entre Komanda, Bunia et Mahagi-Port dans la Province Orientale.

Pour assurer que le Projet Pro-Routes respectera pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des peuples autochtones le long de ces deux axes routiers, le Projet Pro-Route a invité le Dr Kai Schmidt-Soltau en qualité d'Expert international et le Dr. Jackson Basikania en qualité d'Expert national, Représentant de PAP-RDC en vue d'élaborer un plan en faveur des populations autochtones conformément aux exigences de PB 4.10 (peuples autochtones de la Banque Mondiale).

Selon la politique opérationnelle et les procédures (PO/PB 4.10) de la Banque mondiale, il est impératif, pour que les projets se réalisent dans un territoire où sont présents les populations autochtones, de formuler et de mettre en œuvre ce type de plan pour que ces derniers bénéficient des impacts positifs, d'éviter et d'atténuer ou de récompenser les répercussions négatives potentielles de ces projets sur ces communautés.

C'est dans ce cadre que du 19 mars au 7 Avril 2015, une enquête a été menée par deux équipes de PAP-RDC avec l'appui du Dr Kai Schmidt-Soltau dans les campements se trouvant à 30 km de part et d'autre de deux axes routiers susmentionnés (Beni - Kasindi et Komanda-Bunia- Mahagi).

### **ACTIVITES DE PREPARATION ET DE DESCENTE SUR LE TERRAIN**

#### **Recrutement de staff et formation**

Dix enquêteurs dont six filles ont été recrutés selon le manuel de procédure de PAP-RDC. Un atelier de formation de ces enquêteurs a été organisé du 19 au 20 mars 2015 à leur intention afin de les former et les outiller sur la collecte des données qualitatives et quantitatives dans les campements des zones concernées par le projet Pro-Routes.

#### **Objectifs**

- ✓ Harmoniser l'approche méthodologique et partager le guide enquêteur aux enquêteurs ;
- ✓ Exploiter et traduire les protocoles d'enquête en langues vernaculaires de la région;
- ✓ Evaluer les compétences et aptitudes des enquêteurs;
- ✓ Partager la cartographie des zones ciblées et le plan de déploiement des enquêteurs sur le terrain.

#### **Outils à exploiter**

- Questionnaire-Campement et
- Questionnaire-Ménage.

#### **2.2 Contacts avec les autorités locales**

Plusieurs contacts ont été réalisés auprès des autorités politico-administratives, militaires et coutumières de la région en vue de les informer sur la présence et du but des équipes sur le terrain. Les autorités politico-administratives et militaires ont accepté volontiers d'apporter leur soutien aux équipes en cas de nécessité, étant aussi intéressées et préoccupées par la situation des peuples autochtones. Par ailleurs, les coutumiers ont exprimé les vœux de voir se réaliser ce projet parce que, estiment-ils que, ses résultats auront un impact positif non seulement sur le développement socio-économique des peuples autochtones, mais de toutes les populations riveraines de ces deux axes routiers.

#### **Méthodologie de l'enquête**

100% des campements se trouvant dans la région de l'enquête étaient pris en considération. L'échantillonnage était donc complet en tenant compte de l'accessibilité de chaque campement. Par contre pour les ménages, le seuil retenu était de tout au plus 5 ménages par campement à partir d'une cartographie des tous les bâtiments du campement.

#### **Déroulement de l'enquête**

Le déploiement des enquêteurs sur le terrain est intervenu en date du 21 mars 2015. Pour réaliser l'enquête dans le délai imparti, l'équipe a été divisée en deux groupes ; le premier groupe a travaillé le long de la route nationale RN 27 et le second le long de la route nationale RN4. Tous les enquêteurs ont bénéficié de l'appui du Dr Kai Schmidt-Soltau pour s'assurer de la qualité des données collectées. La collecte des données sur le terrain a été clôturée le 3 Avril 2015. C'est après cette clôture de la collecte des données que tous les deux groupes d'enquêteurs ont été réunis au siège du PAP-RDC pour subir une formation sur l'encodage des données dans le logiciel EPI-INFOS qui leur a été rendu disponible pour le traitement des données.



*Photo: Dr Kai Schmidt-Soltau à gauche et Dr Jackson à droite lors d'une séance de travail  
Enquête dans un campement de Kilo*

## RESULTATS DE L'ENQUETE

Au total 80 campements et 346 ménages ont été enquêtés dans les zones ciblées par l'enquête. Vous trouverez en annexe une liste exhaustive de ces campements. Les résultats des analyses quantitatives et qualitatives de l'enquête ont été présentés pendant les séances de restitution par le Dr Kai Schmidt-Soltau.



*Photo: Enquête ménage à Akuli*



## **Annexe 6 : Compte rendu de l'atelier de restitution à Beni pour la route nationale RN 4**

### **COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE VALIDATION DU PLAN DES PEUPLES AUTOCHTONES (PPA) DU PROJET DE REOUVERTURE ET D'ENTRETIEN DES ROUTES HAUTEMENT PRIORITAIRES (PRO-ROUTES) RN 4 : BENI-KASINDI**

**LIEU : Beni, Hotel ALBERTINE**

**JOUR ET DATE : Mercredi, 13/05/2015**

#### **AGENDA DE L'ATELIER DU JOUR :**

Les points importants inscrits pour l'atelier du jour sont les suivants :

- Présentation du projet Pro-Routes
- Présentation du rapport de validation
- Débat/commentaires / enrichissements

L'atelier a commencé à 9h00 heure locale par le mot de bien venue des participants par le modérateur de l'atelier Mr Dr Jackson BASIKANIA, la présentation des invités et le discours d'ouverture par le représentant de l'autorité urbaine de la ville de Beni, Mr Christophe NGAYIHEMBAKO KATASUMBIKA, directeur qui a estimé que la tenue de cet atelier de validation du PPA pour la réouverture de la route nationale RN 4 Beni - Kasindi dans la ville de Beni avec les représentants des différentes couches sociales et les peuples autochtones valait la peine pour partager l'information et la compréhension ainsi que les résultats des enquêtes effectuées auprès des peuples autochtones dans l'objectif de permettre aux populations autochtones également de d'apprécier les avantages du programme « Pro-routes » de la Banque Mondiale au même titre que les autres communautés riveraines de la RN 4.

#### **PRESENTATION DU PROJET « PRO-ROUTES »**

La présentation du projet « Pro-routes » a été faite par Mr Aimé KABAMBA, Expert environnementaliste de la cellule infrastructure du ministère national des infrastructures et travaux publics en RDC.

L'expert a articulé son exposé autour de l'historique du Projet « Pro-routes » qui a été lancé depuis 2008 et qui connaît 3 grands partenaires financiers :

- La Banque Mondiale
- Le Gouvernement Congolais de la RDC
- Le Gouvernement de la Grande Bretagne (DFID)

L'orateur a précisé à l'intention des participants et la communauté locale qu'il s'agit dans ce projet de la réhabilitation de la route en terre battue de 4,5m de largeur pouvant permettre de rouler à une vitesse de plus ou moins 40km/h avec une grande attention portée sur les aspects environnementaux qui classent la route nationale RN 4 dans la catégorie A au regard de sa présentation géographique et qui traverse le Parc National des Virunga d'une part et d'autre part la problématique de glissement ou délocalisation de la population vers les zones hors parc.

Il a souligné enfin que le projet a connu jusqu'à ce jour 3 phases d'exécution dans les axes dont :

- Phase I Axes :
  - Kalemie- Uvira : 1885 km (Province du Katanga au Sud Kivu)
  - Buta – Bondo : 650km
- Phase II Axes :
  - Beni –Kisangani : 750km (province du Nord-Kivu & Orientale)
  - Gemena-Zongo : 400 km
- Phase III Axes en cours de négociation en 2015 :
  - Beni- Kasindi (RN 4)
  - Komanda-Bunia- Mahagi (RN 27)
  - Goma- Bukavu (RN 2)
  - Hombo- Walikale : 250 km

#### **PRESENTATION DU RAPPORT DE VALIDATION**

Cette présentation a été faite par Dr Kai SCHMIDT-SOLTAU, Expert des questions des peuples autochtones qui a exposé sur les résultats des enquêtes effectuées auprès des peuples autochtones sur base d'un échantillon de 26 campements autour de la route nationale RN4.

L'orateur a parlé de l'objectif de cette enquête et des opportunités qu'offre le projet de réouverture des routes à la communauté locale y compris les Populations Autochtones mais également les différents défis, contraintes et conséquences que le projet « Pro-routes » peut causer au vécu quotidien des peuples autochtones qui dépendent des ressources forestières.

Il a été précisé dans l'exposé que la population se trouvant dans le périmètre de 30km de part et d'autre de la route nationale RN4 sera affectée par la réhabilitation de la route et en conséquence elle sera bénéficiaire des activités du PPA tel que prévoit le projet « Pro-Routes ».

A l'issue des résultats des enquêtes effectuées, un Plan des Peuples Autochtones qui prévoit une proposition de certaines résolutions qui prennent en compte le cahier de charge des peuples autochtones a été présenté et qui se focalise sur les activités suivantes :

- Etablir des points d'eau et/ou aménager des sources d'eau potable dans tous les campements des peuples autochtones « Mbuti »;
- Etablir des champs communautaires en faveur de tous les campements des peuples autochtones « Mbuti »;
- Renforcer les capacités techniques des peuples autochtones pour leur permettre de bien gérer leur champs communautaires et leur élevage et de commercialiser leurs produits agricoles, d'élevage et produits forestiers non-ligneux;
- Assister les peuples autochtones dans la mise en place des organisations indépendantes à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités du PPA.

Ces activités à réaliser pour faire face aux défis de la réouverture de la route en faveur des PA ont été présentées aux participants et amendées avant leur adoption en tenant compte des commentaires et ajouts importants de toutes les parties prenantes au projet au cours d'un débat ouvert qui a abouti aux conclusions finales ayant adopté le PPA tel que présenté par Dr Kai dans son exposé avec l'intégration et prise en compte des recommandations suivantes :

- Intégrer et détailler les stratégies de mise en œuvre dans le PPA par rapport aux activités prévues dans ce PPA,
- Intégrer les activités par rapport à l'amélioration de l'habitat (construction des abris transitionnels dans le respect des standards humanitaires) et le petit élevage des géniteurs dans le PPA.

## **QUESTIONS ET DEBAT**

Dans l'ensemble dix questions et préoccupations ont été posées au Dr Kai pour enrichir les éléments du résultat des enquêtes menées auprès de PA parmi lesquelles certaines ont été émises par les PA.

**Q1 : Auteur : KATASUMBIKA NGAYIHEMBAKO Christophe, le représentant de l'autorité urbaine de la ville de Beni :**

- Est-ce que les ONG qui travaillent dans la dynamique/ problématique PA, se focalisent- elles réellement sur l'orientation des PA, sur leurs besoins fondamentaux et prioritaires ?
- Est-ce que les besoins de sécurisation des terrains des PA, sont-ils exprimés clairement auprès des autorités publiques de la RDC ?

Pour le représentant de l'autorité urbaine de la ville de Beni, le gouvernement congolais est prêt et engagé dans l'accompagnement des pauvres peuples autochtones dans le rétablissement de leur droit en tant que citoyen de la RDC. Les ONG peuvent introduire des démarches pour la protection des terrains des PA auprès des autorités compétentes de l'Etat et bénéficieront le soutien des autorités locales. L'autorité urbaine a souhaité que les intervenants dans la question PA puissent revenir sur la parfaite collaboration avec les autorités politiques et administratives de la RDC afin de relever le niveau des conditions de vie des PA. Le représentant du Maire de la ville de Beni a promis être l'interlocuteur des toutes les actions qui concourent au bien être des PA auprès des autorités compétentes du pays.

**Q2 : Auteur Aime KABAMBA, Expert environnementaliste de la cellule infrastructure du ministère national des infrastructures et travaux publics en RDC :**

Les résultats des enquêtes effectuées auprès de PA ont-elles relevées les besoins prioritaires des PA qui peuvent favoriser sensiblement l'accroissement de leur économie de ménage ?



L'expert environnementaliste du ministère souhaiterait que les enquêtes faites auprès des PA ressortent efficacement et d'une manière systématique les besoins prioritaires qui peuvent influencer positivement le vécu quotidien des peuples autochtones.

**Q3 : Auteur Roger, Expert des questions PA du Ministère de l'Environnement et Développement Durable.**

- Est-ce que le PPA n'a pas des activités de duplication avec le projet STEP dans la même zone ?
- Les sources seront-elles aménagées ou construites ? S'agit-il des sources ou points d'eau ?
- Le consultant peut-il intégrer dans le PPA des détails sur les stratégies de mise en œuvre des activités de ce plan ?
- L'auteur de la question a souhaité qu'en dehors du PPA, que les stratégies de mise en œuvre des activités prévues dans le PPA soient détaillées et intégrées dans le plan.

**Q4 : Auteur : Walter SIKAVYA, Expert environnementaliste de SINOHYDRO :**

L'enquête a-t-elle approfondie les questions à rapport avec les besoins réels des PA nécessitant une réponse réelle additionnelle du projet « Pro-route » ?

L'auteur a estimé que les ONG qui travaillent dans la thématique PA ont une certaine expérience de travailler et répondre aux besoins de PA, mais le vécu quotidien de ceux-ci reste encore préoccupant. Ne s'agit-il pas des actions qui répondent aux besoins secondaires des PA ?

**Q5 : Auteur : PAPY KAPUPA, Chef de Groupement Batangi Mbau, Secteur de Beni- Mbau, Territoire de Beni :**

Les enquêtes effectuées auprès de PA ont-elles pris en compte les défis majeurs de la gestion de terre et la problématique foncière chez les PA ?

L'auteur a souhaité que dans le résultat des enquêtes, la problématique de gestion de terre chez le PA ressorte clairement et que les activités par rapport à cette problématique soient clairement identifiées dans le PPA.

**Q6 : Auteur : Gilbert ALABE, PA**

Les besoins spécifiques des PA sont-ils clairement ressortis dans le plan ? Il s'agit de :

- L'aménagement des sources d'eau potable,
- La scolarisation des enfants PA pour soutenir l'élite intellectuelle,
- L'amélioration de l'habitat dans le standard moyen des conditions humaines (construction des abris transitionnels)

Quelles sont les dispositions pratiques qui ont été prises dans le plan pour améliorer les conditions de vie des PA ?

**Q7 : Auteur : AIMEDO, PA**

Le PPA prévoit-il l'acquisition des parcelles spécifiquement pour les PA au regard de leur vulnérabilité et n'ayant pas des capacités financières d'en assurer ?

Le PA auteur de cette question voudrait voir la banque mondiale dans le projet « Pro-routes » acheter des parcelles pour les PA pendant l'aménagement de leur habitat.

L'orateur du jour a expliqué clairement l'intention des bailleurs d'apporter efficacement l'assistance aux peuples autochtones mais que la contribution locale doit être également prise en compte.

Dans ce genre de projet, la parcelle a toujours été la contribution locale des bénéficiaires.

**Q8 : Auteur : SIMATEBO, PA de Bahatsa, Secteur de RUWENZORI, Territoire de Beni**

Les PA de BAHATSA ont toujours été oubliés dans la plupart des actions menées en faveur des PA, l'orateur peut-il nous confirmer que les PA de Bahatsa sont également pris en compte ?

L'auteur de la question voulait se rassurer de la prise en compte de son campement et sa localité dans la zone définie et concernée par le projet « Pro-routes ».

**Q9 : Auteur : TELESU MIRIAMO, PA de Kengele/Pwenty en Territoire de Beni et représentante des Femmes PA dans l'atelier,**

Les PA vivent et dépendent essentiellement de la forêt, le contexte sécuritaire qui prévaut dans la forêt expose actuellement les PA dans les zones rurales à plusieurs risques.

Le projet Pro-Routes peut-il également prendre en considération certaines activités qui soutiennent l'amélioration des conditions des vies des PA dans les zones en déplacement ?

Qu'en est-il des populations autochtones dont leurs localités sont en pleine zones des opérations militaires ?

Cette femme PA, IDPS et victime des opérations militaires en cours dans la région et souhaite que les activités pour des besoins urgents des PA dans les zones de déplacement soient prises en compte dans le PPA.

**Q/10 : Auteur : MAPOLI :**

Pourquoi les droits de PA ne sont-ils toujours pas respectés par les autorités politiques et publiques de la RDC ? L'auteur souhaite que les PA recouvrent leurs droits au même titre que les autres tribus de la RDC. Ils se trouvent marginalisés par les différentes lois du pays qui ne prévoient aucune matière qui favorise leur promotion.

Le consultant Dr Kai a promis intégrer les différentes recommandations dans le rapport de l'enquête.

**CONCLUSION**

Après les différents commentaires des participants et enrichissements des experts sur le PPA, le plan a été adopté à la satisfaction des représentants des PA et toute la communauté présente dans la salle de l'atelier en présence de Mr Roger BOKANDENGA, point focal des questions PA du Ministère de l'Environnement et Développement Durable avec les éléments suivantes :

- Construire des maisons d'habitation pour tous les ménages et des latrines dans tous les campements des populations autochtones « Mbuti »;
- Aménager des points d'eau potable (sources) dans tous les campements des populations autochtones « Mbuti »;
- Aménager des champs communautaires dans tous les campements des populations autochtones « Mbuti »;
- Renforcer les capacités techniques des peuples autochtones pour leur permettre de bien gérer leur champs communautaires et leur élevage et de commercialiser leurs produits agricoles, d'élevage et produits forestiers non-ligneux;
- Appuyer les peuples autochtones dans la mise sur pied de leurs organisations indépendantes à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités du PPA.

Clôturées à 13h30 minutes heure locale, les cérémonies de fermeture de l'atelier ont été sanctionnées par un repas offert aux participants après le discours de lever la séance prononcé par le Représentant du Maire de la Ville de Beni. La liste de présence des participants se trouve sur les pages qui suivent.

**Fait à Beni, le 13/05/2015**

**Claude KIRERE/ Rapporteur**

PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES POPULATIONS FORESTIÈRES EN RDC - LES PYGMÉES AUSSI



PAP-RDC

E-mail : pap\_rdc@yahoo.fr  
TÉL. : +243819619670 / +243998109281

« Une ONG d'aide humanitaire et de renforcement du cadre de vie pour le développement harmonieux et durable des populations forestières pauvres, y compris les Pygmées »








Benin, le 13/05/2015

ATELIER DE RESTITUTION PROJET PRO-ROUTES  
LISTE DES PRESENCES

N°	NOM ET POST-NOM	STRUCTURE	FONCTION	RESIDENCE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	KATSOVA - NGAUJHEMB	Mairie/B	DIRECT/ADMIN.	BENI	0997783018	
2	Lopar BOSSELEMBE	MEDIA/PAP	Journaliste	Beni	0998449374	
3	Wéhemé NDAMBOARA	8 EPK/Projet Pappoul	Chef de Proj.	Handoko/Quart	0998983323	
4	MURUNGA IRENI	chef.	chef des villages	MANATA	0997857455	
5	MAINATA MIRAMBE	BA/DIC	Journaliste	Molepe	09978574	
6	Malale Kokole KINONGA	C.A.M.V	chef de village	BENI	09978574	
7	Ilouie KIBERE	PAP-RDC	chef de projet	Beni	099824448	
8	INOUA KAPPA ABARPA	COMMUNIER	CHIEF DE SECTEUR	MANVI	0997072482	
9	KASERU ENDE YEMBO	SECTEUR KINANGA	CHIEF DE SECTEUR	MANVI	0997072482	
10	UMWAKO-BIG-YUAKA	SECTEUR KINANGA	CHIEF DE SECTEUR	MANVI	0997072482	
11	IdHo MUYISA	SINOHDRO	CHIEF DE SECTEUR	MANVI	0997072482	





30	KAKULE TSONGO	SERVICE DU DUPE RURAL	Chef de secteur Village d'ad. d.	01 CTRA	0997433092	
31	Aime KABANSA	CE/MTD	ESSEN/UES	KANSANAN	0991610540	
32	JANVIER ANGISOBANGE	RTGIS	Reporteur/Redacteur	BENI	0997894859 0824773261	
33	JACKIM KUENGA	G.L.H.R.P	Coordinateur	BENI	0818037070 0990493881	
34	Freddy NZANZU	PAP-RDC	Enquêteur	BENI	0997902983	
35	Albert BANSA JILO	PAP-RDC	log/Enquêteur	BENI	0997708913	
36	DHEBI KIZA	PAP-RDC	Assistant Projet	BENI	0994098550	
37						
38						
39						
40						

## **Annexe 7 : Compte rendu d'atelier de restitution à Komanda pour la route nationale RN 27**

### **COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE VALIDATION DU PLAN DES PEUPLES AUTOCHTONES (PPA) DU PROJET DE REOUVERTURE ET D'ENTRETIEN DES ROUTES HAUTEMENT PRIORITAIRES (PRO-ROUTES) RN 27 : Komanda – Bunia - Goli**

**LIEU : Komanda, Hotel MABELE NDEKO**

**JOUR ET DATE : Jeudi, 14/05/2015**

#### **AGENDA DE L'ATELIER DU JOUR :**

Les points importants inscrits pour l'atelier du jour sont les suivants :

- Présentation du projet « Pro-Routes »
- Présentation du rapport de validation
- Débat/commentaires / enrichissements

L'atelier a commencé à 9h00 heure locale par le mot de bien venue aux participants par le modérateur de l'atelier Mr Dr Jackson BASIKANIA, la présentation des invités et le discours d'ouverture par le représentant de l'autorité du territoire d'Irumu, Mr Théophile ZUNGALINI MISSA qui a estimé que la tenue de cet atelier de validation du PPA dans l'agglomération de Komanda avec le concours des représentants des différentes couches sociales et les peuples autochtones vivant le long de la route nationale RN 27 valait la peine pour éclairer la compréhension et le résultat des enquêtes effectuées auprès des peuples autochtones dans l'objectif de leur permettre également de tirer des avantages du Projet « Pro-routes » au même titre que les autres communautés riveraines de la route nationale RN27.

#### **PRESENTATION DU PROJET « PRO-ROUTES »**

La présentation du projet « Pro-routes » a été faite par Mr Aimé KABAMBA, pont focal dans la cellule infrastructure du Ministère National des Infrastructures et Travaux Publics en RDC.

Le point focal a articulé son exposé autour de l'historique du Projet « Pro-routes » qui a été lancé depuis 2008 et qui connaît 3 grands partenaires financiers :

- La Banque Mondiale
- Le Gouvernement Congolais de la RDC
- Le Gouvernement de la Grande Bretagne (DFID)

L'orateur a précisé à l'attention des participants et la communauté locale qu'il s'agit dans ce projet de réhabiliter la route en terre battue de 4,5m de largeur et pouvant permettre de rouler à une vitesse de plus ou moins 40km/h avec une grande attention portée sur des aspects environnementaux. Il a souligné enfin que le projet a connu jusqu'à ce jour 3 phases d'exécution dans les axes dont :

- Phase I Axes :
  - Kalemie- Uvira : 1885 km (Province du Katanga au Sud Kivu)
  - Buta – Bondo : 650km
- Phase II Axes :
  - Beni –Kisangani : 750km (province du Nord-Kivu & Orientale)
  - Gemena-Zongo : 400 km
- Phase III Axes en cours de négociation en 2015 :
  - Beni- Kasindi (RN 4)
  - Komanda-Bunia- Mahagi - Goli (RN 27)
  - Goma- Bukavu (RN 2)
  - Hombo- Walikale : 250 km

#### **PRESENTATION DU RAPPORT DE VALIDATION**

Cette présentation a été faite par Dr Kai SCHMIDT-SOLTAU, Expert des questions des peuples autochtones qui a exposé sur les résultats des enquêtes effectuées auprès des peuples autochtones sur base d'un échantillon de 54 campements autour de la route nationale RN 27.

L'orateur a parlé de l'objectif de cette enquête et les opportunités qu'offre le projet de réouverture des routes à la communauté locale y compris les PA mais également de différents défis, contraintes et conséquences que le Projet « Pro-routes » peut causer au vécu quotidien des peuples autochtones qui dépendent des ressources forestières.

Il a été précisé dans l'exposé que la population se trouvant dans le périmètre de 30km de part et d'autre de la route nationale RN4 est affectée par la réhabilitation de la route nationale RN 27 et en conséquence bénéficiaire des activités du PPA tel que prévoit le Projet « Pro-Routes ».

A l'issue des résultats des enquêtes effectuées, un Plan des Peuples Autochtones qui prévoit la prise en compte du cahier de charges des peuples autochtones a été présenté avec une attention particulière focalisée sur les activités suivantes :

- Aménager des points d'eau ou des sources d'eau potable dans tous les campements des populations autochtones « Mbuti »;
- Aménager des champs communautaires à l'avantage de tous les campements des populations autochtones « Mbuti »;
- Renforcer les capacités techniques des peuples autochtones pour leur permettre de bien gérer leur champs communautaires et leur élevage et de commercialiser leurs produits agricoles, d'élevage et les produits forestiers non-ligneux;
- Appuyer les peuples autochtones dans la mise sur pied de leurs organisations indépendantes à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités du PPA.

Ces activités à réaliser pour faire face aux défis de la réouverture de la route à l'avantage des PA ont été présentées aux participants et amendées pour leur adoption après l'appropriation des commentaires et ajouts importants de toutes les parties prenantes du projet. Un débat général a été ouvert et a abouti aux conclusions finales sanctionnant l'adoption unanime du PPA tel que présenté par Dr Kai dans son exposé avec l'intégration et la prise en compte des recommandations suivantes :

- Intégrer et détailler les stratégies de mise en œuvre dans le PPA par rapport aux activités prévues,
- Intégrer les activités par rapport à l'amélioration de l'habitat (construction des abris transitionnels dans le respect des standards humanitaires) ainsi que le l'élevage du petit bétail dans le PPA.

## **QUESTIONS ET DEBAT**

Dans l'ensemble dix questions et préoccupations ont été posées à Dr Kai pour enrichir les éléments du résultat des enquêtes menées auprès des PA parmi lesquelles certaines ont été émises par les PA.

Ces recommandations ont suscité certaines questions des participants PA et Bantous à savoir :

- Est-ce que le PPA prendra en compte la disponibilité des outils aratoires pour appuyer leurs activités agricoles (question d'un PA)?
- Réponse : Oui.
- Est-ce que le PPA s'investira aussi dans l'ouverture des routes secondaires en dehors de la RN 27(question d'un PA)?
- Réponse : No.
- Quel est le type d'abris que le PPA propose de construire pour les PA ? (question d'un PA)
- Il y a un processus de plaidoyer pour octroyer les terres aux PA ? (question d'un PA)
- Est-ce que le projet tiendra à la disponibilité des géniteurs pour l'élevage de petits bétails?
- A quand le démarrage du projet (question d'un bantou) ?
- Que prévoit le PPA pour que les bantous en tirent aussi pleinement leurs bénéfices? (question d'un bantou)

L'orateur a répondu que le PPA tiendra compte de la disponibilisation des outils aratoires, par contre le projet ne tient qu'à la réouverture des routes principales. La date probable du démarrage du projet est fixée en janvier 2016. Bref, toutes ces questions ont leurs réponses dans le PPA.

## **CONCLUSION**

Après les différents commentaires des participants et enrichissements des experts sur le PPA, le plan a été unanimement adopté à la satisfaction des représentants de PA et toute la communauté présente dans la salle de l'atelier en présence de Mr Roger BOKANDENGA, point focal des questions PA du Ministère de l'Environnement et Développement Durable avec les éléments suivants :

- Construire des maisons d'habitation pour tous les ménages et des latrines dans tous les campements des Mbuti;
- Aménager des points d'eau ou sources d'eau potable dans tous les campements des populations autochtones « Mbuti »;
- Aménager des champs communautaires dans tous les campements des peuples autochtones;
- Renforcer les capacités techniques des peuples autochtones pour leur permettre de bien gérer leur champs communautaires et leur élevage et de commercialiser leurs produits agricoles, d'élevage et des produits forestiers non-ligneux;

- Appuyer les peuples autochtones dans la mise sur pied de leurs organisations indépendantes à différents niveaux afin de pouvoir mieux coordonner, communiquer et faciliter les activités du PPA.

Clôturé à 12h30 minutes heure locale, les cérémonies de fermeture de l'atelier ont été sanctionnées par un repas offert aux participants après le discours de levée de la séance prononcé par le représentant de l'autorité du territoire d'IRUMU. La liste de présence des participants se trouve sur les pages qui suivent.

**Fait à Komanda, le 14/05/2015**

**Dhebi Kiza Dieudonné/Rapporteur**



PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES POPULATIONS FORESTIERES EN RDC - LES PYGMEES AUSSI PAP-RDC



E-mail : pap\_rdc@yahoo.fr  
 Tél : +243819619670 / +243811816472  
 +243898109281

« Une ONG d'aide humanitaire et de renforcement du cadre de vie pour le développement harmonieux et durable des populations forestières pauvres, y compris les pygmées »

Konanda, le 14/05/2015

ATELIER DE RESTITUTION PROJET PRO-ROUTES  
 Liste des présences

N°	NOM ET POST-NOM	STRUCTURE	FONCTION	RESIDENCE	TELEPHONE	SIGNATURE
01	Theophile ZUNGALANI KISSA	Territoire de Yumbu	Adm. Ass. P. local	Yumbu Centre	0823245987	<i>[Signature]</i>
02	Aimi KARAMBA	CILMITP	ESJUVES	CINSHATA	091610340	<i>[Signature]</i>
03	Tungweo Zainqambi	C. E39/ITendey	Rep. district Ec	ITENBEY	0871431835	<i>[Signature]</i>
04	TOYABO - KATHE JEAN	KOMANDA-CHE Ferie BESI	CHEF. de CHEF BICE	KOMANDA	082275929	<i>[Signature]</i>
05	KABAMBA THEOPHILE	C.P. KOMANDA	Chef. de l'ARR	Komanda	081008308	<i>[Signature]</i>
06	André Okoume Fague	Chaire des L'ancien Yumbu	Chf. Chaire	CPAY	091448440 082301642	<i>[Signature]</i>
07	Eduard UNDEBE MATOÏE	CP - Makamba	comp. makamba	Lolabo	097158548 081634161	<i>[Signature]</i>
08	ATAKOLÉ - TANDROMBA	CBA 20 - Bolobo	CHEF. C.C. Bolobo	Bolobo		<i>[Signature]</i>
09	SENGI - NDARPA	Village	Secrétaire local	APENZI	0976965546	<i>[Signature]</i>
10	NGILO - LEAY	BOUVO	secrétaire local	BOUVO	095844458	<i>[Signature]</i>
11	LANA - LA S	ARRONDISSEMENT PAP	ARRONDISSEMENT PAP	ARRONDISSEMENT PAP	099793155	<i>[Signature]</i>

	Projet - Bombos	Localité	Responsable	
12	POIPIPO - BOMBOS			Bombos
13	HERABO - NDIKOSI	USAC	SECRETÉRIER	REMANANDA
14	LINSYANE - MATESO	SACROBARIAT INFORMATI		0814452451
15	SHABANI - LUMBA	VILLAGE MONO-CULTUREUR	MANO, IRE	0814452451
16	KAKULE - MOISE	Village	Chef du Campement	095199202 081482370
17	UTATU - ALUMA	Village	Chef de localité	LOJA
18	TBASA - LUNGBASA	Village	MAFI, CHEF, Localité	MAFI
19	ANDIRO - SAKIENOYA	Village - MAMBERU	S.C. LOC.	MAMBERU
20	SEPI - APAINI	Village Mont HOYO	CULTIVATEUR	Mont HOYO
21	ANDREA - BOLOTO	Village NGEREZA	CULTIVATEUR	NGEREZA
22	WADIKU - ALIANKLE	Village BANDEKISTO	CULTIVATEUR	BANDEKISTO
23	OKAMUMBA - NABE	Campement	Chf. Pp.	LESA
24	KAMBALA - ISOREU	Campement	Chf. Loc. Comp.	BANDIAZOU
25	DHEBI KIZA	PAP-ROC	Assistance Projek	BENI
26	NICASE KAMURANDA	PAP-ROC		BENI
27	Albert BANGA JILO	PAP-ROC	LOGISTIC	BENI
28	MAUWA - SINDJELÉ	PAP-ROC		BENI
29	KUNGUWA BANKU	Bombos		Bombos
30	lingisabo - Atwani	Campement	Cultivateur	Kamuranda

31	Mbinyfa	KONN	Komanda	Agent Environnemental	KOMANDA	0772151000	AS
32	BUNGISE	PANZA	KOMANDA	-	KOMANDA		
33	linga	Maxel	Bolombo	cultivateur	Pro Bolombo		
34							
35							
36							
37							
38							
39							
40							

**Annexe 8 : Les campements des peuples autochtones le long de la route nationale RN 4**

N°	NOM DU CAMPAMENT	TERRITOIRE	COORDONNES GPS	
			EST	NORD
1	BAHATSA	BENI	029°43.788'	00°25.783'
2	BANDIMUTALU	BENI	029°39.905'	01°09.782'
3	BANGANDA	BENI	029°18.405'	00°38.448'
4	CECA20 MABASELE	BENI	029°30.048'	00°43.155'
5	EP MBIMBI	BENI	029°30.921'	00°42.231'
6	INSTITUT MBIMBI	BENI	029°30.862'	00°42.499'
7	KACHIMADOKO	BENI	029°27.251'	00°38.941'
8	KASANGA TUHA	BENI	029°25.853'	00°29.897'
9	KEBIKEBA	BENI	029°29.288'	00°39.751'
10	KELEKELE	BENI	029°30.345'	00°39.417'
11	KICHWA TEMBO	BENI	029°26.781'	00°31.023'
12	KISALALA	BENI	029°30.361'	00°38.94'
13	KITAHUBA	BENI	029°30.361'	00°38.794'
14	MADIOKA	BENI	029°43.837'	00°25.459'
15	MALEHE	BENI	029°30.151'	00°38.721'
16	MANGANGO	BENI	029°21.609'	00°31.390'
17	MANGODOMU	BENI	029°18.862'	00°34.800'
18	MAPIKI	BENI	029°28.845'	00°38.721'
19	MAVIVI/NZELEWA	BENI	029°29.189'	00°34.869'
20	MUNDIAUKU	BENI	029°39.627'	01°05.250'
21	NGADI	BENI	029°31.733'	00°32.784'
22	NGITE/MAVIVI	BENI	029°29.927'	00°36.978'
23	NGITE/MAVIVI 1	BENI	029°29.787'	00°35.972'
24	OICHA MISSION	BENI	029°30.862'	00°42.499'
25	OICHA MWANGAZA	BENI	029°30.833'	00°41.620'
26	UPENDE	BENI	029°27.310'	00°39.508'

**Annexe 9 : Les campements des peuples autochtones le long de la route nationale RN 27**

N°	NOM DU CAMPMENT	TERRITOIRE	COORDONNES GPS	
			EST	NORD
1	ABANDISAU	IRUMU	029°44.344	01°19.528
2	ADIABOUSI	IRUMU	029°39.627'	01°05.250'
3	AKULI	DJUGU	030°00.368'	01°39.339'
4	AKULI 2	IRUMU	030°00.329'	01°39.297'
5	ALUDJA ITENDEY	DJUGU	030°06.779'	01°50.980'
6	AMUNDUILA	IRUMU	029°48.053	01°19.691'
7	ANDIBAIFALA	IRUMU	029°41.662'	01°11.967'
8	ANDIDUMA	IRUMU	029°39.904	01°09.782'
9	ANDISUMBA	IRUMU	029°39.904	01°09.782'
10	BAHANA/MAFIFI	IRUMU	029°41.228	01°12.328
11	BAHINA 1	IRUMU	029°41.579'	01°13.054
12	BAHINA/MAFIFI	IRUMU	029°41.579'	01°13.054'
13	BAKOLO SATEKO	DJUGU	030°07.003'	01°48.585'
14	BAKONDE	DJUGU	030°06.914'	01°50.660
15	BAMAVU	IRUMU	029°37.406'	01°20.649
16	BANDIAUKU	IRUMU	029°42.450	01°17.805
17	BANDIBALU	IRUMU	029°41.694'	01°15.326'
18	BANDIBAMBA	IRUMU	029°39.736	01°21.768
19	BANDIBANGILI	DJUGU	030°02.415'	01°42.023'
20	BANDIBEYA	IRUMU	029°39.904	01°09.782'
21	BANDICHE 1	IRUMU	029°39.904	01°09.782'
22	BANDIELUNGU	IRUMU	029°40.120'	01°21.451'
23	BANDIFUA	IRUMU	029°39.905	01°09.782
24	BANDIGBAKU	IRUMU	029°37.406'	01°20.649
25	BANDIHANGU	IRUMU	029°38.429'	01°07.547'
26	BANDIKODA 1	IRUMU	029°41.390'	01°16.154'
27	BANDIKODA 2	IRUMU	029°41.390	01°16.154
28	BANDIKODA 3	IRUMU	029°38.626	01°21.809
29	BANDIKUFE	IRUMU	029°39.736	01°21.768
30	BANDIOKONE	IRUMU	029°37.406'	01°20.649
31	BANDIOMBA	IRUMU	029°39.904	01°09.782'
32	BANDISAU	IRUMU	029°44.737'	01°19.177'
33	BANDITULA	IRUMU	030°01.358'	01°37.987'
34	BAVUKUKU	IRUMU	029°41.769	01°27.424
35	BUKU	DJUGU	030°06.973'	01°50.783
36	BULOMBO	IRUMU	029°44.218	01°19.497
37	DIANGAU	IRUMU	029°37.371'	01°06.712'
38	KIRONGOZI II	DJUGU	030°03.664'	01°48.625'
39	MABILI	IRUMU	029°44.127	01°19.232
40	MABILI II	IRUMU	029°39.050'	01°21.609'
41	MAKANGA	IRUMU	029°39.904	01°09.782'
42	MALUTU NGEREZA	IRUMU	029°41.673'	01°16.365'
43	MAMBEDU	IRUMU	029°48.053	01°19.891'
44	MANDIBE I	IRUMU	029°48.853	01°19.891
45	MANDIBE II	IRUMU	029°48.053	01°19.691'
46	MANZOBE	IRUMU	029°40.277'	01°09.447'
47	MAPENDO IDOU	IRUMU	029°39.904	01°09.782'
48	MATAGBA	IRUMU	029°41.201	01°14.573
49	MATANGBWA	IRUMU	029°41.578'	01°14.243'
50	MAU	IRUMU	029°39.904	01°09.782'
51	PLEINE BAKONDE	DJUGU	030°06.779'	01°50.980'
52	SAKWEYI I	DJUGU	030°05.741'	01°48.161'
53	SEBA/200	DJUGU	030°02.338'	01°43.623'
54	ULUULU / BANDIKOLA	IRUMU	029°40.837'	01°21.859'



**Annexe 10 : Les questionnaires d'enquete**

1.1. Nom de campement actuel \_\_\_\_\_  
 1.2. Nom de campement d'origine (si déplacé) \_\_\_\_\_ No \_\_\_\_\_  
 1.3. Noms des villages Banlous voisins : \_\_\_\_\_  
 1.4. Territoire : \_\_\_\_\_ GPS : \_\_\_\_\_ Est \_\_\_\_\_ Nord \_\_\_\_\_  
 Date \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /2015 Enquêteur \_\_\_\_\_

**Project Pro Route: PPA RN4 et RN27 Questionnaire Campement**

**2. Démographie**

- 2.1. Il y a combien des ménages dans ce campement ? \_\_\_\_\_  
 2.2. Quelle est la population de ce campement ? \_\_\_\_\_

No	Tranche d'Age	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Total
1	0-5 ans			
2	6-18 ans			
3	19-59 ans			
4	60 et plus			

- 2.3. Est-ce que il y a des populations déplacées à cause du conflit ? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_  
 2.4.1. Si oui : Nous avons quelques questions ?

Localité d'origine	Combien sont-elles ?

**3. Infrastructures sociales**

- 3.1. Nous avons quelques questions à propos des fontaines et des puits dans votre campement :

Type	Fonction principale	Moyens exhaure	Propriétaire	Qualité d'eau ?	Satisfaction quantité	Qui gère?	Maintenance	Qui a construit ?

**Type** : 1=Traditionnelle ; 2 = Amélioré ; 3= Puits hydraulique (forage) ; 4 = Autres (décrivez)  
**Fonction principale** : 1=Agriculture ; 2 = Domestique ; 3= Pastoral ; 4= Autre (décrivez !!)  
**Moyens exhaure** : 1=type traditionnelle ; 2=poulie ; 3=pompe manuelle ou à pédale ; 4= motopompe ; 5= Autre.  
**Propriétaire** : 0 = NSP ; 1 = familial ; 2 = communautaire ; 3 = Banlou ; 4 = Autre (décrivez !!)  
**Qualité de l'eau** : 0 = mauvais ; 10 = excellente  
**Satisfaction quantité** : 0 = Pas du tout satisfait ; 10 = Très satisfait  
**Gestionnaire** : 0 = NSP ; 1 = Comité d'eau ; 2 = Chef ; 3 = Autre type de gestionnaire (décrivez)  
**Maintenance** : 0 = NSP ; ou x fois par an.  
**Constructeur** : 0 = NSP ; 1 = individu ; 2 = famille ; 3 = groupement ; 4 = village ; 5 = état ; 6 = ONG ; 7 = Autre (décrivez !!)

3.2. Avez-vous un service santé proche votre campement (<=1km)? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

3.2.1. Si non à quelle distance trouvez vous le système de santé le plus proche? \_\_\_\_\_ km

3.2.2. Si oui - nous avons quelques questions :

Type	Statut	Nr. de lits fonctionnels	État général	Nombre de personnel								
				Médecins	Sages-femmes	Infirmiers	ma-trone	ASC	Relais TEC	Pharmaci-en	Autre	

Type: 0 = NSP; 1 = Case de Santé; 2 = Maternité rurale; 3 = Agent Santé Base Communautaire; 4 = Poste de Santé; 5 = Centre de Santé; 6 = Hôpital; 7 = Dépôt de pharmacie; 8 = FPPV; 9=Consultation prénatale; 10= Planning familial; 11= Services d'hygiène; 12=Autre.

Statut: 0 = NSP; 1 = Privée; 2 = publique; 3 = privée confessionnelle; 4 = communautaire; 6 =Autre (décrivez !!)

État: 0 = inutilisable <= très fonctionnel = 10.

3.3. Avez-vous une école dans votre campement ? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

3.3.1. Si non à quelle distance trouvez vous l'école la plus proche ? \_\_\_\_\_ km

3.3.2. Si oui - nous avons quelques questions :

Type	Statut	Nombre de salle de classe fonctionnelles		État	Nombre de personnel			Elèves		Niveau Classe max	Autre équipement	Initia-tive	Satis-faction
		En dur	abris provisoires		Fonc.	Contractuel	Volontaire	G	F				

Type: 0 = NSP; 1 = préscolaire; 2 = élémentaire; 3 = Moyen; 4 = Secondaire; 5 = Technique & Professionnelle; 6 = école franco-arabe; 7 = Autres.

Statut: 0 = NSP; 1 = Privée; 2 = publique; 3 = privée confessionnelle; 4 = communautaire; 5 = école de 3ème type; 6 = Autre (décrivez !!)

État des infrastructures: 0 = Pas fonctionnel <= Très fonctionnel = 10.

Autre infrastructure: 1 = Latrine; 2 = Chauffage; 3 = électricité; 4 = puits; 5 = bloc médical; 6 = verges; 7 = magasin de stockage; 8 = Autre (spécifier).

Initiative: 0 = NSP; 1 = ONG; 2 = Etat; 3 = Populations; 4 = projet/Programme; 5 = Individu; 6 = Groupement; 7 = Autre (décrivez !!)

Satisfaction: 0 = Pas du tout satisfait <= Très satisfait = 10.

3.4. Avez-vous des organisations locales (de base) dans votre campement ?

Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_ NSP \_\_\_\_\_

3.4.1. Si oui : Nous avons aussi quelques questions pour cette organisation:

Nom de l'organisation	domaines	Satisfaction	Participation

Domaine: 1= agriculture; 2 = élevage; 3 = pêche; 4 = gestion des ressources naturelles; 5 = aménagement; 6= eau & assainissement; 7= crédit; 8= éducation/formation; 9 = santé; 10 = gestion de conflit; 11 = construction; 12 = genre; 13 = communication; 14= Autre = décrivez !!

Participation: 0 = NSP; 1 = Majorité hommes; 2 = Majorité femmes; 3 = Tout le monde.

Satisfaction: 0 = Pas du tout satisfait <= Très satisfait = 10.

3.5. Avez-vous des domaines de coopération avec les autres acteurs (ONG, prestataires de services, etc.) ?

Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_ NSP \_\_\_\_\_

3.5.1. Si oui : Nous avons aussi quelques questions pour cette coopération :

Nom du prestataire dans le campement	domaines	Satisfaction	Participation

Domaine: 1= agriculture; 2 = élevage; 3 = pêche; 4 = gestion des ressources naturelles; 5 = aménagement; 6= eau & assainissement; 7= crédit; 8= éducation/formation; 9 = santé; 10 = gestion de conflit; 11 = construction; 12 = genre; 13 = communication; 14= Autre = décrivez !!

Existence d'un contrat entre le prestataire et le village: 0 = NSP; 1 = Oui; 2 = Non.

Participation: 0 = NSP; 1 = Majorité hommes; 2 = Majorité femmes; 3 = Tout le monde.

Satisfaction: 0 = Pas du tout satisfait; Très satisfait = 10.

3.6. Est-ce que vous êtes connecté au réseau électrique ? : Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_  
 3.6.1. Si non, quelle source d'énergie utilisez-vous ? : Groupe électrogène inter villageois \_\_\_\_\_  
 Groupe Villageois \_\_\_\_\_  
 Groupe privé \_\_\_\_\_  
 Installation solaire \_\_\_\_\_  
 Pas de groupe \_\_\_\_\_

3.7. Est-ce que vous disposez de poubelle dans votre campement? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_  
 3.8. Évaluation de l'état de poubelle : (Etat : 0 – inutilisable ; Très fonctionnel = 10).

4. Est-ce qu'il y a des conflits dans le campement: Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_ NSP \_\_\_\_\_

4.1. Si oui : Nous avons aussi quelques questions pour ces conflits :

Nature	Type	Intensité	Règlement	Type de règlement	Effet

**Nature :** 1= Foncier ; 2 = Conflit familial; 3 = Conflits sociaux; 4 = Conflits culturelles ; 5 = Conflits religieux ; 6 = Conflits avec les Bantous ; 7 = Conflits entre agriculteur et éleveur ; 8 = conflit autour des aires protégées ; 9 Autre (décrivez !!)

**Type :** 1 = entre les familles du campement ; 2 = avec les populations déplacées (réfugiés et déplacés de retour, ex combattants, etc.) ; 3 = immigrants ; 4= villages riverains ; 5 = avec la Communauté rurale ; 6 = dans une même famille ; 7 = autochtones/autres ; 8 = avec les bantous ; 9=Autres.

**Intensité :** 0 = peu important <= important = 10

**Règlement :** 0 = NSP ; 1 = oui ; 2 = non

**Type de règlement :** 1 = arrangement familial ; 2 = arbitrage villageois ; 3= arbitrage inter villageois ; 4 = décision de la Communauté rurale ; 5 = arbitrage administratif ; 6 = Jugement du tribunal ; 7 = arbitrage religieux/coutumier ; 8 = Autres (décrivez !!).

**Effet du règlement sur le conflit :** -5 à -0,1 = aggravé le conflit ; 0 = aucun effet ; 0,1 à 5 = réduit le conflit.

Autres informations :





2.2. Comment évaluez-vous vos conditions d'existence en général ? \_\_\_\_\_ : 0 = Pas du tout satisfait ⇔ Très satisfait = 10.

2.3. Avez-vous des difficultés pour nourrir le ménage ? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

2.3.1. Si oui, pendant combien de mois : \_\_\_\_\_

2.3.2. Comment faites vous pour nourrir la famille en cette période ?

1= subvention ; 2 = endettement, 3 = Dons ; 4 = prestation de services ; 5 = cueillette de produits forestiers ; 6 = Autres (préciser)

**3. Infrastructures et dotations des ménages**

3.1. Nous avons quelques questions sur l'habitat :

Type d'habitat	Propriété	Etat	Satisfaction

Type d'habitat : 1=case traditionnelle ; 2=maison en terre renforcée en ciment et zinc ; 3=maison en dur ; 4 = Autre.

Propriété : 1 = personnelle ; 2 = location ; 3 = droit d'occupation temporaire ; 4 = Autre

Etat : 0 = inutilisable ; Très fonctionnel = 10.

Satisfaction : 0 = Pas du tout satisfait ⇔ Très satisfait = 10.

3.2. Est-ce que vous disposez de latrine? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

3.3. Evaluation de l'état de latrine : \_\_\_\_\_ (Etat: 0 = inutilisable ; Très fonctionnel = 10).

**4. Accès à la terre (pour l'agriculture)**

4.1. Qui est le propriétaire des terres que vous utilisez ? :  
 Moi-même \_\_\_\_\_  
 Familial \_\_\_\_\_  
 Bantous \_\_\_\_\_  
 C'est en location \_\_\_\_\_  
 On me l'a prêté : \_\_\_\_\_  
 Notre concession \_\_\_\_\_  
 Autres - spécifier : \_\_\_\_\_

4.1.1. Si c'est location combien cela vous coûte par an \_\_\_\_\_ FC ou \_\_\_\_\_ % de production.

**5. Economie**

5.1. Avez vous fait la chasse l'année dernière ? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

5.1.1. Si oui : Nous avons des questions pour la chasse :

5.1.2. Fréquence : \_\_\_\_\_ fois par an.

5.2. Utilisation de la production : indiqué la partie commercialisée en % \_\_\_\_\_

5.2.1 Si commercialisation : Quels sont les revenus annuels ? \_\_\_\_\_ FC

5.3. Avez-vous commercialisé du bois et/ou du charbon au courant de l'année dernière ? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

5.3.1. Si Oui : Nous avons des questions pour la commercialisé du bois :

Type de produit	Equipement	Fréquence	Suffisance	Utilisation	Où	Revenus de commercialisation
Bois de chauffage						
Bois de service						
Bois d'œuvre						
Charbon de bois						

Equipement : 1 = traditionnel ; 2 = mécanique ; 3 = Autre.

Fréquence : x fois par an

Est-ce que les quantités disponibles sont suffisantes : 0 = pas du tout ⇔ 10 = suffisant pour tout le monde et tout le temps

Utilisation de la production : indiquer la partie commercialisée en %

Si commercialisation : Où la majorité du produit est elle commercialisée : 1 = dans le campement ; 2 = dans le village ; 3 = dans la localité ; 4 = dans le territoire ; 5 = dans la province ; 6 = autre part en RDC ; 7 = en Uganda ; 8 = en Soudan ; 9 = Autres (spécifier)

Revenus: quels sont les revenus annuels procurés par la commercialisation du bois et ou du charbon ?

**5.4. Nous avons quelques questions au niveau de votre production agricole de l'année dernière :**

produit	Unité	Quantité production	Prix par unité bord champ	Méthode
Mil				
Méis				
Sorgho				
Manteo				
Sésame				
Courge				
Arachide				
Produits maraîchers				
Orange				
Citron				
Mandarine				
Mangue				
Banane				
Noix de palme (gestion familiale)				
Vin de palme (id)				
Miel/Cire				
Haricot				
Padis				

Prendre les unités traditionnelles : 1 = « Siribamurengo » ; 2 : botte de mil ; 3= sac ; 4= bassin. Autre = spécifier.  
Méthode de production : 1 = traditionnel ; 2= amélioré ; 3 = mécanique ; 4 = Utilisation d'intrants ; 5 = Autre.

**5.5. Nous avons des questions sur les produits de cueillette de l'année dernière :**

Type de produit	Unité	Quantité	Prix moyen par unité FC

**5.6. Nous avons des questions pour les productions d'élevage de l'année dernière :**

Type de produit	Méthode de production	Quantité	Prix moyen au village
Poulets			
Chèvres			
Ovins			
Bovins			
Anes			
Porcs			
Lait			
Œufs			
Apiculture			
Autre volaille			
Pisciculture			
Cobaye			

Méthode de production : 1 = traditionnel ; 2= amélioré ; 3 = Autre

### Annexe 11. Résultats des enquêtes de l'échantillon global

Ce chapitre présente les résultats des enquêtes de l'échantillon global menées auprès de 344 ménages avec 1,894 personnes (738 le long de la route nationale RN 4 et 1,156 le long de la route nationale RN 27) qui couvre 80 campements des peuples autochtones répertoriés dont 26 sur la RN 4 (Luna -Beni – Kasindi) et 54 sur la RN 27 (Luna -Komanda-Goli)

#### A11.1. Démographie

**Tableau 1** : La population des campements dans la zone d'influence 30 km autour de la route nationale RN 4 (Beni-Kasindi). En bleu les campements couverts dans le PPA pour la RN 4

Territoire	Nom de campement	0-5 ans		6-18 ans		19-59 ans		> 60 ans		Totale		Totale	Ménages	
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M+F	No	Taille
BENI	BAHATSA	15	20	50	45	51	52	5	10	121	127	248	62	4.0
BENI	BANDIMUTALU	11	8	9	4	21	18			41	30	71	18	3.9
BENI	BANGANDA	21	30	10	15	8	11			39	56	95	20	4.8
BENI	CECA20 MABASELE	30	20	18	11	29	25	1	1	78	57	135	35	3.9
BENI	EP MBIMBI	86	144	67	153	130	150			283	447	730	150	4.9
BENI	INSTITUT MBIMBI	12	18	15	30	25	35			52	83	135	15	9.0
BENI	KACHIMADOKO	6	10	9	4	6	7	1	0	22	21	43	7	6.1
BENI	KASANGA TUHA	5	11	4	3	8	12			17	26	43	9	4.8
BENI	KEBIKEBA	8	5	14	11	5	10			27	26	53	10	5.3
BENI	KELEKELE	10	15	20	28	30	35			60	78	138	27	5.1
BENI	KICHWA TEMBO	4	3	3	3	7	6			14	12	26	5	5.2
BENI	KISALALA	24	20	12	18	15	35			51	73	124	20	6.2
BENI	KITAHURA	12	8	9	6	8	13	3	0	32	27	59	10	5.9
BENI	MADIOKA	12	6	10	10	8	7			30	23	53	14	3.8
BENI	MALEHE	8	6	15	9	6	36	1	1	30	52	82	20	4.1
BENI	MANGANGO	10	13	13	13	14	14	2	1	39	41	80	14	5.7
BENI	MANGODOMU	7	8	11	19	15	9			33	36	69	7	9.9
BENI	MAPIKI	9	11	5	6	11	18			25	35	60	17	3.5
BENI	MAVIVI/NZELEWA	18	22	5	6	21	28	2	1	46	57	103	25	4.1
BENI	MUNDIAUKU	6	7	5	6	20	22			31	35	66	20	3.3
BENI	NGADI	14	26	15	9	30	38		8	59	81	140	30	4.7
BENI	NGITE/MAVIVI	2	5	10	6	12	10	1	0	25	21	46	12	3.8
BENI	NGITE/MAVIVI 1	19	22	22	10	16	25	2	4	59	61	120	19	6.3
BENI	OICHA MISSION	25	26	23	25	40	64			88	115	203	16	12.7
BENI	OICHA MWANGAZA	43	31	16	27	29	36	5	0	93	94	187	35	5.3
BENI	UPENDE	30	24	9	12	31	34	0	3	70	73	143	18	7.9
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>447</b>	<b>519</b>	<b>399</b>	<b>489</b>	<b>596</b>	<b>750</b>	<b>23</b>	<b>29</b>	<b>1,465</b>	<b>1,787</b>	<b>3,252</b>	<b>635</b>	<b>5.1</b>

A côté de ces 26 campements, il ya encore cinq campements des peuples autochtones le long de la RN 4 Beni – Kasindi, qui sont actuellement déserté en raison de l'insécurité: KIKINGI, BOVATA, DIVA, BUNDIGUYO et NTAMA.

**Tableau3** : Les populations déplacées à cause du conflit dans les campements des populations autochtones « Mbuti » le long de la RN 4 En bleu les campements couverts dans les PPA pour la RN 4

Campement	Localité d'origine	Population total	Déplacées	%
CECA20 MABASELE	ERINGETI		8	
CECA20 MABASELE	ZUNGULUKA		15	
CECA20 MABASELE	MANDIBE		9	
CECA20 MABASELE	BOGA		7	
<b>CECA20 MABASELE</b>	<b>Totale</b>	<b>135</b>	<b>39</b>	<b>28.9</b>
EP MBIMBI	MANGUSU	730	20	
EP MBIMBI	MANDIBE		105	
<b>EP MBIMBI</b>	<b>Totale</b>	<b>730</b>	<b>125</b>	<b>17.1</b>
INSTITUT MBIMBI	BOGA		25	
INSTITUT MBIMBI	Ndalia		3	
<b>INSTITUT MBIMBI</b>	<b>Totale</b>	<b>135</b>	<b>28</b>	<b>20.7</b>
KASANGA TUHA	ANDIDUMA		16	
KASANGA TUHA	VINGT CINQ		9	
<b>KASANGA TUHA</b>	<b>Totale</b>	<b>43</b>	<b>25</b>	<b>58.1</b>
KEBIKEBA	MANDIBE		41	77.4
KELEKELE	ERINGETI		114	82.6

Campement	Localité d'origine	Population total	Déplacées	%
KISALALA	VINGT CINQ		6	
KISALALA	KAIMI		3	
<b>KISALALA</b>	<b>Totale</b>	<b>124</b>	<b>9</b>	<b>7.3</b>
KITAHURA	BATAMA		3	
KITAHURA	IDOU		15	
<b>KITAHURA</b>	<b>Totale</b>	<b>59</b>	<b>18</b>	<b>30.5</b>
MADIOKA	MANDIBE		15	
MADIOKA	KOMANDA		8	
<b>MADIOKA</b>	<b>Totale</b>	<b>80</b>	<b>23</b>	<b>28.8</b>
MALEHE	LINDUMBE		3	
MALEHE	MELIOTA		4	
MALEHE	MUTUEYE		7	
<b>MALEHE</b>	<b>Totale</b>	<b>82</b>	<b>14</b>	<b>17.1</b>
MAVIVI/NZELEWA	KADOU		12	
MAVIVI/NZELEWA	KIDIDIU		5	
<b>MAVIVI/NZELEWA</b>	<b>Totale</b>	<b>103</b>	<b>17</b>	<b>16.5</b>
NGADI	BANDIHILU		94	
NGADI	LUNA		20	
<b>NGADI</b>	<b>Totale</b>	<b>140</b>	<b>114</b>	<b>81.4</b>
NGITE/MAVIVI	MONT HOYO		10	
NGITE/MAVIVI	ERINGETI		5	
NGITE/MAVIVI	MOHOYO		5	
NGITE/MAVIVI	BOMBUA		3	
<b>NGITE/MAVIVI</b>	<b>Totale</b>	<b>46</b>	<b>23</b>	<b>50.0</b>
NGITE/MAVIVI 1	MAIMOYA		4	
NGITE/MAVIVI 1	MBAU		2	
<b>NGITE/MAVIVI 1</b>	<b>Totale</b>	<b>120</b>	<b>6</b>	<b>5.0</b>
<b>OICHA MISSION</b>	<b>NORD-KIVU</b>	<b>203</b>	<b>30</b>	<b>14.8</b>
OICHA MWANGAZA	NTOYI		18	
OICHA MWANGAZA	DEMBA		4	
OICHA MWANGAZA	SAMBOKO		1	
OICHA MWANGAZA	MAMOVE		4	
<b>OICHA MWANGAZA</b>	<b>Totale</b>	<b>187</b>	<b>27</b>	<b>14.4</b>
<b>Totale</b>	<b>16</b>	<b>3,108</b>	<b>653</b>	<b>21.0</b>

**Tableau 4:** La population des campements dans la zone d'intervention/d'influence «emprise sociale» de la RN 27 (Komanda – Mahagi-Goli) En vert les campements couverts dans les PPA pour la RN 27

Territoire	Nom de campement	0-5 ans		6-18 ans		19-59 ans		> 60 ans		Totale		Totale	Ménages	
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F		M+F	No
DJUGU	AKULI	4	3	1	3	1	1			6	7	13	1	13.0
DJUGU	ALUDJA ITENDEY	3	4	4	6	5	6			12	16	28	5	5.6
DJUGU	BAKOLO SATEKO		4	3	1	3	4	1		7	9	16	5	3.2
DJUGU	BAKONDE	3	1	2	2	3	5			8	8	16	3	5.3
DJUGU	BANDIBANGILI	1	4	1	1	11	9			13	14	27	9	3.0
DJUGU	BUKU	2	4	2	2	5	4			9	10	19	4	4.8
DJUGU	KIRONGOZI II	1	1	3	1	3	3			7	5	12	3	4.0
DJUGU	PLEINE BAKONDE	1	3	4	4	6	5			11	12	23	5	4.6
DJUGU	SAKWEYI I	1	3	1	0	5	3			7	6	13	3	4.3
DJUGU	SEBA/200	4	2	9	3	5	5			18	10	28	5	5.6
IRUMU	ABANDISAU	15	25	20	9	12	10			47	44	91	35	2.6
IRUMU	ADIABOUSI	12	15	23	19	6	7			41	41	82	5	16.4
IRUMU	AKULI 2	4	5	4	5	7	6			15	16	31	7	4.4
IRUMU	AMUNDUILA	18	12	7	5	7	7	1	0	33	24	57	7	8.1
IRUMU	ANDIBAIFALA	17	20	29	63	47	48			93	131	224	46	4.9
IRUMU	ANDIDUMA	3	12	8	7	10	5			21	24	45	3	15.0
IRUMU	ANDISUMBA	20	35	15	12	10	18	2	4	47	69	116	60	1.9
IRUMU	BAHANA/MAFIFI	10	20	9	11	11	10	6	4	36	45	81	12	6.8
IRUMU	BAHINA 1	12	15	6	9	9	9	1	0	28	33	61	9	6.8
IRUMU	BAHINA/MAFIFI	7	9	12	15	5	20			24	44	68	18	3.8
IRUMU	BAMAVU	25	13	19	15	17	12			61	40	101	42	2.4
IRUMU	BANDIAUKU	12	17	9	12	7	11			28	40	68	10	6.8
IRUMU	BANDIBALU	45	35	22	33	45	45	7	5	119	118	237	35	6.8

Territoire	Nom de campement	0-5 ans		6-18 ans		19-59 ans		> 60 ans		Totale		Totale	Ménages	
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M+F	No	Taillé
IRUMU	BANDIBAMBA	22	16	6	4	50	56			78	76	154	56	2.8
IRUMU	BANDIBEYA	8	9	19	9	5	8			32	26	58	18	3.2
IRUMU	BANDICHE 1	4	2	2	2	4	5			10	9	19	4	4.8
IRUMU	BANDIELUNGU	10	7	20	17	10	17			40	41	81	15	5.4
IRUMU	BANDIFUA	2	2	2	2	6	5		1	10	10	20	5	4.0
IRUMU	BANDIGBAKU	10	7	13	22	9	13			32	42	74	20	3.7
IRUMU	BANDIHANGU	17	19	21	25	35	38			73	82	155	33	4.7
IRUMU	BANDIKODA 1	12	14	18	23	10	15			40	52	92	22	4.2
IRUMU	BANDIKODA 2	10	18	7	4	4	2			21	24	45	14	3.2
IRUMU	BANDIKODA 3	10	12	7	1	16	18	1	1	34	32	66	17	3.9
IRUMU	BANDIKUFE	5	8	4	8	27	26			36	42	78	21	3.7
IRUMU	BANDIOKONE	10	13	10	20	17	20			37	53	90	16	5.6
IRUMU	BANDIOMBA	15	20	7	8	17	19			39	47	86	17	5.1
IRUMU	BANDISAU	47	37	35	23			5	1	87	61	148	30	4.9
IRUMU	BANDITULA	1	1	0	3	3	2			4	6	10	1	10.0
IRUMU	BAVUKUKU	7	9	7	5	5	8			19	22	41	18	2.3
IRUMU	BULOMBO	22	19	15	12	19	23			56	54	110	31	3.5
IRUMU	DIANGAU	10	13	10	9	15	15			35	37	72	15	4.8
IRUMU	MABILI	15	17	7	15	9	15			31	47	78	25	3.1
IRUMU	MABILI II	13	11	15	21	11	13			39	45	84	12	7.0
IRUMU	MAKANGA	5	7	3	4	9	12			17	23	40	9	4.4
IRUMU	MALUTU NGEREZA	15	18	8	10	50	59			73	87	160	59	2.7
IRUMU	MAMBEDU	11	10	19	19	21	10			51	39	90	19	4.7
IRUMU	MANDIBE I	14	18	20	16	18	14	14	10	66	58	124	40	3.1
IRUMU	MANDIBE II	8	5	5	5	11	0	1	1	25	11	36	5	7.2
IRUMU	MANZOBE	13	17	8	7	18	15	2	1	41	40	81	18	4.5
IRUMU	MAPENDO IDOU	12	15	9	12	27	19			48	46	94	25	3.8
IRUMU	MATAGBA	12	14	6	4	6	9			24	27	51	9	5.7
IRUMU	MATANGBWA	18	23	16	14	18	20	5	0	57	57	114	20	5.7
IRUMU	MAU	15	22	8	15	5	16			28	53	81	15	5.4
IRUMU	ULUULU / BANDIKOLA	4	1	9	8	7	4			20	13	33	20	1.7
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>597</b>	<b>666</b>	<b>549</b>	<b>585</b>	<b>702</b>	<b>749</b>	<b>46</b>	<b>28</b>	<b>1,894</b>	<b>2,028</b>	<b>3,922</b>	<b>961</b>	<b>4.1</b>

## A11.2. Dynamique associative dans la zone

### A11.2.1. Les associations des peuples autochtones de la zone le long des routes nationales RN 4 et RN 27

Etant donné qu'en dehors des 6 campements aucune autre association des peuples autochtones n'existe le long des routes nationales RN 4 et RN27, il n'est pas recommandable de leur confier la réalisation dans d'autres régions hors de leur rayon d'action immédiat puisque ceci entraînera une dispersion de leur faible couverture personnelle. L'objectif d'une bonne partie des PPA est de renforcer les compétences leur permettant à long terme de représenter et de défendre eux-mêmes leurs droits, leur culture et leurs zones d'usage.

**Tableau 5:** Les associations des peuples autochtones le long des routes nationales RN 4 et RN 27 et leur perception selon les peuples autochtones « Mbuti »

Territoire	Campement	Nom d'organisation	Domaine	Participation	Satisfaction
BENI	KELEKELE	MUTUALITE MITIMITI	1	3	7
BENI	INSTITUT MBIMBI	AJM DE MABANGA	1	3	5
BENI	KITAHURA	UMOJA NI NGUVU	1	2	6
IRUMU	MALUTU NGEREZA	SANS	5	3	6
IRUMU	BANDIBAMBA	SANS	1	3	3
IRUMU	MAU	Mutualité d'entraide	1	3	3

**Domaine d'activité:** 1= agriculture; 5 = aménagement;

**Participation** : 1 = Majorité hommes ; 2 = Majorité femmes ; 3 = Tout le monde.

**Satisfaction** : 0 = Pas du tout satisfait ↔ Très satisfait = 10.

Alors que les peuples autochtones qui sont membres d'une association de base semblent être dans leur majorité satisfaits avec leur association, il faut noter que cela n'est appuyé que par 4 % de la population dans les mêmes campements des peuples autochtones « Mbuti ».

#### A11.2.2. Les ONG soutenant les peuples autochtones le long des routes nationales RN 27 et RN 4

Les compétences des ONG soutenant les peuples autochtones se trouvent beaucoup plus dans le domaine du Lobbying que dans celui de la réalisation concrète des projets. Par ailleurs, elles disposent des connaissances assez solides dans le domaine de la communication interculturelle, du code forestier et de la collaboration avec les autorités administratives et traditionnelles. Il faut par ailleurs signaler que pratiquement toutes les ONG sont présidées et dirigées par des Bantous. Il sera important de faire en sorte que les peuples autochtones puissent de plus en plus être chargés des fonctions de direction et participer de manière active au travail des ONG. A cet égard, le PPA prévoit le soutien des organisations autonomes des peuples autochtones. Il est recommandé que celles-ci ne se constituent qu'à l'intérieur des ONG responsables pour devenir par la suite indépendantes ou bien pour se constituer en groupes de pression à l'intérieur des ONG ou encore de quelque autre manière que ce soit qu'eux-mêmes souhaitent.

**Tableau 6:** Les ONG soutenant les peuples autochtones autour des routes nationales RN 4 et RN 27 et leurs perceptions selon les populations autochtones « Mbuti »

Territoire	Campement	Nom d'organisation	Domaines	Satisfaction	Participation
<b>Campement des Mbuti dans la zone d'influence autour de la RN 4</b>					
BENI	BAHATSA	CEDEPYM	4	5	3
BENI	BAHATSA	ICCN	4	5	3
BENI	BAHATSA	PAP-RDC	1	6	3
BENI	BAHATSA	SIDOPY	8	5	3
BENI	BAHATSA	WWF/CLDC	4	6	3
BENI	EP MBIMBI	PAP-RDC	8	4	2
BENI	KACHIMADOKO	CEPAC	1	7	3
BENI	KACHIMADOKO	PAP-RDC	1	7	3
BENI	KACHIMADOKO	PAP-RDC	8	6	2
BENI	KASANGA TUHA	PAP-RDC	9	5	3
BENI	KICHWA TEMBO	PAP-RDC	9	3	3
BENI	MANGANGO	CEPAC	11	3	1
BENI	MANGANGO	CEPAC	6	3	1
BENI	MAPIKI	CEPAC	4	7	3
BENI	MAVIVI/NZELEWA	CEPAC	8	6	3
BENI	MAVIVI/NZELEWA	PAP-RDC	8	8	3
BENI	MUNDIAUKU	PAP-RDC	1	4	3
BENI	NGITE/MAVIVI	CEPAC	8	7	3
BENI	NGITE/MAVIVI 1	CEPAC	1	7	2
BENI	OICHA MISSION	CEPAC	2	6	3
BENI	OICHA MISSION	CEPAC	1	3	2
BENI	OICHA MISSION	CEPAC	8	3	1
BENI	OICHA MISSION	PAP-RDC	11	3	3
BENI	OICHA MISSION	PAP-RDC	2	3	3
BENI	OICHA MISSION	PAP-RDC	6	3	3
BENI	UPENDE	CEPAC	11	6	3
BENI	UPENDE	PAP-RDC	8	6	3
BENI	UPENDE	SOFEPADI	11	5	3
<b>Campement des Mbuti dans la zone d'influence autour de la RN 27 (Komanda - Mahgi)</b>					
IRUMU	ANDIBAIFALA	PAP-RDC	5	5	3
IRUMU	BAHANA/MAFIFI	WWF	10	8	3
IRUMU	BAHINA 1	PAP-RDC	1	6	3
IRUMU	BAMAVU	PAP-RDC	11	6	3
IRUMU	BANDIAUKU	PRO	11	2	3
IRUMU	BANDIBAMBA	UNIVERSITE SHALOM BUNIA	3	3	2
IRUMU	BANDICHE 1	PAP-RDC	8	2	3

Territoire	Campement	Nom d'organisation	Domaines	Satisfaction	Participation
IRUMU	BANDIGBAKU	PAP-RDC	1	7	3
IRUMU	BANDIOKONE	PAP-RDC	1	6	3
IRUMU	BANDIOMBA	PAP-RDC	1	4	3
IRUMU	BANDISAU	MPA	1	6	3
IRUMU	BULOMBO	CESVI	11	6	3
IRUMU	BULOMBO	SOLIDARITE	7	8	3
IRUMU	MABILI	PAM	1	6	2
IRUMU	MABILI	SAMARITAN PURSE	11	6	2
IRUMU	MABILI	SOLIDARITE	11	6	2
IRUMU	MAKANGA	PAM	1	2	0
IRUMU	MALUTU NGEREZA	PAP-RDC	1	7	3
IRUMU	MANDIBE I	PREMIERE URGENCE	5	4	3
IRUMU	MANDIBE II	PREMIERE URGENCE	5	3	3
IRUMU	MANZOBE	PAP-RDC	1	3	3
IRUMU	MATANGBWA	PAP-RDC	1	6	3

**Domaine d'activité:** 1= agriculture; 2 = élevage; 3 = pêche ; 4 = gestion des ressources naturelles; 5 = aménagement; 6= eau & assainissement; 7= crédit; 8= éducation/formation; 9 = santé; 10 = gestion de conflit; 11 = construction; 12 = genre; 13 = communication

**Participation :** 0 = NSP ; 1 = Majorité hommes ; 2 = Majorité femmes ; 3 = Tout le monde.

**Satisfaction :** 0 = Pas du tout satisfait ↔ Très satisfait = 10.

Dans les campements autour des routes nationales RN 4 et RN 27 il existe 17 ONG actives, qui soutiennent les peuples autochtones dans 44 des 80 campements. Le PAP-RDC est le partenaire plus actif dans cette région, avec des interventions dans 15 de ces 44 campements. L'activité prioritaire de tous ces ONG est l'appui dans le domaine de l'agriculture mais elles sont aussi actives dans l'éducation/formation et la santé; la construction des bâtiments etc. et dans l'élevage, et l'aménagement des ressources. Les peuples autochtones des 15 campements sont satisfaits avec les interventions de PAP-RDC.

Le « Programme d'Appui aux Populations Forestières, Les Pygmées Aussi » (PAP-RDC) a été mis en place par un groupe d'initiateurs suite à la situation déplorable des populations autochtones « Mbuti », à leur isolement et leur mode de vie socio-économique inadaptés par rapport à la vie moderne. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: a) Identifier les enfants scolarisables et conscientiser leurs parents en faveur d'une scolarisation; chercher à identifier les problèmes d'éducation; réhabiliter les infrastructures scolaires; assister les élèves en fournitures scolaires, uniformes et frais de scolarité; promouvoir l'alphabétisation des adultes dans les villages des peuples autochtones; b) Identifier les problèmes de santé; chercher des solutions à ces problèmes de concert avec la population cible; faciliter l'accessibilité aux soins de santé primaire; aménager les sources; sensibiliser la population du rayon d'action sur le danger que représente les MST/SIDA; promouvoir l'hygiène et l'assainissement de l'habitat; c) Inventorier les problèmes agricoles et les potentialités locales en vue de les résoudre; mettre sur pied un plan d'action en collaboration avec les peuples autochtones; rendre disponibles les semences et les outils agricoles; accompagner les peuples autochtones en passe d'intégrer l'agriculture dans leurs activités quotidiennes; former les populations autochtones « Mbuti » en techniques agricoles; d) défense des droits des peuples autochtones; protéger leurs intérêts, organiser une assistance judiciaire gratuite au profit des peuples autochtones; éducation relative à leurs droits et devoirs; promotion de l'artisanat: coupe-couture, tissage, vannerie, poterie. Le PAP-RDC, à travers ses réalisations, a pu marquer plusieurs personnes parmi les peuples autochtones « Mbuti » et leur milieu. Des semences, des outils agricoles, des vêtements ont été distribués, des centres de santé appuyés au profit de la prise en charge des peuples autochtones, des actions de lobbying menées en leur faveur et leurs enfants scolarisés. PAP-RDC œuvre dans le territoire de Beni en Province du Nord Kivu et dans les territoires de Mambasa et d'Irumu en Province Orientale.

En somme, l'appui dans la production agricole est le premier domaine de coopération (dans 16 de ces 44 campements) tandis que l'éducation et l'appui dans la construction le second (dans 9 de ces 44 campements). En général, les peuples autochtones sont un peu plus satisfaits avec les interventions d'ONG (5.08 ± 1.72) que leurs propres associations (5±1.67)



### A11.3. Les informations relatives aux campements des peuples autochtones

#### A11.3.1. Accès à la terre

L'accès à la terre est l'élément plus important pour le bien être de population rurale y compris pour les peuples autochtones. Au total 56% des peuples autochtones dans les 80 campements autour des routes nationales RN 4 et RN 27 ont accès à la terre (20% se considèrent eux-mêmes comme propriétaires, 19% affirment que leur terre appartient à leur famille et 17% affirment que leur terre est la propriété de leur campement). Cependant après les discussions, il ressort qu'aucun parmi les habitants des campements ne détient un titre foncier pour le campement, le champ ou la parcelle. 46% des 7,500 habitants peuples autochtones « Mbuti » vivant le long des routes nationales RN 4 et RN 27 dépendent des Bantou. Dans la discussion, les peuples autochtones ont souligné que leur principal problème de manque de développement est lié au manque de lumière sur la propriété des terres qu'ils occupent car ils ne sont pas sûrs de continuer à posséder leurs terres sans être déguerpis par les Bantous. Les terres ne sont pas sécurisées.

**Tableau 7** : Propriétaire de terre agricole utilisée par les peuples autochtones autour des routes nationales RN 4 et RN 27

Territoire	Propriétaire de terre agricole	%
BENI	Bantous	15.3
BENI	Familial	27.4
BENI	Moi-même	26.6
BENI	notre concession	24.2
BENI	on me l'a prêté	6.5
DJUGU	Bantous	32.3
DJUGU	Familial	29.0
DJUGU	Moi-même	6.5
DJUGU	on me l'a prêté	32.3
IRUMU	Bantous	47.0
IRUMU	Familial	11.6
IRUMU	Location	0.6
IRUMU	Moi-même	18.3
IRUMU	notre concession	14.6
IRUMU	on me l'a prêté	7.9

#### A11.3.2. Santé des populations autochtones et accès aux soins

3 des 26 campements le long de la route nationale RN 4 et 9 des 54 campements le long de la route nationale RN 27 sont proches d'un centre de santé. La distance moyenne vers la structure de santé plus proche le long de la route nationale RN 4 est de 5.2 km et de 4 km le long de la route nationale RN 27 soit moins d'une heure de temps. Les peuples autochtones ont souligné que la distance par rapport au centre de santé le plus proche est faisable pour eux, mais qu'ils ne peuvent pas accéder aux services de santé car ne disposant pas des frais nécessaires.

**Tableau 8** : Les structures de santé proches des campements des populations autochtones « Mbuti » le long des routes nationales RN 4 et RN 27

Territoire	Campement	Type	Statut	Lits fonctionnels	Sages-femmes	Infirmiers	Médecins	Etat général
BENI	KITAHURA	4	3	4	2	3	1	3
BENI	MANGANGO	5	2	25	2	15	0	9
BENI	MANGODOMU	5	1	21	5	10	1	7
DJUGU	BAKOLO SATEKO	5	2	10	1	2	0	2
DJUGU	BANDIBANGILI	5	2	4	1	2	0	6
DJUGU	BUKU	1	1	8	1	1	0	4
IRUMU	ADIABOUSI	5	3	0	1	3	0	4
IRUMU	ANDIBAIFALA	5	2	7	2	3	0	3
IRUMU	BAHINA/MAFIFI	4	2	9	1	5	0	4
IRUMU	MANDIBE II	5	4	5	1	1	0	3
IRUMU	MAPENDO IDOU	5	3	10	1	5	0	4
IRUMU	MATANGBWA	1	1	3	2	5	0	2

**Type de structure de santé:** 1 = Case de Santé ; 2 = Maternité rurale ; 3 = Agent Santé Base Communautaire ; 4 = Poste de Santé ; 5 = Centre de Santé ; 6 = Hôpital ; 7 = Dépôt de pharmacie ; 8 = PEV ; 9 = Consultation prénatale ; 10 = Planning familial ; 11 = Service d'hygiène ;

**Statut :** 0 = NSP ; 1 = Privée ; 2 = publique ; 3 = privée confessionnelle ; 4 = communautaire

**Etat :** 0 = inutilisable ⇔ très fonctionnel = 10.

**Tableau 9 :** Distance par rapport à la structure de santé la plus proche

Territoire	Campement	Distance en km
BENI	BAHATSA	7
BENI	BANDIMUTALU	2
BENI	BANGANDA	6
BENI	CECA20 MABASELE	3
BENI	EP MBIMBI	3
BENI	INSTITUT MBIMBI	5
BENI	KACHIMADOKO	5
BENI	KASANGA TUHA	4
BENI	KEBIKEBA	2
BENI	KELEKELE	3
BENI	KICHWA TEMBO	5
BENI	KISALALA	5
BENI	KITAHURA	0
BENI	MADIOKA	6
BENI	MALEHE	15
BENI	MANGANGO	0
BENI	MANGODOMU	0
BENI	MAPIKI	4
BENI	MAVIV/NZELEWA	2
BENI	MUNDIAUKU	8
BENI	NGADI	15
BENI	NGITE/MAVIVI	6
BENI	NGITE/MAVIVI 1	6
BENI	OICHA MISSION	3
BENI	OICHA MWANGAZA	15
BENI	UPENDE	5
DJUGU	AKULI	5
DJUGU	ALUDJA ITENDEY	5
DJUGU	BAKOLO SATEKO	0
DJUGU	BAKONDE	0
DJUGU	BANDIBANGILI	0
DJUGU	BUKU	0
DJUGU	KIRONGOZI II	4
DJUGU	PLEINE BAKONDE	3
DJUGU	SAKWEYI I	2
DJUGU	SEBA/200	4
IRUMA	DIANGAU	2
IRUMU	ABANDISAU	2
IRUMU	ADIABOUSI	0
IRUMU	AKULI 2	5

Territoire	Campement	Distance en km
IRUMU	AMUNDUJILA	2
IRUMU	ANDIBAIFALA	0
IRUMU	ANDIDUMA	2
IRUMU	ANDISUMBA	8
IRUMU	BAHANA/MAFIFI	2
IRUMU	BAHINA 1	5
IRUMU	BAHINA/MAFIFI	0
IRUMU	BAMAVU	7
IRUMU	BANDIAUKU	2
IRUMU	BANDIBALU	6
IRUMU	BANDIBAMBA	4
IRUMU	BANDIBEYA	4
IRUMU	BANDICHE 1	2
IRUMU	BANDIELUNGU	4
IRUMU	BANDIFUA	2
IRUMU	BANDIGBAKU	2
IRUMU	BANDIHANGU	2
IRUMU	BANDIKODA 1	30
IRUMU	BANDIKODA I	3
IRUMU	BANDIKODA II	10
IRUMU	BANDIKUFE	10
IRUMU	BANDIOKONE	3
IRUMU	BANDIOMBA	4
IRUMU	BANDISAU	5
IRUMU	BANDITULA	2
IRUMU	BAVUKUKU	15
IRUMU	BULOMBO	3
IRUMU	MABILI	12
IRUMU	MABILI II	2
IRUMU	MAKANGA	4
IRUMU	MALUTU NGEREZA	2
IRUMU	MAMBEDU	4
IRUMU	MANDIBE I	4
IRUMU	MANDIBE II	0
IRUMU	MANZOBE	2
IRUMU	MAPENDO IDOU	0
IRUMU	MATAGBA	2
IRUMU	MATANGBWA	0
IRUMU	MAU	3
IRUMU	ULUULU / BANDIKOLA	7

### A11.3.3. Accès à l'éducation

Le long de la route nationale RN4, seuls 3 campements sur les 26 disposent chacun d'une école tandis que sur la route nationale RN 27 aucun campement n'en dispose. La distance moyenne entre le campement et l'école la plus proche le long de la RN 4 est de 4.4 km tandis qu'elle est de 4.8 km le long de la RN 27. Dans tous les cas ces distances restent praticables pour les élèves. A l'issu des discussions avec les peuples autochtones rencontrés, il apparait clairement que le principal problème demeure leur revenu limité ne permettant pas à leurs enfants de fréquenter les écoles voisines. Cependant les parents n'ont pas des ressources financières susceptibles de supporter les coûts relatifs à l'éducation.

**Tableau 10 :** Taux de scolarisation des enfants des peuples autochtones

Taux de scolarisation des enfants PA		
Territoire	Masculine	Fille
BENI	15 %	16 %
DJUGU	0 %	0 %
IRUMU	42 %	0 %

**Tableau 11** : Les écoles dans les campements des peuples autochtones

Territoire	Campement	Type	Statut	Salle			Contractuel	Volontaire
				en dur	Abris provisoires	Fonctionnaires		
BENI	KITAHURA	3	3	6	1	6	0	0
BENI	BAHATSA	2	2	0	6	0	0	0
BENI	KASANGA TUHA	2	1	7	0	8	0	1

Territoire	Campement	Elevés		Niveau max	Equipement	Initiative	état	satisfaction
		Masculine	Fille					
BENI	KITAHURA	16	20	6	Latrine	0	7	6
BENI	BAHATSA	0	0	5	Latrine	1	0	2
BENI	KASANGA TUHA	42	61	4	Latrine	5	6	6

**Type** : 1 = préscolaire ; 2 = élémentaire ; 3 = Moyen

**Statut** : 1 = Privée ; 2 = publique ; 3 = privée confessionnelle ; 4 = communautaire ;

**Etat des infrastructures**: 0 = Pas fonctionnel ⇔ Très fonctionnel = 10.

**Initiative** : 0=NSP ; 1=ONG ; 2= Etat ; 3 = Populations ; 4 = projet/Programme ; 5 = Individu ;

**Satisfaction** : 0 = Pas du tout satisfait ⇔ Très satisfait = 10

**Tableau 12**: La distance entre le campement et l'école la plus proche

Territoire	Campement	Distance en km
BENI	BAHATSA	0
BENI	BANDIMUTALU	2
BENI	BANGANDA	4
BENI	CECA20 MABASELE	10
BENI	EP MBIMBI	4
BENI	INSTITUT MBIMBI	4
BENI	KACHIMADOKO	2
BENI	KASANGA TUHA	0
BENI	KEBIKEBA	3
BENI	KELEKELE	5
BENI	KICHWA TEMBO	1
BENI	KISALALA	3
BENI	KITAHURA	0
BENI	MADIOKA	7
BENI	MALEHE	5
BENI	MANGANGO	2
BENI	MANGODOMU	1
BENI	MAPIKI	10
BENI	MAVIVINZELEWA	2
BENI	MUNDIAUKU	8
BENI	NGADI	15
BENI	NGITE/MAVIVI	6
BENI	NGITE/MAVIVI 1	6
BENI	OICHA MISSION	5
BENI	OICHA MWANGAZA	5
BENI	UPENDE	5
DJUGU	AKULI	5
DJUGU	ALUDJA ITENDEY	5
DJUGU	BAKOLO SATEKO	1
DJUGU	BAKONDE	1
DJUGU	BANDIBANGILI	5
DJUGU	BUKU	6
DJUGU	KIRONGOZI II	8
DJUGU	PLEINE BAKONDE	3

Territoire	Campement	Distance en km
DJUGU	SAKWEYI I	1
DJUGU	SEBA/200	4
IRUMU	ABANDISAU	5
IRUMU	ADIABOUSI	5
IRUMU	AKULI 2	5
IRUMU	AMUNDUILA	2
IRUMU	ANDIBAIFALA	5
IRUMU	ANDIDUMA	10
IRUMU	ANDISUMBA	3
IRUMU	BAHANA/MAFIFI	8
IRUMU	BAHINA 1	5
IRUMU	BAHINA/MAFIFI	5
IRUMU	BAMAVU	7
IRUMU	BANDIAUKU	2
IRUMU	BANDIBALU	4
IRUMU	BANDIBAMBA	1
IRUMU	BANDIBEYA	4
IRUMU	BANDICHE 1	2
IRUMU	BANDIELUNGU	5
IRUMU	BANDIFUA	2
IRUMU	BANDIGBAKU	2
IRUMU	BANDIHANGU	2
IRUMU	BANDIKODA 1	30
IRUMU	BANDIKODA I	3
IRUMU	BANDIKODA II	10
IRUMU	BANDIKUFE	5
IRUMU	BANDIOKONE	3
IRUMU	BANDIOMBA	4
IRUMU	BANDISAU	5
IRUMU	BANDITULA	1
IRUMU	BAVUKUKU	15
IRUMU	BULOMBO	3
IRUMU	DIANGAU	5
IRUMU	MABILI	2

Territoire	Campement	Distance en km
IRUMU	MABILI II	2
IRUMU	MAKANGA	5
IRUMU	MALUTU NGEREZA	2
IRUMU	MAMBEDU	5
IRUMU	MANDIBE I	4
IRUMU	MANDIBE II	5

Territoire	Campement	Distance en km
IRUMU	MANZOBE	2
IRUMU	MAPENDO IDOU	5
IRUMU	MATAGBA	2
IRUMU	MATANGBWA	5
IRUMU	MAU	4
IRUMU	ULUULU / BANDIKOLA	7

#### A11.3.4. Accès à l'eau potable

Le long de la route nationale RN 4, 18 sur 26 campements n'ont pas accès à l'eau potable contre 42 sur 54 campements le long de la RN 27. Dans les discussions avec les peuples autochtones, il est apparu clairement que l'absence d'accès à l'eau potable constitue la principale cause des maladies dont souffrent les populations autochtones.

**Tableau 13** : La source d'eau des campements des peuples autochtones « Mbuti »

Territoire	Campement	Type	Fonction principale	Moyens exhaure	Propriétaire	Qualité d'eau	Satisfaction	Qui gère	Maintenance	Qui a construit
<b>Campements des peuples autochtones dans la zone d'influence de la RN 4 (Beni-Kasindi)</b>										
BENI	BAHATSA	1	2	1	1	3	1	0	2	2
BENI	BANDIMUTALU	2	2	2	2	2	5	3	5	6
BENI	BANGANDA	1	2	1	2	2	0	2	5	4
BENI	CECA20 MABASELE	1	2	1	2	0	0	0	1	4
BENI	EP MBIMBI	1	2	1	1	2	3	2	1	7
BENI	INSTITUT MBIMBI	1	2	1	2	0	0	2	2	4
BENI	KACHIMADOKO	2	2	1	2	2	1	0	10	5
BENI	KASANGA TUHA	2	2	1	2	0	2	3	4	4
BENI	KEBIKEBA	1	2	1	3	0	0	0	1	6
BENI	KELEKELE	1	2	1	0	0	0	0	0	7
BENI	KICHWA TEMBO	1	1	1	3	1	6	3	12	0
BENI	KISALALA	1	2	1	0	3	0	0	1	7
BENI	KITAHURA	1	2	1	0	3	4	0	2	0
BENI	MADIOKA	1	2	1	0	0	0	0	1	0
BENI	MALEHE	1	2	1	0	0	0	0	0	7
BENI	MANGANGO	2	2	2	2	2	1	3	9	7
BENI	MANGODOMU	2	2	2	2	1	0	3	9	6
BENI	MAPIKI	1	2	1	2	0	2	0	3	6
BENI	MAVIVI/NZELEWA	1	2	3	0	0	2	0	1	0
BENI	MUNDIAUKU	2	2	1	3	4	2	2	3	0
BENI	NGADI	1	2	1	0	0	0	0	5	7
BENI	NGITE/MAVIVI	1	2	1	0	0	0	0	1	0
BENI	NGITE/MAVIVI 1	2	2	1	2	1	1	3	10	7
BENI	OICHA MISSION	1	2	1	2	2	1	1	3	7
BENI	OICHA MWANGAZA	1	2	1	2	0	0	0	1	7
BENI	UPENDE	2	2	1	2	0	0	0	6	0
<b>Campement des peuples autochtones dans la zone d'influence de la RN 27</b>										
DJUGU	AKULI	2	2	1	2	0	1	3	6	7
DJUGU	ALUDJA ITENDEY	1	2	1	2	3	1	1	6	4
DJUGU	BAKOLO SATEKO	2	2	1	2	2	0	3	2	4
DJUGU	BAKONDE	1	2	1	1	0	0	0	5	7
DJUGU	BANDIBANGILI	1	2	1	0	0	0	0	1	7
DJUGU	BUKU	1	2	1	2	2	1	2	6	6
DJUGU	KIRONGOZI II	1	2	1	0	0	0	0	3	4
DJUGU	PLEINE BAKONDE	1	2	1	2	3	4	1	4	3
DJUGU	SAKWEYI I	1	2	1	2	0	0	0	7	5
DJUGU	SEBA/200	1	2	1	2	2	1	3	6	4
IRUMU	ABANDISAU	1	2	1	0	1	2	0	0	0
IRUMU	ADIABOUSI	1	2	1	2	4	6	2	56	0
IRUMU	AKULI 2	2	2	1	2	0	1	3	6	7
IRUMU	AMUNDUILA	1	2	1	0	0	0	0	0	3
IRUMU	ANDIBAIFALA	1	2	1	2	3	5	0	56	0

IRUMU	ANDIDUMA	1	1	1	0	2	3	0	4	0
IRUMU	ANDISUMBA	1	2	1	0	2	1	0	12	0
IRUMU	BAHANA/MAFIFI	1	2	1	0	2	3	2	14	0
IRUMU	BAHINA 1	1	2	1	0	1	1	0	0	0
IRUMU	BAHINA/MAFIFI	2	2	2	2	6	7	2	36	6
IRUMU	BAMAVU	1	2	1	1	1	4	0	3	4
IRUMU	BANDIAUKU	1	2	1	0	0	0	0	0	3
IRUMU	BANDIBALU	1	2	1	0	1	2	0	0	0
IRUMU	BANDIBAMBA	1	1	1	2	2	0	2	3	3
IRUMU	BANDIBEYA	1	2	1	3	3	3	3	0	0
IRUMU	BANDICHE 1	1	2	1	2	3	5	2	24	0
IRUMU	BANDIELUNGU	1	2	3	0	0	0	0	0	4
IRUMU	BANDIFUA	1	1	2	2	1	2	2	5	3
IRUMU	BANDIGBAKU	1	2	1	2	0	0	0	2	4
IRUMU	BANDIHANGU	1	2	1	2	2	1	0	1	6
IRUMU	BANDIKODA 1	2	2	1	2	8	8	2	56	1
IRUMU	BANDIKODA I	1	2	1	2	2	0	0	2	3
IRUMU	BANDIKODA II	1	1	1	2	0	0	0	0	0
IRUMU	BANDIKUFE	2	2	2	2	2	0	3	0	1
IRUMU	BANDIOKONE	1	2	1	2	0	0	0	2	5
IRUMU	BANDIOMBA	1	2	1	0	2	6	3	3	0
IRUMU	BANDISAU	2	2	2	2	6	8	1	12	6
IRUMU	BANDITULA	2	2	1	2	1	2	3	6	7
IRUMU	BAVUKUKU	1	2	1	2	2	1	2	6	7
IRUMU	BULOMBO	1	2	1	2	2	2	0	5	7
IRUMU	DIANGAU	2	2	2	2	2	4	3	5	6
IRUMU	MABILI	2	2	1	2	1	2	3	8	6
IRUMU	MABILI II	1	2	1	2	4	0	0	1	4
IRUMU	MAKANGA	1	2	1	0	1	2	0	2	0
IRUMU	MALUTU NGEREZA	1	2	1	2	2	4	0	3	4
IRUMU	MAMBEDU	1	2	1	1	1	1	2	2	2
IRUMU	MANDIBE I	1	2	1	0	0	0	0	0	3
IRUMU	MANDIBE II	2	2	2	2	2	1	3	0	2
IRUMU	MANZOBE	1	2	1	0	1	2	0	1	0
IRUMU	MAPENDO IDOU	1	2	1	3	3	4	0	2	0
IRUMU	MATAGBA	1	2	1	2	2	4	0	3	6
IRUMU	MATANGBWA	2	2	1	2	8	8	1	56	6
IRUMU	MAU	1	2	1	2	4	4	2	12	2
IRUMU	ULULU / BANDIKOLA	1	2	1	0	0	0	0	1	4

**Type** : 1=Traditionnelle ; 2 = Amélioré ; 3= Puits hydraulique (forage)

**Fonction principale** : 1=Agriculture ; 2 = Domestique ; 3= Pastoral

**Moyens exhaure** : 1=type traditionnelle ; 2=poulie ; 3=pompe manuelle ou à pédale; 4=motopompe

**Propriétaire** : 0 = NSP ; 1 = familial ; 2 = communautaire ; 3 =Bantou

**Qualité de l'eau** : 0 = mauvais ; 10 = excellente.

**Satisfaction quantité** : 0 = Pas du tout satisfait - Très satisfait = 10.

**Gestionnaire** : 0 = NSP ; 1= Comité d'eau ; 2 = Chef

**Maintenance** : 0 = NSP ; ou x fois par an.

**Constructeur** : 0 = NSP ; 1 = individu ; 2= famille ; 3 = groupement ; 4= village; 5 = état ; 6 = ONG ; 7 = Eglise/projet

#### A11.3.5. Accès à l'énergie électrique

Selon nos enquêtes, aucun des 80 campements le long des routes nationales RN 4 et RN 27 n'a accès à l'énergie moderne ou électrique.

#### A11.3.6. Hygiène et assainissement

Seuls 6 sur 80 campements installés le long des routes nationales RN 4 et RN 27 disposent de poubelles mais non entretenues. Dans les discussions, il est apparu clairement que la raison principale de la gestion des poubelles est que les campements restent mobiles avec des maisons de fortune, l'amélioration de la gestion des déchets ne constitue pas une priorité pour les peuples autochtones enquêtés. D'où l'importance d'une mobilisation générale pour l'assainissement des campements lequel

passer par la gestion efficace des poubelles pour écarter les points de multiplication des microbes nuisibles à l'homme.

**Tableau 14** : L'état des poubelles dans les campements des peuples autochtones « Mbuti »

Territoire	Campement	Evaluation de l'état de poubelle
BENI	BANGANDA	2
BENI	CECA20 MABASELE	2
BENI	INSTITUT MBIMBI	1
BENI	MANGODOMU	4
BENI	OICHA MISSION	2
IRUMU	BANDIKODA 1	3

**Etat** : 0 = inutilisable ↔ Très fonctionnel = 10.

### A11.3.7. Conflits et relations avec les populations Bantous

Dans toute la zone d'investigation, chez les peuples autochtones « Mbuti », les conflits les plus réguliers sont les conflits familiaux (41%) et les conflits sociaux (47%). Nous avons noté que 10% des campements sont en conflit foncier avec les Bantu et 3% enregistrent un conflit culturel avec les Bantu. En général, les conflits entre les peuples autochtones et les Bantu sont plus intenses (les conflits fonciers  $4.8 \pm 2.2$  et les conflits culturels  $4.5 \pm 0.7$ ) tandis que les interventions pour régler ces conflits n'ont pas toujours été efficaces. A l'issue des discussions, les peuples autochtones ont souligné que le problème clé existant entre les peuples autochtones et les Bantous demeure l'incertitude sur la propriété foncière. Pour les peuples autochtones donc les conflits qu'ils ont avec les Bantou disparaîtront lorsqu'on aura sécurisé définitivement leurs terres.

**Tableau 15** : Les conflits dans les campements des peuples autochtones

Territoire	Campement	Nature	Type	Intensité	Règlement	Type	Effet
BENI	BAHATSA	2	1	0	1	1	2
BENI	BANDIMUTALU	2	1	4	1	1	0
BENI	BANGANDA	2	1	2	1	1	2
BENI	CECA20 MABASELE	2	6	3	1	1	5
BENI	INSTITUT MBIMBI	2	6	0	1	1	0
BENI	KASANGA TUHA	2	1	3	1	1	2
BENI	KEBIKEBA	2	1	4	1	6	0
BENI	KELEKELE	3	1	2	1	2	0
BENI	KICHWA TEMBO	2	6	5	1	1	3
BENI	KISALALA	2	6	0	1	1	0
BENI	MANGANGO	2	1	6	1	1	3
BENI	MANGODOMU	1	8	4	1	1	3
BENI	NGADI	2	1	8	0	1	0
BENI	OICHA MISSION	1	8	6	1	7	0
BENI	OICHA MWANGAZA	3	1	1	2	7	0
DJUGU	AKULI	2	1	2	2	1	1
DJUGU	ALUDJA ITENDEY	3	1	3	1	1	1
DJUGU	BAKOLO SATEKO	2	1	10	1	2	4
DJUGU	BAKOLO SATEKO	3	6	10	1	6	4
DJUGU	BANDIBANGILI	2	1	2	1	1	2
DJUGU	BUKU	2	1	6	1	5	2
DJUGU	PLEINE BAKONDE	2	1	3	1	1	0
DJUGU	SAKWEYI I	2	6	3	1	1	2
DJUGU	SEBA/200	2	1	2	1	1	1
IRUMU	ABANDISAU	2	1	1	1	1	1
IRUMU	ADIABOUSI	3	1	1	1	1	4
IRUMU	ADIABOUSI	3	6	2	1	2	3
IRUMU	AKULI 2	2	1	2	1	1	1
IRUMU	ANDIBAIFALA	3	1	3	1	2	3
IRUMU	ANDIBAIFALA	3	6	3	1	2	4
IRUMU	ANDISUMBA	2	1	1	4	1	4
IRUMU	BAHINA 1	2	1	2	1	1	2
IRUMU	BAHINA/MAFIFI	3	1	2	1	2	3
IRUMU	BAMAVU	3	1	2	1	1	4
IRUMU	BANDIAUKU	3	1	2	1	5	2

Territoire	Campement	Nature	Type	Intensité	Règlement	Type	Effet
IRUMU	BANDIBALU	2	6	0	1	1	2
IRUMU	BANDIBAMBA	2	1	2	1	1	2
IRUMU	BANDIBEYA	2	1	3	1	1	3
IRUMU	BANDICHE 1	3	1	2	1	1	4
IRUMU	BANDIFUA	2	1	3	1	1	4
IRUMU	BANDIGBAKU	3	1	1	1	1	4
IRUMU	BANDIHANGU	3	1	2	1	1	3
IRUMU	BANDIHANGU	4	8	5	1	2	4
IRUMU	BANDIKODA 1	1	8	8	2	1	2
IRUMU	BANDIKODA I	3	1	3	1	1	4
IRUMU	BANDIKODA I	1	8	6	2	1	0
IRUMU	BANDIKODA I	3	6	6	1	2	0
IRUMU	BANDIKODA II	1	8	3	2	1	-1
IRUMU	BANDIKUFE	3	1	5	4	1	0
IRUMU	BANDIOKONE	3	1	1	1	1	3
IRUMU	BANDISAU	2	6	0	1	1	0
IRUMU	BANDITULA	1	8	2	1	1	1
IRUMU	BAVUKUKU	3	6	4	1	2	3
IRUMU	MABILI	3	1	2	1	5	3
IRUMU	MABILI II	3	1	2	1	1	3
IRUMU	MAKANGA	2	2	2	1	1	2
IRUMU	MALUTU NGEREZA	3	1	2	1	1	3
IRUMU	MANDIBE I	2	1	5	1	1	3
IRUMU	MANDIBE II	3	1	2	2	1	3
IRUMU	MANZOBE	2	1	2	1	1	2
IRUMU	MAPENDO IDOU	3	1	2	1	1	3
IRUMU	MAPENDO IDOU	3	6	3	1	3	2
IRUMU	MAPENDO IDOU	4	8	4	1	2	2
IRUMU	MATAGBA	2	1	4	1	1	2
IRUMU	ULUJULU / BANDIKOLA	3	1	3	1	1	4
IRUMU	ULUJULU / BANDIKOLA	3	8	4	1	2	3

**Nature** : 1= Foncier ; 2 = Conflit familial; 3 = Conflits sociaux ; 4 = Conflits culturels ; 5 = Conflits religieux ; 6 = Conflits avec les Bantous; 7 = Conflits entre agriculteur et éleveur ; 8 = conflit autour des aires protégées.

**Type** : 1 = entre les familles du campement ; 2 = avec les populations déplacées (réfugiés et déplacés de retour, ex combattants, etc.) ; 3 = immigrants ; 4= villages riverains ; 5 = avec la Communauté rurale ; 6 = dans une même famille ; 7 = autochtones/autres ; 8 = avec les bantous

**Intensité** : 0 = peu important ⇔ important = 10.

**Règlement** : 0 = NSP ; 1 = oui ; 2 = non

**Type de règlement** : 1 = arrangement familial ; 2 = arbitrage villageois ; 3= arbitrage inter villageois ; 4 = décision de la Communauté rurale ; 5 = arbitrage administratif ; 6 = Jugement du tribunal ; 7 = arbitrage religieux/coutumier ; 8 = Autres (décrivez !!).

**Effet du règlement sur le conflit** : -5 à -0,1 = aggraver le conflit ; 0 = aucun effet ; 0,1 à 5 réduire le conflit.

#### A11.4. Informations sur les ménages

Notre échantillon qui prend en compte 344 ménages avec 1,894 personnes (738 le long de la route nationale RN 4 et 1,156 le long de la route nationale RN 27) est représentatif au niveau de territoire avec une précision de  $\geq 90\%$ . La variation de la représentation au sein des campements est liée au fait que en raison du calendrier 3 campements devaient être couverts par jour et que dans ces campements visité à mi-journée beaucoup des résonants potentiels étaient dans les fermes et/ou au travailler et donc pas disponibles pour des entrevues.

**Tableau 16** : L'échantillon dans les campements des peuples autochtones « Mbuti »

Territoire	Campement	Ménages	M	F	M & F
BENI	BAHATSA	6	17	19	36
BENI	BANDIMUTALU	7	16	15	31
BENI	BANGANDA	5	14	16	30
BENI	CECA20 MABASELE	5	13	20	33
BENI	EP MBIMBI	5	11	12	23

PRO-ROUTES: Plan en faveur des Populations Autochtones pour la réhabilitation des RN 4 & RN 27

Territoire	Campement	Ménages	M	F	M & F
BENI	INSTITUT MBIMBI	5	12	16	28
BENI	KACHIMADOKO	5	15	10	25
BENI	KASANGA TUHA	6	12	14	26
BENI	KEBIKEBA	5	13	17	30
BENI	KELEKELE	5	5	13	18
BENI	KICHWA TEMBO	5	13	8	21
BENI	KITAHURA	10	32	34	66
BENI	MADIOKA	4	11	13	24
BENI	MALEHE	5	11	15	26
BENI	MANGANGO	4	10	10	20
BENI	MANGODOMU	3	7	6	13
BENI	MAPIKI	5	12	21	33
BENI	MAVIVI/NZELEWA	5	20	7	27
BENI	MUNDIAUKU	4	9	8	17
BENI	NGADI	5	26	20	46
BENI	NGITE/MAVIVI	6	17	17	34
BENI	NGITE/MAVIVI 1	5	18	13	31
BENI	OICHA MISSION	5	15	18	33
BENI	OICHA MWANGAZA	5	17	17	34
BENI	UPENDE	5	14	19	33
<b>Beni</b>	<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>360</b>	<b>378</b>	<b>738</b>
DJUGU	AKULI	1	6	7	13
DJUGU	ALUDJA ITENDEY	5	10	14	24
DJUGU	BAKOLO SATEKO	5	8	8	16
DJUGU	BAKONDE	3	7	4	11
DJUGU	BANDIBANGILI	5	9	6	15
DJUGU	BUKU	4	11	12	23
DJUGU	KIRONGOZI II	3	5	5	10
DJUGU	PLEINE BAKONDE	5	11	11	22
DJUGU	SAKWEYI I	3	7	6	13
DJUGU	SEBA/200	8	13	24	37
<b>DJUGU</b>	<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>87</b>	<b>97</b>	<b>184</b>
IRUMU	ADIABOUSI	10	22	26	48
IRUMU	AKULI 2	4	10	13	23
IRUMU	AMUNDUILA	5	17	13	30
IRUMU	ANDIBAIFALA	8	23	24	47
IRUMU	ANDIDUMA	2	4	4	8
IRUMU	ANDISUMBA	3	7	13	20
IRUMU	BAHANA/MAFIFI	4	13	17	30
IRUMU	BAHINA 1	1	4	2	6
IRUMU	BAHINA/MAFIFI	7	17	27	44
IRUMU	BAMAVU	1	1	1	2
IRUMU	BANDIAUKU	5	15	13	28
IRUMU	BANDIBALU	8	24	18	42
IRUMU	BANDIBAMBA	4	12	9	21
IRUMU	BANDIBEYA	1	2	4	6
IRUMU	BANDICHE 1	3	8	7	15
IRUMU	BANDIELUNGU	10	32	33	65
IRUMU	BANDIFUA	3	11	6	17
IRUMU	BANDIGBAKU	6	23	16	39
IRUMU	BANDIKODA 1	5	18	20	38
IRUMU	BANDIKODA 2	4	12	6	18
IRUMU	BANDIKODA 3	5	9	6	15
IRUMU	BANDIKUFE	5	14	14	28
IRUMU	BANDIOKONE	2	3	4	7
IRUMU	BANDIOMBA	4	8	11	19
IRUMU	BANDISAU	5	19	13	32
IRUMU	BAVUKUKU	4	9	9	18
IRUMU	BULOMBO	2	5	5	10
IRUMU	MABILI	4	8	12	20



Territoire	Campement	Ménages	M	F	M & F
IRUMU	MABILI II	2	6	4	10
IRUMU	MAKANGA	13	40	33	73
IRUMU	MALUTU NGEREZA	4	13	11	24
IRUMU	MAMBEDU	5	16	13	29
IRUMU	MANDIBE I	3	8	7	15
IRUMU	MANDIBE II	2	7	7	14
IRUMU	MANZOBE	5	14	17	31
IRUMU	MAPENDO IDOU	5	19	16	35
IRUMU	MATANGBWA	2	5	5	10
IRUMU	ULUULU/BANDIKOLA	6	21	14	35
<b>IRUMU</b>	<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>499</b>	<b>473</b>	<b>972</b>
	<b>Grand total</b>	<b>344</b>	<b>946</b>	<b>948</b>	<b>1,894</b>

#### A11.4.1. Conditions d'existence en général

En général, les conditions d'existence des peuples autochtones « Mbuti » ne sont pas bonnes ( $2.8 \pm 1.4$  sur une échelle entre 0 = Pas du tout satisfait et 10 = très satisfait). Les peuples autochtones « Mbuti » vivant le long des routes nationales RN 4 et RN 27 sont d'avis que les conditions de vie sont les plus difficiles dans le territoire d'Irumu ( $2.56 \pm 1.3$ ). A l'issue des discussions, il est clairement établi que les principaux défis des peuples autochtones sont leur accès non sécurisé à la terre, le manque de logements standards, l'absence des installations sanitaires et des sources d'eau potable et d'assainissement, leurs capacités limitées dans la production et la commercialisation de la production agricole et de l'élevage.

**Tableau 17** : La perception des conditions d'existence dans les campements des peuples autochtones « Mbuti »

Territoire	Campement	Moyen Perception de condition d'existence
BENI	BAHATSA	2.3
BENI	BANDIMUTALU	3.3
BENI	BANGANDA	2.6
BENI	CECA20 MABASELE	4.2
BENI	EP MBIMBI	3.4
BENI	INSTITUT MBIMBI	3.2
BENI	KACHIMADOKO	2.2
BENI	KASANGA TUHA	3.5
BENI	KEBIKEBA	2.8
BENI	KELEKELE	5.4
BENI	KICHWA TEMBO	3.2
BENI	KITAHURA	3.6
BENI	MADIOKA	1.8
BENI	MALEHE	3.2
BENI	MANGANGO	2.8
BENI	MANGODOMU	2.3
BENI	MAPIKI	3.4
BENI	MAVIVI/NZELEWA	3.2
BENI	MUNDIAUKU	1.5
BENI	NGADI	3.4
BENI	NGITE/MAVIVI	3.3
BENI	NGITE/MAVIVI 1	2.8
BENI	OICHA MISSION	2.6
BENI	OICHA MWANGAZA	2.8
BENI	UPENDE	2.4
<b>Beni</b>	<b>Total</b>	<b>3.1</b>
DJUGU	AKULI	2.0
DJUGU	ALUDJA ITENDEY	4.0
DJUGU	BAKOLO SATEKO	3.4
DJUGU	BAKONDE	3.3
DJUGU	BANDIBANGILI	3.2
DJUGU	BUKU	1.0

Territoire	Campement	Moyen Perception de condition d'existence
DJUGU	KIRONGOZI II	2.7
DJUGU	PLEINE BAKONDE	3.6
DJUGU	SAKWEYI I	1.7
DJUGU	SEBA/200	3.0
<b>DJUGU</b>	<b>Total</b>	<b>3.0</b>
IRUMU	ADIABOUSI	2.9
IRUMU	AKULI 2	4.3
IRUMU	AMUNDUJILA	2.4
IRUMU	ANDIBAIFALA	2.8
IRUMU	ANDIDUMA	2.0
IRUMU	ANDISUMBA	3.7
IRUMU	BAHANA/MAFIFI	1.8
IRUMU	BAHINA 1	2.0
IRUMU	BAHINA/MAFIFI	2.4
IRUMU	BAMAVU	3.0
IRUMU	BANDIAUKU	1.8
IRUMU	BANDIBALU	2.6
IRUMU	BANDIBAMBA	2.5
IRUMU	BANDIBEYA	2.0
IRUMU	BANDICHE 1	3.0
IRUMU	BANDIELUNGU	1.9
IRUMU	BANDIFUA	2.7
IRUMU	BANDIGBAKU	3.3
IRUMU	BANDIKODA 1	2.6
IRUMU	BANDIKODA 2	2.3
IRUMU	BANDIKODA 3	2.8
IRUMU	BANDIKUFE	3.0
IRUMU	BANDIOKONE	2.0
IRUMU	BANDIOMBA	2.5
IRUMU	BANDISAU	5.2
IRUMU	BAVUKUKU	1.8
IRUMU	BULOMBO	1.5

Territoire	Campement	Moyen Perception de condition d'existence
IRUMU	MABILI	2.0
IRUMU	MABILI II	2.0
IRUMU	MAKANGA	1.6
IRUMU	MALUTU NGEREZA	2.3
IRUMU	MAMBEDU	2.6
IRUMU	MANDIBE I	2.7
IRUMU	MANDIBE II	4.0

Territoire	Campement	Moyen Perception de condition d'existence
IRUMU	MANZOBE	2.0
IRUMU	MAPENDO IDOU	3.0
IRUMU	MATANGBWA	2.5
IRUMU	ULUULU/BANDIKOLA	2.8
IRUMU	<b>Total</b>	<b>2.56</b>
	<b>Grand total</b>	<b>2.8</b>

**Auto-évaluation des conditions d'existence en général** : 0 = Pas du tout satisfait ⇔ Très satisfait = 10.

Il ressort de notre enquête que 95% des ménages des peuples autochtones du territoire de Djugu éprouvent des difficultés pour se nourrir alors que 91% connaissent le même problème en territoire d'Irumu et 76.5% en territoire de Beni. Lors des discussions, les populations autochtones ont suggéré que cette situation est principalement liée au fait qu'elles ne disposent pas des terres suffisantes et protégées pouvant leur garantir une exploitation importante. De ce fait, elles ne sont pas à mesure d'augmenter la production pour répondre à leurs besoins de subsistance et l'obtention des revenus consistants.

**Tableau 18** : Problèmes à fournir la nourriture et les stratégies pour relever ce défi

Territoire	Moyen mois par an avec les problèmes	Stratégie pour nourrir la famille	%
BENI	12.0	Subvention	2.0
BENI	3.8	Dons	5.0
BENI	5.4	prestation de services	69.3
BENI	5.0	cueillette de produits forestiers	23.8
DJUGU	12.0	Subvention	5.0
DJUGU	9.6	Endettement	12.5
DJUGU	9.3	prestation de services	75.0
DJUGU	12.0	cueillette de produits forestiers	7.5
IRUMU	10.0	Subvention	1.9
IRUMU	6.8	Endettement	3.2
IRUMU	8.7	Dons	1.9
IRUMU	8.1	prestation de services	77.6
IRUMU	5.3	cueillette de produits forestiers	15.4

#### A11.4.2. Principales activités de subsistance et génératrice de revenus exercées

En général, l'agriculture est l'activité la plus importante et génère 30 % de l'ensemble des moyens de subsistance des peuples autochtones tandis que le travail dans le champ des Bantu (la prestation) est la deuxième activité la plus importante et génère environ 24% des moyens de subsistance en général. La chasse génère 22 % des moyens de subsistance, la cueillette 9%, la pêche 6%, le bois 5%, l'élevage 3% et les autres activités prises ensemble, 2%. En général, les populations autochtones « Mbuti » vivant le long des routes nationales RN 4 et RN 27 perçoivent l'agriculture comme la meilleure activité car elle est la source de revenu la plus suffisante ( $4.1 \pm 1.8$ ) à leur avis ; la prestation est la deuxième meilleure activité ( $3.5 \pm 2.1$ ) et les activités artisanales la troisième activité ( $3.4 \pm 1.4$ ). Par contre, elles trouvent la chasse ( $3.3 \pm 2.0$ ), la cueillette ( $2.5 \pm 1.8$ ) et l'élevage ( $2.3 \pm 1.6$ ) moins suffisantes.

**Tableau 19** : Les activités principales

Territoire	Source de revenu	%	Suffisance
BENI	AGRICOLE	36.51	4.01
BENI	PRESTATION	19.45	3.19
BENI	CHASSE	13.44	2.69
BENI	CUEILLETTE	8.41	2.15
BENI	PECHE	8.24	1.96
BENI	ELEVAGE	5.63	2.12
BENI	BOIS	4.73	1.9
BENI	SUBVENTION	2.54	1.32
BENI	ARTISANAT	0.89	4.25
BENI	COMMERCE	0.15	1.5
DJUGU	CHASSE	44.07	4.33
DJUGU	AGRICOLE	25.94	5
DJUGU	PRESTATION	17.27	2.82
DJUGU	ARTISANAT	5.04	2.78
DJUGU	CUEILLETTE	3.72	1.46
DJUGU	ELEVAGE	1.44	2
DJUGU	BOIS	1.2	2.2
DJUGU	PECHE	0.84	3
DJUGU	SUBVENTION	0.48	2
IRUMU	PRESTATION	28.15	3.93
IRUMU	AGRICOLE	25.41	4.12
IRUMU	CHASSE	22.25	3.36
IRUMU	CUEILLETTE	10.74	2.94
IRUMU	BOIS	5.78	2.55
IRUMU	PECHE	4.69	2.18
IRUMU	ELEVAGE	1.92	2.69
IRUMU	SUBVENTION	0.77	2.14
IRUMU	ARTISANAT	0.3	2.67

**Evaluation de suffisance** : 0 = Pas du tout suffisant - Très suffisant = 10

#### A11.4.3. Habitat

Il ressort de nos observations que 96 % des peuples autochtones « Mbuti » vivant le long des routes nationales RN 4 et RN 27 vivent dans des cases traditionnelles et seuls 4% dans des maisons en pisée (modernes). Ceux vivant dans les maisons en pisée sont presque deux fois plus satisfaits de leurs maisons (4.7±1.6 vers 2.6±1.6). A l'issue des discussions riches avec les peuples autochtones des 80 campements vivant le long les deux routes, il est clairement apparu que la situation actuelle de leur logement présente beaucoup de défis. Ils sont très conscients que leurs huttes traditionnelles ne sont pas adaptées aux campements permanents car ils ne les protègent pas entièrement ainsi que leurs biens des intempéries, des animaux et des insectes. En outre, ces huttes exposent les peuples autochtones à la discrimination de la part des Bantu qui se moquent des peuples autochtones en disant que même les animaux des bantous ont des étables mieux construits et plus propres que les huttes des peuples autochtones. Il a été aussi souligné que le manque de logement rend difficile de stocker les instruments, les habits et d'autres biens tels que les matériels scolaires, l'installation des moustiquaires imprégnés etc. Cette situation expose continuellement les peuples autochtones « Mbuti » à la marginalisation.

**Tableau 20** : Les habitats des peuples autochtones

Territoire	Type	Propriété	Moyen Etat	Moyen Satisfaction
BENI	case traditionnelle	chef de ménage	2.1	2.9
BENI	case traditionnelle	Location	2.0	4.0
BENI	case traditionnelle	droit d'occupation temporaire	1.3	3.0
BENI	maison en terre renforcée en ciment et zinc	chef de ménage	4.4	4.7
DJUGU	case traditionnelle	chef de ménage	1.9	1.3
DJUGU	case traditionnelle	Location	1.0	2.0
DJUGU	case traditionnelle	droit d'occupation temporaire	1.9	2.2
IRUMU	case traditionnelle	chef de ménage	2.1	2.7
IRUMU	case traditionnelle	droit d'occupation temporaire	1.7	2.2

En territoire de Beni 44.7% des ménages des peuples autochtones « Mbuti » disposent d'une latrine alors qu'en territoire d'Irumu et Djugu seuls, respectivement 19.7% et 2.3% en disposent. En général l'état des latrine n'est pas bon (2 dans une échelle entre 0 = inutilisable et 10 = très fonctionnel). Lors des discussions, il a été généralement estimé que le mauvais état des latrines est lié à la mauvaise qualité de logements. Pour les peuples autochtones, l'amélioration de leur logement leur permettra également de prendre correctement soin de leurs latrines. Il a été souligné que l'utilisation des huttes traditionnelles comme habitations permanentes, expose les peuples autochtones à des maladies : rhumes, paludisme etc.

#### A11.4.4. Production agricole

Comme indiqué plus haut, l'agriculture est la source de revenus la plus importante. Notre enquête montre que plus de 30 % des ménages produisent des bananes et du manioc et plus de 20% les haricots etc. Nous avons noté qu'un seul ménage sur quatre est impliqué dans la production du miel.

**Tableau 21** : La production agricole chez les peuples autochtones « Mbuti »

Territoire	Produit	% of Ménage	Unité	Production		Prix par unité en FC	
				Min	Max	Moyen	StDev
BENI	ARACHIDE	17.4	Siriba	15	160	275	72
BENI	ARACHIDE		Bassine	1	20	6,962	2,750
BENI	BANANE	31.1	Régime	1	150	2,617	877
BENI	CACAO	3.8	KG	4	50	2,220	1,283
BENI	Citron	1.5	Siriba	5	10	100	0
BENI	Courge	1.5	Bassine	10	20	5,000	0
BENI	HARICOT	36.4	Siriba	2	120	172	41
BENI	HARICOT		Bassine	1	40	6,619	5,745
BENI	MAIS	19.7	Siriba	5	120	106	18
BENI	MAIS		Bassine	1	87	3,028	737
BENI	MANIOC	38.6	Bassine	1	48	7,588	6,693

Territoire	Produit	% of Ménage	Unité	Production		Prix par unité en FC	
				Min	Max	Moyen	StDev
BENI	MIEL	7.6	Botte de mil	1	7	3,600	1,197
BENI	NOIX DE PALME	3.0	Siriba	1	120	8,125	2,462
BENI	PADIS	13.6	Siriba	100	360	217	58
BENI	PADIS		Bassine	1	5	10,333	6,691
BENI	PATATE DOUCE	0.8	Siriba	20	20	200	
BENI	PRODUIT MARAICHERS	3.0	Siriba	5	60	300	271
BENI	SORGHO	2.3	Bassine	1	3	8,667	8,145
BENI	VIN DE PALME	3.0	Botte de mil	10	240	200	82
DJUGU	Arachide	4.8	Bassine	1	5	7,250	3,889
DJUGU	Banane	35.7	Régime	1	70	5,700	3,239
DJUGU	Courge	4.8	Bassine	5	12	5,000	0
DJUGU	Haricot	19.0	Bassine	1	6	8,875	2,100
DJUGU	Mais	28.6	Siriba	5	25	200	0
DJUGU	Mais		Bassine	1	6	4,300	3,910
DJUGU	Manioc	16.7	Bassine	1	4	5,429	1,902
DJUGU	MIEL	23.8	Botte de mil	1	15	3,450	1,279
DJUGU	Tarot	16.7	Siriba	7	8	500	0
DJUGU	Tarot		Bassine	1	5	7,000	2,739
IRUMU	Arachide	2.3	Bassine	1	15	8,250	2,062
IRUMU	Banane	21.5	Régime	1	80	3,292	2,025
IRUMU	Citron	1.7	Siriba	100	100	200	
IRUMU	Citron		Bassine	1	6	4,000	0
IRUMU	COURGE	1.7	Siriba	12	12	500	
IRUMU	Courge		Bassine	5	6	4,500	707
IRUMU	Haricot	14.0	Siriba	5	5	275	177
IRUMU	Haricot		Bassine	1	20	7,114	4,959
IRUMU	Mais	18.6	Bassine	1	20	4,823	4,348
IRUMU	Mais		Siriba	5	100	125	35
IRUMU	Mangue	0.6	Siriba	1	1	350	
IRUMU	Manioc	13.4	Bassine	1	15	8,196	6,923
IRUMU	MIEL	10.5	Botte de mil	1	15	2,111	948
IRUMU	Noix de cola	0.6	Bassine	1	1	1,000	
IRUMU	noix de palme	0.6	Siriba	2	2	5,000	
IRUMU	Padis	5.2	Siriba	1	1	120	
IRUMU	Padis		Bassine	1	5	9,750	5,285
IRUMU	Sorgho	0.6	Bassine	1	1	4,500	
IRUMU	Tarot	2.9	Siriba	2	7	150	71
IRUMU	Tarot		Bassine	2	15	2,000	500
IRUMU	VIN DE PALME	2.3	Botte de mil	1	10	463	125

Pour rappel, à l'issu des discussions, il a été souligné que le principal défi pour une amélioration de la production agricole reste l'accès non sécurisé à la terre mais aussi que la connaissance des peuples autochtones demeure trop limitée dans les domaines de la production et de la commercialisation des produits agricoles. Les peuples autochtones ont en outre souligné qu'ils ont un accès limité aux outils aratoires (houes, machettes, arrosoir, etc.), ce qui oblige nombreux parmi eux à prendre en location ces outils auprès des bantous en se rendant encore plus dépendants, redevables.

#### A11.4.5. Production d'élevage

Comme indiqué ci-dessus, seul un nombre limité de personnes sont impliquées dans l'élevage. Dans la zone d'investigation, dans les ménages autochtones, les poules constituent le premier produit le plus commun (58 % de ceux qui détiennent du bétail, plus de 15 % vendent des œufs) tandis que les chèvres sont le deuxième produit (22 % de ceux qui détiennent du bétail).

**Tableau 22** : L'élevage selon les populations autochtones le long des RN 4 et RN 27

Territoire	Type	Production		Prix en FC	
		Min	Max	Moyen	StDev
BENI	Poulet	1	80	4,540	1,802
BENI	Chèvre	1	13	29,521	12,193
BENI	Œufs	5	60	250	242

Territoire	Type	Production		Prix en FC	
		Min	Max	Moyen	StDev
BENI	COBAYE	4	10	1,200	424
BENI	PORCIN	1	1	10,500	8,846
BENI	AUTRE VOLAILLE	4	4	4,500	
BENI	CANARD	3	3	4,500	
DJUGU	Poulet	1	6	6,500	3,847
DJUGU	Chèvre	1	10	26,250	33,588
DJUGU	Œufs	6	7	175	35
IRUMU	Poulet	1	12	5,143	3,733
IRUMU	Chèvre	1	6	28,900	15,884
IRUMU	Œufs	10	12	233	29
IRUMU	Pisciculture	100	100	1,000	

#### A11.4.6. Cueillette

La Cueillette est une activité très importante pour les peuples autochtones « Mbuti » car elle a une forte composante culturelle. Elle est une source de revenus et elle est une activité dans laquelle les peuples autochtones « Mbuti » sont plus expérimentés que les Bantous. 79 % des peuples autochtones « Mbuti » collectionnent les produits forestiers non ligneux. Les produits les plus courants sont les Ngongolio (53%), Tubi (45%), Mambele (40%) et les Champignons (37%).

**Tableau 23** : La Cueillette dans les campements des populations autochtones le long des RN 4 et RN 27

Territoire	Type	% of ménages	Unité	Quantité		Prix par Unité en FC	
				Min	Max	Moyen	StDev
BENI	Aduaka	4.5	Bassine	1	5	1,250	354
BENI	Aduaka		tas	10	100	150	58
BENI	Apa	6.8	Bassine	1	1	2,250	1,061
BENI	Apa		tas	1	150	186	146
BENI	Bihama	1.5	Bassine	10	10	1,500	
BENI	Bihama		tas	15	15	200	
BENI	Buaka	0.8	Bassine	1	1	2,000	
BENI	Bute	2.3	tas	3	50	133	58
BENI	Champignon	21.2	Bassine	1	40	4,500	4,950
BENI	Champignon		tas	6	120	506	1,129
BENI	Citron	0.8	tas	2	2	200	
BENI	Duaka	4.5	Bassine	1	1	2,000	
BENI	Duaka		tas	20	120	320	390
BENI	Fruit	1.5	Bassine	2	2	5,000	
BENI	Fruit		tas	50	50	200	
BENI	Igname	1.5	tas	20	20	200	0
BENI	Kamba	0.8	tas	50	50	500	
BENI	Kechu	2.3	tas	20	96	583	382
BENI	Kekele	0.8	tas	20	20	1,500	
BENI	Kihama	0.8	Piece	1	1		
BENI	KISUMBU	0.8	Sac	1	1	2,000	
BENI	MALIKI	0.8	tas	2	2	200	
BENI	Mambele	52.3	Bassine	1	60	4,506	5,206
BENI	Mambele		Tas	5	800	137	56
BENI	Mangue	5.3	TAS	20	140	1,014	972
BENI	Mapondo	1.5	piece	15	25	500	0
BENI	MARAKUJA	5.3	Bassine	1	3	4,500	707
BENI	MARAKUJA		TAS	15	200	200	0
BENI	Mbele	0.8	tas	42	42	3,000	
BENI	MBINJO	0.8	TAS	20	20	1	
BENI	Mbungi	0.8	Pièce	20	20		
BENI	MIEL	0.8	litre	10	10	3,500	
BENI	MURONDO	0.8	tas	96	96	100	
BENI	Musubu	0.8	tas	20	20	100	
BENI	Ngongolio	38.6	Bassine	1	2	3,900	1,949

PRO-ROUTES: Plan en faveur des Populations Autochtones pour la réhabilitation des RN 4 & RN 27

Territoire	Type	% of ménages	Quantité			Prix par Unité en FC	
			Unité	Min	Max	Moyen	StDev
BENI	Ngongolio		BOX	60	60	500	
BENI	Ngongolio		tas	4	600	1,233	3,893
BENI	Pehe	1.5	TAS	10	85	75	35
BENI	PRIME	3.8	Sac	1	1	13,000	9,899
BENI	PRIME		TAS	17	100	200	0
BENI	TANGAUSI	1.5	TAS	15	300	225	35
BENI	Tortue	0.8	tete	2	2	1,000	
BENI	Tubi	55.3	Bassine	1	2	2,325	1,226
BENI	Tubi		Sac	1	2	3,200	3,347
BENI	Tubi		tas	5	350	721	2,961
DJUGU	Champignon	50.0	Bassine	1	1	2,000	
DJUGU	Champignon		tas	1	40	963	736
DJUGU	Igname	16.7	Bassine	2	10	4,143	2,035
DJUGU	Kechu	16.7	Bassine	2	2	1,300	1,044
DJUGU	Miel	4.8	litre	5	5	1,000	0
DJUGU	Ngongolio	7.1	tas	10	15	1,433	981
DJUGU	Tubi	4.8	tas	10	20	300	283
IRUMU	Aduaka	0.6	tas	17	17	200	
IRUMU	Apa	4.7	tas	1	30	175	139
IRUMU	Avocat rouge	1.7	tas	12	50	300	173
IRUMU	Bihama	1.2	tas	10	50	200	0
IRUMU	Bute	2.3	tas	3	60	200	115
IRUMU	Champignon	27.9	Bassine	1	5	3,000	1,488
IRUMU	Champignon		tas	1	60	509	514
IRUMU	Citron	5.2	Bassine	1	1	1,667	577
IRUMU	Citron		Sac	1	1	20,000	
IRUMU	Citron		tas	1	200	820	867
IRUMU	Fruit	1.2	Bassine	1	1	2,000	0
IRUMU	Heti	1.7	tas	10	25	100	0
IRUMU	Igname	3.5	Bassine	1	2	4,000	0
IRUMU	Igname		tas	2	30	500	0
IRUMU	Isombi	1.2	tas	15	30	100	0
IRUMU	Kadiadia	0.6	Sac	1	1	10,000	
IRUMU	Kago	2.9	tas	15	50	180	45
IRUMU	Kechu	2.9	Sac	2	2	7,000	
IRUMU	Kechu		tas	1	26	1,300	872
IRUMU	Kekele	1.7	tas	5	30	2,000	1,000
IRUMU	Kene	0.6	tas	20	20	100	
IRUMU	Kihama	0.6	Piece	1	1		
IRUMU	KISUMBU	0.6	tas	40	40	100	
IRUMU	Mabondo	0.6	Pièce	10	10	500	
IRUMU	Mambele	20.9	Bassine	1	4	2,783	1,050
IRUMU	Mambele		Sac	1	1	12,000	
IRUMU	Mambele		Tas	1	180	234	302
IRUMU	Mangue	1.7	tas	20	100	833	289
IRUMU	MBEGU MARI	0.6	TAS	38	38	200	
IRUMU	Mbungi	0.6	Piece	1	1		
IRUMU	Miel	1.2	litre	2	2	3,500	2,121
IRUMU	Musubu	0.6	tas	20	20	100	
IRUMU	Ndimu	0.6	tas	6	6	100	
IRUMU	Ngambo	0.6	tas	10	10	600	
IRUMU	Ngashu	14.0	Bassine	1	2	2,417	764
IRUMU	Ngashu		tas	1	400	1,058	2,000
IRUMU	Ngongolio	50.0	Bassine	1	10	2,932	1,745
IRUMU	Ngongolio		BOX	25	65	600	566
IRUMU	Ngongolio		tas	1	250	736	735
IRUMU	Ngwasu	0.6	Bassine	2	2	3,000	

Territoire	Type	% of ménages	Unité	Quantité		Prix par Unité en FC	
				Min	Max	Moyen	StDev
IRUMU	Pehe	1.2	tas	10	10	100	0
IRUMU	Shushu	0.6	tas	6	6	200	
IRUMU	Songo	0.6	tas	7	7	100	
IRUMU	Tatu	2.9	bassine	2	2	1,500	0
IRUMU	Tatu		tas	13	25	133	58
IRUMU	Tewe	2.9	tas	20	50	140	55
IRUMU	Tubi	25.6	Bassine	1	10	1,522	776
IRUMU	Tubi		tas	2	160	254	283

#### A11.4.7. Production et commercialisation du bois et/ou du charbon de bois

Comme il n'y a pas d'autres sources d'énergie, le bois de chauffe est évidemment utilisé par tous les ménages et vendu par plus des 50% des ménages. Les peuples autochtones indiquent qu'ils vendent plus de la moitié du bois de chauffe qu'ils collectent.

**Tableau 24** : L'utilisation de bois dans les campements des peuples autochtones

Territoire	Type	% of ménages	Fréquence : x fois par an		Commercialisée en %		Prix en FC	
			Moyen	STDev	Moyen	STDev	Moyen	STDev
BENI	Bois de chauffe	43.2	66	66	52.2	16.1	52,158	47,999
BENI	Bois de service	0.8	44		99.0		33,200	
BENI	Charbon de bois	3.8	15	9	93.4	8.4	177,000	91,433
DJUGU	Bois de chauffe	50.0	40	25	56.4	15.6	25,000	15,388
DJUGU	charbon de bois	2.4	36		20.0		20,000	
IRUMU	Bois de chauffe	55.2	57	71	52.2	18.1	29,619	33,432
IRUMU	Bois de service	1.2	27	30	99.0	0.0	55,500	57,276
IRUMU	Charbon de bois	19.8	27	21	54.3	29.4	33,294	26,575

#### A11.4.8. Chasse

Etant donné que les peuples autochtones « Mbuti » demeurent des chasseurs-cueilleurs, presque tous les ménages font la chasse et parmi eux, certains le font tous les jours. Alors que les chasseurs « professionnels » gagent un certain revenu de la chasse, la plupart vendent leurs produits de la chasse à bas prix auprès des voisins Bantous.

**Tableau 25** : La chasse dans les campements des peuples autochtones le long des RN 4 et RN 27

Territoire	% des Ménages	Combien fois par an		Commercialisation en %		Revenus annuels	
		Min	Max	Moyen	STDev	Min	Max
BENI	76.5	3	360	47.6	14.7	1,000	600,000
DJUGU	97.6	3	144	62.2	20.4	10,000	120,000
IRUMU	82.0	2	366	49.7	21.8	3,000	300,000



**Annexe 12. Liste des ONG soutenant les peuples autochtones dans la zone d'influence du projet RN4 et RN27**

<b>N°</b>	<b>ORGANISATION</b>	<b>COORDINATEUR</b>	<b>CONTACT</b>
1	PAP-RDC	Dr JACKSON BASIKANIA	0998109281
2	CEDEPYM	MASHAURI	0891891799
3	CIDOPY	Achille	www.cidopy.org
4	8E CEPAC LAKARMISSION	NEHEMIE	0978210231
5	SOFEPADI	Julie LUSENGE	0998508393
6	WWF	ROY BUHENDWA	0818980953
7	CESVI	Bureau fermé	
8	SOLIDARITE	Franc ADUBANGO	0815526562
9	PREMIERE URGENCE	Bureau fermé	
10	SAMATITAN PURSE	Arthur	0812007241
11	UNIVERSITE SHALOM DE BUNIA	Pr BUNGI SHABAKU	0998492346
12	PAM	BAHATI MUBIHO	0812699731
13	MPA	Révérénd TCHULO	0994123452
14	CEE	TUNGULU ZASIAMBISE	0811431333
15	ICCN	MUCHENZI	0998505143